



République de Côte d'Ivoire

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

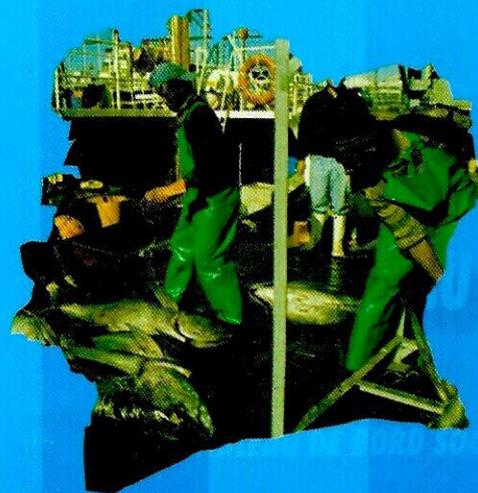
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

(2003-2006)

Analyses Thématiques



UN
DP

Côte d'Ivoire

TOME I

Réalisé avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



République de Côte d'Ivoire
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN



TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

(2003-2006)

Analyses Thématiques

TOME I



Réalisé avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le Tableau de Bord Social 2005-2006 a été financé par le PNUD, à travers le Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté (PALCP) et réalisé sous la responsabilité du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (Direction Générale du Plan).

Il a été préparé par une équipe de rédaction de l'Institut National de la Statistique (INS) dirigée par le **Pr. MELEU Mathieu**, Directeur Général de l'INS. La coordination des travaux a été assurée par le **Dr Nouhoun Coulibaly**.

L'équipe de rédaction est composée de :

Mlle Moin Françoise (Développement économique) ;

M. Christian Tapé (Répartition des revenus et Pauvreté, Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, Gestion des ressources environnementales) ;

M. Jonas Yao N'dri (Infrastructures de base) ;

M. Kouakou Clément (Emploi et Formation professionnelle) ;

M. Kouassi Jean de Dieu (Santé) ;

M. Koné N'Banan Hippolyte (Nutrition, Education et Alphabétisation) ;

M. Yao Germain (Population et Habitat) ;

Mme Coulibaly Matenin épouse Doffou (VIH/SIDA).

Elle a bénéficié de l'assistance de :

Mme Sékongo Tiahoua épouse Yéo

M. Oupoh Oupoh Emmanuel ;

M. Hua Guemian Larquet Omer.

Le comité de lecture est composé de :

M. Dalo Yao ;

M. Messan Mabea Fulgence ;

M. Assemien Alexandre.

Avant-propos

L'élaboration d'un Tableau de Bord Social (TBS) pour la Côte d'Ivoire date de 1997 et répond au souci des gouvernants (du Ministère du Plan d'Etat, Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale du Plan) et des partenaires au développement (le TBS étant financé par le PNUD à travers le Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté) de disposer d'un document de synthèse permettant de suivre l'évolution de la matrice sociale sur une période de référence donnée. Depuis 1997, le TBS est publié chaque deux ans et la présente édition, la 5eme du genre, couvre la période 2003-2006.

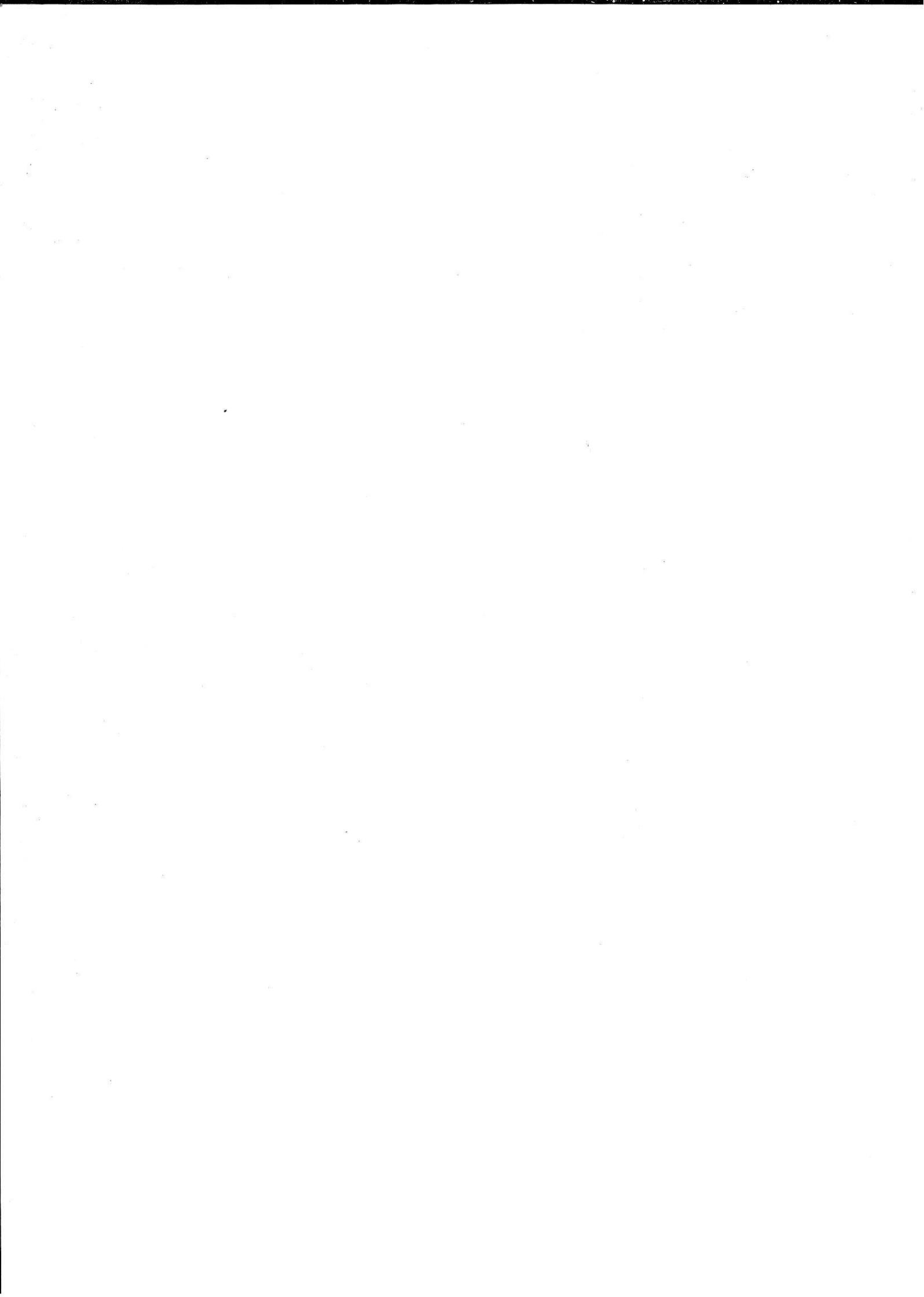
La période 2003-2006 est certainement l'une des périodes les plus agitées de l'histoire de la Côte d'Ivoire depuis le déclenchement de la crise militaro politique en septembre 2002. Cette période a été marquée par des troubles sociopolitiques et la signature de plusieurs accords de paix qui malheureusement n'ont pas permis de résoudre la crise ivoirienne. Le dernier accord politique en date, l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007, marque une étape importante dans la résolution de cette crise. Le climat socio-politique s'est considérablement amélioré. Ce dégel permet à l'Etat d'envisager l'élaboration de programmes de reconstruction et de relance de l'économie.

Ces différents programmes nécessitent qu'un bilan, même partiel, de la période de crise portant sur le tissu social et économique soit fait. Le TBS, de par son objectif d'évaluer les différentes politiques socio-économiques notamment celles orientées vers la réduction de la pauvreté, permet déjà d'avoir un aperçu significatif de ce bilan. Par ailleurs, le TBS fournit aussi une base de données, fiables et à jour, qui est utile pour la planification des politiques et programmes post-crise. Depuis 1997, le TBS est un document de référence mis à la disposition non seulement des pouvoirs publics et des partenaires au développement, mais aussi des chercheurs, étudiants et autres utilisateurs. C'est pourquoi son élaboration obéit à une démarche méthodologique rigoureuse.

Le TBS est composé de trois tomes (les analyses thématiques, la note méthodologique et la base de données, et le troisième tome est la note de synthèse qui fait le résumé des deux premiers tomes). Pour la réalisation de ce document, deux équipes sont mises en place. La première équipe, l'équipe de rédaction, est composée des cadres de l'Institut National de la Statistique et de consultants. Cette équipe rédige une note méthodologique. Cette note méthodologique présente les définitions et les modes de calculs des différents indicateurs (conformément aux termes de référence) et identifie les sources potentielles d'informations. La seconde équipe est chargée de collecter les informations auprès des différentes sources identifiées. Dans le cadre de cette collecte, des courriers sont adressés aux structures concernées et éventuellement des rencontres sont organisées entre ces structures et l'équipe de rédaction pour mieux expliquer les informations demandées et si possibles aider certaines de ces structures dans le calcul des indicateurs ciblés. L'objectif poursuivi est de s'assurer que les informations publiées dans le TBS sont fiables.

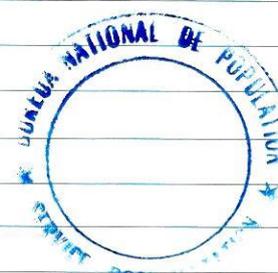
Le processus de la collecte de données aboutit à la mise en place de la base de données devant servir à la rédaction des analyses thématiques. Un comité de lecture est chargé de lire et de corriger les analyses thématiques avant l'atelier de validation. Ce processus a quelques faiblesses portant essentiellement sur l'absence de données dans certains secteurs, la lourdeur administrative, le dysfonctionnement de l'administration du fait de la crise (ce qui implique que parfois, les données ne sont disponibles que sur une partie du territoire national) et les insuffisances structurelles de l'appareil statistique national.

Malgré ces faiblesses, la plupart des indicateurs figurant dans les termes de références ont été renseignés et une note méthodologique a été produite pour expliquer les variables utilisées et indiquer les sources des données ayant servies à leur calcul. En plus, d'autres indicateurs ont été ajoutés pour mieux expliquer certains phénomènes conjoncturels.



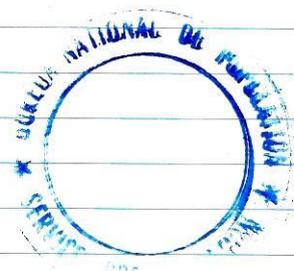
Sommaire

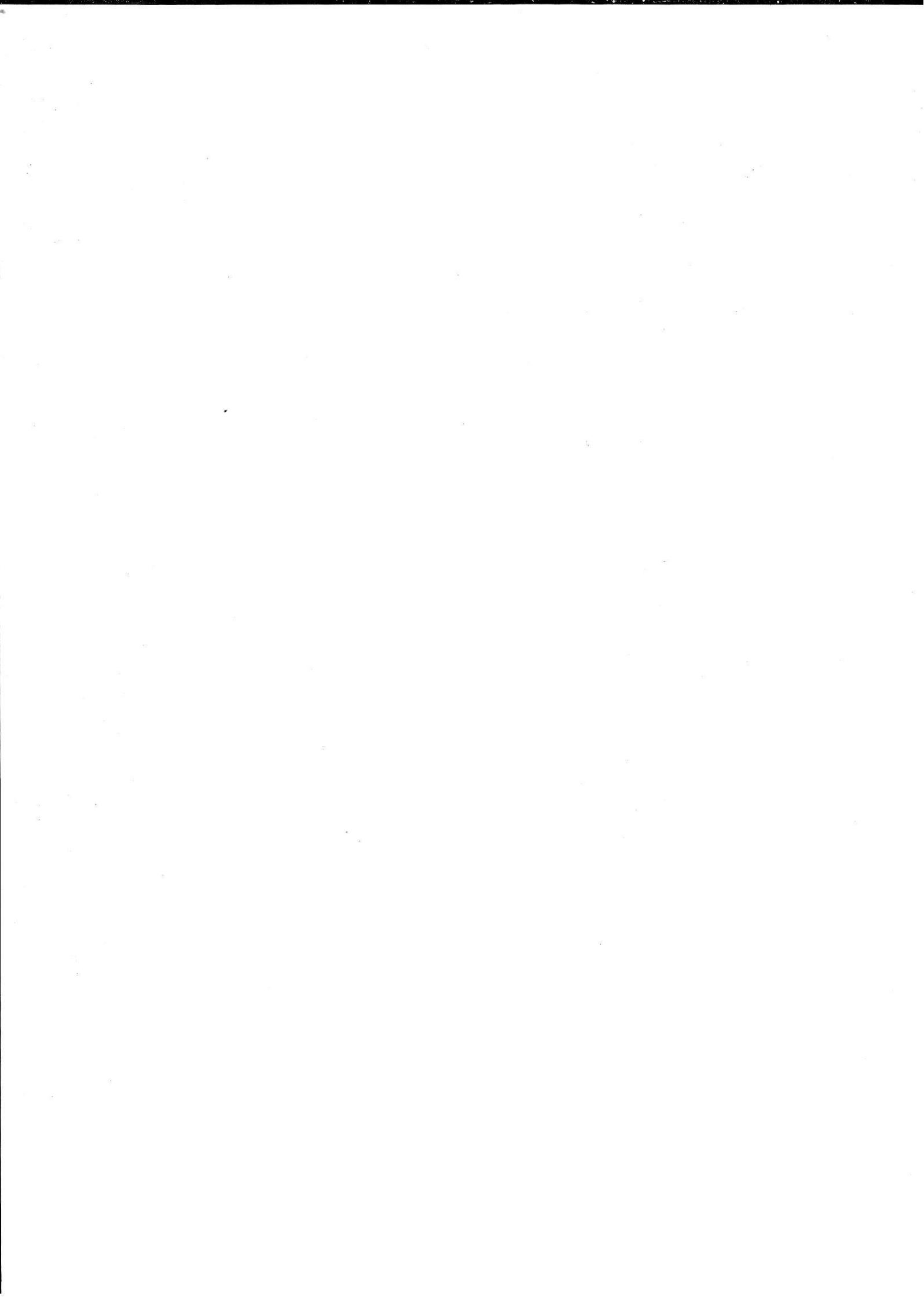
Liste des tableaux	9
Liste des graphiques	11
Liste des sigles et abréviations	12
Résumé	16
Introduction	17
Module I : Population et habitat	18
1.1. Situation démographique de la Côte d'Ivoire	18
1.1.1. Contexte et Objectifs de la politique nationale de population	18
1.1.2. Données générales sur la population ivoirienne	18
1.1.3. Structure de la population ivoirienne	22
1.1.4. Dynamique de la population ivoirienne	22
1.2. Politique de l'habitat	24
1.2.1. Objectifs de la politique de l'habitat	24
1.2.2. Caractéristiques des logements en Côte d'Ivoire	24
1.2.3. Commodités des logements en Côte d'Ivoire	25
1.3. Conclusion et recommandations	26
Conclusion	26
Recommandations	27
Module II : Développement économique et Emploi	28
2.1. Développement économique	28
2.1.1. Contexte et Objectifs de la politique économique	28
2.1.2. Evolution des principaux indicateurs macro-économiques	29
2.1.3. Structure et compétitivité de l'économie ivoirienne	30
2.1.4. Evolution des dépenses publiques	33
2.1.5. Accès aux micro-crédits	36
2.1.6. Accès aux crédits	37
2.2. L'emploi en Côte d'Ivoire	39
2.2.1. Contexte et objectif de la politique nationale de l'emploi	39
2.2.2. Evolution de l'emploi moderne sur la période 2003-2006	39
2.2.3. Analyse transversale de l'emploi en 2006	41
2.2.4. Bilan des programmes d'emploi	44
2.2.5. Analyse du chômage urbain	45
2.3. Conclusion et Recommandations	46
Conclusion	46
Recommandations	46
Module III : Education, Alphabétisation et formation	48
3.1. Le système éducatif formel	48
3.1.1. Contexte et principaux objectifs	48
3.1.2. Dépenses publiques d'éducation	48



3.1.3. Taux de scolarisation et taux d'admission	50
3.1.4. La situation des effectifs et infrastructures éducatives	51
3.1.5. Encadrement dans l'enseignement	52
3.1.6. Performance du système éducatif	53
3.2. Formation professionnelle	54
3.3. Conclusion et Recommandations	55
Conclusion	55
Recommandations	56
Module IV : Santé, VIH/SIDA et Sécurité alimentaire	57
4.1. Santé	57
4.1.1. Contexte et objectifs de la politique nationale de santé	57
4.1.2. Organisation du système de santé en Côte d'Ivoire	58
4.1.3. Dépenses de santé	58
4.1.4. Analyse des indicateurs de santé	61
4.1.5. Couverture sanitaire et accessibilité aux services de santé	66
4.2. Situation des indicateurs VIH/SIDA	68
4.2.1. Contexte et politique de lutte contre le VIH	68
4.2.2. Situation des principaux indicateurs du VIH	69
4.2.3. Accès des personnes vivant avec le VIH aux Antirétroviraux (ARV)	71
4.2.4. Dépenses publiques consacrées à la lutte contre le VIH/SIDA	71
4.3. Sécurité alimentaire	72
4.3.1. Définition de concepts et efforts de sécurité alimentaire	72
4.3.2. Situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire	73
4.3.3. Etat nutritionnel de la mère et de l'enfant	75
4.4. Conclusion et recommandations	76
Conclusion	76
Recommandations	76
Module V : Pauvreté et répartition des revenus	77
5.1. Contexte et objectifs de la politique nationale de lutte contre la pauvreté	77
5.2. Répartition des revenus des ménages	77
5.2.1. Répartition des revenus selon les comptes nationaux	77
5.2.2. Répartition des revenus selon les enquêtes auprès des ménages	78
5.2.3. Sources de revenus des ménages	82
5.3. Evolution de la pauvreté et de l'inégalité en Côte d'Ivoire	83
5.3.1. Rappel du profil de pauvreté	84
5.3.2. Profil de pauvreté dans le District d'Abidjan	86
5.3.3. Evolution des inégalités en Côte d'Ivoire	88
5.4. Situation sécuritaire en Côte d'Ivoire	89
5.4.1. Situation des infrastructures de sécurité	89
5.4.2. Situation de la sécurité des biens et des personnes	89
5.5. Conclusion et recommandations	91
Conclusion	91

Recommandations	91
Module VI : Infrastructures de base	92
6.1. L'hydraulique humaine	92
6.1.1. Le cadre institutionnel	92
6.1.2. Les réalisations en matière d'hydraulique humaine	92
6.1.3. Le financement de l'hydraulique humaine	94
6.2. L'assainissement	95
6.2.1. Les politiques	95
6.2.2. L'état des lieux	96
6.3. Le secteur électrique	97
6.3.1. Renouveau de la convention CIE-Etat de Côte d'Ivoire	97
6.3.2. Equilibre offre/demande du secteur électrique	98
6.3.3. Equilibre financier du secteur électrique	100
6.3.4. L'électrification rurale	101
6.4. Le réseau routier	101
6.5. La téléphonie	102
6.5.1. Cadre institutionnel	102
6.5.2. Téléphonie fixe	103
6.5.3. Téléphonie mobile	104
6.5.4. Service Internet	105
6.6. Conclusion et recommandations	106
Conclusion	106
Recommandations	107
Module VII : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	108
7.1. Contexte et objectifs de la politique Nationale Genre	108
7.2. Education et alphabétisation	108
7.3. Gouvernance et Emploi moderne	110
7.4. Ecart d'âge entre conjoints et agressions sexuelles	111
7.5. Conclusion et recommandations	112
Module VIII : Gestion des ressources environnementales	113
8.1. Contexte et politique environnementales	113
8.2. Evolution du couvert forestier	113
8.3. Préservation de la biodiversité	114
8.4. Accès à un système d'assainissement et consommation de combustibles	116
8.5. Conclusion et recommandations	118
Conclusion et recommandations	120
Conclusion	120
Recommandations	120
Bibliographie	123





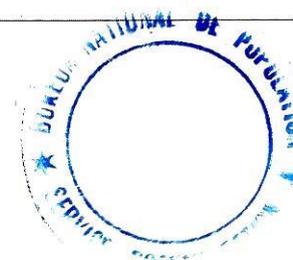
Liste des tableaux

Module 1	
Tableau 1. 1 : Evolution de la population des plus grandes villes du pays	19
Tableau 1. 2 : Evolution de la population des communes de la ville d'Abidjan	19
Tableau 1. 3 : Nombre de déplacés estimés par département et par milieu	20
Tableau 1. 4 : Répartition de la population réfugiée par nationalité	21
Tableau 1. 5 : Evolution de la proportion de jeunes dans la population ivoirienne	22
Tableau 1. 6 : Evolution de la population (en milieu) de plus de 50 ans	22
Tableau 1. 7 : Evolution des indicateurs de croissance démographiques	23
Tableau 1. 8 : Evolution des indicateurs de mortalité	23
Tableau 1. 9 : Evolution des indicateurs de fécondité	23
Tableau 1. 10 : Evolution de la proportion des ménages en fonction du statut d'occupation du logement	24
Tableau 1. 11 : Evolution de la proportion des ménages en fonction du type de logement	25
Tableau 1. 12 : Répartition de la population en fonction des commodités du logement en 2005	26
Module 2	
Tableau 2. 1 : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques	28
Tableau 2. 2 : Evolution de la production des principales cultures pérennes	30
Tableau 2. 3 : Evolution du taux de croissance dans le secteur tertiaire	33
Tableau 2.*4 : Structure et évolution des dépenses publiques de l'Etat	33
Tableau 2. 5 : Evolution du budget exécuté de l'éducation	34
Tableau 2. 6 : Evolution du budget exécuté de santé	34
Tableau 2. 7 : Evolution de la structure du budget exécuté de santé	34
Tableau 2. 8 : Evolution des dépenses exécutées en électrification rurale	35
Tableau 2. 9 : Evolution des dépenses exécutées d'hydraulique villageoise	35
Tableau 2. 10 : Evolution des dépenses exécutées d'hydraulique urbaine	35
Tableau 2. 11 : Evolution des dépenses consacrées à l'assainissement	35
Tableau 2. 12 : Evolution du nombre d'institution de micro-finance en Côte d'Ivoire	36
Tableau 2. 13 : Evolution de l'épargne et des crédits	36
Tableau 2. 14 : Evolution du montant des crédits octroyés par secteur d'activités	37
Tableau 2. 15 : Evolution des crédits	37
Tableau 2. 16 : Répartition du montant total des crédits par branches d'activité	38
Tableau 2. 17 : Evolution de la situation de l'emploi privé en Côte d'Ivoire	40
Tableau 2. 18 : Evolution de l'emploi moderne en Côte d'Ivoire	40
Tableau 2. 19 : Effectifs des agents de l'Administration centrale hors journalier en fonction de la csp	40
Tableau 2. 20 : Evolution des salaires dans l'emploi moderne	41
Tableau 2. 21 : Analyse de l'emploi sur la base de l'enquête EIS en 2006	42
Tableau 2. 22 : Répartition des chefs de ménages selon le type d'activité en 2002 et 2006 à Abidjan	43
Tableau 2. 23 : Taux d'occupation des chefs de ménage en 2002 et 2006 à Abidjan	43
Tableau 2. 24 : Salariés (en %) dans la population occupée en 2002 et 2006 à Abidjan	43
Tableau 2. 25 : Occupation des jeunes et des adultes à Abidjan en fonction du contrat de travail	44
Tableau 2. 26 : Affectation des financements des projets individuels par sexe et par âge	45
Tableau 2. 27 : Bilan de la répartition des financements par type de projet	45
Tableau 2. 28 : Taux de chômage des groupes d'âge à Abidjan	45
Tableau 2. 29 : Contribution des demandeurs de premier emploi au chômage global	46
Module 3	
Tableau 3. 1 : Dépenses publiques consacrées à l'éducation	48
Tableau 3. 2 : Dépenses publiques consacrée à l'Enseignement primaire et secondaire	48
Tableau 3. 3 : Dépenses publiques consacrées à l'enseignement technique et la formation professionnelle	49
Tableau 3. 4 : Dépenses publiques consacrée à l'enseignement supérieur	49
Tableau 3. 5 : Evolution des taux bruts de scolarisation	50
Tableau 3. 6 : Evolution des effectifs dans l'enseignement	51
Tableau 3. 7 : Evolution des effectifs des étudiants dans les Universités de Côte d'Ivoire	52
Tableau 3. 8 : Effectif des enseignants à tous les niveaux de l'éducation	53
Tableau 3. 9 : Bilan des activités du FDFP sur la période 2002-2004	54

Tableau 3. 10 : Bilan des activités de l'AGEFOP	55
Module 4	
Tableau 4. 1 : Evolution des dépenses budgétaires de la santé en fonction des ressources	59
Tableau 4. 2 : Evolution de la structure du budget de santé exécuté par poste	59
Tableau 4. 3 : Taux de complétude	61
Tableau 4. 4 : Evolution des indicateurs de santé infantile	62
Tableau 4. 5 : Couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois (en%)	63
Tableau 4. 6 : les cas déclarés des maladies endémiques	64
Tableau 4. 7 : Les cas déclarés des maladies épidémiques	66
Tableau 4. 8 : Répartition de personnel de santé par emploi en 2005	67
Tableau 4. 9 : Programmes d'urgence dans le cadre de la sécurité alimentaire (2003-2006)	73
Tableau 4. 10 : Evaluation du bilan calorique en Côte d'Ivoire	74
Tableau 4. 11 : Indices de production industrielle et des prix à la consommation	74
Tableau 4. 12 : Evolution des importations de produits alimentaires et de boissons	74
Tableau 4. 13 : Quelques statistiques sur la sécurité alimentaire	76
Module 5	
Tableau 5. 1 : Evolution du PIB réel par tête	78
Tableau 5. 2 : Revenu annuel moyen des ménages dans le District d'Abidjan	79
Tableau 5. 3 : Evolution du revenu annuel moyen dans la ville d'Abidjan	80
Tableau 5. 4 : Evolution du revenu des ménages en Côte d'Ivoire entre 1998 et 2002	81
Tableau 5. 5 : Sources de revenus des ménages en 1998	82
Tableau 5. 6 : Sources de revenus des ménages en 2002	82
Tableau 5. 7 : Sources de revenus des ménages en 2006	83
Tableau 5. 8 : Prédiction de l'évolution de l'indice de pauvreté entre 2002 et 2006	84
Tableau 5. 9 : Evolution du profil de pauvreté en Côte d'Ivoire entre 1998 et 2002	85
Tableau 5. 10 : Profil de pauvreté dans le District d'Abidjan en 2006	86
Tableau 5. 11 : Evolution du profil de pauvreté dans la ville d'Abidjan	87
Tableau 5. 12 : Evolution de l'indice de Gini entre 1998 et 2002	88
Tableau 5. 13 : Nombre de services de sécurité par région	89
Module 6	
Tableau 6. 1 : Exécution du Programme National de l'Hydraulique Urbaine	93
Tableau 6. 2 : Besoins et taux de couverture en eau potable	93
Tableau 6. 3 : Hydraulique villageoise dans la zone CNO	93
Tableau 6. 4 : Nombre de systèmes HVA installés	94
Tableau 6. 5 : Production hydroélectrique	98
Tableau 6. 6 : Production thermique	99
Tableau 6. 7 : Evolution de la production nette d'électricité (en GWh)	99
Tableau 6. 8 : Evolution de la consommation d'électricité (en GWh)	99
Tableau 6. 9 : Evolution de l'équilibre financier du secteur électricité	100
Tableau 6. 10 : Taux de pénétration du mobile par niveau administratif des localités	105
Tableau 6. 11 : Evolution du nombre d'abonnés au service Internet par opérateur depuis 1998	106
Module 7	
Tableau 7. 1 : Répartition par opérateur et par sexe des participants aux différents programmes d'alphabétisation	109
Tableau 7. 2 : Proportion de femmes dans l'emploi moderne en fonction de la CSP	111
Tableau 7. 3 : Prévalence de la violence à l'égard des femmes	112
Module 8	
Tableau 8. 1 : Superficie et localisation des parcs nationaux	114
Tableau 8. 2 : Superficie et localisation des réserves naturelles, de faune et de flore	115
Tableau 8. 3 : Espèces en voie de disparition	115
Tableau 8. 4 : Superficie et localisation des réserves botaniques	116
Tableau 8. 5 : Proportion de ménages desservis par un système d'assainissement	116
Tableau 8. 6 : Evolution de la production d'ordures ménagères par commune du District d'Abidjan	117
Tableau 8. 7 : Répartition des ménages (en %) par type de combustible utilisé	118
Tableau 8. 8 : Consommation (en tonnes) de charbon de bois et de bois de chauffe des ménages en Côte d'Ivoire	118

Liste des graphiques

Module 1	
Graphique 1. 1 : Evolution de la population ivoirienne (en millions)	18
Module 2	
Graphique 2. 1 : Evolution des prix au producteur (en FCFA)	30
Graphique 2. 2 : Evolution du taux de croissance de l'indice de la Production Industrielle	31
Graphique 2. 3 : Evolution des encours (en milliers) par terme	38
Graphique 2. 4 : Evolution des salaires nominaux mensuel dans l'emploi moderne (en milliers de FCFA)	41
Module 3	
Graphique 3. 1 : Evolution des effectifs dans l'enseignement supérieur (en milliers)	52
Graphique 3. 2 : Evolution des ratios nombre d'élèves par enseignant	53
Graphique 3. 3 : Evolution des taux d'achèvement de la 6ième année	54
Module 4	
Graphique 4. 1 : Part du budget exécuté de santé dans le budget total Côte d'Ivoire (%)	58
Graphique 4. 2 : Evolution de la part des ressources internes et externes dans le budget santé	59
Graphique 4. 3 : Evolution de la part des postes budgétaires dans le budget santé	60
Graphique 4. 4 : Evolution des dépenses de santé par habitant (en F CFA)	60
Graphique 4. 5 : Evolution des dépenses de santé en pourcentage du PIB	61
Graphique 4. 6 : Evolution des dépenses de santé en pourcentage des dépenses primaires	61
Graphique 4. 7 : Evolution des cas déclarés de tétanos néonatal	62
Graphique 4. 8 : Evolution des cas déclarés d'ulcère de Buruli	65
Graphique 4. 9 : Part du personnel de santé par groupe d'emploi en 2005	68
Graphique 4. 10 : Taux de prévalence du VIH par région	69
Graphique 4. 11 : Taux de séroprévalence selon l'âge et le sexe	70
Graphique 4. 12 : Taux de séroprévalence parmi les jeunes de 15-24 ans	70
Graphique 4. 13 : Evolution du nombre de PVVIH ayant reçu des ARV	71
Graphique 4. 14 : Evolution des fonds nationaux alloués à la lutte contre le VIH/SIDA (en millions)	72
Graphique 4. 15 : Dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages (en %)	75
Module 5	
Graphique 5. 1 : Perception sur le sentiment d'insécurité	90
Graphique 5. 2 : Appréciation de l'efficacité des forces de l'ordre	90
Module 6	
Graphique 6. 1: Evolution de la consommation et de la production d'électricité de 2000 à 2011	100
Graphique 6. 2 : Evolution du chiffre d'affaires de CIT de 1997 à 2006 (en Mds de F CFA)	104
Graphique 6. 3: Evolution du nombre des abonnés de la téléphonie mobile de 1997 à 2006 (en milliers)	104
Module 7	
Graphique 7. 1 : Evolution du ratio filles/garçons au préscolaire, primaire et secondaire entre 2002 et 2006	108
Graphique 7. 2 : Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans par rapport à celui des hommes par région	109
Graphique 7. 3 : Evolution de la proportion de femmes exerçant dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire	110
Graphique 7. 4 : Ecart d'âge entre conjoints en 2005	111
Module 8	
Graphique 8. 1 : Evolution du couvert végétal (en millions d'ha) entre 1956 et 2002	114



Liste des sigles et abréviations

SIGLE	DEFINITION
AAP	Ateliers d'Application et de Production
AFD	Agence Française de Développement
AGEF	Agence de Gestion Foncière
AGEFOP	Agence de Gestion de la Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AMU	Assurance Maladie Universelle
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
ANARE	Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité
ANEPN	Antenne des EPN
AODE	Anciens Occupés Demandeurs d'Emploi
ARCC	Agence de Régulation Café-Cacao
ARECA	Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde
ARV	Antirétroviraux
ATCI	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Bourse Café-Cacao
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille Calmette et Guérin (Vaccin anti-tuberculeux)
BHCI	Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BTP	Bâtiments Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAISTAB	Caisse de Stabilisation et de Péréquation des prix des produits agricoles
CASA	Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole
CAT	Centre Antituberculeux
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CDMH	Compte De Mobilisation de l'Habitat
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDT	Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIRAD	Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement
CIT	Côte d'Ivoire Telecom
CMS	Centre Médico Social
CNEI	Conférence Nationale sur l'Ecole Ivoirienne
CNO	Centre Nord Ouest
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédits
CPN	Consultation Prénatale
CS	Centre de Santé
CSR	Centre de Santé Rural
CSU	Centre de Santé Urbain
CSUS	Centre de Santé Urbain Spécialisé
CTCI	Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire
CZ	Centre de Zone
DCPE	Direction de la Conjuncture et de la Prévision Economique

SIGLE DEFINITION

DDA	Direction de l'Assainissement et du Drainage
DDSS	Département de la Démographie et des Statistiques Sociales (INS)
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances
DGE	Direction Générale de l'Economie
DHH	Direction de l'Hydraulique Humaine
DIPE	Direction de l'Information, de la Planification et de l'Evaluation
DPDRH	Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines
DPNP	Déclaration de Politique Nationale de Population
DRSP	Direction Régionale de Santé Publique
DSA	Dimension Sociale de l'Ajustement
DSDI	Direction de la Statistique, de la Documentation et de l'Informatique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTHH	Direction Territoriales de l'Hydraulique Humaine
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EECI	Energie Electrique de Côte d'Ivoire
EECI	Energie Electrique de Côte d'Ivoire
EISCI	Enquête sur les Indicateurs du SIDA en Côte d'Ivoire
ENV	Enquête Niveau de Vie des Ménages de Côte d'Ivoire
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
EPN	Etablissements Publics Nationaux
ESP	Etablissement Sanitaire Primaire
ESPC	Etablissement sanitaire de Premier Contact
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDAPE	Fonds de diversification agricole et de promotion des exportations
FDE	Fonds de Développement de l'Eau
FDFP	Fonds de développement de la formation professionnelle
FIA	Formation Initiale par Apprentissage
FIAC	Fonds d'intervention pour l'action culturelle
FIAJA	Fonds d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs
FIJDRD	Fonds d'insertion des jeunes diplômés et de réinsertion des déflatés de l'Etat
FNA	Fonds National d'Assainissement
FNE	Fonds National de l'Eau
FNFD	Fonds national femme et développement
FNJ	Fonds national de la jeunesse
FNR	Fonds National de Régulation
FNS	Fonds National de Solidarité
FOB	Free on Bord
FPC	Formation Professionnelle Continue
FPPA	Fonds de promotion des productions animales
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la croissance
FSH	Fonds de soutien à l'Habitat
FSU	Formation Sanitaire Urbaine
GERME	Gérer Mieux votre Entreprise
HCI	Société Habitat de Côte d'Ivoire
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés
HG	Hôpital Général
HVA	Hydraulique Villageoise Amélioré
ICA	Institut de Cardiologie d'Abidjan
IEC	Information, Education et Communication
IMF	Institution de Micro-finance
INFLC	Infirmierie Lycée Collège
INFM	Infirmierie Militaire

SIGLE DEFINITION

INFP	Infirmierie de Prison
INHP	Institut National de l'Hygiène Public
INS	Institut National de la statistique
INSP	Institut National de la Santé Publique
INSP	Institut National de Santé Publique
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
IRF	Institut Raoul Follereau
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JNV	Journées Nationales de Vaccination
LEP	Léprolésie
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MI	Moustiquaire Imprégné
MICSS	Enquête à Indicateurs Multiples
MIE	Ministère des Infrastructures Economiques
MII	Moustiquaire Imprégné d'Insecticide
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MW	Méga Watt
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONFP	Office national de la formation professionnelle
PADJ	Programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés
PAE	Programme d'Aide à l'Emploi
PAE	Programme d'aide à l'embauche
PAFPA	Programme d'Appui à la Formation de la Population active
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAPH	Programme d'Appui à la Politique de l'Habitat
PAPHFP	Projet d'Appui des Personnes Handicapées à la Formation Professionnelle
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASEF	Programme d'appui au secteur éducation formation
PASI	Programme d'Ajustement au Secteur Informel
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PCME	Programme de Création de Micro-Entreprise
PDDR	Programme, Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
PDE	Primo demandeur d'emploi
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysie Flasque Aiguë
PHHV	Programme National d'Hydraulique Villageoise
PI	Projets d'Insertion
PIB	Produit Intérieur Brut
PIJR	Programme Spécial d'Insertion des Jeunes Ruraux
PLIRA	Programme de Lutte contre les Infections Respiratoires Aiguës
PLMD	Programme de Lutte contre les maladies diarrhéiques
PMA	Paquet Minimum d'activité
PMERP	Programme de Maintien de l'Emploi et de Reconversion Professionnelle
PND	Programme National de Développement
PNDE	Plan National de Développement de l'Emploi
PNDEF	Programme National de Développement de l'Education et de la Formation
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire

SIGLE DEFINITION

PNEVG	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée
PNLD	Programme National de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS/MST/TUB	Programme National de Lutte contre le SIDA, les MST et la Tuberculose
PNR	Programme National Riz
PNSI	Programme National de Santé Infantile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSCE	Programme Spécial de Création d'Emploi
PSER	Planification Suivi Evaluation Réalisation
PSIF	Programme Spécial d'Insertion des Femmes
PSP	Pharmacie de Santé Publique
PVRH	Programme de Valorisation des Ressources Humaines
RCMEC	Réseau des Coopératives Mutuelles d'Epargne et de Crédits
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH 98	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1998
SADAOC	Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest Centrale
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIMECSous	Direction des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédits
SIDA	Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise
SIG	Système d'Information Géographique
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel Garanti
SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SOGEPE	Société de Gestion du Patrimoine du secteur de l'Electricité
SOGEFIHA	Société de Gestion et du Financement de l'Habitat
SHCI	Société de l'Habitat en Côte d'Ivoire
SOPIE	Société d'Opérateur Ivoirienne d'Electricité
SSP	Soins de Santé Primaire
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBN	Taux Brut de Natalité
TBS	Tableau de Bord Social
THIMO	Travaux à Hautes Intensité de Main d'œuvre
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TRO	Thérapie de Réhydratation par voie orale
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
URES	Unité de Recherche et d'Enseignement Supérieur
VAM	Vaccin Anti Amaril
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Anti tétanique
VIH	Virus de l'Immuno-Déficience

Résumé

Avec une population estimée à plus de 19,67 millions d'habitants en 2006, la Côte d'Ivoire connaît un fort taux de croissance démographique de l'ordre de 2,81% même si celui-ci a baissé par rapport à 1998 où il était de 3,3%. La population ivoirienne est majoritairement jeune et l'espérance de vie à la naissance est de 51,3 ans. Cette forte croissance démographique conjuguée avec une progression de l'urbanisation pose avec acuité le problème de l'habitat. En effet, les cours communes constituent encore le mode de logement le plus couramment utilisé dans le pays, y compris dans le District d'Abidjan. De plus, 59% seulement des ménages disposent de l'électricité, et moins de 54% consomment de l'eau de robinet.

Cette situation découle en partie du faible niveau de croissance de l'activité économique enregistrée depuis 2003. En effet, le taux de croissance du PIB est passé de -1,8% en 2003 à 1,2% en 2006 avec une maîtrise de l'inflation (à 2,5%) conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Le solde commercial a connu une amélioration en 2006 après la dégradation continue observée depuis 2003.

Ce faible niveau de croissance a certainement entraîné la baisse de l'emploi privé moderne (de 460 067 immatriculés à la CNPS en 2003, le volume est tombé à 429 510 en 2006) tandis que l'emploi public a connu une nette progression. Cette baisse de l'emploi privé laisse présager une augmentation du taux de chômage au plan national même si les dernières enquêtes indiquent, paradoxalement, que le chômage a diminué dans le District d'Abidjan entre 2002 et 2006.

Malgré la hausse des dépenses publiques d'éducation entre 2003 et 2006, la situation des infrastructures scolaires ne s'est pas beaucoup améliorée. Le ratio nombre d'élèves par enseignant s'est au contraire dégradé à tous les niveaux de l'enseignement à l'exception du niveau préscolaire.

Au niveau de la santé par contre, l'incidence de la plupart des maladies a progressivement diminué et la couverture vaccinale dans le pays s'est améliorée. Cependant, les populations ivoiriennes n'ont pas beaucoup accès aux soins de santé car les ratios dans le secteur sont encore loin des objectifs du gouvernement : le pays compte un (1) ESP pour 16 422 habitants et un (1) médecin pour 11 246 habitants.

L'objectif d'infléchir la progression de la pauvreté en 2005 n'a pas été atteint. Le taux de pauvreté est passé de 38,4% en 2002 à plus de 42% en 2005 et dans la ville d'Abidjan de 14,9% en 2002 à plus de 17,6% en 2006. Par ailleurs, le revenu des ménages ne cesse de s'amenuiser. Le PIB réel par habitant a chuté de 2,7% en 2003 et 2,0% en 2006.

L'une des satisfactions majeures de ce bilan de la matrice sociale est le boom de la téléphonie mobile. Depuis son lancement en 1996, la téléphonie mobile connaît un essor prodigieux en Côte d'Ivoire. Le nombre d'abonnés est passé de 13 549 en 1996 à plus de 4 millions en 2006.

Introduction

Depuis 2002, la Côte d'Ivoire est en proie à une crise politique et militaire dont les conséquences économiques et démographiques peuvent être résumées à la détérioration du tissu économique, la dégradation des infrastructures sociales, et à la dislocation de cellules familiales du fait des déplacements massifs des populations et de la perte en vies humaines. Au niveau économique, la croissance économique a connu une chute importante entre 1999 et 2002 (le taux de croissance réel du PIB est passé de 1,6% en 1999 à -1,5% en 2002). Les différents indicateurs sociaux se sont détériorés dans un contexte marqué aussi par une forte croissance démographique (de l'ordre de 3%). Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est tombée à moins de 51 ans en 2002. Le système éducatif est tributaire d'une situation d'insuffisance en infrastructures et en personnel. L'incidence de certaines maladies est en hausse. Le pouvoir d'achat des ménages s'est s'amenuisé et la pauvreté a gagné du terrain.

Ce bilan, issu du Tableau de Bord social de 2003, laisse présager que les conséquences de la crise qui secoue le pays ont été négatives sur tous les aspects et nécessitent une réaction appropriée de la part du gouvernement et des acteurs politiques. Ainsi, depuis le début de l'année 2007, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée sur la voie de la paix avec la signature des accords politiques de Ouagadougou. Avec cette embellie, le pays s'est engagé à améliorer ces relations avec les partenaires au développement que sont les institutions de Breton Woods et un programme de reconstruction post-crise est en cours d'adoption avec ceux-ci.

Dès lors, dans le cadre de la reconstruction du pays, disposer de statistiques fiables retraçant l'évolution de la matrice sociale devient indispensable d'une part, pour suivre les conditions de vie des groupes vulnérables et d'autre part, orienter efficacement les politiques sociales en général et celles destinées à la lutte contre la pauvreté en particulier.

Le Tableau de Bord Social 2006 (TBS 2006), dont la période d'analyse est 2003-2006, répond à cette double préoccupation. L'élaboration du TBS vise donc à donner aux décideurs des informations précises sur l'état de la matrice sociale. Plus précisément, il permet de mesurer l'évolution et l'impact des politiques socio-économiques notamment celles orientées vers la réduction de la pauvreté. De façon spécifique, le TBS vise à :

- mesurer les performances socio-économiques en vue de formuler des politiques sociales orientées en fonction des signaux des déficits sociaux notamment dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;
- signaler les évolutions des variables économiques et sociales essentielles et indiquer quelques causes ou les facteurs explicatifs ;
- permettre, dans la mesure du possible, le suivi périodique et systématique des conditions de vie des grands groupes socio-économiques et des groupes vulnérables.

Par ailleurs, le TBS 2006 propose un bilan partiel qui permet d'apprécier l'impact de la guerre sur cette matrice sociale. De plus, certains indicateurs des OMD sont intégrés dans ce document et permettent d'apprécier la situation de la Côte d'Ivoire par rapport à l'atteinte des OMD en 2015.

Le TBS 2006 comporte 3 tomes : le tome I consacré aux analyses thématiques, le tome II qui est consacré à la note méthodologique et la base de données du TBS (BDTABS) et le tome III est une note de synthèse des deux premiers tomes. Le tome I (le présent document) du TBS 2006 prend spécifiquement en compte l'analyse des indicateurs socio-économiques sur la période 2003-2006. Il se structure en huit modules qui sont : Population et habitat ; Développement économique et social ; Education, alphabétisation et formation ; Santé et sécurité alimentaire ; Répartition des revenus et pauvreté, Infrastructures de base, Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, Gestion de l'environnement.

1.1. Situation démographique de la Côte d'Ivoire

1.1.1. Contexte et Objectifs de la politique nationale de population

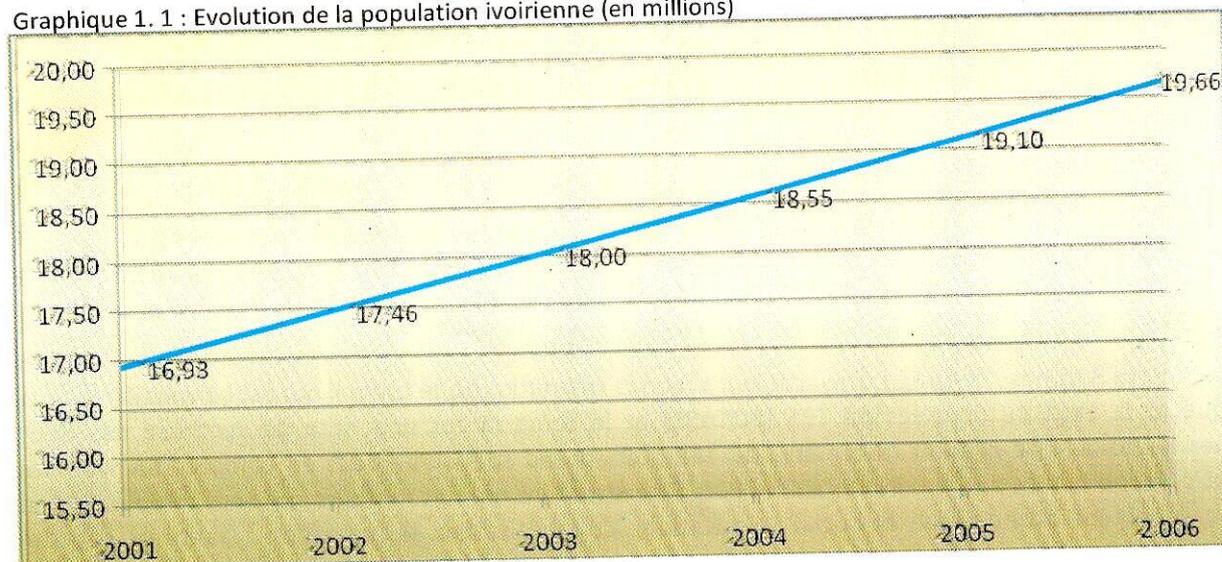
La situation démographique de la Côte d'Ivoire est caractérisée par la relative jeunesse de sa population (plus de 60% de personnes de moins de 25 ans) avec un fort taux de croissance (de l'ordre de 3%) dans un contexte de faible croissance économique. Cette situation accentue la pression sur les services sociaux de base et les infrastructures. C'est dans ce contexte que la Côte d'Ivoire a adopté en mars 1997 sa politique nationale de population dont le but essentiel est de maîtriser la croissance démographique et ses conséquences. Cette politique a mis l'accent sur les points suivants :

- maîtriser la croissance naturelle de la population ;
- maîtriser les mouvements migratoires internes et internationaux ;
- parvenir à une adéquation entre l'offre et la demande liées aux besoins essentiels de la population ;
- valoriser la famille et améliorer le statut des femmes et des jeunes ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la sauvegarde de l'environnement ;
- développer les capacités de conception et de gestion des programmes de mise en œuvre de la politique nationale de population.

La politique nationale de population a été traduite dans les faits par l'élaboration d'un programme national d'actions en matière de population pour la période 2002-2006. Ce programme définit des actions précises à mener pour atteindre les objectifs ci-dessus.

1.1.2. Données générales sur la population ivoirienne

Graphique 1. 1 : Evolution de la population ivoirienne (en millions)



Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

La population ivoirienne est estimée à 19 658 000 en 2006 selon des projections faites par l'INS à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998 (RGPH 98). La densité a ainsi atteint 61 hab./Km² alors qu'elle était de 51 hab./Km² en 2000.

1.1.2.1. Répartition de la population selon le milieu de résidence

La population ivoirienne réside majoritairement en milieu rural avec cependant une progression rapide de l'urbanisation. En effet, en 1998, 56,8% de la population ivoirienne vivait en milieu rural contre 43,2% en milieu urbain. Ces taux sont passés respectivement à 52,5% contre 47,5% en 2006. Selon les prévisions, l'équilibre entre les deux milieux sera atteint en 2010 du fait essentiellement d'une forte croissance de la population urbaine : le

taux de croissance annuelle de la population urbaine est de 4,6% en moyenne sur la période 2003-2010 alors que celui de la population rurale est seulement de 1,4%.

Par ailleurs, les 10 plus grandes villes comptent un peu plus de 27% de la population totale avec près de 20% pour la seule ville d'Abidjan. Le tableau 1.1 retrace l'évolution de la population urbaine des plus grandes agglomérations du pays :

Tableau 1. 1 : Evolution de la population des plus grandes villes du pays

Villes	Années			
	2003	2004	2005	2006
Abidjan	3 371 295	3 473 383	3 576 581	3 681 600
Bouaké	540 750	557 124	573 678	590 522
Daloa	202 782	208 922	215 129	221 446
Yamoussoukro	182 511	188 038	193 625	199 310
Korhogo	151 604	171 426	176 519	181 703
San Pedro	154 394	159 069	163 795	168 604
Man	136 655	140 793	144 976	149 233
Gagnoa	125 487	129 288	133 129	137 038
Ensemble	4 865 478	5 028 043	5 177 432	5 329 456
en % de la population totale	27,0%	27,1%	27,1%	27,1%

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

La population de la ville d'Abidjan est inégalement répartie entre les 10 communes. En dehors de la commune du Plateau connue comme le centre des affaires, et donc très peu peuplée (13 259 habitants), les autres communes se répartissent en 3 grands groupes. Le premier groupe est composé des communes de Yopougon et d'Abobo qui comptent plus de 800 000 habitants en 2006. Le deuxième groupe comprend les communes d'Adjamé, de Cocody et de Koumassi dont la population varie entre 322 000 et 406 000 habitants en 2006. Le dernier groupe de communes a une population comprise entre 150 000 et 271 000 en 2006. Il s'agit des communes d'Attécoubé, Marcory, Port-Bouet et Treichville.

Tableau 1. 2 : Evolution de la population des communes de la ville d'Abidjan

Communes	Années				
	2002	2003	2004	2005	2006
Abobo	725 241	747 646	770 285	793 171	816 461
Adjamé	288 955	297 881	306 902	316 020	325 299
Attécoubé	235 884	243 171	250 535	257 978	265 553
Cocody	286 058	294 895	303 825	312 852	322 038
Koumassi	360 852	372 000	383 264	394 651	406 240
Marcory	201 978	208 218	214 523	220 897	227 383
Plateau	11 778	12 142	12 509	12 881	13 259
Port-Bouet	240 511	247 941	255 449	263 039	270 762
Treichville	136 956	141 187	145 462	149 784	154 182
Yopougon	782 055	806 215	830 628	855 307	880 421
VILLE D'ABIDJAN	3 270 268	3 371 295	3 473 383	3 576 581	3 681 600

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

Du point de vue de la concentration humaine, les communes d'Adjamé et de Koumassi présentent les plus fortes densités de population (26 784 et 21 890 habitants au km²) loin devant les autres communes qui ne dépassent guère 12 000 habitants au km².

1.1.2.2. Répartition régionale de la population

La population ivoirienne est inégalement répartie entre les 19 régions administratives que compte le pays. Deux particularités apparaissent à travers la répartition de la population entre les régions. Il s'agit premièrement du poids démographique important de la région des lagunes (y compris la ville d'Abidjan) qui abrite presque 24% de la population totale du pays alors qu'aucune des autres régions n'en compte plus de 10%. La deuxième

particularité est l'inégale répartition de la population entre les régions sud et nord du pays. En effet, les quatre régions côtières (Sud Comoé, Lagunes, Sud Bandama et Bas Sassandra) regroupent 40,8% de la population en 2006, tandis que les régions nord (Zanzan, Savanes et Denguélé) ne comptent que 12,1% de la population la même année.

1.1.2.3. Impact de la guerre sur la population ivoirienne

Tableau 1. 3 : Nombre de déplacés estimés¹ par département et par milieu

Département	Milieu	Homme	Femme	Total
Abidjan	Urbain	218 134	238 290	456 424
	Rural	5 567	6 866	12 433
	Ensemble	223 701	245 156	468 857
Daloa	Urbain	11 616	13 637	25 253
	Rural	22 315	23 444	45 759
	Ensemble	33 931	37 081	71 012
Duekoué	Urbain	17 699	19 770	37 469
	Rural	12 224	12 482	24 706
	Ensemble	29 923	32 252	62 175
Toulepleu	Urbain	1 102	1 160	2 262
	Rural	2 196	2 946	5 142
	Ensemble	3 298	4 106	7 404
Yamoussoukro	Urbain	11 733	11 013	22 746
	Rural	12 455	13 691	26 146
	Ensemble	24 188	24 704	48 892
Ensemble CI	Urbain	260 284	283 870	544 154
	Rural	54 757	59 429	114 186
	Ensemble	315 041	343 299	658 340

Source : UNFPA

L'une des conséquences de la crise militaro-politique de septembre 2002 a été le déplacement massif des populations des zones sous contrôle des forces nouvelles vers les zones sous contrôle gouvernemental. Selon les résultats d'une étude réalisée par l'UNFPA en 2005, sur le thème « conditions de vie des personnes déplacées et de familles d'accueil en zone gouvernementale de la Côte d'Ivoire », à l'exclusion des enfants nées de parents déplacés, la population déplacée, en zone gouvernementale, est estimée à 658 340 personnes.

Cette population déplacée s'est réfugiée principalement en milieu urbain. En effet, les villes de la zone gouvernementale ont accueilli 82,7% des personnes déplacées contre 17,3% pour le milieu rural. Des 5 centres d'accueil évoqués par l'étude, la ville d'Abidjan, a accueilli 468 857 déplacés, soit 71,2% de l'effectif total des déplacés.

1.1.2.4. Population réfugiée en Côte d'Ivoire

Malgré la crise militaro politique que vit le pays depuis septembre 2002, la Côte d'Ivoire reste une terre d'asile. En effet, en dépit d'une forte baisse entre 2004 et 2006, le nombre de réfugiés demeure élevé d'une part, et d'autre part, les pays d'origine des réfugiés sont divers et variés. Ainsi le nombre de réfugiés est passé de 72 087 en 2004 à 41 626 en 2005 et à 38 527 en 2006. Ils sont de 31 nationalités différentes. La population réfugiée en Côte d'Ivoire compte plus de femmes que d'hommes. En tout, 54% d'entre eux sont de sexe féminin.

La répartition des réfugiés par pays d'origine ou nationalité entre les différentes régions du monde, montre que l'Afrique de l'Ouest compose le plus gros contingent, en particulier à cause du Liberia qui compte à lui seul 97,7% des réfugiés en 2004 et 95,7% en 2006. En dehors du Liberia, les autres pays ne dépassent pas 500 réfugiés chacun. Toutefois, une nette différence est observée entre les pays ayant connu une crise majeure et les autres. Ainsi, les pays ayant les plus forts taux parmi les réfugiés sont, par ordre d'importance croissant, Congo Brazza (488 à 560 personnes), Sierra Leone (342 à 339 personnes), Rwanda (247 à 269 personnes) et Congo RDC (192 à 204 personnes).

¹ Après déflation des enfants nés à la suite du déplacement.

Tableau 1. 4 : Répartition de la population réfugiée par nationalité

Région	Nationalités	2004			2005			2006		
		Homme	Femme	Total	homme	Femme	Total	homme	Femme	Total
Afrique centrale	Angolais	2	3	5	1	3	4	2	3	5
	Camerounais	3	1	4	3	1	4	1		1
	Centrafricains	2	4	6	2	4	6	11	8	19
	Congolais (Brazza)	317	222	539	334	226	560	262	226	488
	Congolais (RDC)	98	94	192	103	104	207	100	104	204
	Tchadiens	8	4	12	8	4	12	10	6	16
	s/total	430	328	758	451	342	793	386	347	733
Afrique de l'Est	Burundais	56	39	95	51	33	84	50	42	92
	Erythréens	1		1	1		1	3	2	5
	Ethiopiens	8	5	13	8	5	13	5	5	10
	Ougandais	1		1	1		1	1		1
	Rwandais	131	126	257	127	120	247	127	142	269
	Somaliens	1		1			0			0
	Soudanais	10		10	11		11	1		1
	s/total	208	170	378	199	158	357	187	191	378
Afrique de l'Ouest	Burkinabés	1		1	1		1	1		1
	Ghanéens	9	11	20	9	11	20	22	17	39
	Guinéens	5	2	7	5	2	7	4	1	5
	Libériens	32 089	38 313	70 402	18 255	21 664	39 919	16 948	19 908	36 856
	Maliens	1		1	1		1	1		1
	Mauritaniens	2	1	3	3	1	4	3	2	5
	Nigériens	9	9	18	9	9	18	7	6	13
	Nigériens	2		2	2		2	2		2
	Sierra Léonais	180	159	339	180	159	339	183	159	342
	Togolais	4	2	6	9	4	13	13	10	23
	s/total	32 302	38 497	70 799	18 474	21 850	324	17 184	20 103	287
Afrique du Nord	Tunisiens	1		1	1		1	2		2
	s/total	1	0	1	1	0	1	2	0	2
Asie	Afghans	3	4	7	3	4	7	7	7	14
	Cambodgiens	23	16	39	23	16	39	22	16	38
	Sri lankais	1		1	1		1	1		1
	Vietnamiens	31	45	76	31	45	76	24	26	50
	s/total	58	65	123	58	65	123	54	49	103
Moyen Orient	Iraniens	9	10	19	9	10	19	12	10	22
	Palestiniens	2	5	7	2	5	7		1	1
	Syriens	2	1	3	2	1	3	2	1	3
	s/total	13	16	29	13	16	29	14	12	26
Total		33 011	39 076	72 087	19 195	22 431	626	17 825	20 702	527

Source : HCR-Cote d'Ivoire

1.1.3. Structure de la population ivoirienne

1.1.3.1. Structure selon le sexe

Selon le RGPH 98, la population ivoirienne est composée de 51% d'hommes et de 49% de femmes. Les projections de l'INS indiquent par ailleurs que cette structure n'a pas considérablement évolué. Ainsi, le rapport de masculinité qui était de 104,29 en 1998 et de 104,20 en 2003 est passé à 104,05 en 2006. La structure par sexe ne varie pas de façon significative selon le milieu de résidence.

1.1.3.2. Répartition de la population par âge

Tableau 1. 5 : Evolution de la proportion de jeunes dans la population ivoirienne

Classe d'âge (en % de la population totale)	Années			
	2003	2004	2005	2006
0 à 4 ans	16,3	16,2	16,0	15,9
0 à 14 ans	41,8	41,4	41,0	40,6
5 à 9 ans	14,4	14,4	14,4	14,2
5 à 14 ans	25,5	25,3	25,0	24,8
15 à 24 ans	20,2	20,2	20,2	20,2

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

Les jeunes dominent largement la population ivoirienne en dépit d'un léger vieillissement de celle-ci. En effet, la proportion de la population âgée de moins de 25 ans fléchit légèrement mais reste fortement élevée. Elle passe de 62,0% en 2003 à 60,8% en 2006 soit 2 personnes sur 3. Quant aux jeunes de 0 à 14 ans, ils représentent entre 40,6% (en 2006) et 41,8% (en 2003).

Tableau 1. 6 : Evolution de la population (en milieu) de plus de 50 ans

Classes d'âges	Années							
	2003		2004		2005		2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
50-54	223	203	229	209	236	216	243	222
55-59	168	147	173	152	178	156	183	161
60-64	137	127	141	131	145	135	150	139
65-69	98	83	101	86	104	88	107	91
70-74	64	55	66	57	68	59	70	60
75-79	35	30	36	31	37	32	39	33
80 et +	38	42	39	43	40	45	42	46

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

La population de plus de 50 ans représente moins de 10% de la population. Au sein de cette population, on observe une dominance des femmes à partir de 80 ans. Quel que soit le sexe, les effectifs diminuent de façon régulière en allant des âges jeunes aux âges les plus élevés.

1.1.4. Dynamique de la population ivoirienne

1.1.4.1. Taux de croissance démographique

Le taux de croissance démographique demeure très élevé en Côte d'Ivoire malgré la baisse constatée ces dernières années. Le taux est passé de 3,8% en 1975 (date du premier recensement général de la population) et 1988 à 3,3% entre 1988 et 1998.

Les projections estiment le taux de croissance démographique à 2,95% en 2003, 2,85% en 2005 et 2,81% en 2006. Bien que l'immigration ne soit pas négligeable en Côte d'Ivoire, le niveau du taux de croissance démographique est fortement influencé par le taux d'accroissement naturel qui se situe à 2,46% en 2003 et 2,38% en 2006. Ce taux de croissance impose un temps de doublement de moins de 25 ans.

Le taux de croissance démographique est plus important en milieu urbain (4,6%) qu'en milieu rural (1,4%).

Tableau 1. 7 : Evolution des indicateurs de croissance démographiques

Indicateurs	Taux de croissance				Taux de croissance naturelle			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
Ensemble Côte d'Ivoire	2,95	2,9	2,85	2,81	2,46	2,43	2,4	2,38
<i>en milieu urbain</i>	4,79	4,71	4,65	4,59				
<i>en milieu rural</i>	1,58	1,49	1,44	1,37				
Temps de doublement	23,8	24,3	24,7	25	28,5	28,9	29,2	29,5

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

1.1.4.2. La mortalité en Côte d'Ivoire

Tableau 1. 8 : Evolution des indicateurs de mortalité

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
TMI	84	84	84	84
TMIJ	125	125	125	125
Espérance de vie Totale	50,9	50,9	50,9	51,3
Espérance de vie des hommes	49,2	49,2	49,2	49,6
Espérance de vie des femmes	52,7	52,7	52,7	53,0

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98, EISCI 2005)

Selon l'Enquête sur les Indicateurs du Sida en Côte d'Ivoire (EISCI) en 2005, sur 1 000 naissances vivantes, 84 meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire et sur 1 000 naissances âgées d'un an, 44 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Globalement, un enfant sur huit (125%) court un risque de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire. La probabilité de décéder avant cinq ans est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (142% contre 105%).

Les enfants dont la mère n'a aucune instruction courent un risque plus élevé de décéder avant leur cinquième anniversaire que ceux dont la mère est instruite (132% contre 123% quand la mère a un niveau primaire et 109 quand la mère a un niveau secondaire ou plus). L'intervalle entre les naissances est le facteur qui influence le plus nettement le risque de décéder des enfants : globalement, lorsque l'intervalle est inférieur à 2 ans, environ un enfant sur huit (118%) décède avant l'âge d'un an contre un enfant sur 19 (52%) lorsque cet intervalle est de 4 ans ou plus.

Le niveau de mortalité des adultes est relativement élevé : 6,64% pour l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans et 6,43% pour les hommes âgés également de 15-49 ans. Le taux de mortalité maternelle demeure élevé en Côte d'Ivoire (543 décès pour 100 000 naissances vivantes). Pour l'ensemble des décès de femmes en âge de procréer, 15% seraient imputables à des causes liées à la maternité ou à ses suites.

1.1.4.3. Indicateurs de fécondité

Tableau 1. 9 : Evolution des indicateurs de fécondité

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
Indice synthétique de fécondité	5,15	4,60	4,60	4,60
Taux brut de reproduction	2,54	2,51	2,49	2,46
Taux net de reproduction	1,87	1,85	1,83	1,82
Rapport enfant - femmes	0,66	0,66	0,65	0,64
Age moyen de procréation	30,50	30,60	30,60	30,60

Source : INS (Estimations à partir du RGPH 98)

Le niveau de la fécondité est en baisse depuis 2003. En effet, l'indice synthétique de fécondité qui était de 5,15 en 2003 est passé à 4,6 en 2005 (selon l'EISCI) soit une baisse d'environ 1 point. Le taux brut de reproduction est de 2,54 en 2003 et 2,46 en 2006. Quant au taux net de reproduction, il est passé de 1,87 en 2003 à 1,82 en 2006.



I.2. Politique de l'habitat

1.2.1. Objectifs de la politique de l'habitat

La dernière réforme de la politique de l'habitat, qui date de 1992, visait la promotion de l'habitat social aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette réforme a vu le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé avec les mesures d'accompagnement suivantes :

- l'exonération fiscale sur les travaux, les matériaux de construction et les droits d'enregistrement ;
- un mécanisme de financement pour la réalisation des logements en milieu rural (Fonds de Soutien à l'Habitat : FSH) et en milieu urbain (Compte de Mobilisation de l'Habitat : CDMH).

L'Etat a aussi mis en place à la fois des structures techniques (Programme d'Appui à la Politique de l'Habitat (PAPH), Agence de Gestion Foncière (AGEF), le Guichet unique, etc.) et de financement (Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH), etc.) pour la promotion de l'habitat à moindre coût aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ainsi, la gestion et la promotion de l'habitat en Côte d'Ivoire ont été assurées conjointement par plusieurs structures. La production de logements sociaux est assurée par la SHCI créée en 1954, la SOGEFIHA créée en 1963, la SICOGLI créée en 1965 qui continue d'exercer et la SETU créée en 1971.

Sur la période 1986-2000, en milieu urbain, les efforts en matière de logement ont porté sur la production de 40.000 logements, 4.500 lots de terrains urbains viabilisés et 15.000 lots de terrains urbains non aménagés à Abidjan. Ces efforts n'ont pas permis de résorber le déficit en logements car l'offre de logements s'élève à trois mille (3 000) unités dont deux mille (2.000) unités pour Abidjan et mille (1.000) pour les villes de l'intérieur alors que la demande globale est de 42.000 unités par an.

Par ailleurs, sur la même période, la SETU a loti 736 ha de terrains pour la promotion immobilière, réalisé 24 ha d'équipements communautaires et 457 km de VRD. Elle a restructuré 200 ha de lotissement et géré près de 2000 km de canalisations enterrées ou à ciel ouvert à Abidjan.

En milieu rural, de 2001 à 2005, 478 logements sociaux ont été construits dans 26 villages pour un investissement global de 2, 302 milliards de francs CFA grâce au FSH.

Cependant, les mécanismes de refinancement à l'accession directe à la propriété par le Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) et la banque de l'habitat (BHCI) en milieu urbain et le Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH) en milieu rural sont insuffisants pour couvrir les besoins en logements. La prolifération des quartiers précaires dans la plupart des grandes villes du pays, en particulier à Abidjan où l'on dénombre plus de 72 quartiers précaires, atteste de la rareté des logements surtout sociaux.

1.2.2. Caractéristiques des logements en Côte d'Ivoire

Tableau 1. 10 : Evolution de la proportion des ménages en fonction du statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Années			
	1995	1998	2002	2006 ²
Propriétaire	53,6	49,6	51,8	19,2
Location-vente	0,5	1,2	1,29	0,3
Location-simple	27,2	29,7	31,05	70,6
Logé gratuitement	14,7	14,1	12,29	6,8
Logement subventionné	4,0	5,5	3,57	2,2

Source : INS (ENV95, ENV98, ENV 2002, ENV Enquête pilote Abidjan 2006)

Le tableau 1.10 présente la répartition de la population selon le statut d'occupation de leurs logements. Les informations de 2006 ne concernent que le district d'Abidjan. Cette restriction explique la particularité constatée. En effet, les ENV de 1995, 1998 et 2002 ont révélé que près de la moitié des ivoiriens (49,6% à 53,6%) sont propriétaires de leurs logements. La proportion des ivoiriens compris entre 27% et 31% sont des locataires tandis que 12 à 14% sont logés gratuitement.

² Les données de 2006 ne concernent que le district d'Abidjan.

La situation d'Abidjan de 2006 tranche radicalement avec cette tendance. En effet, le mode de logement le plus courant dans le District d'Abidjan est la location simple. En effet, 70,6% des ménages sont en location simple tandis que 19,2% sont propriétaires de leurs logements. Les ménages vivant dans les logements gratuits ou subventionnés ne représentent que 6,8% et 2,2% des ménages alors que ces taux sont respectivement de l'ordre de 12% et 4% au plan national.

Tableau 1. 11 : Evolution de la proportion des ménages en fonction du type de logement

Type de logement occupé	Années			
	1995	1998	2002	2006 ³
Villa	6,9	6,0	10,72	9,5
Appartement	5,0	4,2	4,87	7,9
Maison en bande	7,2	16,8	15,01	16,5
Cour commune	36,6	34,6	30,77	52,6
Maison isolée	5,2	15,7	15,82	5,0
Case ou maison en banco	34,9	19,7	20,56	0,9
Baraque	4,2	3,0	2,25	7,7

Source : INS (ENV95, ENV98, ENV 2002, ENV Enquête pilote Abidjan 2006)

En ce qui concerne le type de logement (tableau 1.11), les cours communes constituent le mode de logement le plus courant dans tout le pays y compris dans le District d'Abidjan. Toutefois, les proportions diffèrent considérablement entre Abidjan et le reste du pays. Sur la période 1995 à 2002 et au plan national, les ménages vivant dans des cours communes représentent 30 à 37% des ménages alors que cette proportion est de 52,6% pour la ville d'Abidjan. Le deuxième type de logement pour l'ensemble du pays est « case ou maison en banco » (20 à 35%) certainement à cause du milieu rural où ce type de construction est très répandu. A Abidjan le deuxième type le plus répandu est constitué des maisons en bande (16,5%) loin derrière les cours communes.

1.2.3. Commodités des logements en Côte d'Ivoire

Dans l'ensemble, les résultats du tableau 1.12 indiquent que 59% des ménages disposent de l'électricité. D'énormes disparités entre les milieux de résidence apparaissent néanmoins. En effet, en milieu rural seulement 37% des ménages disposent de l'électricité alors que cette proportion est de 86% en milieu urbain.

La principale source d'approvisionnement en eau reste l'eau de robinet (54 %), que l'eau provienne d'un robinet dans le logement (19%), ou situé dans la cour (21%) ou qu'elle provienne d'une fontaine publique (14%). Cependant, en milieu rural, seulement 36% des ménages consomment de l'eau provenant de robinet ou d'une fontaine publique contre 77% en urbain. En milieu rural, environ un ménage sur deux (51%) utilise l'eau de puits comme eau de boisson.

Au niveau du type de toilettes, on constate que 16% des ménages disposent de toilette avec chasse d'eau : 29% en milieu urbain contre 6 % seulement en milieu rural. Le principal type de toilettes utilisées par les ménages en milieu urbain reste les fosses rudimentaires (57%) alors qu'en milieu rural plus de 50% des ménages n'ont pas de toilettes.

Le tableau 1.12 présente par ailleurs la répartition des ménages en fonction du type de revêtement du sol. On observe que les trois-quarts des ménages vivent dans un logement dont le sol est recouvert de ciment ou de carreaux. Cette proportion, bien qu'élevée dans les deux milieux, est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (86% contre 65%).

³ Les données de 2006 ne concernent que le district d'Abidjan.

Tableau 1. 12 : Répartition de la population en fonction des commodités du logement en 2005

Caractéristiques du logement	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Électricité			
Oui	86,40	37,00	58,90
Non	13,30	62,40	40,60
NSP/ND	0,20	0,60	0,50
Source d'eau potable			
Robinet dans le logement	32,10	8,10	18,80
Robinet dans la cour/concession	34,60	10,70	21,30
Fontaine publique	10,60	16,90	14,10
Puits ouvert dans le logement	4,80	7,90	6,50
Puits ouvert dans la cour	5,20	9,20	7,40
Puits public ouvert	4,00	15,20	10,20
Puits protégé dans le logement/cour/concession	4,50	6,00	5,30
Puits public protégé	3,30	12,30	8,30
source protégée	0,10	2,30	1,30
Source non protégée	0,20	5,30	3,00
Rivière/ fleuve/mare/lac	0,50	5,70	3,40
Eau en bouteille/autre	0,20	0,10	0,10
Non déclaré	0,10	0,20	0,20
Type de toilettes			
Chasse d'eau	29,20	6,00	16,30
Fosse rudimentaire	56,80	39,70	47,30
Fosse/latrines améliorées	9,20	3,60	6,10
Pas de toilette/ nature	4,60	50,30	30,00
Non déclaré	0,20	0,30	0,30
Matériau du sol			
Terre/ sable/bouse	2,60	31,00	18,40
Bois/planches	0,80	0,40	0,60
Parquet, bois ciré	0,10	0,10	0,10
Gerflex ou asphalte	7,80	1,80	4,40
Carreaux/ciment	86,20	65,40	74,60
Moquette/Autre/NSP	2,60	1,40	1,90

Source : INS (EISCI 2005)

1.3. Conclusion et recommandations

Conclusion

En attendant le nouveau recensement général de la population prévu pour l'an 2008, qui permettra d'apprécier le niveau et les tendances réels des indicateurs démographiques, ceux projetés à partir du RGPH 98 ainsi que les résultats de certaines enquêtes, montrent que la Côte d'Ivoire est loin de maîtriser l'évolution de sa population. En effet, le taux de croissance démographique demeure élevé, influencé à la fois par une forte immigration des pays voisins et des pays lointains en crise, et une forte croissance naturelle. Cette situation a pour corollaire, un temps de doublement très court (moins de 25 ans), une population jeune (plus de 60% de moins de 25 ans), une croissance rapide des villes. En définitive, cette croissance démographique, dans un contexte de faible croissance économique, rend difficile l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sociaux de base et aux infrastructures contribuant ainsi à la détérioration des conditions de vie des ménages.

De plus, la crise de septembre 2002 a détourné les efforts du gouvernement et même de la communauté internationale vers les besoins nouveaux et immédiats au détriment des programmes de moyen et long terme qui intègrent la maîtrise de la démographie.

Par ailleurs, les conditions de logement des ivoiriens demeurent relativement précaires. Cette précarité se manifeste à deux niveaux. Au niveau du droit au logement, seul 51,9% des ménages étaient propriétaires de leurs habitations en 2002. Au niveau de la qualité du logement et du cadre de vie, une grande partie des logements est construite avec des matériaux et des plans rudimentaires (en 2002, 53,58% des ménages vivaient dans des cours communes, maison en banco ou baraque) et ne dispose pas de commodité (58,9% dispose d'électricité, 18,8% d'eau courante, 16,3% de toilette avec chasse d'eau).

Recommandations

Au vu de ce qui précède, les actions suivantes peuvent être préconisées en matière de population et d'habitat :

- dans la mesure du possible, définir sans attendre la fin complète de la crise une nouvelle politique nationale de population qui intègre la nouvelle situation ou à défaut prendre des mesures pour parer aux urgences en matière de population et d'habitat et adopter par la suite des stratégies pour définir une nouvelle politique de la population le plus tôt possible après la fin de la crise ;
- réaliser effectivement le recensement général de la population et de l'habitation de 2008 afin de disposer d'indicateurs récents et à jour ;
- initier une politique efficiente d'immigration qui allie respect des droits de l'homme et des accords internationaux et maîtrise du flux migratoire ;
- définir une politique réaliste de l'habitat mettant l'accent sur la promotion de l'habitat social et la vulgarisation du crédit immobilier ;
- veiller au respect de la législation en matière d'urbanisation à tous les niveaux ;
- prendre en compte la gestion de l'environnement dans l'administration des communes.

2.1. Développement économique

2.1.1. Contexte et Objectifs de la politique économique

La Côte d'Ivoire a connu une forte croissance entre 1995 et 1998, avec un taux de croissance annuel moyen de près de 5%, consécutive à la dévaluation du FCFA (en 1994) et à la mise en œuvre de réformes structurelles. Cette croissance économique a été aussi soutenue par une conjoncture internationale favorable avec le relèvement des cours des principales matières premières.

Cependant, depuis le coup d'Etat de décembre 1999, le pays est rentré dans un cycle d'instabilité socio-politique et de récession économique. En effet, le taux de croissance du PIB est passé de 1,6% en 1999 à 0,2% en 2001. Mais cette situation a commencé à s'améliorer grâce notamment au renchérissement des cours des matières premières. De plus, les résultats satisfaisants de la gestion économique et financière en 2001 et au cours des 8 premiers mois de 2002, appuyés par un programme triennal 2002-2004 avec les institutions de Breton Woods ont permis de projeter la croissance économique à 3% pour la première année, 4,5% la deuxième année et 5% la dernière année.

Ce programme économique et financier (cf. TBS 2003), appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC), avait pour objectifs principaux :

- l'amélioration des conditions de vie des populations et leur participation au développement du pays ;
- le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence pour assurer l'amélioration de la gestion financière et l'efficacité des dépenses de l'Etat ;
- la consolidation des finances publiques par la mise en œuvre de mesures visant à optimiser les recettes fiscales et à maîtriser la progression des dépenses publiques ;
- l'accélération des réformes structurelles pour attirer les investissements privés. Un accent sera mis sur les mesures visant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

De manière spécifique, il s'agissait pour le Gouvernement de :

- réaliser un taux de croissance de 3% en 2002 et de plus de 4% en moyenne sur la période 2003-2005 ;
- réduire de 0,6% le déficit budgétaire puis dégager un excédent budgétaire ;
- réaliser des excédents au niveau du compte courant ;
- contenir l'inflation dans la limite des 3% de la norme communautaire.

Malheureusement, la crise de septembre 2002 a remis en cause l'atteinte des objectifs de ce programme. En effet, l'activité économique a été profondément perturbée et le taux de croissance de l'économie qui s'était redressé en 2001 avec un taux de croissance de 0,2% est retombé à -1,6% en 2002.

Après plus de 5 années de crise et au lendemain de la signature des accords politiques de Ouagadougou, de nouvelles perspectives s'annoncent pour l'économie nationale et un vaste programme de reconstruction nationale est en cours d'élaboration et d'adoption avec l'appui des principaux bailleurs de fonds.

2.1.2. Evolution des principaux indicateurs macro-économiques

Tableau 2. 1 : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques

Indicateurs (en milliards FCFA sauf indication)	Années			
	2003*	2004*	2005*	2006*
PIB courant	8 268	8524	8621	9028
Taux de croissance réelle du PIB (%)	-1,80%	1,50%	1,8	1,2
croissance du PIB par habitant (%)	-2,70%	-0,20%	-1,4%	-2,0%
Exportation / PIB (%)	45,70%	48,30%	47,81%	49,69%
Importation / PIB (%)	31,70%	37,50%	41,84%	42,37%
Balance commerciale	1153	920	515	662
Taux d'investissement brut	9,30%	9,00%	9,30%	8,5%
Solde budgétaire / PIB (%)	-2,50%	-1,80%	-1,71%	-1,39
Encours de la dette publique (% PIB)	76,8	69,6	63,3%	57,1%
Solde primaire / PIB	0,1%	0,4%	0,3%	0,2%
Solde courant / PIB (%)	2,10%	1,50%	0,2%	
Service de la dette	931	1326	1671	
Service dette / export	24,70%	32,20%	40,5%	
Taux de change (dollar en FCFA)	581	528,2	527,47	
Taux d'inflation	3,5%	1,3%	3,9	2,5

Source: INS (Comptes Nationaux), (*) données provisoires

2.1.2.1. Le Produit Intérieur Brut

La crise de septembre 2002 a eu un impact négatif sur la croissance économique. Ainsi, alors que les prévisions indiquaient une progression de 3% du PIB réel en 2002, le taux de croissance du PIB réel a plutôt chuté de 1,5% et 1,8% respectivement en 2002 et 2003. L'activité économique a amorcé une faible et solide croissance malgré les événements de novembre 2004. Ainsi, le taux de croissance du PIB est passé de 1,5% en 2004 à 1,8% en 2005 et 1,2% en 2006 grâce notamment au dynamisme des secteurs émergents que sont **l'énergie** (l'extraction du pétrole brut) et les **télécommunications** et soutenue par la vigueur des exportations.

2.1.2.2. Le taux d'inflation

Le niveau de l'inflation s'est progressivement réduit passant de 3,5% en 2003 à 1,3% en 2004. Les prix ont connu au cours de l'année 2005 une hausse et le taux d'inflation s'est établi à 3,9 % en moyenne annuelle, ce qui est nettement supérieur à 3% (qui est la norme de convergence au sein de la zone UEMOA). Cette situation s'explique par le relèvement du coût des produits pétroliers qui s'est répercuté sur les prix des biens et services. Le taux d'inflation se situe autour de 2,5% en 2006.

2.1.2.3. La Balance commerciale

Bien qu'étant en recul depuis 2004, la balance commerciale a enregistré en 2006 un excédent de 662 milliards de FCFA grâce à la hausse des exportations (qui ont progressé de 28,5 % en 2006 contre -44,0% en 2005 et -20,2% en 2004).

2.1.2.4. L'Encours de la dette

L'encours de la dette est passé de 6130 milliards en 2003 à 5445,8 milliards en 2005 (soit 63,3% du PIB). Le déclenchement de la crise a cependant entraîné la suspension du remboursement de la dette et l'accumulation des arriérés de paiement (qui ont atteint 1671 milliards de FCFA en 2005).

2.1.3. Structure et compétitivité de l'économie ivoirienne

L'économie ivoirienne reste dans son ensemble tributaire de l'agriculture d'exportation. Mais le secteur tertiaire reste le plus important en termes de valeur ajoutée. Il est suivi, de loin, par le secteur primaire et le secteur secondaire.

2.1.3.1. Le secteur agricole

Dans le secteur agricole, les performances enregistrées sont inégales d'une culture à l'autre. D'une manière générale, les tendances selon les principales filières se déclinent comme suit :

Tableau 2. 2 : Evolution de la production des principales cultures pérennes

Cultures (en milliers de tonnes)	Années		
	2003	2004	2005
Café	251,4	250,9	230
Cacao	1370,8	1388,5	1360
Huile de palme	321,8	200	236,0*
Caoutchouc	115,6	136,8	134,8
Banane	321,8	307,2	246,8
Ananas	229,1	226	194,5
Coton	396,4	180,1	321,3

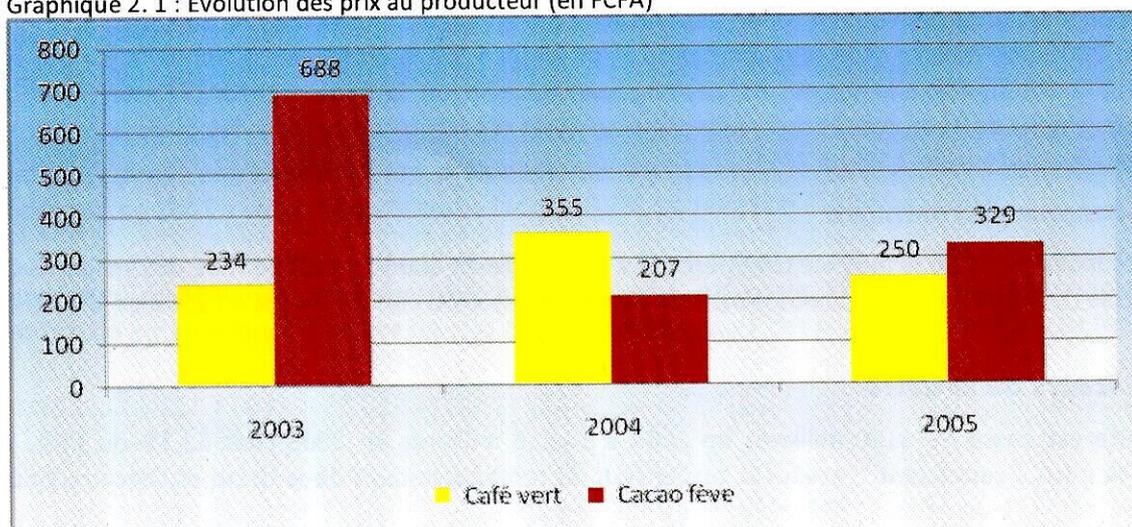
Source : MINAGRI (DSDI), DCPE, BCC, ANADER * : estimé

Le binôme café/cacao

La filière **café** souffre de l'effet conjugué du faible niveau des prix aux producteurs et de la persistance du conflit dans les principales zones de production. Le climat d'insécurité dans ces zones a provoqué l'abandon de nombreuses plantations. En conséquence, la production qui a chuté en 2000 est restée constante jusqu'en 2004 avant de connaître une baisse en 2005. En 2005, la production de café s'élève à 230000 tonnes, soit un recul de 8,3% par rapport à la saison précédente.

La production du **cacao**, en 2004, a connu une légère hausse de 1,3% par rapport à 2003 et s'établit à 1388500 tonnes. En 2005, la production de cacao s'élève à 1360000 tonnes, soit un recul de 2,1% par rapport à la saison précédente.

Graphique 2. 1 : Evolution des prix au producteur (en FCFA)



Source : MINAGRI (DSDI)

L'huile de palme

La production de l'huile de palme se situe en 2004 à 200 mille tonnes, soit un recul de 37,8% par rapport à 2003. Ce repli de la production s'explique par les difficultés rencontrées par les unités de transformation. Les estimations en 2005 indiquent une hausse de production de 18,0% par rapport à 2004.

La banane et l'ananas

Les productions de la banane et de l'ananas ont connu des replis sur les trois dernières années. En effet, la production de banane est passée de 321,8 milles tonnes en 2003 à 246,8 milles tonnes en 2005, soit une régression de 23,3%. Quant à la production d'ananas, elle a enregistré une baisse de 15,1% passant de 226 mille tonnes en 2004 à 194,4 milles tonnes en 2005. Ces mauvais résultats de la filière sont liés essentiellement à la réduction, voire l'arrêt, des investissements naguère appuyés par le programme de soutien de l'Union Européenne aux coopératives de producteurs.

Le coton

La filière coton a durement ressenti le conflit. Ainsi, la production de coton a connu une baisse de 54,5% entre 2003 (avec un niveau de production de plus de 396 milles tonnes) et 2004. En 2005, la production du coton masse a amorcé une reprise avec un accroissement de près de 80% pour se situer à 321,3 mille tonnes par rapport à 2004 où la production était de 180,1 mille tonnes.

2.1.3.2. Le secteur industriel

L'activité industrielle, mesurée par l'indice de la production industrielle (IPI), poursuit sa croissance. Le taux d'accroissement de l'IPI était de -5,4% en fin 2003. La tendance ne s'est inversée qu'à partir de 2004 où le taux d'accroissement de l'indice de la production industrielle est redevenu positif (3,2% réalisé en 2004, 13,4% en 2005 et 5% en 2006). Ce résultat traduit la capacité d'adaptation et de résistance du secteur au contexte.

Graphique 2. 2 : Evolution du taux de croissance de l'indice de la Production Industrielle



Source : INS (comptes nationaux)

Par secteur, les branches les plus dynamiques sur ces quatre dernières années ont été les produits pétroliers et l'extraction minière suite à l'orientation relativement favorable de l'activité pétrolière. En revanche, les industries de textile-chaussures et de bois continuent d'être lourdement sinistrées. Les principales tendances qui se dégagent par branche, se présentent comme suit :

L'extraction de pétrole

En raison de l'entrée en exploitation en 2005 du champ pétrolier espoir, la production pétrolière a repris en passant d'une hausse de 2,9% en 2004 à un taux d'accroissement moyen de 63,5% par an sur la période 2005-2006.

Les industries agro alimentaires

Les industries agro-alimentaires enregistrent un repli sensible de 19,8% et 17,2% respectivement en 2003 et 2006. Cette situation résulte principalement de la faiblesse des productions agricoles auxquelles elle est liée (palmier à huile, canne à sucre, etc.). L'agro alimentaire affiche, au terme de l'année 2005, une forte croissance : le taux de croissance est passé de 1,1% en 2004 à 5,3% en 2005. Ce bon résultat s'explique par la reprise des exportations en direction de la sous région.

La branche chimie

L'industrie chimique a vigoureusement repris en 2004 (+8,4%) pour contrebalancer la mauvaise performance de l'année 2003. La croissance observée dans la branche est attribuable à la forte production des produits dérivés. Cette branche de l'industrie ivoirienne a poursuivi sa progression en 2005 (+8,5%) impulsée par la pétrochimie qui a bénéficié de la relance des ventes de produits pétroliers en direction de la sous région grâce à la reconquête des marchés traditionnels perdus du fait de la crise, mais également aux nouveaux débouchés. En 2006, cette branche a cependant connu un léger repli de 1,5%.

La branche auto-mécanique

L'activité de la branche auto-mécanique, après la sévère baisse de 35,5% en 2004, a enregistré un rebond sur les deux dernières années (63,3% en 2005 et 21,0% en 2006).

La branche énergie électrique et eau

La branche énergie électrique et eau a affiché en 2005 une croissance de 6,0% alors que cette croissance était de 4,7% en 2004. Ce regain d'activité est lié à la hausse de la demande tant nationale que sous régionale.

Les industries diverses

Les industries diverses dont l'activité n'avait cessé de se détériorer jusqu'en 2003, semblent amorcer un regain d'activité sur les trois dernières années. Les performances les plus remarquables sont le fait des industries diverses qui enregistrent un net rebond de 148,5% en 2005 contre un taux de 4,0% en 2004. Ce résultat est dû aux performances des sous branches articles en papeterie et imprimerie. Les autres industries manufacturières sont sinistrées depuis 2004.

L'indicateur avancé du BTP

L'indicateur avancé du BTP continue sa progression amorcée depuis 2004 avec un taux de croissance de 2,2%. Cette croissance s'est confirmée les années suivantes même si le secteur a connu un fléchissement important en 2006. En effet, le taux de croissance de l'indicateur avancé du BTP qui était de 26,4% en 2005 est tombé à 12% en 2006.

La Branche matériaux de construction

Les matériaux de construction paraissent extrêmement sensibles à la fragilité du contexte sociopolitique. La forte chute enregistrée en 2003 (-21,5%) en témoigne notablement. Au cours de l'année 2004, à la faveur de la très relative décrispation du contexte politico-militaire, la production a rebondi avec un taux de croissance de 23,5%. Ces bonnes performances, qui ont contrebalancé les mauvais résultats de 2003, pourraient être en partie dues à la reprise des ventes de ciment dans la sous-région et par ailleurs à la poursuite des chantiers publics tels que la maison des députés et les travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs. En 2005, le secteur a connu un taux de croissance de 2,6% tandis qu'en 2006, ce taux de croissance a chuté de 8,3%.

La Branche textile-chaussure

La branche textile-chaussure continue de souffrir de la contrebande, de la contrefaçon, de la concurrence déloyale des friperies et autres produits importés mais également des difficultés d'approvisionnement des unités locales. Elle enregistre un recul sur les deux dernières années respectivement (-39,0% en 2005 et -26,4% en 2006) après la hausse de 8,06% réalisée en 2004.

L'industrie du Bois

A l'instar du textile, l'industrie du bois souffre des abattages illégaux des essences qui alimentent les pays voisins. L'industrie enregistre en conséquence une baisse de 24,3% en 2004. Cette contre performance est par ailleurs confirmée au cours des années 2005 et 2006 où la croissance affiche des taux négatifs de 26,4% en 2005 et de 38,4% en 2006.

2.1.3.3. Le secteur tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, après une baisse observée sur la période 2003-2005, les estimations réalisées font état d'un redressement de +1,9% impulsé par les télécommunications et le commerce.

Tableau 2. 3 : Evolution du taux de croissance dans le secteur tertiaire

Croissance en volume (en %)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Transport	-0,5	-2	-6,3	-0,2
Télécommunication	9,5	8,1	10,1	12,5
Commerce	-7,8	4	-1,1	3,6
Service	0	-6,8	-2,5	-1,8
Droits et taxes	0,2	2	-7,5	3,2
Secteur tertiaire	-2,4	-0,4	-2,8	1,9

Source : INS, comptes nationaux

2.1.4. Evolution des dépenses publiques

Tableau 2. 4 : Structure et évolution des dépenses publiques de l'Etat

Indicateurs (en Milliards de FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
DEPENSES TOTALES	1611,6	1665	1713,6	1741,8
<i>(En % du PIB)</i>	<i>20,20%</i>	<i>20,40%</i>	<i>19,90%</i>	<i>19,00%</i>
DEPENSES PRIMAIRES	1393,6	1478,8	1536,6	1610
<i>Dépenses courantes</i>	<i>1071,4</i>	<i>1111,8</i>	<i>1204</i>	<i>1257,7</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>213,7</i>	<i>258,6</i>	<i>235,3</i>	<i>239</i>
<i>Dépenses en capital</i>	<i>2,4</i>	<i>3,6</i>	<i>0,5</i>	<i>7,3</i>
<i>Prêts nets</i>	<i>9,1</i>	<i>10,6</i>	<i>20,3</i>	<i>22,1</i>
<i>Efforts de paix et Accords de Marcoussis</i>	<i>96</i>	<i>82,1</i>	<i>59,9</i>	<i>44,5</i>
<i>Dépenses liées aux Elections et à l'identification</i>			<i>10,4</i>	<i>14</i>
<i>Dépenses CNDDR</i>	<i>0,9</i>	<i>6,7</i>	<i>3,4</i>	<i>5,8</i>
<i>Dépenses CNPRA</i>		<i>5,4</i>	<i>2,8</i>	<i>3,6</i>
<i>Dépenses liés à la gestion des déchets toxiques</i>				<i>15,6</i>
INTERETS DUS SUR LA DETTE PUBLIQUE	218	186,1	177	131,9
SOLDE BUDGETAIRE (base ordonnancement)	-210,4	-150,6	-147,6	-126,3

Source : Ministère de l'économie et des finances (DCPE)

L'Exécution des budgets sur les quatre dernières années a fait ressortir un solde budgétaire négatif de 2,6% du PIB en 2003, 1,8% du PIB en 2004, 1,7% du PIB en 2005 et 1,4% du PIB en 2006. Les dépenses publiques ont enregistré en 2006 une hausse de 8,07% par rapport à 2003. Cette situation résulte de l'augmentation de toutes les composantes des dépenses publiques, en particulier les dépenses courantes, les dépenses liées à la crise, le niveau très important de prêts nets et les intérêts dus sur la dette publique. La part des dépenses publiques rapportées au PIB représente en moyenne 19,9% du PIB sur la période 2003-2006.

2.1.4.1. Au niveau de l'Education

Le budget exécuté de l'éducation est en hausse au cours des quatre dernières années. En effet, il est passé de 349,6 milliards de FCFA en 2003 à 384,2 milliards FCFA en 2006, soit une progression de 8,38% sur la période 2003-2006. Les dépenses sont en majorité dominées par les dépenses de fonctionnement qui représentent en moyenne 99,36% du budget de l'éducation sur la période 2003-2006. Sur cette même période le budget exécuté de l'éducation représente en moyenne 21,75% du budget total de l'Etat.

Tableau 2. 5 : Evolution du budget exécuté de l'éducation

Indicateurs (en Milliards FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Budget total éducation	349,6	369,2	373,6	384,2
Dépenses de fonctionnement	352,1	353,9	368,4	382,6
Dépenses d'investissement	1,1	6,7	1,3	0,1
Part des dépenses publiques hors financement extérieur (en % du PIB)	4,41	4,33	4,27	4,17
Part des dépenses publiques sur financement extérieur (en % du PIB)	0,01	0,08	0,01	0
Part du budget d'éducation dans le budget total	21,93%	23,11%	21,22%	20,58%

Source: Ministère de l'économie et des finances (DGBF-Sigfip)

La part du budget consacrée à l'éducation nationale est en majorité dominée par les ressources internes qui représentent en moyenne 4,29% du PIB tandis que les ressources externes sont estimées à 0,025% du PIB.

2.1.4.2. Au niveau de la santé

Tableau 2. 6 : Evolution du budget exécuté de santé

Indicateurs (en milliards FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Total des dépenses publiques hors financement extérieur	70,4	74,2	70	77
Part des dépenses publiques hors financement extérieur (en % du PIB)	0,88%	0,91%	0,81%	0,84%
Total des dépenses publiques sur financement extérieur	1	0,8	0	0,1
Part des dépenses publiques sur financement extérieur (en % du PIB)	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%
Budget total exécuté de santé	71,5	75,1	70	77,1
Part du budget de santé dans le budget total (%)	4,44%	4,81%	4,02%	4,15%

Source: Ministère de l'économie et des finances (DGBF-Sigfip)

Le budget de santé est passé de 70,4 milliards FCFA en 2003 à 77,1 milliards en 2006, soit une progression de 7,83%. Il est financé presque entièrement sur les ressources internes. Ce budget représente en moyenne 0,86% du PIB sur la période 2003-2006. Sur cette même période, le budget exécuté de santé représente en moyenne 4,35% du budget total de l'Etat.

Les allocations de ressources selon les niveaux de soins de santé font ressortir que le niveau quaternaire relatif à l'administration absorbe plus de 63,82% du budget total de santé, en moyenne sur la période 2003-2006, le niveau tertiaire environ 22,42%, les autres dépenses et le niveau primaire respectivement 6,05% et 5,17%, et enfin le niveau secondaire environ 2,5%. Les dépenses de santé représentent sur ces dernières années en moyenne 6,19% des dépenses primaires totales.

Tableau 2. 7 : Evolution de la structure du budget exécuté de santé

Indicateurs (en milliers FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Primaire	4 159 636	4 242 736	3 320 377	3 467 158
En % du budget total	5,8	5,7	4,7	4,5
Secondaire	1 750 946	1 796 026	1 853 287	1 951 858
En % du budget total	2,5	2,4	2,6	2,5
Tertiaire	15 805 111	16 228 919	15 627 735	18 257 995
En % du budget total	22,1	21,6	22,3	23,7
Quaternaire	43 252 717	47 544 015	46 341 243	50 321 777
En % du budget total	60,5	63,3	66,2	65,3
Autres	6 486 327	5 255 230	2 904 235	3 102 958
En % du budget total	9,1	7	4,1	4
Total budget de santé	71 454 737	75 066 927	70 046 876	77 101 745
Dépenses Primaires totales	1 091 082 771	1 221 489 916	1 153 056 536	1 287 075 893
Dépenses de santé/Dépenses primaires (%)	6,55%	6,15	6,07	5,99

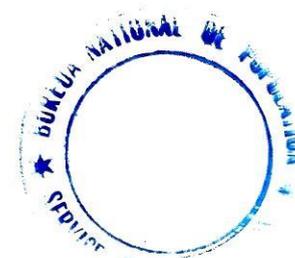
Source: Ministère de l'économie et des finances (DGBF- Sigfip)

2.1.4.3. Au niveau de l'électrification rurale

Tableau 2. 8 : Evolution des dépenses exécutées en électrification rurale

Données en unité de FCFA	Années			
	2003	2004	2005	2006
Total dépenses d'investissement	449 319 801	2 079 747 661	375 000 000	675 000 000
Financement intérieur	449 319 801	2 079 747 661	375 000 000	675 000 000
Financement extérieur	0	0	0	0

Source: Ministère de l'économie et des finances (DGBF- Sigfip)



Le gouvernement a consacré moins d'un milliard à l'électrification rurale en 2003, 2005 et 2006, alors qu'en 2004, les investissements réalisés se chiffraient à 2 milliards de FCFA. Ces dépenses d'investissement, dont la répartition est donnée dans le tableau ci-dessus, proviennent des ressources internes.

2.1.4.4. Au niveau de l'hydraulique villageoise

Tableau 2. 9 : Evolution des dépenses exécutées d'hydraulique villageoise

Données en unité de FCFA	Années			
	2003	2004	2005	2006
Total dépenses d'investissement	1 551 305 221	1 505 326 692	271 822 916	1 990 279 026
Financement intérieur	589 537 672	681 589 816	209 420 173	1 156 803 363
Financement extérieur	961 767 549	821 736 876	62 402 743	833 475 663

Source: Ministère de l'économie et des finances (Sigfip)

Le montant global des investissements connaît une hausse en 2006. En effet, en 2005 le gouvernement a investi 271 828 916 de FCFA et en 2006, les investissements s'élevaient à 1 990 279 026 FCFA soit une progression de 6%.

La contribution de l'Etat représente en moyenne 54,60% des ressources et le financement extérieur 45,40% des investissements réalisés en hydraulique villageoise sur la période 2003-2006.

2.1.4.5. Au niveau de l'hydraulique urbaine

Tableau 2. 10 : Evolution des dépenses exécutées d'hydraulique urbaine

Données en unité de FCFA	Années			
	2003	2004	2005	2006
Total dépense d'investissement	767 946 018	692 341 664	675 883 297	690 976 476
Financement intérieur	767 946 018	692 341 664	675 883 297	672 607 096
Financement extérieur	0	0	0	18 369 380

Source: Ministère de l'économie et des finances (Sigfip)

Le montant global des dépenses réalisées en hydraulique urbaine au cours des dernières années s'élève à moins d'un milliard FCFA. Il faut noter qu'en 2006, 2,65% des dépenses d'investissement proviennent des ressources externes.

2.1.4.6. Au niveau de l'assainissement

Tableau 2. 11 : Evolution des dépenses consacrées à l'assainissement

Données en unité de FCFA	Années			
	2003	2004	2005	2006
Total dépense d'investissement	620 851 651	981 517 870	700 000 000	1 070 000 000
Financement intérieur	620 851 651	981 517 870	700 000 000	1 070 000 000
Financement extérieur	0	0	0	0

Source: Ministère de l'économie et des finances (Sigfip)

La Côte d'Ivoire n'a pas eu recours à l'extérieur pour financer ses besoins en matière d'assainissement. En 2003, les dépenses d'investissement s'élevaient à 620 851 651 FCFA. Elles ont connu une hausse de 58,09% par rapport à 2004. Entre 2005 et 2006, les investissements au niveau de l'assainissement ont progressé de 52,86% alors qu'ils avaient considérablement baissé entre 2004 et 2005.

2.1.5. Accès aux micro-crédits

2.1.5.1. Contexte et objectifs du gouvernement en matière de la micro-finance

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a montré un engagement réel pour la constitution d'un secteur financier viable et accessible à tous avec la micro-finance comme l'un des piliers, à côté du secteur bancaire et celui de l'assurance. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place d'une stratégie nationale pour la micro-finance.

L'objectif visé, au terme d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le développement du secteur de la micro-finance, est d'élaborer et de proposer un document de politique nationale prenant en compte l'ensemble des questions à considérer pour le développement d'une finance de proximité capable de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

2.1.5.2. Données caractéristiques du secteur de la micro-finance

Les quatre dernières années ont connu une évolution assez remarquable tant du nombre des institutions ouvertes que des caisses de base installées. En effet, de 43 structures en activités en 2003, le nombre d'institutions de micro-finance (IMF) est passé à 91 institutions en 2006 pour 217 caisses de bases, soit une progression de 85,71% par rapport à 2003.

La répartition géographique des caisses de base révèle une forte concentration des IMF dans la région des lagunes. En effet, en 2005 sur les 194 caisses réparties sur l'étendue du territoire national, cette région en comptait 69, soit 35,5%. Ce taux se justifie par l'activité économique intense et la forte densité de la population dans cette zone qui concentre plus de 6 millions d'habitants. A l'inverse, les régions du Worodougou, du N'zi-Comoé, du Denguélé et du Bas-Sassandra possèdent entre une (1) et quatre (4) caisses de base, soit entre 0,5% et 2% des caisses agréées.

La faible implantation des structures de micro-finance dans ces zones s'explique en partie par la faible densité de la population et surtout par le ralentissement de l'activité économique. Quant aux autres régions, elles comptent entre 3% et 10% de l'ensemble des institutions. L'évolution du nombre d'institutions de micro-finance (IMF) en Côte d'Ivoire de 2003 à 2006 est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 2. 12 : Evolution du nombre d'institution de micro-finance en Côte d'Ivoire

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
Nombre d'Institutions agréées	49	68	74	91
Nombre de caisses de base	154	186	194	217
Nombre de sociétaire (en milliers)	497	577	677	934
Nombre de personnes touchées par les IMF (en milliers)	2584	3000	3723	5137

Source : Direction générale du trésor et de la comptabilité Publique (SDIMEC)

En ce qui concerne le sociétariat (ou personnes ayant accès aux micro-crédits), leur nombre était de 496 553 sociétaires en 2003. En 2004, ce chiffre est passé à 576 951 personnes soit une progression de 16,19%. Le nombre de sociétaires est passé de 676 663 personnes en 2005 à 933 516 personnes en 2006. Compte tenu du fait qu'une cellule familiale est composée en moyenne de 5,4 personnes, le nombre effectif des bénéficiaires des prestations des IMF avoisine près de 5,14 millions de personnes en 2006.

Ces données démontrent la vitalité et la capacité des institutions à jouer leur rôle dans la création d'un secteur financier offrant les possibilités d'un accès équitable des populations aux services financiers.

2.1.5.3. Evolution de l'épargne et des crédits

Tableau 2. 13 : Evolution de l'épargne et des crédits

Indicateurs (en millions de FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Dépôts collectés	41 615	47 607	50 658	72 849
Encours de crédits	17 054	24 859	24 865	31 224

Source : Direction générale du trésor et de la comptabilité Publique (SDIMEC)

Les institutions de micro-finance ont permis, au cours de ces quatre dernières années, à plus de 900 000 personnes d'avoir accès aux services financiers. L'épargne collectée par les institutions de micro-finance a connu

une progression passant de 41,6 milliards de FCFA en 2003 à 72,8 milliards en 2006, soit une augmentation de plus de 31,233 milliards de FCFA.

Dans le même temps, malgré la situation de crise que traverse le pays depuis près de cinq ans, le volume de crédit connaît une hausse. En effet, alors qu'en 2003 l'encours des crédits était de 17,054 milliards de FCFA, il est passé à 24,859 milliards de FCFA en 2004 pour atteindre le montant de 31,223 milliards de FCFA en 2006, soit une progression de 83,08% entre 2003 et 2006.

2.1.5.4. Financement des activités génératrices de revenus par les IMF

Les IMF interviennent dans tous les secteurs d'activité pour lesquels les financements ou les investissements à long terme ne constituent pas une priorité. Mais de plus en plus, certains IMF effectuent des financements à long terme. Cette situation à une double interprétation :

- elle s'explique par la forte activité des réseaux (COOPEC, RCMEC, ...) qui accumulent des ressources importantes découlant des excédents de dépôts de leurs caisses de base. Ces ressources sont placées sous forme de crédits de refinancement auprès des caisses ou autres entités économiques ;
- ces financements résultent aussi des crédits longs effectués par des caisses de base (prêts à protocole pour des crédits immobiliers) ;

En 2006, les activités les plus financées par les IMF sont la santé et la scolarité (10,83% des crédits), le commerce (8,27%), l'artisanat (3,19%) et l'agriculture (1,96%) alors que les années antérieures, leurs financements portaient essentiellement sur le commerce.

Tableau 2. 14 : Evolution du montant des crédits octroyés par secteur d'activités

Secteurs d'activité (chiffres en milliards FCFA)	Années		
	2004	2005	2006
Agriculture	2,10	1,90	1,96
Commerce	8,81	5,64	8,27
Construction et habitat	4,09	0,03	0,15
Industrie	0,01	0,01	0,02
Transport	0,24	1,07	0,71
Restauration	1,41	0,01	0,04
Artisanat	0,14	2,54	3,19
Scolarité/Santé	4,72	0,26	10,83
Autres secteurs	1,23	7,38	0,31

Source : Direction générale du trésor et de la comptabilité Publique (SDIMEC)

2.1.6. Accès aux crédits

2.1.6.1. Evolution des crédits

Tableau 2. 15 : Evolution des crédits

Crédits recensés en millions de FCFA	Années			
	2003	2004	2005	2006
Secteurs privés	851 564	977 741	977 931	1 043 430
Secteurs publics	244 577	80 590	84 907	82831
Total	1 096 141	1 058 331	1 062 838	1 129 261

Source : BCEAO

Les crédits (court terme, moyen terme et long terme) consentis par les banques et établissements financiers aux particuliers et entreprises par an sont demeurés quasiment stables et s'élèvent à environ 1000 milliards de FCFA. Malgré les difficultés que connaît le pays, le montant total des crédits consentis par les secteurs privés connaît une augmentation de 22,3% en 2006 par rapport à 2003 alors que dans les secteurs publics, ce montant est passé de 244 milliards de FCFA en 2003 à environ 82,8 milliards de FCFA en 2006, soit une baisse de 66,13%.

2.1.6.2. Financement des activités génératrices de revenus par le secteur bancaire

Tableau 2. 16 : Répartition du montant total des crédits par branche d'activités

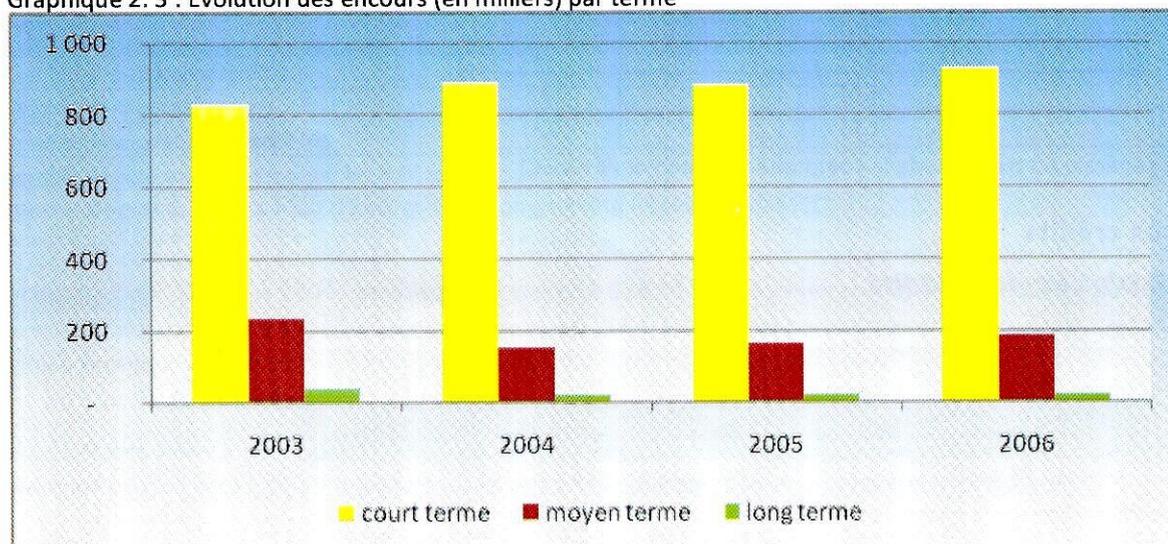
Branches d'activité (en millions de FCFA)	Années				Total	En %
	2 003	2 004	2 005	2 006		
Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche	48 787	46 611	43 098	40 589	179 085	4,12%
Industries Extractives	4 422	6 311	8 299	10 183	29 215	0,67%
Industries Manufacturières	304 821	306 121	293 798	309 605	1 214 345	27,94%
Electricité, Gaz& Eau	31 962	38 079	35 299	31 356	136 696	3,14%
Bâtiments et Travaux Publics	23 433	25 777	23 169	22 821	95 200	2,19%
Commerce de gros et de détail	332 214	433 230	438 388	480 321	1 684 153	38,75%
Transports entrepôts&communications	113 563	117 438	135 819	135 339	502 159	11,55%
Banques, Assurances, Aff.Immob, Services	38 257	47 804	47 307	49 633	183 001	4,21%
Services à la collectivité, Soc&Pers.	198 682	36 960	37 661	49 414	322 717	7,42%
Total	1 096 141	1 058 331	1 062 838	1 129 261	4 346 571	100%

Source : BCEAO

La répartition par branche d'activités montre que les industries manufacturières, le commerce de gros et détail, les transports, entrepôts, et communications sont les branches les plus financées par les banques commerciales. Ces secteurs représentent respectivement 27,94%, 38,75% et 11,55% des crédits sur la période 2003-2006.

La répartition selon le terme du crédit montre une prédominance des crédits à court terme qui représentent en moyenne 81% de l'ensemble des crédits alors que les encours à moyen et long terme représentent respectivement 16,7% et 2,2% de l'ensemble des crédits distribués.

Graphique 2. 3 : Evolution des encours (en milliers) par terme



Source : BCEAO

En définitive, la situation économique de la Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée. Le taux de croissance du PIB réel, même s'il reste relativement faible (par rapport au taux de croissance démographique), connaît une nette progression. Le déficit budgétaire s'est considérablement amélioré malgré la hausse des dépenses publiques dans les secteurs sociaux comme l'éducation, la santé, l'hydraulique urbaine et villageoise.

Par ailleurs, le dynamisme du secteur de la micro-finance permet aujourd'hui à une grande partie de la population d'avoir accès à des services financiers.

2.2. L'emploi en Côte d'Ivoire

2.2.1. Contexte et objectif de la politique nationale de l'emploi

Le marché du travail ivoirien a été fortement affecté par la crise militaro-politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. En effet, sur la période 1999-2002, aucune initiative en matière de création d'emploi n'a été prise alors que le taux de chômage passait de 4,2% en 1998 à 6,2% en 2002 au niveau global et de 10,33% à 12,26% au niveau urbain. En 2004, face à la persistance de la crise, certaines grandes entreprises et structures ont été délocalisées aggravant ainsi la situation du chômage en Côte d'Ivoire. Ce n'est qu'à partir de 2003 que certaines volontés politiques appuyées par les partenaires au développement vont se manifester. Il s'en suivra plusieurs actions dont :

- le Programme DDR/RRR pour la réintégration des ex-combattants qui vise également la promotion de l'emploi sur l'étendue du territoire national dans son volet réhabilitation et réinstallation post-crise ;
- Les initiatives des collectivités territoriales à travers des programmes locaux pour la promotion de l'auto-emploi des femmes et des jeunes par des activités génératrices de revenus ;
- l'institution d'un fonds national de solidarité pour la promotion d'emplois jeunes (FNS) par le chef de l'Etat en 2003 et mis en place en 2004 avec pour objectif d'encourager l'auto-emploi des jeunes à travers la création de PME ;
- le Plan National de Développement de l'Emploi (PNDE), élaboré par le Ministère en charge de l'emploi en 2004 pour corriger les insuffisances des plans précédents ;
- La réactivation du programme FSE-THIMO depuis janvier 2005 ;
- le Programme de Formation et d'Insertion des Jeunes (PFIJ) mis en œuvre par la plate forme de service (AGEPE, FDFP, AGEFOP, FNS) en 2006, actuellement fonctionnel dans sept « localités témoins » dont l'objectif est d'insérer 5.000 jeunes.

On peut ajouter à cet ensemble de programmes les mesures exceptionnelles de sauvegarde de l'emploi dont : (1) la possibilité de suspendre les contrats de travail du fait de l'absence involontaire de l'employeur sur le territoire national, (2) le recours préalable au travail à temps partiel avant toute mesure de mise en chômage technique ou de rupture de contrat, (3) l'assouplissement et le renouvellement du délai de chômage technique, (4) la dispensation de l'observation des procédures légales relatives au licenciement collectif pour motif économique au cas où la situation exige la rupture de contrats de travail, (5) la possibilité de déroger au caractère « interpersonnel » du visa délivré aux travailleurs non nationaux.

En tenant compte des insuffisances des programmes d'emploi de 1991 et 1995, et face à la situation économique et politique de la Côte d'Ivoire, la nouvelle orientation de la politique de l'emploi contenu dans le PNDE se résume aux points suivants : (1) faire de l'emploi, une priorité nationale, (2) assurer une amélioration de la productivité du travail, (3) fournir aux travailleurs, l'opportunité d'utiliser leurs compétences, (4) protéger les droits fondamentaux des travailleurs, (5) assurer la concertation entre tous les partenaires du monde du travail, (6) stimuler la croissance. L'objectif ultime est la création d'environ 1.500.000 emplois à l'horizon 2009.

2.2.2. Evolution de l'emploi moderne sur la période 2003-2006

Le dysfonctionnement du marché du travail sur la période 2003-2006 s'est accentué. Cela se constate à travers la baisse des demandes, des offres et des placements au niveau de l'emploi privé. Le tableau 2.17 donne un aperçu de cette situation. Le manque de visibilité du marché du travail lié à la difficulté d'obtention des données statistiques ne permet pas de faire un commentaire objectif de la situation des offres et des demandes d'emploi de même que de la situation des placements effectués par l'AGEPE et par les cabinets privés de placement.

Tableau 2. 17 : Evolution de la situation de l'emploi privé en Côte d'Ivoire

Indicateurs	Années				
	2002	2003	2004	2005	2006
Demandes d'emploi	12 042	9 831	4 887*	5 102*	3 238*
Offre d'emploi	1 564	1 181	209*		525*
Placements effectués	875	793			

Source : AGEPE – Observatoire de l'emploi * Provisoire et pour l'AGEPE seulement

Quant au volume de l'emploi, on peut constater une diminution de l'emploi privé en Côte d'Ivoire (Tableau 2.18). En effet, sur la période 2001-2002, le volume de l'emploi privé (immatriculés à la CNPS) est passé de 462 572 à 479 711 soit un accroissement de 3,71%. A partir de 2002, le nombre d'emplois privés a commencé à se contracter passant de 479 711 en 2002 à 460 067 en 2003, soit une baisse de 4,1%.

Tableau 2. 18 : Evolution de l'emploi moderne en Côte d'Ivoire

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
Administration centrale hors journalier	104 124	109 941	114 284	119 726
Journaliers	3 593	3 336	3 203	3 227
Total administration centrale	111 194	113 227	117 484	123 003
Etablissements publics (EPN)	6 965			
Immatriculés à la CNPS (secteur privé)	460 067	449 076	425 554	429 510
Nombre d'employeurs immatriculés	23 994	14 928	13 133	11 958
Total emploi moderne	578 226			
Effectif des retraités (secteur public)	1 649			
Effectif des retraités (Privé moderne)	76 688	84 425	87 494	94 134
Total Retraité du secteur moderne	78 337			

Source : Direction de la solde, Direction de la prévision, CNPS, Direction des pensions

Cette chute va s'intensifier entre 2003 et 2006. En effet, sur cette période, l'emploi privé va passer de 460 067 à 429 510 soit une baisse de 6,64% correspondant à une destruction de 30 557 emplois. Cette situation découle en partie de la baisse du nombre d'employeurs immatriculés à la CNPS.

Ce nombre est passé de 29 001 employeurs en 2002 à 23 994 employeurs en 2003 soit une chute de 17,26%. Entre 2003 et 2006, le nombre d'entrepreneurs est passé de 23 994 à 11 958 soit une baisse de 50,16% d'employeurs immatriculés à la CNPS.

Tableau 2. 19 : Effectifs des agents de l'Administration centrale hors journalier en fonction de la csp

Années	Catégorie socioprofessionnelle à la fonction publique										Effectif total
	A		B		C		D		Autres*		
	Effectif	Cont	Effectif	Cont	Effectif	Cont	Effectif	Cont	Effectif	Cont	
2 003	26 741	0,25	51 762	0,48	20 416	0,19	6 040	0,06	2 642	0,02	107 601
2 004	27 667	0,25	54 721	0,50	19 550	0,18	5 585	0,05	2 418	0,02	109 941
2 005	28 968	0,25	55 152	0,48	21 742	0,19	5 110	0,04	3 312	0,03	114 284
2 006	31 028	0,26	56 147	0,47	24 713	0,21	4 748	0,04	3 090	0,03	119 726

Source : Direction générale du Budget et des finances Cont. = Contribution, Autres = Gens de maison, contractuels, élèves fonctionnaires, fonctionnaire catégorie E

Au niveau du secteur public, le nombre des agents a constamment augmenté entre 2003 et 2006. Cette augmentation est due à l'accroissement chaque année des agents de l'administration centrale hors journalier dont le taux d'accroissement est passé de 2% en 2004 à 4% en 2005 et 5 % en 2006.

En tenant compte de la catégorie socio-professionnelle, il y a une prédominance des agents de catégorie B qui contribuent à près de 50% de l'effectif total des agents de l'administration centrale hors journaliers (Tableau

2.19). L'éducation nationale à elle seule absorbe plus de 50% des agents de cette administration soit plus précisément 56% en 2003 et 2004 et 55% en 2005 et 2006.

L'analyse du salaire moyen dans le secteur moderne de l'économie montre que l'emploi public est en moyenne mieux rémunéré que l'emploi privé. En effet, sur la période 2003-2006, le salaire mensuel nominal moyen dans le secteur public est supérieur au salaire mensuel nominal moyen dans le secteur privé (Tableau 2.20).

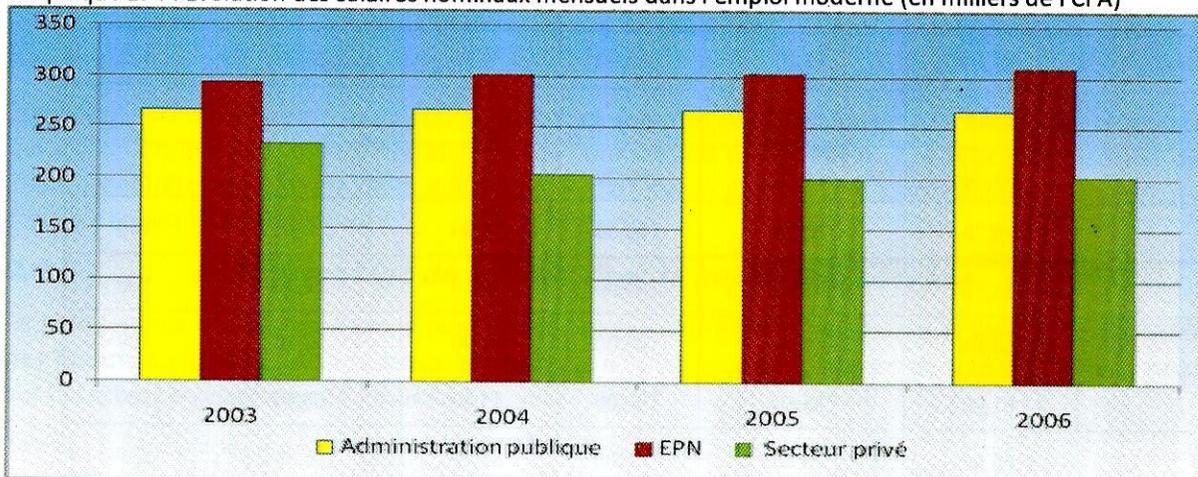
Tableau 2. 20 : Evolution des salaires dans l'emploi moderne

Indicateurs		Années			
		2003	2004	2005	2006
Masse salariale annuelle (en Mds de FCFA)	Administration publique	324,46	334,514	343,756	353,21
	EPN	48,6	48,2	51,04	50,09
Salaire nominal mensuel	Administration publique	266 081	266 967	267 103	266 781
	EPN	293 490	302 145	303 191	308 830
	Secteur privé	233 078	203 564	199 005	201 955
SMIG	Ensemble agents de l'Etat	59 943	59 943	59 943	59 943
	Fonctionnaire uniquement	84 570	84 570	84 570	84 570

Source : Direction de la solde, Direction de la prévision, CNPS, Direction des pensions

Par ailleurs, le salaire moyen dans le secteur privé a subi une baisse entre 2003 et 2005 avant de se relever en 2006. Cette situation dénote de la fragilité du secteur privé moderne par rapport au secteur public.

Graphique 2. 4 : Evolution des salaires nominaux mensuels dans l'emploi moderne (en milliers de FCFA)



Source : Direction de la solde, Direction de la prévision, CNPS, Direction des pensions

Une autre observation émanant de l'analyse des salaires est le niveau plus élevé des salaires nominaux mensuels moyens dans les établissements publics nationaux par rapport aux salaires nominaux mensuels moyens dans l'administration publique.

2.2.3. Analyse transversale de l'emploi en 2006

2.2.3.1. Le taux d'activité sur l'ensemble du territoire

Cette analyse est menée sur la base de l'enquête sur les indicateurs du SIDA réalisée sur l'ensemble du territoire ivoirien et qui comportait un volet emploi. Est considéré dans cette enquête comme ayant un travail, les hommes et les femmes qui ont déclaré avoir eu, au cours des douze mois précédant l'enquête, une activité rémunérée ou non. Le tableau 2.21 donne la répartition du taux d'occupation de la population dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence et la région.

L'analyse du tableau montre que les hommes ont un taux d'occupation supérieur aux femmes, surtout en zone rurale où les taux sont respectivement de 79,7% au niveau des hommes et de 65,3% au niveau des femmes. En fonction de l'âge, on constate que les taux d'occupation quelque soit le sexe ont une allure croissante. Ainsi, les taux sont de 40,8% pour les hommes et 44,8% pour les femmes lorsque la tranche d'âge se situe entre 15 et 19 ans et 92,4% contre 80,4% lorsque la tranche d'âge se situe entre 40 et 49 ans. De ce constat, il découle que les femmes travaillent plus précocement que les hommes.

En fonction des régions, la proportion de femmes ayant une activité varie de 56% dans le Centre-Nord à un maximum de 80% dans le Centre-Est. Cette proportion au niveau des hommes varie entre 60,5% dans la ville d'Abidjan et 88,2% dans le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire.

Tableau 2. 21 : Analyse de l'emploi sur la base de l'enquête EIS en 2006

Caractéristiques sociodémographiques	Femme			Homme		
	Travaille actuellement	Ne travaille pas actuellement	Total ¹	Travaille actuellement	Ne travaille pas actuellement	Total ¹
Groupe d'âges						
15- 24	51,70	48,30	100,00	52,40	47,50	100
15- 19	44,80	55,20	100,00	40,80	59,00	100
20-24	59,30	40,70	100,00	63,60	36,40	100
25-29	68,80	31,00	100,00	75,20	24,80	100
30-39	74,90	25,10	100,00	88,80	11,10	100
40-49	80,40	19,40	100,00	92,40	7,60	100
Milieu de résidence						
Urbain	62,60	37,40	100,00	63,50	36,50	100
Rural	65,30	34,60	100,00	79,70	20,20	100
Région						
Centre	65,30	34,70	100,00	60,80	39,20	100
Centre-Est	79,70	20,30	100,00	78,90	21,10	100
Centre-Nord	55,90	43,60	100,00	72,10	27,30	100
Centre-Ouest	65,60	34,40	100,00	69,90	30,10	100
Nord	61,00	38,60	100,00	85,40	14,40	100
Nord-Est	60,00	40,00	100,00	83,50	16,50	100
Nord-Ouest	72,40	27,40	100,00	88,20	11,70	100
Ouest	70,60	29,40	100,00	86,30	13,70	100
Sud	62,80	37,20	100,00	72,40	27,60	100
Sud-Ouest	64,20	35,80	100,00	85,70	14,00	100
Ville d'Abidjan	62,60	37,40	100,00	60,50	39,50	100

Source : INS (EISCI 2005) (1 : Y compris les non déterminés)

Le volet emploi de l'enquête EIS est très limité car il ne renseigne pas sur tous les aspects de l'emploi. Une autre source pour analyser l'emploi et le chômage est l'enquête pilote ENV 2006 à Abidjan. Sur la base de cette enquête, il sera analysé successivement la répartition des chefs de ménage selon le type d'activité, le taux d'occupation des chefs de ménage, le pourcentage de salariés dans la population active et l'occupation des jeunes et des adultes à Abidjan en fonction du contrat de travail.

2.2.3.2. La répartition des chefs de ménage selon le type d'activité à Abidjan

Selon le type d'activité, les résultats de l'enquête montrent une prédominance du secteur informel dans la ville d'Abidjan. Ce même résultat a été obtenu en 2002 sur la base de l'ENV 2002. Le secteur agricole a le taux le plus faible, ce qui est tout à fait normal, étant donné que cette enquête couvrait une grande partie de la zone urbaine.

Tableau 2. 22 : Répartition des chefs de ménages selon le type d'activité en 2002 et 2006 à Abidjan

Années	Type d'activité			Total
	Agriculture traditionnelle	Moderne	Activité Informel non agricole	
2002	2,3	43,3	54,4	100
2006	9,11	30,14	60,75	100

Source : INS (ENV 2002, ENV pilote Abidjan 2006)

2.2.3.3. *Le taux d'occupation des chefs de ménage*

Le tableau 2.23 appelle deux remarques. La première est que les taux d'occupation des hommes et femmes en 2006 sont plus faibles que ceux des hommes et femmes en 2002. La deuxième remarque est que le taux d'occupation des femmes est largement plus élevé que celui des hommes en 2006. Cela peut s'expliquer par la situation de crise que traverse la Côte d'Ivoire. En effet, du fait des délocalisations et autres mesures d'austérité prises par les entreprises en difficultés, plusieurs chefs de ménage ont perdu leur emploi. D'où les faibles taux d'occupation observés en 2006 par rapport à 2002.

Tableau 2. 23 : Taux d'occupation des chefs de ménage en 2002 et 2006 à Abidjan

Années	Sexe		Total
	Homme	Femme	
2002	82,04	63,74	78,72
2006	51,34	53,38	51,70

Source : INS (ENV 2002, ENV pilote Abidjan 2006)

Pour réagir au chômage de leurs époux, certaines femmes ont dû trouver du travail dans le secteur informel. Ce qui expliquerait que le taux d'occupation des femmes soit plus élevé que le taux d'occupation des hommes en 2006. L'enquête sur l'impact de la guerre sur les femmes à Abidjan et à Yamoussoukro (réalisée par le REFAE-CI) trouve des résultats similaires.

2.2.3.4. *Le Pourcentage de salariés dans la population occupée*

Le pourcentage de salariés dans la population occupée est à peu près identique au niveau des femmes qu'à celui des hommes en 2006. Le taux faible par rapport à 2002 peut être interprété comme l'impact négatif de la crise sur le secteur moderne de l'économie.

Tableau 2. 24 : Salariés (en %) dans la population occupée en 2002 et 2006 à Abidjan

Années	Sexe		Total
	Homme	Femme	
2002	65,57	38,80	55,79
2006	28,73	28,77	28,75

Source : INS (ENV 2002, ENV pilote Abidjan 2006)

2.2.3.5. *L'occupation selon le type de contrat de travail*

Le contrat de travail est l'acte qui lie l'employé à son employeur. En fonction du type de contrat, on peut distinguer 5 types d'emploi qui sont l'emploi à durée indéterminée, l'emploi à durée déterminée, l'emploi saisonnier, l'emploi occasionnel et l'intérim. Le tableau 2.25 ci-dessous donne la répartition de l'occupation en fonction des types de contrat. Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'emploi à durée indéterminé s'est plus dégradé en 2006. Sa contribution à l'emploi total est de 14,79% globalement. Il est de 16,76% au niveau des adultes contre 12,73% au niveau des jeunes. Au niveau de l'emploi à durée déterminée, on observe la même tendance, mais ici, les jeunes ont une contribution beaucoup plus élevée que les adultes. L'emploi sans contrat est le type d'emploi dominant. Sa contribution est de 68,74% dans l'emploi avec à peu près la même contribution au niveau des jeunes et des adultes. Quant aux emplois saisonniers et occasionnels, leur contribution demeure faible, mais a augmenté en 2006 par rapport à 2002.

Tableau 2. 25 : Occupation des jeunes et des adultes à Abidjan en fonction du contrat de travail

Occupation	Répartition de la population				Total population active	
	Jeune		Adulte			
	2002	2006	2002	2006	2002	2006
CDD	4,66	3,43	9,02	2,89	7,36	3,16
CDI	9,01	12,73	22,96	16,76	17,63	14,79
Sans contrat	83,52	68,48	65,73	68,98	72,65	68,74
Saisonnier	0,59	1,01	0,86	0,77	0,76	0,89
Occasionnel	1,44	1,62	0,93	0,99	1,13	1,28
Autres*	0,78	12,73	0,28	9,63	0,47	11,14
Total	100	100	100	100	100	100

Source : INS, ENV 2002, ENV pilote Abidjan 2006 (*) type de contrat non précisé.

2.2.4. Bilan des programmes d'emploi

Pour faire face au chômage de masse, des programmes d'emploi contenus dans les plans nationaux d'emploi de 1991 et 1995 ont été mis en œuvre. Ces programmes d'emploi ont pour objectif dans leur grande majorité de lutter contre le chômage, plus particulièrement celui des jeunes et globalement contre la précarité sur le marché du travail. La plupart de ces programmes sont gérés par L'AGEPE. On peut distinguer le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), le Programme Spécial d'Insertion des femmes (PSIF), le Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux (PIJR), le Programme de Création de Micro-Entreprise (PCME), les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), le Fonds National de Solidarité pour la promotion d'emplois jeunes (FNS) et la plate forme de service gérée par l'AGEPE, le FDFP, l'AGEFOP et le FNS.

Mais depuis 1999, la plupart des programmes d'emploi ne sont plus fonctionnels. Depuis 2003, seulement trois programmes d'emploi sont fonctionnels. Il s'agit du programme THIMO qui est un ancien programme et qui a été réactivé, du Fonds National de Solidarité pour la promotion d'emplois jeunes (FNS) qui remplace les fonds sociaux, et de la Plate forme de service. Les résultats de ces programmes sont encore peu perceptibles sauf le FNS, mais il est à noter qu'il y a au moins un début d'exécution de ces programmes. Au niveau de la Plate forme de service par exemple, 7 sites d'exécution sont en expérimentation pour un volume d'emploi à créer pour 50.000 jeunes. Ces sites d'expérimentation sont Bingerville, Attecoubé, Songhon, Sikensi, Bouaflé, Gagnoa et Issia.

Au niveau du FNS, le bilan du 24 janvier 2005 à fin décembre 2006 est encourageant. Sur cette période, 572 dossiers de demande de financement ont été réceptionnés pour un financement de 8,6 milliards de FCFA correspondant à la création de 6 338 emplois. Les porteurs de projets sont en majorité des hommes (78%) et sont fortement concentrés dans la région des lagunes (71%). On distingue 3 types de projets soumis : les projets individuels (84,27%), les groupements coopératifs (3,32%) et les sociétés (12,41%). Au 31 décembre 2006, sur les 572 projets réceptionnés, 41 ont obtenu l'accord de financement pour un montant global de 1 685 091 500 FCFA dont 35 projets individuels, 3 projets collectifs et 3 projets coopératifs. Les Tableaux ci-dessous donnent l'affectation du financement des projets individuels en fonction de l'âge et du sexe d'une part et le bilan de la répartition des financements par projet d'autre part.

Tableau 2. 26 : Affectation des financements des projets individuels par sexe et par âge

âge	Homme		Femme		Total	
	Nombre	Montant en FCFA	Nombre	Montant en FCFA	Nombre	Montant en FCFA
21 - 25	1	10 000 000	0	0	1	10 000 000
26 - 30	6	63 000 000	4	27 300 000	10	90 300 000
31 - 35	8	69 000 000	6	47 503 000	14	116 503 000
36 - 40	5	54 603 500	4	50 650 000	9	105 253 500
41 et plus	1	13 900 000	1	14 975 000	2	28 875 000
Total	20	211 163 500	15	140 428 000	35	351 591 500

Source : FNS

Tableau 2. 27 : Bilan de la répartition des financements par type de projet

Type de projet	Nombre	Montant en FCFA	Contribution (%)	Emplois créés
Individuel	35	351 591 500	20,86	35
Collectifs	3	1 298 000 000	77,03	860
Coopératives	3	35 500 000	2,11	301
Total	41	1 685 091 500	100	1196

Source : FNS

Au total, 57% des bénéficiaires des projets individuels sont des hommes. Malgré le nombre élevé de projets individuels dans le total des projets financés, ceux-ci ne représentent que 20,86% du total du financement. Par contre, les projets collectifs, au nombre de trois, ont absorbé 77,03% du financement accordé. Mais leur impact sur la création d'emploi est très élevé. L'ensemble des projets financés ont permis de créer 1 196 emplois dont 860 par les projets collectifs (Sociétés). Actuellement, 92 projets individuels sont en cours d'instruction.

2.2.5. Analyse du chômage urbain

L'analyse du chômage se fera à partir de l'enquête pilote réalisé par l'INS dans la ville d'Abidjan et donc ne concernera que la seule ville d'Abidjan. Il sera analysé d'abord le chômage des groupes d'âge à Abidjan et ensuite la contribution des demandeurs de premier emploi au chômage à Abidjan. Il importe de rappeler qu'est considéré comme chômeur toute personne active qui n'a pas d'emploi et qui est à la recherche d'un emploi. Par conséquent, le taux de chômage est la proportion de chômeurs dans la population active.

2.2.5.1. Le taux de chômage des groupes d'âge

Selon le tableau 2.28, le taux de chômage à Abidjan est de 15,94% dont 16,5% au niveau des hommes et 15,32% au niveau des femmes en 2006. En tenant compte des tranches d'âge, le taux de chômage des jeunes reste toujours supérieur au taux de chômage des adultes (18,33% contre 13,55%). Tant au niveau des jeunes, qu'au niveau des adultes et au niveau global, le taux de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes.

Tableau 2. 28 : Taux de chômage des groupes d'âge à Abidjan

Classe d'âge	Taux et sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Jeune	19,28	17,51	18,33
Adultes	14,29	12,54	13,55
Total population active	16,5	15,32	15,94

Source : INS (ENV pilote Abidjan 2006)

2.2.5.2. La contribution des demandeurs de premier emploi au chômage global

Sur le marché du travail, il y a deux types de chômeurs : les demandeurs de premier emploi et les anciens occupés demandeurs d'emploi. Alors que les demandeurs de premier emploi sont en quête d'expérience professionnelle, les anciens occupés demandeurs d'emploi sont les individus ayant déjà travaillé, mais qui ont perdu leur emploi et donc à la recherche d'un nouvel emploi. Compte tenu du manque d'expérience du premier groupe, leur insertion professionnelle est souvent très difficile et lente ; ce qui favorise sur le marché du travail des situations de

dévalorisation des diplômes et un chômage massif des diplômés. Le tableau 2.29 permet de rendre compte de la contribution des deux groupes de chômeurs sur le chômage global à Abidjan en 2006.

Tableau 2. 29 : Contribution des demandeurs de premier emploi au chômage global

Milieu de résidence et statut		Années et sexe					
		2002			2006		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Abidjan	AODE	26,5	14,8	41,3	22,17	18,72	40,89
	DPE	30,8	27,9	58,7	32,51	26,60	59,11
	Total	57,3	42,7	100	54,68	45,32	100

Source : INS (ENV 2002, ENV pilote Abidjan 2006)

Deux constats ressortent de l'analyse de ce tableau. Le premier est que dans l'ensemble, les demandeurs de premier emploi contribuent plus au chômage dans la ville d'Abidjan. Les chiffres sont de 40,89% au niveau des anciens occupés contre 59,11% au niveau des demandeurs de premier emploi. Le deuxième constat est la grande contribution des hommes par rapport aux femmes dans les statistiques du chômage. Au total la tendance ne s'écarte pas trop de celle de 2002.

2.2.5.3. La durée de chômage

En moyenne, la durée au chômage dans la ville d'Abidjan en 2006 est de 50 mois soit 4 ans et plus. Elle est de 56 mois au niveau des femmes et 46 mois au niveau des hommes. Elle est de 46 mois au niveau des anciens occupés demandeurs d'emploi et 53 mois au niveau des demandeurs de premier emploi. Ceci montre la vulnérabilité des femmes et des jeunes moins expérimentés sur le marché du travail.

2.3. Conclusion et Recommandations

Conclusion

L'économie ivoirienne qui a connu une contraction en 2003, a renoué avec la croissance depuis 2004. Le taux de croissance du PIB est passé de -1,8% en 2003 à 1,2% en 2006. Le taux d'inflation s'est réduit à 1,3% en 2004 et 2,5% en 2006. En 2005, il était de 3,9%, ce qui est hors des normes communautaires. Le déficit des finances publiques s'est amoindri. Le secteur industriel mesuré par l'Indice de la Production Industrielle connaît une croissance depuis 2004 (3,2% en 2004, 13,4% en 2005 et 4,8% en 2006). Malgré les initiatives en cours, le secteur de la micro finance reste encore marginal même s'il connaît un dynamisme réel.

Au niveau de l'emploi, le marché du travail ivoirien sur la période 2003-2006 a subi des préjudices énormes caractérisés par l'informalisation sans cesse croissante de l'emploi, la destruction d'emploi au niveau du privé moderne et la baisse de la rémunération de l'emploi privé, la baisse du taux d'occupation des chefs de ménages, la prédominance des emplois sans contrat, le dysfonctionnement total des programmes d'emploi, même si certains programmes ont été réactivés en 2005.

Par ailleurs, il faut aussi noter le niveau élevé du taux de chômage dont la baisse en 2006 à Abidjan doit être interprétée avec prudence. La nouvelle enquête nationale, en cours de préparation, devrait donner plus de précision. Malgré cette situation défavorable à la réduction de la pauvreté, seulement quelques initiatives en matière de création d'emplois ont été prises. Leurs effets restent peu perceptibles.

Recommandations

De l'analyse de cette situation, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

Au niveau du cadre macro-économique :

- Définir un cadre macroéconomique d'après crise capable d'initier le retour des entreprises délocalisées et d'encourager les investissements ;
- Mobiliser des ressources importantes pour financer la reconstruction des secteurs sociaux de base (éducation, santé, etc.) ;

- Définir un cadre institutionnel de bonne gouvernance pour permettre d'instaurer la confiance et un climat propice à la libre entreprise ;
- Renouer avec les institutions financières internationales, ce qui permettra de bénéficier des financements extérieurs. A ce propos, la reprise des travaux devant permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à l'initiative PPTTE est primordiale.

Au niveau de l'emploi

- Accélérer la mise en œuvre des initiatives de création d'emploi déjà adoptées que sont le soutien aux jeunes entrepreneurs à travers le fonds national de solidarité, la plate forme de service et les travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- Réactiver tous les programmes d'emploi afin de mieux soutenir les personnes défavorisées sur le marché du travail dont particulièrement les jeunes sans expérience professionnelle et les femmes ;
- Prendre des dispositions pour favoriser une transition de l'emploi informel à l'emploi formel, en d'autres termes aider le secteur informel à se moderniser, ce qui permettra de diminuer la précarité de l'emploi à moyen et long terme ;
- Adopter des stratégies économiques qui stimulent la demande globale, facteur de croissance économique car ces solutions ne seront efficaces que si le secteur formel est en phase de croissance, ce qui nécessite de rendre attrayant la rémunération du facteur travail dont le niveau a subi une baisse sur la période ;
- Améliorer la lisibilité du marché du travail à travers une bonne gestion des statistiques liées à l'emploi et au chômage et le financement d'enquêtes spécifiques pouvant rendre compte du fonctionnement du marché du travail.

3.1. Le système éducatif formel

3.1.1. Contexte et principaux objectifs

L'éducation, l'alphabétisation et la formation font partie des priorités constantes des pouvoirs publics depuis l'indépendance du pays et constituent de ce fait des points focaux du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. C'est pour cela que, malgré la récession économique des années 1990, un Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH-I) a été mis en place. Ce programme devrait permettre une meilleure adéquation entre les ressources et les objectifs de développement du secteur. Les résultats obtenus dans un premier temps ont été positifs, mais très vite, la situation s'est détériorée. En 1993, le taux net de scolarisation primaire n'était que de 48,8%, et sur la période 1992-1994 le taux d'achèvement du cycle primaire a enregistré une baisse de 24 points en moyenne annuelle. A ces difficultés, viennent s'ajouter l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Face à cette situation, l'Etat a initié en 1994, une Conférence Nationale sur l'Ecole Ivoirienne (CNEI). Les efforts entrepris en ce sens se sont poursuivis avec la mise en place d'un Plan National de Développement de l'Education et de la Formation (PNDEF) qui vient appuyer la deuxième phase du PVRH prévue sur la période 1998-2010. Dans sa politique de développement du secteur éducation formation, la Côte d'Ivoire a pu bénéficier du concours de la Banque Mondiale et de plusieurs autres partenaires au développement.

3.1.2. Dépenses publiques d'éducation

Tableau 3. 1 : Dépenses publiques consacrées à l'éducation

Désignation	Années				Total
	2003	2004	2005	2006	
Dépenses ordinaires (A)	349624016837	336537887943	352111666255	360937732211	1399211303246
Dépenses d'investissement (B)	31660630625	32660830205	21486127420	23257022412	109064610662
Financement intérieur ©	366977885317	354064409650	368413913675	382645954623	1472102163265
Financement extérieur (D)	14306762145	15134308498	5183880000	1548800000	36173750643
Total Budget de l'Education	381284647462	369198718148	373597793675	384194754623	1508275913908

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

En 2003, le budget de l'Education s'élève à 381 milliards de FCFA, en 2005, il est de 374 milliards de FCFA, et en 2006, de 384 milliards de FCFA. Ce budget est constitué à plus de 95% de financements intérieurs. Les dépenses ordinaires représentent chaque année plus de 90% du budget total. Sur la période de 2003 à 2004, le budget de l'Education a connu une baisse de 3,17%, cette baisse est principalement due à la baisse des financements extérieurs de 3,52%. A partir de 2004, le budget est en constante hausse, les taux de croissance sont de 1,19% en 2005, 2,84% en 2006. Toutefois en 2005 et 2006, on note une baisse des financements extérieurs de 65,75% et 70,12% respectivement.

3.1.2.1. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire et secondaire

Tableau 3. 2 : Dépenses publiques consacrées à l'Enseignement primaire et secondaire

Désignation	Années				Total
	2003	2004	2005	2006	
Salaire	214 462 922 582	219 148 491 892	220 519 966 703	224 842 324 635	878 973 705 812
Fonctionnement hors salaire	55 633 474 950	41 524 678 444	40 516 888 853	38 955 646 156	176 630 688 403
Bourse	367 742 079	1 000 000 000	700 000 000	800 000 000	2 867 742 079
Transfert	44 892 796 370	27 519 540 608	30 173 007 855	29 668 946 553	132 254 291 388
Investissement	21 502 508 744	21 334 319 935	17 171 936 341	17 679 864 458	77 688 629 478
Total	336 859 444 725	310 527 030 879	309 081 799 752	311 946 781 802	1 268 415 057 160

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

Le budget des dépenses publiques se situe à 336,8 milliards en 2003, et 311,9 milliards en 2006. Ce budget est dominé en moyenne par les salaires (69,42% en moyenne), viennent ensuite les dépenses de fonctionnement hors salaire (13,87% en moyenne), et les transferts (10,3% en moyenne).

Le budget a connu une baisse au cours des années 2004 et 2005 (respectivement -7,82% et -0,47%). Ces baisses sont consécutives aux fluctuations dans les postes investissement, transfert, et fonctionnement hors salaire.

3.1.2.2. *Dépenses publiques consacrées à l'enseignement technique et la formation professionnelle*

Tableau 3. 3 : Dépenses publiques consacrées à l'enseignement technique et la formation professionnelle

Désignation	Années				
	2003	2004	2005	2006	Total
Salaire	10 181 210 482	4 056 179 189	11 327 166 114	13 600 716 073	39 165 271 858
Fonctionnement hors salaire	6 942 047 508	8 690 854 083	9 299 500 921	9 833 943 579	34 766 346 091
Bourse	986 334 361	1 598 233 775	1 609 311 000	1 399 786 265	5 593 665 401
Transfert	6 031 985 501	6 699 506 501	7 379 655 387	8 041 425 223	28 152 572 612
Investissement	1 979 610 140	1 273 626 699	1 176 215 811	713 458 754	5 142 911 404
Total	26 121 187 992	22 318 400 247	30 791 849 233	33 589 329 894	112 820 767 366

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle, le budget se situe à 26 milliards de FCFA en 2003, et 33,6 milliards en 2006. Il est constitué en moyenne à 33,6% de salaires, 31,25% de fonctionnement hors salaire, et 25,25% de transferts.

Sur la période 2003-2006, il a enregistré une baisse de 14,56% en 2004; cette baisse est due à celle des investissements (-35,66%) et des salaires (-60,16%). A partir de 2004, il a connu une hausse soutenue: 37,9% en 2005 et 9,09% en 2006.

3.1.2.3. *Dépenses publiques consacrée à l'enseignement supérieur*

Tableau 3. 4 : Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur

Désignation	Années				
	2003	2004	2005	2006	Total
Salaire	28 366 461 380	28 092 667 175	29 487 914 406	26 590 749 364	112 537 792 325
Fonctionnement hors salaire	34 037 899 935	35 025 017 160	40 960 229 258	47 114 352 404	157 137 498 757
Bourse	11 205 672 521	11 205 672 521	11 190 672 521	11 190 672 521	44 792 690 084
Transfert	64 745 551 331	66 827 607 135	68 034 480 287	72 386 348 607	271 993 987 360
Investissement	8 178 511 741	10 052 883 571	3 137 975 268	4 863 699 200	26 233 069 780
Total	146 534 096 908	151 203 847 562	152 811 271 740	162 145 822 096	612 695 038 306

Source: Ministère de l'Economie et des Finances

Au niveau de l'enseignement supérieur, le budget se situe à 146,5 milliards en 2003, et 162,1 milliards en 2006. Ce budget est dominé à 44,39% en moyenne par les transferts, 25,56% en moyenne par le fonctionnement hors salaire, et 18,41% par les salaires.

Sur la période 2003-2006, le budget est en constante hausse; les taux de croissance sont de 3,19% en 2004, 1,06% en 2005 et 6,11% en 2006. Toutefois, les postes salaires, bourses et investissements connaissent des évolutions irrégulières.

Dans l'ensemble, les dépenses d'éducation sont majoritairement dominées par les dépenses ordinaires qui représentent chaque année plus de 90% des dépenses totales d'éducation. Les dépenses d'investissement représentent moins de 8%, et sont dominées par les dépenses exécutées par le Trésor Public.

3.1.3. Taux de scolarisation et taux d'admission

Pour la période allant de 2002 à 2005, les données utilisées ne concernent que la zone gouvernementale, faute de statistiques fiables dans la zone sous contrôle des forces nouvelles. Par contre les statistiques relatives à l'année scolaire 2005/2006 concernent l'ensemble du pays.

Dans l'ensemble, le taux brut de scolarisation est bas au niveau des enseignements préscolaire et secondaire (moins de 4% et moins de 25% respectivement). Dans l'enseignement primaire, il est relativement élevé (au dessus de 50%).

Sur la période allant de 2002 à 2005, au niveau de l'enseignement primaire, le taux est en constante baisse. De l'année scolaire 2002/2003 à l'année scolaire 2003/2004, la baisse est de 5,4 points, et de l'année scolaire 2003/2004 à l'année scolaire 2004/2005, elle est de 8,9 points. Cette tendance est aussi observée au niveau des taux par sexe. De l'année scolaire 2002/2003 à l'année scolaire 2003/2004, le taux brut de scolarisation des filles a stagné à 51,9% et celui des garçons a enregistré une baisse de 31 points. De l'année scolaire 2003/2004 à l'année scolaire 2004/2005, les taux ont enregistré une baisse de 2,8 points et 8,2 points respectivement chez les filles et les garçons.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation est de 17,8% au cours de l'année scolaire 2002/2003. Au cours de l'année scolaire 2003/2004, il est de 20,5% soit une hausse de 2,7 points. Au cours de l'année scolaire 2004/2005, il a enregistré une baisse de 0,3 points. Concernant l'évolution par sexe, la tendance est la même. Pour les filles le taux a enregistré une hausse de 1,8 points au cours de l'année scolaire 2003/2004 pour se situer à 14,1%, et il est resté constant de l'année scolaire 2003/2004 à l'année scolaire 2004/2005. Pour les garçons, il a connu une hausse de 3,8 points de l'année scolaire 2002/2003 à l'année scolaire 2003/2004, et de l'année scolaire 2003/2004 à l'année scolaire 2004/2005, il a enregistré une baisse de 0,4 points.

En 2006, les statistiques indiquent que comparativement à l'année scolaire 2001/2002, la situation s'est améliorée au niveau des enseignements préscolaires et secondaire. Les taux bruts de scolarisation sont passés de 2,57% à 3,37% et de 23,7% à 24,32% respectivement. Au niveau de l'enseignement primaire, la situation s'est dégradée comparativement à l'année scolaire 2001/2002 ; le taux brut de scolarisation est passé de 73,8% à 63,2%, soit une baisse de 10,6 points.

Tableau 3. 5 : Evolution des taux bruts de scolarisation

Niveau	Années scolaires			
	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006
Préscolaire	-	-	-	3,37
<i>Filles</i>	-	-	-	3,35
<i>Garçons</i>	-	-	-	3,40
Primaire	59,7	59,7	54,3	63,2
<i>Filles</i>	51,9	51,9	49,1	60,2
<i>Garçons</i>	98,6	67,6	59,4	65,5
Secondaire	17,8	20,5	20,2	24,32
<i>Filles</i>	12,3	14,1	14,1	18,67
<i>Garçons</i>	23,8	27,6	27,2	29,64

Source : Ministère de l'Education Nationale * : Les données ne concernent que la zone gouvernementale

Concernant les taux d'admission, la tendance est à la baisse; au cours de l'année scolaire 2001/2002 le taux est de 60%, et à partir de cette année scolaire, il s'est stabilisé autour de 50%, soit 52,2% au cours de l'année scolaire 2002/2003, 53,4% au cours de l'année scolaire 2003/2004, et 47,9% au cours de l'année scolaire 2004/2005.

Dans l'ensemble, le taux d'admission des filles est inférieur à celui des garçons au cours des années scolaires 2002/2003 et 2004/2005 (resp. 48% et 49,3% contre 56,4% et 57,4%). Toutefois, au cours de l'année scolaire 2004/2005, le taux d'admission des garçons se situe en dessous de celui des filles (25,1% contre 43,5%).

3.1.4. La situation des effectifs et infrastructures éducatives

3.1.4.1. Enseignement Préscolaire, primaire et secondaire

L'effectif des élèves inscrits dans les enseignements préscolaire et secondaire est en constante augmentation. Mais dans l'enseignement primaire, l'évolution des effectifs est différente. Le nombre d'élèves inscrits a enregistré une baisse de 10,7% de l'année scolaire 2003/2004 à l'année scolaire 2004/2005, pour ce qui est des statistiques en zone gouvernementale.

Dans l'ensemble, au cours de la période 2003-2005, le pourcentage des filles dans les différents niveaux d'enseignement tourne autour de 50% pour le préscolaire, 44% pour le primaire, et 37% pour le secondaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le rythme de croissance de l'effectif des filles est supérieur à celui des garçons. En 2004, il est de 29,14% contre 29% pour les garçons, et en 2005 il est de 12,07% contre 9,91%.

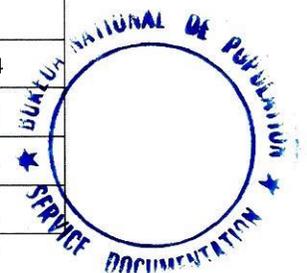
Au niveau de l'enseignement primaire en 2004, le rythme de croissance des filles est de 10,27% contre 9,60% pour les garçons. Mais en 2005, l'effectif général a baissé, et celui des filles a plus chuté que celui des garçons (-10,99% contre -10,39%).

Au niveau de l'enseignement préscolaire, en 2004, le rythme de croissance de l'effectif des filles est plus faible que celui des garçons (24,33% contre 25,10%), mais en 2005 la situation s'est inversée (15,89% contre 15,17%).

Tableau 3. 6 : Evolution des effectifs dans l'enseignement

Niveau d'enseignement	Années scolaires			
	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006
Préscolaire	28 842	35 972	41 556	56 526
Filles	14 285	17 761	20 583	28 106
Garçons	14 557	18 211	20 973	28 420
Primaire	1 478 093	1 624 349	1 451 312	2 111 975
Filles	655 400	722 677	643 284	931 051
Garçons	822 693	901 672	808 028	1 180 924
Secondaire	462 079	596 330	660 152	770 396
Filles	169 167	218 461	244 824	287 134
Garçons	292 912	377 869	415 328	483 262

Source : Ministère de l'Éducation Nationale * : Les données ne concernent que la zone gouvernementale



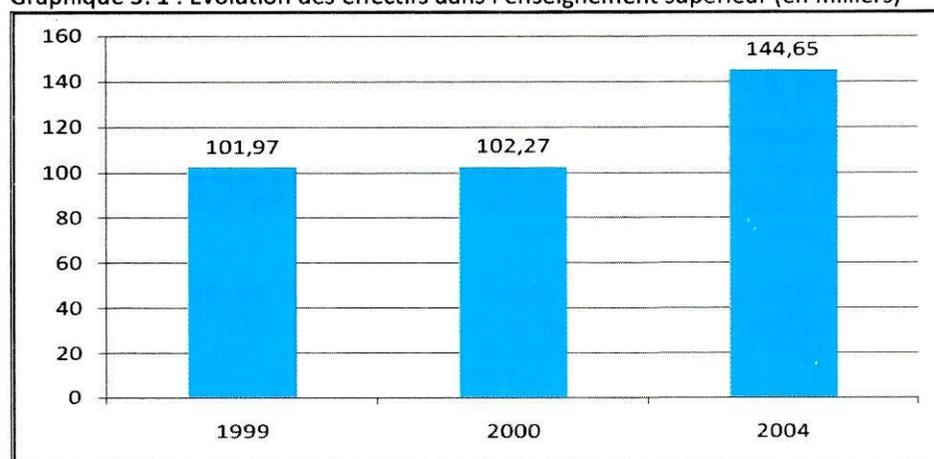
3.1.4.2. Enseignement Supérieur

Le système ivoirien de l'enseignement supérieur est régi dans son ensemble par un dispositif législatif et réglementaire bien structuré et qui compte en 2005-2006, 3 universités publiques, 2 URES, 4 Grandes Ecoles Publiques et 141 structures privées d'enseignement supérieur dont 18 Universités, 123 grandes écoles. On dénombre également 28 grandes écoles sous la tutelle d'autres ministères.

L'université d'Abidjan-Cocody comprend 13 UFR, 2 centres de recherche autonomes et une école. L'Université d'Abobo-Adjamé, quant à elle comprend 4 UFR, 1 centre de recherche et 2 écoles. L'Université de Bouaké, délocalisée à Abidjan, compte 4 UFR, 1 centre de recherche et 1 école. 2 URES complètent ce dispositif : l'URES de DALOA qui est rattachée à l'Université d'Abobo-Adjamé et l'URES de KORHOGO qui est rattachée à l'Université de Bouaké.

Soucieux de diversifier les voies d'accès à l'Enseignement Supérieur, de réduire la pression sociale à l'entrée des universités, de promouvoir les formations professionnelles de courte durée et surtout de permettre, à moindre coût, à tous les bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur, l'Etat a décidé de développer l'enseignement supérieur privé. Ainsi, 18 Universités privées, 123 établissements d'enseignement technique et professionnel dont 83 préparant aux BTS (61 sont situés à Abidjan et 22 à l'intérieur) et 17 délivrant des diplômes délocalisés de type école (dont 15 à Abidjan et 2 à l'intérieur) se partagent ce volet important du dispositif d'appui au système d'enseignement supérieur public.

Graphique 3. 1 : Evolution des effectifs dans l'enseignement supérieur (en milliers)



Source : MESRS/Sous-direction de l'Informatique et des Statistiques

Dans l'enseignement supérieur, les effectifs des étudiants sont continûment croissants. De 1999 à 2004, le nombre d'étudiants est passé de 101 969 à 144 647, soit un taux de croissance de 41,9% sur l'ensemble de la période. Ces effectifs sont dominés par ceux des Universités qui représentent chaque année plus de la moitié de l'effectif total des étudiants.

Tableau 3. 7 : Evolution des effectifs des étudiants dans les Universités de Côte d'Ivoire

Indicateurs	Années				
	1999	2000	2001	2002	2004
Effectif total	51 305	56 719	62 428	51 401	71 645
Effectif homme	40 230	45 449	49 685	40 519	53 672
Effectif femme	11 075	11 270	12 743	10 882	17 752
Dont					
Effectif total ivoiriens	49 882	55 524	61 285	51 212	71 424
Dont filles ivoiriennes	10 663	10 927	12 407	10 826	17 906

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Au niveau des universités, l'effectif des étudiants est sans cesse croissant. En 1999, le taux de croissance annuelle est de 2,6%. A partir de 2000, les taux enregistrés sont supérieurs à 10%. En 2002, l'université d'Abidjan a connu une augmentation de 4,7% de l'effectif de ses étudiants. En 2004, l'effectif des étudiants est de 71 645, soit un taux de croissance de 39,7% par rapport à son niveau de 1999, et de 14,76% par rapport à son niveau de 2001. En moyenne, 20,7% des étudiants sont des femmes. En 1998, la proportion des étudiantes dans l'effectif total était de 20,3%; en 1999 elle a enregistré une hausse de 1,3 points. En 2000, cette proportion a baissé de 1,7 points, avant d'amorcer une hausse pour se situer à environ 21,2% en 2002 et à 24,85% en 2004. La structure des étudiants révèle aussi qu'en moyenne 98% des étudiants sont ivoiriens. La proportion des étudiants étrangers n'a fait que baisser depuis 1998. De 3% en 1998, elle a diminué graduellement pour se situer à environ 0,4% en 2002, et 0,31% en 2004.

3.1.5. Encadrement dans l'enseignement

Les effectifs des enseignants sont croissants à tous les niveaux. Toutefois, sur la période 2002-2005, le rythme de croissance des enseignants au niveau du préscolaire est plus élevé que celui du secondaire et du primaire. Les taux de croissance de l'effectif des enseignants dans le préscolaire sont de 13,25% en 2004, et de 50,96% en 2005. Dans le primaire, ils sont de 1,84% en 2004 et de 2,61% en 2005. Au niveau du secondaire, ils sont de 20,35% et 8,71% respectivement en 2004 et 2005.

Au niveau du préscolaire, l'on observe une forte féminisation du personnel enseignant. Sur la période 2003-2005, le ratio hommes/femmes est passé de 5,56% en 2003, à 3,38% en 2004, et 1,73% en 2005. Mais en 2006, en tenant compte des données de la zone ex-assiégée, le ratio hommes/femmes a tendance à augmenter. Cette féminisation est aussi constatée au niveau du primaire; au niveau du secondaire, aucune tendance n'est observée.

⁴ Les données de 2002 ne prennent pas en compte l'Université de Bouaké.

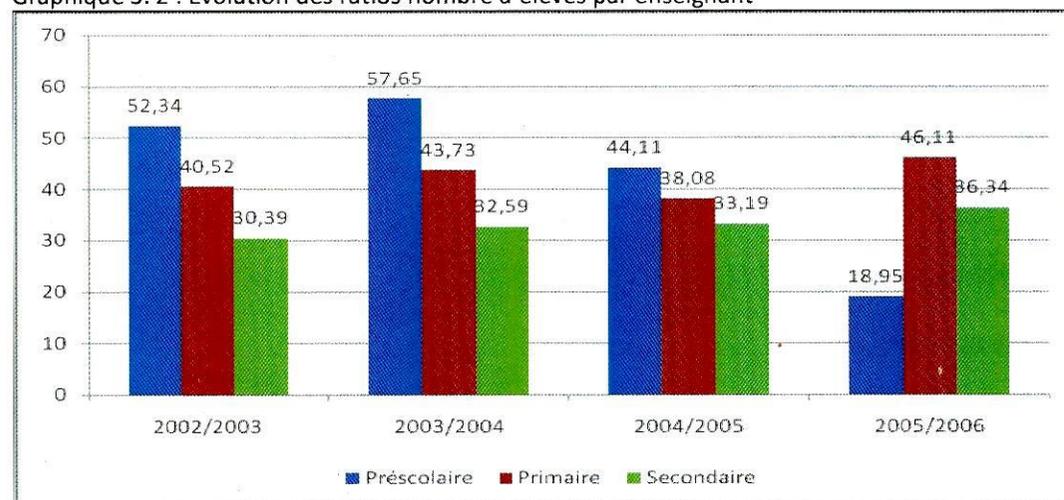
Tableau 3. 8 : Effectif des enseignants à tous les niveaux de l'éducation

Effectif des enseignants	Années scolaires			
	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006
Préscolaire	551	624	942	2983
Femmes	522	601	926	2664
Hommes	29	23	16	319
Primaire	36474	37146	38116	45804
Femmes	8096	8620	9575	10604
Hommes	28378	28526	28541	35200
Secondaire	15205	18299	19892	21201
Femmes	1948	2198	2601	2736
Hommes	13257	16101	17291	17156

Source : Ministère de l'Éducation Nationale * : Les données ne concernent que la zone gouvernementale

En ce qui concerne le ratio nombre d'élèves par enseignant, au niveau du préscolaire la situation tend à s'améliorer. A partir de l'année scolaire 2003/2004, le nombre d'élèves par enseignant a tendance à baisser. Il est passé de 57 élèves par enseignant au cours de l'année scolaire 2003/2004 à 18 élèves par enseignant au cours de l'année scolaire 2005/2006. Par contre au niveau du secondaire, la situation tend à se dégrader. Le nombre d'élèves par enseignant s'accroît continûment. Il est passé de 30 élèves par enseignant au cours de l'année scolaire 2002/2003 à 38 élèves par enseignant au cours de l'année scolaire 2005/2006.

Graphique 3. 2 : Evolution des ratios nombre d'élèves par enseignant



Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Au niveau du primaire, le nombre d'élèves par enseignant est passé de 41 au cours de l'année scolaire 2002/2003 à 44 au cours de l'année scolaire 2003/2004. Au cours de l'année scolaire 2004/2005, l'on enregistre une amélioration de l'encadrement ; le nombre d'élèves par enseignant a enregistré une baisse et se situe à 38. En 2006, la situation s'est dégradée avec une hausse de 21,1% du nombre d'élèves par enseignant.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'université d'Abidjan-Cocody compte un total de 1194 enseignants-chercheurs tandis que celle d'Abobo-Adjamé compte pour 107 enseignants-chercheurs au cours de l'année 2004-2005.

3.1.6. Performance du système éducatif

Les élèves rencontrent beaucoup de difficultés pour achever la 6ième année. Plus de la moitié des élèves n'arrivent pas à achever la sixième année d'études. Les taux d'achèvement de la sixième année sont plus faibles au niveau des filles (Moins de 35%) que chez les garçons (un peu plus de 45%). Le taux d'achèvement total a tendance à baisser dans le temps ; cette baisse est essentiellement provoquée par celle du taux d'achèvement des filles.

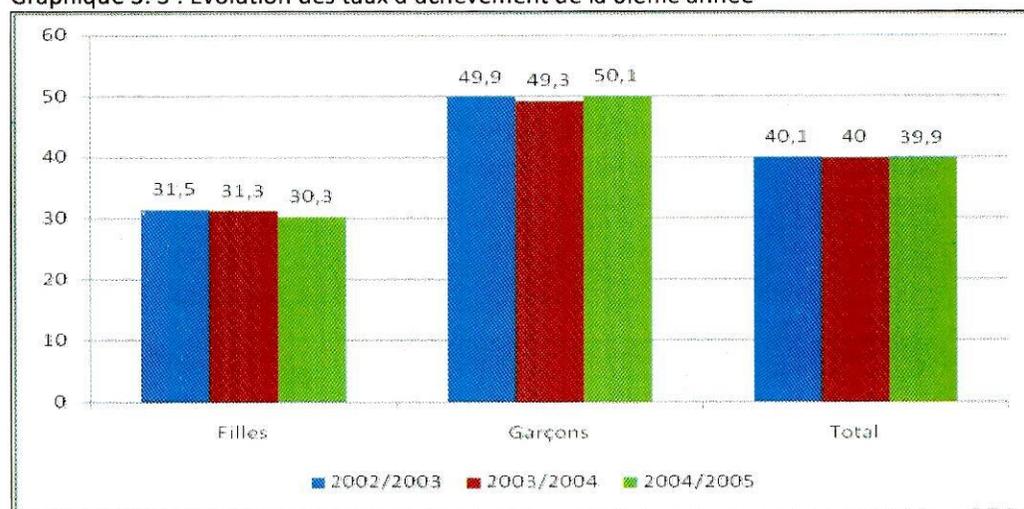
En ce qui concerne les redoublements au primaire, on enregistre une nette amélioration de la performance de l'année scolaire 2002/2003 à l'année scolaire 2003/2004. A tous les niveaux de l'enseignement primaire, le taux

de redoublement a enregistré une baisse. Aussi, plus le niveau augmente, plus le taux de redoublement est élevé ; et les taux sont plus élevés chez les filles que chez les garçons.

Au cours de l'année scolaire 2002/2003, le taux de redoublement de l'ensemble des élèves au CP1 est de 22,2%, celui des filles est de 22,6% et celui des garçons est de 21,8%. Au CE1, le taux de redoublement total est de 24,8%, celui des filles est de 25,4% et celui des garçons est de 24,2%. Au CM1, le taux de redoublement total est de 27,9%, celui des filles est de 28,4% et celui des garçons est de 27,4%. Au niveau du CM2, le taux de redoublement est de 45,6%, celui des filles est de 43,7% et celui des garçons 46,8%.

Au cours de l'année scolaire 2003/2004, le taux de redoublement total au CP1 est de 18,8%, celui des filles est de 18,9% et celui des garçons 18,8%. Au CE1, le taux de redoublement total est de 22,2%, celui des filles est de 22,5% et celui des garçons 22,0%. Au CM1, le taux de redoublement total est de 25,2%, celui des filles est de 25,8% et celui des garçons 24,7%. Au niveau du CM2, le taux de redoublement total est de 27,9%, celui des filles est de 30,4% et celui des garçons 26,2%.

Graphique 3. 3 : Evolution des taux d'achèvement de la 6ième année



Source : Ministère de l'Éducation Nationale

3.2. Formation professionnelle

La formation professionnelle est une des solutions adoptée par les autorités ivoiriennes en vue d'accroître la productivité des individus en activité dans le secteur formel comme dans le secteur informel. Elle est essentiellement assurée par deux structures étatiques que sont le FDFP et l'AGEFOP. Le FDFP a pour domaine principal le financement de la formation-emploi. Ainsi, il finance plusieurs projets centrés sur la formation en vue du développement de l'emploi. Aux actions traditionnelles constituées de Plans de formation et des Projets collectifs au bénéfice des travailleurs des entreprises cotisantes, se sont ajoutés le Projet d'Appui à la Formation de la Population Active (PAFPA), les Projets de Formation Initiale et d'Apprentissage (FIA), les Projets d'Insertion (PI) et les Projets « Gérer Mieux votre Entreprise » (GERME).

Tableau 3. 9 : Bilan des activités du FDFP sur la période 2002-2004

Année	Type de formation	Plan de formation	FPC	PAFPA	FIA	PI	GERME	inter prof
2002	Nombre de Projets	2 362	31	61	17	29		
	Nombre de Stagiaires	45 267	3 573	7 838	809	1 890		
	Financement (en m FCFA)	8 484.90	810,66	1 252.77	584.46	454.82		
2003	Nombre de Projets	2 161	17	32	9	10	7	5
	Nombre de Stagiaires	39 627	3 808	5 578	489	1 322	168	404
	Financement (en m FCFA)	6 606	418,4	535,7	359,5	70,4	70,4	111,6
2004	Nombre de Projets	2 484	33	63	10	41	1	4
	Nombre de Stagiaires	41 974	3 802	7 882	359	2 645		
	Financement (en m FCFA)	6 861,4	889,2	1 208,1	342,1	535,6	18,7	38,1

Source : FDFP

En 2004, le FDFP a financé 2 484 plans de formation au profit de 41 974 individus et 33 projets de formation professionnelle continue au profit 3 802 travailleurs. Le projet PAFPA quant à lui, a enregistré 63 projets de formations pour 7 882 bénéficiaires. La formation initiale par apprentissage et le projet d'insertion ont respectivement bénéficié à 359 individus et 2 645 individus pour 10 et 41 projets. Le seul projet dont l'activité semble avoir diminué est le projet GERME qui a bénéficié de 18, 7 millions de financement alors qu'en 2003 le financement était de 70,4 millions de FCFA. Le tableau ci-dessous résume l'activité du FDFP sur la période 2002-2003. Dans l'ensemble, on peut constater une nette amélioration du financement de la formation professionnelle.

L'AGEFOP quant à elle constitue l'ingénierie de la formation professionnelle. Outre le programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés (PAJD) dont la mise en œuvre a été arrêtée par manque de moyens financiers, l'AGEFOP dirige d'autres programmes de formation professionnelle que sont l'apprentissage, le Projet d'Appui des Personnes Handicapées à la Formation Professionnelle (PAPHFP) et les formations qualifiantes composées d'Unité mobile (UM) et d'Atelier d'Application et de Production (AAP). Des trois projets, seul l'apprentissage couvre l'ensemble du pays. D'autres programmes comme la formation à distance de Bouaké, le programme d'appui au développement de la formation continue et le programme d'accès et d'appui au maintien des jeunes filles à l'enseignement professionnel sont dysfonctionnels, certainement par manque de moyens financiers. Le bilan des activités de l'AGEFOP est résumé dans le tableau 3.9.

Il ressort des deux tableaux que les garçons bénéficient beaucoup plus de la formation professionnelle que les filles. De même à partir de 2004, le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle a drastiquement diminué sauf au niveau de la formation qualifiante où le nombre a augmenté globalement sur la période avec une discontinuité en 2005. Au niveau du financement, la dotation allouée à la formation a diminué également sur la période en ce qui concerne l'apprentissage et le PAPHFP. La formation qualifiante et le PAPHFP sont essentiellement exécutés dans la ville d'Abidjan. On note seulement 32 bénéficiaires à l'intérieur du pays en 2004 au niveau de la formation qualifiante dont 10 à Tiapoum, 9 à Kouassi-Datekro et 13 à Maféré.

Tableau 3. 10 : Bilan des activités de l'AGEFOP

Type de Formation		Apprentissage	PAPHFP*	Formation qualifiante
2003	G	1 311	116	94
	F	1 013	39	11
	T	2 324	155	105
	Financement**	285	60	
2004	G	1 351	116	124
	F	1 046	32	17
	T	2 397	148	144
	Financement	275	60	
2005	G	1 096	62	60
	F	746	23	10
	T	1 845	85	73
	Financement	250	50	
2006	G	1 006	91	97
	F	818	34	11
	T	1 824	125	197
	Financement	313,3	78	

Source : AGEFOP. * Seulement Abidjan, ** en millions de f CFA

3.3. Conclusion et Recommandations

Conclusion

Au cours des 5 dernières années, le secteur de l'éducation a été marqué par l'environnement socio politique que vit la Côte d'Ivoire. Cette situation a rendu difficile, voire même impossible la disponibilité de données statistiques couvrant l'ensemble du territoire. Toutefois, le Gouvernement a continué son élan dans les efforts déployés au secteur. Les dépenses d'éducation ont connu une hausse au cours de la période 2003-2006.

Au niveau de l'accès, des efforts restent encore à faire. Dans le préscolaire, le taux brut de scolarisation est encore à 3,37%. Dans le secondaire, il est seulement à 24,32% et dans le primaire, il a connu une baisse de 10,6 points par rapport à son niveau de 2002, et se situe à 63,2% en 2006. Au niveau des performances du système éducatif, plus de la moitié des élèves n'arrivent pas à achever la sixième année d'étude. La parité entre sexe est loin d'être établie dans le primaire et le secondaire. Au niveau de l'encadrement, la situation se dégrade, le nombre d'élèves par enseignant est en hausse.

Recommandations

- Assainir le climat social autour de l'école ivoirienne pour éviter les grèves à répétition qui minent le secteur de l'éducation depuis plusieurs années ;
- Céder la construction d'infrastructures scolaires aux structures décentralisées notamment les conseils généraux ;
- Régionaliser l'enseignement supérieur par la construction d'universités dans les différentes régions du pays pour décongestionner l'université d'Abidjan Cocody ;
- Améliorer le niveau d'encadrement par le recrutement de nouveaux enseignants et par le renforcement des capacités de ceux en fonction depuis longtemps ;
- Renforcer le système de collecte de données au niveau des différents ministères en charge de l'éducation.

4.1. Santé

4.1.1. Contexte et objectifs de la politique nationale de santé

En 1996, suite aux progrès réalisés par la mise en œuvre du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) sur la période 1991-1994, le gouvernement a adopté dans le cadre des réformes visant à améliorer la situation sanitaire, un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) couvrant la période 1996-2005. Le PNDS est arrivé à expiration en 2005 sans avoir fait l'objet d'une évaluation. La revue à mi parcours qui était prévue en 2001 n'a pu également se réaliser.

Pourtant, l'objectif visé par le PNDS était noble : améliorer l'état de santé et le bien être de la population par une meilleure adéquation qualitative et quantitative entre l'offre des prestations sanitaires et les besoins essentiels de la population.

Trois objectifs spécifiques étaient poursuivis par le PNDS, à savoir : (i) réduire la morbidité et la mortalité liées aux grands problèmes de santé publique ; (ii) améliorer l'efficacité du système sanitaire ; (iii) améliorer la qualité des prestations sanitaires. Ces objectifs reposaient sur des stratégies : (i) la promotion du développement des Soins de Santé Primaires (SSP) par la mise en œuvre d'un Paquet Minimum d'Activités (PMA), l'amélioration de la gestion du système et la promotion de la multisectorialité ainsi que du partenariat avec les autres secteurs; (ii) la rationalisation du développement et de l'utilisation des ressources humaines du secteur ; (iii) la promotion de la recherche opérationnelle et le développement de normes sanitaires et de gestion du système de santé.

La mise en œuvre du PNDS sur la période 1996-1998, s'est traduite par des résultats probants avec une augmentation des dépenses publiques et une amélioration des indicateurs de santé. La période 1999-2001 s'est caractérisée au contraire par le retrait des bailleurs de fonds du financement du PNDS suite à l'affaire des 18 milliards de l'Union Européenne avec pour conséquence le recul des indicateurs de santé.

Après 2001, avec la relative stabilité observée, des réflexions sont engagées en vue de l'identification progressive d'une nouvelle stratégie du secteur de la santé prenant en compte le projet de l'Assurance Maladie Universelle (AMU), la nouvelle politique de décentralisation et les objectifs de réduction de la pauvreté.

Malheureusement, le 19 septembre 2002, survint la crise militaro-politique qui a eu un impact négatif sur le système de santé notamment avec l'exode massif du personnel de santé vers les zones tampon et libre, la résurgence des maladies à potentiel épidémique (Rougeole, Fièvre jaune, Choléra, Méningite, Fièvre Typhoïde...) et à potentiel endémique (IST, VIH/SIDA), la dégradation des infrastructures sanitaires, la non fonctionnalité du dispositif sanitaire dans la zone ex assiégée, l'engorgement des structures sanitaires dans les zones d'accueil et la non tenue des Journées Nationales de Vaccination (JNV) contre la poliomyélite en 2002 et 2003. En outre, le système sanitaire a été mis à l'épreuve par le déversement des déchets toxiques dans la ville d'Abidjan en août 2006.

Face à ce sombre tableau, le Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique a réagi vigoureusement, permettant ainsi d'éviter une catastrophe humanitaire par la mise en place des structures de soins dans les zones d'accueil (soins, médicaments et produits sanguins gratuits), l'organisation des campagnes de vaccination contre la rougeole et autres pathologies, le redéploiement du personnel de santé et l'ouverture progressive des centres de santé, notamment dans les zones CNO, avec l'assistance des organisations humanitaires, l'organisation des Journées Nationales de Vaccination contre la poliomyélite en février et octobre 2004, ainsi qu'en février et avril 2005 et la prise en charge des victimes des déchets toxiques en 2006.

L'analyse de la situation sanitaire en Côte d'Ivoire entre 2003 et 2006 s'avère donc très importante surtout que le PNDS 1996- 2005 est arrivé à expiration depuis 2005 et qu'un nouveau PNDS couvrant la période 2008-2012 dit de transition parce que se situant dans un contexte de post crise et de reconstruction du pays, est en préparation. Cette analyse portera sur l'organisation du système de santé, les dépenses de santé, les indicateurs de santé et l'accessibilité aux services de santé.

4.1.2. Organisation du système de santé en Côte d'Ivoire

Le système de santé ivoirien est structuré selon trois niveaux, aussi bien du côté des services d'offres de soins (ou système de soins) que du côté de l'organisation administrative.

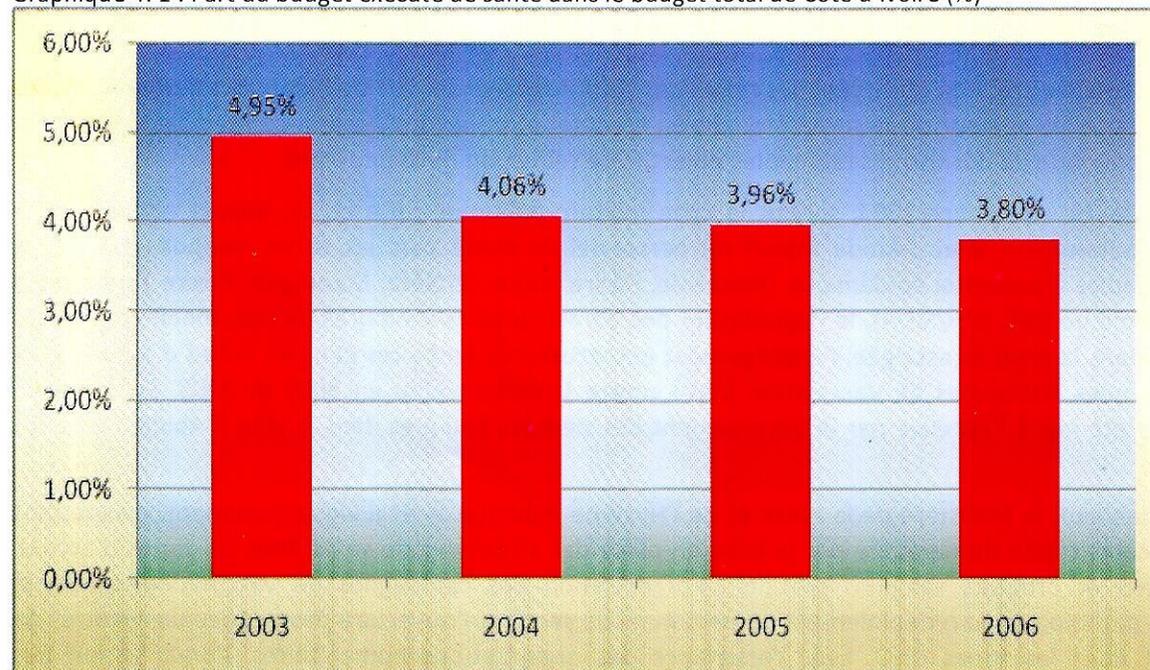
Le système de soins est pyramidal et comprend trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire. Le niveau primaire est composé des établissements sanitaires de premier contact (ESPC) à savoir les centres de santé, les formations sanitaires et les infirmeries. Le niveau primaire est chargé de la mise en œuvre de la politique de Soins de Santé Primaire (SSP). Le niveau secondaire est constitué des hôpitaux généraux (51), des centres hospitaliers régionaux (18) et des centres hospitaliers spécialisés (2). Le niveau tertiaire comprend les centres hospitaliers universitaires (4), les établissements spécialisés et les institutions de formation.

L'organisation administrative est également de type pyramidal avec trois niveaux : le niveau central, le niveau intermédiaire et le niveau périphérique. Le niveau central comprend le cabinet du ministre, les services rattachés au cabinet, les directions centrales et les Etablissements Publics Nationaux (EPN). Le niveau intermédiaire correspond aux directions régionales (19), chargées de coordonner les activités des services du ministère implantés dans la région. Le niveau périphérique est composé des districts sanitaires (78) qui constituent le niveau opérationnel du système.

4.1.3. Dépenses de santé

L'analyse de l'évolution du budget exécuté de santé par rapport au budget total du pays, montre bien que malgré les efforts du gouvernement, la part du budget exécuté de santé n'a cessé de diminuer depuis 2003. De 4,95% en 2003 et 4,06% en 2004, cette part se situe en 2006 à 3,80% contre 3,96% en 2005. Cette situation traduit les difficultés financières du gouvernement à répondre ces dernières années de façon satisfaisante aux besoins de santé de la population.

Graphique 4. 1 : Part du budget exécuté de santé dans le budget total de Côte d'Ivoire (%)



Source : A partir des données de la Direction Générale du Budget-SIGFIP

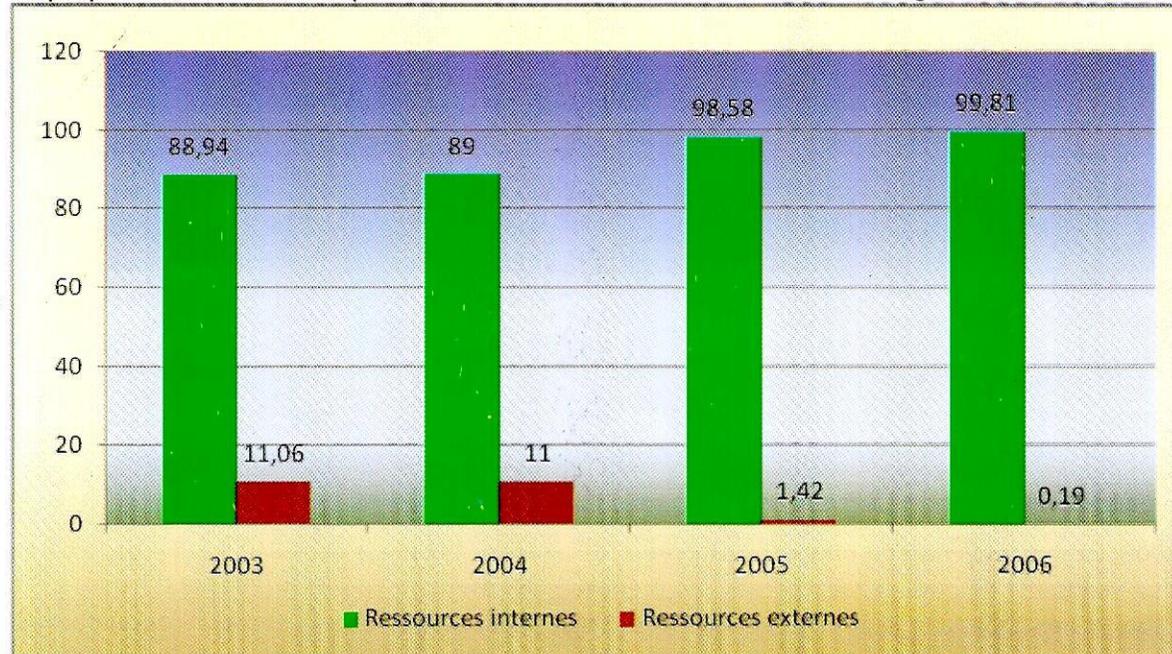
Le budget exécuté de santé est financé presque exclusivement sur les ressources internes de l'Etat. Entre 2003 et 2006, la part des ressources internes dans le budget de la santé est passée de 88,94% à 99,81% soit une hausse de 10,87 points. La part des ressources extérieures (dons et emprunts) qui représentait environ 11% du budget est depuis 2005 inférieure à 1,5%. En 2006, cette part est de 0,19%. Malgré la crise que vit le pays ces dernières années, le gouvernement n'a pas hésité à consentir des sacrifices financiers sur ses ressources internes pour faire face à l'état de santé de la population.

Tableau 4. 1 : Evolution des dépenses budgétaires de la santé en fonction des ressources

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
Niveau des ressources internes (en millions F CFA)	69 394,31	72 690,96	68 138,20	74 667,70
<i>Part des ressources internes dans le budget santé(en %)</i>	88,94	89	98,58	99,81
Niveau des ressources externes (en millions F CFA)	8 632,06	8 986,13	984,21	140,22
<i>Part des ressources externes dans le budget santé(en %)</i>	11,06	11	1,42	0,19
Budget total exécuté de santé (en millions F CFA)	78 026,38	81 677,10	69 122,41	78 807,92

Source : Direction Générale du Budget-SIGFIP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques)

Graphique 4. 2 : Evolution de la part des ressources internes et externes dans le budget santé



Source : Direction Générale du Budget-SIGFIP

Sur la période 2003-2004, le gouvernement a continué à accorder une attention particulière aux investissements notamment par l'ouverture progressive des centres de santé dans les zones Centre Nord Ouest (CNO). Aussi, la part des investissements dans le budget se situe en moyenne annuelle à 25,2% contre 43,5% pour les dépenses salariales et 31,3% pour les autres dépenses de fonctionnement. Il s'agissait pour le gouvernement de réagir très rapidement afin d'éviter une catastrophe humanitaire après l'exode massif en 2002 du personnel de santé vers les zones gouvernementales.

Tableau 4. 2 : Evolution de la structure du budget de santé exécuté par poste

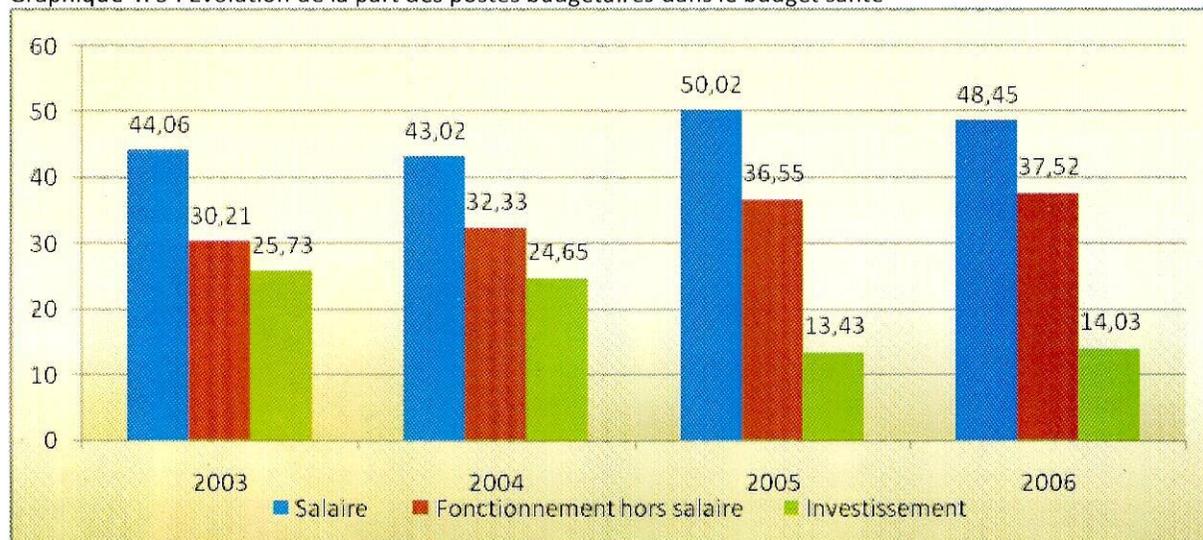
Indicateurs (en millions de FCFA)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Salaire	34 377,20	35 139,69	34 573,65	36 242,55
<i>En % du total</i>	44,06	43,02	50,02	48,45
Fonctionnement hors salaire	23 575,37	26 404,13	25 264,54	28 066,58
<i>En % du total</i>	30,21	32,33	36,55	37,52
<i>dont Médicaments et vaccins</i>	977,01	925,05	947,05	643,58
<i>En % du total</i>	1,12	1,13	1,37	0,86
Investissement	20 073,80	20 133,26	9 284,21	10 498,78
<i>En % du total</i>	25,73	24,65	13,43	14,03
Total budget de santé exécuté	78 026,38	81 677,10	69 122,41	78 807,92

Source : Direction Générale du Budget-SIGFIP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques)

Mais entre 2005 et 2006, cette part des investissements enregistre une chute drastique de 11,5 points et se situe en moyenne à 13,7% au profit des salaires et des autres dépenses de fonctionnement qui enregistrent respectivement des gains de 5,7 et 5,8 points.

Cette situation était liée à la prise en charge des victimes des déchets toxiques, au recrutement du personnel médical pour une amélioration de la couverture en personnel de santé. Les dépenses consacrées à l'achat des médicaments et vaccins ne représentent que 1,15% en moyenne sur la période 2003-2006. A ce niveau, des efforts soutenus restent encore à faire par le gouvernement afin de doter en permanence les centres de santé en médicaments de premiers soins et éviter les ruptures de stock souvent constatées.

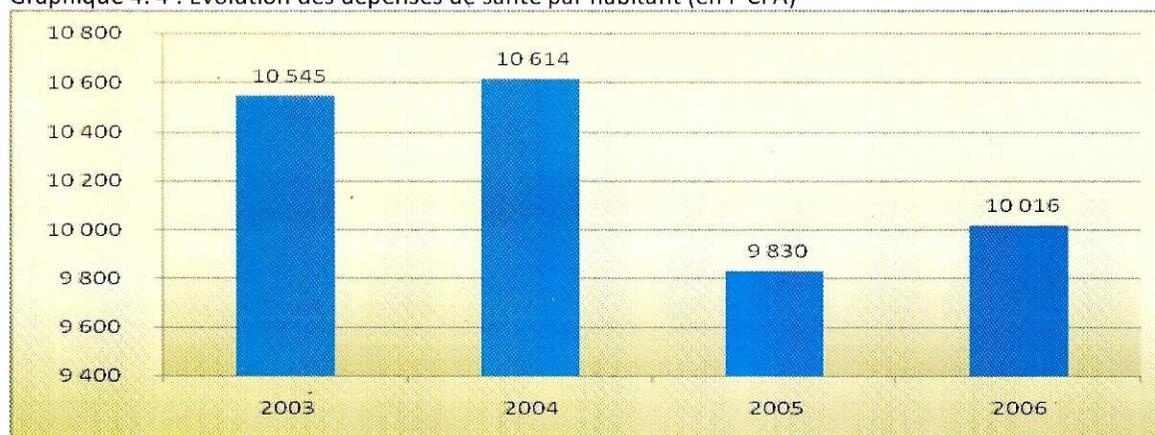
Graphique 4. 3 : Evolution de la part des postes budgétaires dans le budget santé



Source : Direction Générale du Budget-SIGFIP

Entre 2003 et 2006, la part moyenne du budget consacrée à la santé par l'Etat est de 4 040,9 FCFA par an pour prendre soin d'un habitant. La part consacrée par les ménages représentait en 1988 (EPAM88)⁵ 1,8% de la consommation totale des ménages, soit 6 210 FCFA (médecine moderne et autres recours confondus). En supposant le même montant actuellement, le total des dépenses de santé par habitant s'élèverait en moyenne sur cette période à 10 250,9 FCFA par an soit environ 20,5 dollars EU.

Graphique 4. 4 : Evolution des dépenses de santé par habitant (en F CFA)



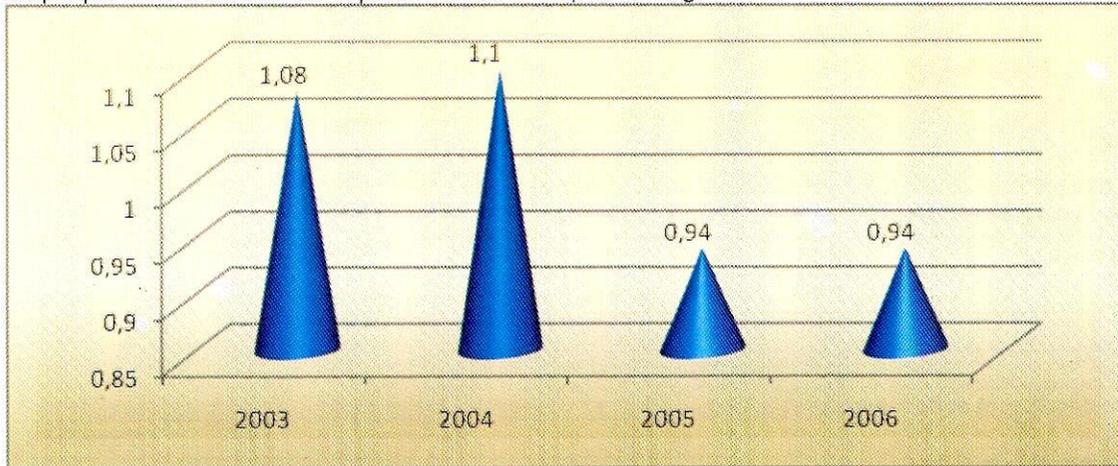
Source : A Partir des données de l'INS et du budget(SIGFIP)

L'Etat consacre en moyenne 0,88% du PIB au financement du système sanitaire entre 2003 et 2006. En prenant en compte la contribution des ménages aussi bien (i) dans les établissements publics nationaux (10 milliards FCFA, y compris 5 milliards FCFA au titre des médicaments essentiels par la Pharmacie de la Santé Publique)⁶ que (ii) dans les autres formations sanitaires publiques pour lesquelles le recouvrement des coûts des actes de santé a été généralisé depuis octobre 1994, les dépenses de santé par rapport au PIB se situent à 1,01% entre 2003 et 2006.

⁵ Ministère de la Santé et de la Population, Plan National de Développement Sanitaire 1996-2005, page 21, paragraphe 5.

⁶ Ministère de la Santé et de la Population, Plan National de Développement Sanitaire 1996-2005, page 20, dernier paragraphe.

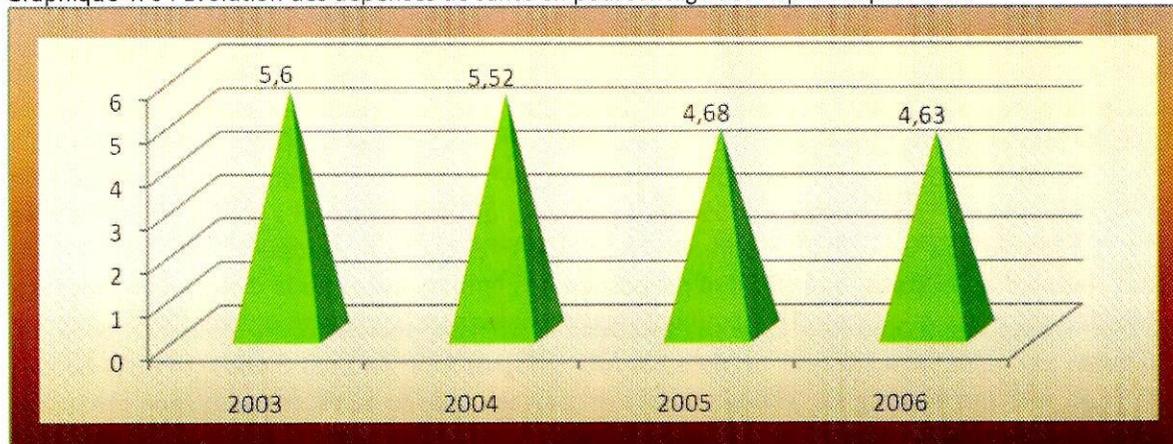
Graphique 4.5 : Evolution des dépenses de santé en pourcentage du PIB



Source : A Partir des données de l'INS, de la Prévision et du budget(SIGFIP)

La part des dépenses de santé (sans la charge des ménages) par rapport aux dépenses primaires, à savoir les dépenses courantes et d'investissement du pays, est en baisse constante sur toute la période d'observation. Cette part qui était de 5,60 % et 5,52% respectivement en 2003 et 2004 se situe à 4,68% et 4,63% en 2005 et 2006. Cette évolution confirme encore une fois les difficultés de l'Etat ces dernières années à doter le système sanitaire de moyens conséquents pour faire face aux besoins de santé de la population.

Graphique 4.6 : Evolution des dépenses de santé en pourcentage des dépenses primaires



Source : A partir des données de la Prévision(TOFE) et du budget (SIGFIP)

4.1.4. Analyse des indicateurs de santé

La situation de crise que traverse le pays et notamment sa partition en deux ne favorise pas la collecte des données ces dernières années. Sur les 78 districts sanitaires que compte le pays, le rapport de complétude disponible au 30 mai 2007 donne les statistiques suivantes :

Tableau 4.3 : Taux de complétude

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
Districts ayant envoyé des données	45	35	23	24
Taux de complétude (%)	57,7	44,8	29,5	30,7

Source : DIPE_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Entre 2005 et 2006, environ 30% des districts sanitaires ont transmis leurs données à la DIPE contre 44,8% en 2004 et 57,7% en 2003. Les données n'étant donc pas exhaustives, le calcul de certains ratios n'aurait pas été pertinent pour faire des comparaisons. Aussi, hormis la couverture vaccinale, la plupart des analyses sont faites sur la base des données absolues à savoir le nombre de cas de maladies.

4.1.4.1. Les indicateurs de santé infantile et juvénile (0 à 60 mois inclus)

Tableau 4. 4 : Evolution des indicateurs de santé infantile

Indicateurs (le nombre de cas)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Infections Respiratoires aiguës (IRA) basse	336 231	151 791	125 274	89 235
Maladies diarrhéiques (sanguant)	51 174	20 698	18 137	12 276
Rougeole	7 659	2 751	3 284	176
Coqueluche	470	263	226	108
Tétanos néonatal	272	131	113	70

Source : DIPE_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Les infections respiratoires aiguës (IRA)

Ces infections qui se déclarent généralement pendant l'harmattan et pendant la saison des pluies constituent environ 17% des états morbides observés chez les enfants de moins de cinq (05) ans. Le PNDS, à travers le Programme National de Santé Infantile (PNSI), avait pour objectif à l'horizon 2005 de réduire l'incidence à 45%. Malheureusement, aucun ratio n'est actuellement disponible. Toutefois, le constat qui se dégage est que le nombre de cas des IRA (basses) enregistrés ces dernières années est en nette diminution. En 2006, ce nombre s'élève à 89 235 cas contre 125 274 cas en 2005 soit une baisse de 28,7%.

Les maladies diarrhéiques

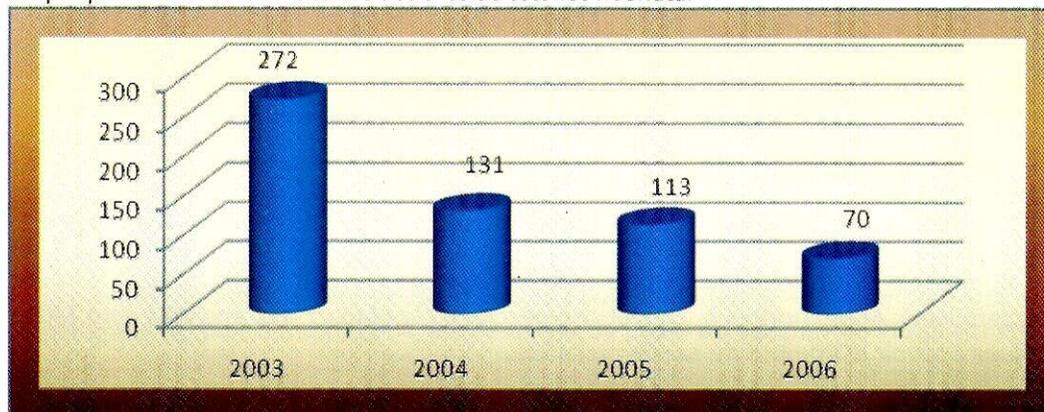
A l'image des IRA, l'incidence de ces maladies n'est à ce jour pas disponible, ce qui ne permet pas d'apprécier le niveau actuel de cette incidence par rapport à l'objectif de 20% en 2005 fixé par le PNDS à travers le PNSI. Toutes les analyses actuelles se fondent sur les cas enregistrés. A ce niveau, force est de constater que la tendance est à la baisse depuis 2003. De 18 137 cas constatés en 2005, l'on se situe à 12 276 en 2006 soit une forte baisse de 32,3%. Le moyen le plus efficace pour lutter contre cette maladie qui est souvent à l'origine des cas de malnutrition est l'utilisation de sels de réhydratation. En 2006, selon l'enquête à indicateurs multiples (MICS) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS), la proportion des enfants ayant eu la diarrhée qui ont reçu une Thérapie de Réhydratation par voie Orale (TRO), qui ont reçu davantage de liquides et ont continué à manger est de 45%.

La rougeole et la coqueluche

En 2006, le nombre de cas déclarés de rougeole s'élève à 176 contre 3284 en 2005. Sur cette même période, le nombre de cas de coqueluche est également en baisse de 52%. Il est passé de 226 à 108. La volonté des autorités était de réduire significativement l'incidence de la coqueluche à l'horizon 2005 à moins de 0,10%. Malheureusement, l'incidence ces quatre dernières années n'étant pas disponible, l'on ne saurait affirmer si cet objectif a été atteint ou non.

Le tétanos néonatal

Graphique 4. 7 : Evolution des cas déclarés de tétanos néonatal



Source : DIPE_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

L'objectif du PNDS qui était d'éliminer le tétanos néonatal à l'horizon 2005 n'a pu être atteint puisqu'en 2005, 113 cas ont été déclarés. Même en 2006, 70 cas ont été encore enregistrés. Si l'effort de vaccination antitétanique des femmes enceintes est poursuivi, cet objectif peut être atteint dans les prochaines années.

La couverture vaccinale des enfants pour les maladies cibles du PEV

En dépit des difficultés de financement du secteur observées ces dernières années, la couverture vaccinale des enfants pour les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) enregistre une hausse dans toutes ses composantes entre 2003 et 2006.

Tableau 4. 5 : Couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois (en%)

Indicateurs	Années			
	2003	2004	2005	2006
DTC Hép B3	48	50	56	77
Polio 3	48	50	56	77
VAR (vaccin anti rougeoleux)	47	49	50	73
VAA (fièvre jaune)	45	47	52	67
BCG (vaccin antituberculeux)	62	51	61	77



Source : Direction du Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Il en est de même pour le vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC Hép B3) et le vaccin antipoliomyélitique 3ème injection (Polio 3). La couverture qui était de 48% en 2003 et 50% en 2004 s'est établie à 77% en 2006. Cette hausse significative résulte de la réaction du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique qui a organisé en février et avril 2005 des Journées Nationales de Vaccination (JNV) alors que celles-ci n'avaient pu avoir lieu en 2002 et 2003.

Poursuivant les mêmes objectifs, le gouvernement a également organisé après les difficultés de 2002 et 2003 des campagnes de vaccination contre la rougeole et autres pathologies en février et octobre 2004 et les années suivantes. La reprise de la vaccination a permis la hausse de la couverture en vaccin anti rougeoleux (VAR), anti amaril (fièvre jaune : VAA) et antituberculeux (BCG). En 2006, la couverture respective est de 73%, 67% et 77%.

En 2006, l'enquête MICS réalisée par l'INS affiche des résultats légèrement à la hausse que ceux du PEV : DTC HépB3 (78,9%), Polio 3 (81,2%), VAR (84,1%), VAA (82,8%), et BCG (85,4%). Selon ces résultats, de nombreuses disparités sont relevées. Pour chacun des vaccins recommandés, les garçons ont plus de chance (76,4%) d'être vaccinés que les filles (73,8%). Selon le milieu, 86% des enfants du milieu urbain ont reçu tous les vaccins contre 68% pour le milieu rural.

Le taux de couverture du PEV varie également selon les régions. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Centre-Nord (88,0%), du Centre (87,6%) et du Sud (sans Abidjan) avec 86,3%. A l'opposé, les plus faibles taux s'observent dans les régions de l'Ouest (49,6%) et du Nord-Ouest (60,7%).

Par ailleurs, on observe que la proportion des enfants vaccinés varie selon le niveau d'instruction de la mère. Les mères ayant un niveau d'éducation élevé (secondaire ou plus) ont plus tendance à vacciner leurs enfants (84,3%) que celles qui sont sans instruction (70,1%).

L'objectif de couverture nationale par ces vaccins, fixé à 90% en 2005 par le PNDS n'a donc pas pu être atteint à cette période. Même une année après (2006) le terme indiqué, les taux de couverture restent largement en deçà des objectifs.

4.1.4.2. Mortalité des enfants

Ces dernières années, le niveau de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est considéré comme un indicateur du niveau de développement d'un pays. Selon les résultats de l'enquête sur les indicateurs du Sida en Côte d'Ivoire (EISCI) réalisée en 2005 par l'Institut national de la statistique (INS), sur 1000 naissances vivantes, 84 meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire (mortalité infantile) et sur 1000 naissances âgées d'un an, 44 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire (mortalité juvénile). En somme, la probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire (mortalité infanto-juvénile) est de 125‰ soit un enfant sur huit. Par ailleurs, il est à noter que le risque de décéder entre la fin du premier mois et le douzième mois exact (mortalité

post-néonatale) qui est de 44‰, diffère peu de celle de décéder entre la naissance et le premier mois exact (mortalité néonatale) qui est de 41‰.

Selon le milieu de résidence, le quotient de mortalité infantile est de 72‰ en milieu urbain contre 93‰ en milieu rural ; le quotient de mortalité infanto-juvénile est estimé à 105‰ en milieu urbain contre 142‰ en milieu rural. Quant à la mortalité néonatale, le quotient est pratiquement le même aussi bien en milieu urbain que rural (41‰ contre 43‰). En ce qui concerne la mortalité post-néonatale, le quotient est de 31‰ en milieu urbain contre 51‰ en milieu rural.

Au niveau régional, trois régions ont un niveau de mortalité infantile supérieur à 100‰ : le Nord-est (106‰), le centre-ouest (119‰) et le Sud Ouest (123‰). Les régions du Centre Nord (59‰), du Nord Ouest (62‰) et de l'Ouest (65‰) présentent les plus faibles taux. Concernant la mortalité infanto juvénile, le quotient le plus élevé est observé dans le Centre Ouest (169‰). Les régions du Centre-Nord (83‰) et du Nord-Ouest (96‰) affichent les plus faibles taux.

4.1.4.3. **Mortalité adulte et mortalité maternelle**

Le taux de mortalité maternelle est de nos jours, une mesure importante du développement humain et social. Cet indicateur est particulièrement révélateur de la condition féminine, de l'accès des femmes aux soins de santé et de la façon dont le système de santé répond à leurs besoins.

Selon les résultats de l'EISCI, le niveau de mortalité des adultes est relativement élevé : 6,64‰ pour l'ensemble des femmes âgées de 15-49 ans et 6,43‰ pour les hommes de 15-49 ans. En 1994, selon l'EDS-CI, le taux était de 4,75‰ pour les femmes et 5,68‰ pour les hommes. Entre les deux enquêtes, la mortalité des adultes a connu une augmentation de 13% pour les hommes et 40% pour les femmes.

Quant à la mortalité maternelle, elle est de 543 décès pour 100 000 naissances vivantes pour la période 0-6 ans avant l'enquête. Ce taux n'a donc pas très varié puisqu'en 1994, il était de 597 selon l'EDS-CI.

4.1.4.4. **Maladies endémiques**

Le paludisme

Le programme de lutte contre le paludisme a introduit depuis une décennie dans sa déclaration de politique, le projet de moustiquaires imprégnées avec la création d'un centre de paludisme dans chaque District sanitaire. Cette politique répond au besoin de réduire sensiblement l'incidence de cette maladie qui touche particulièrement les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes et représente environ 10% des causes de mortalité au niveau national.

Tableau 4. 6 : les cas déclarés des maladies endémiques

Indicateur (nombre de cas)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Paludisme	1 085 755	493 293	457 218	328 437
Pian	6 135	5 355	2 502	1 836
Bilharziose urinaire	4 025	1 454	1 499	797
Dracunculose (ver de guinée)	63	16	2	6
Onchocercose	63	27	26	-

Source : DIPE_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Les résultats de EISCI-2005 révèlent que seulement 6% des ménages utilisent des moustiquaires imprégnés (MI) et seulement 3% utilisent les moustiquaires imprégnés d'insecticide (MII). En milieu rural, le taux d'utilisation des MI est de 5,5% contre 6,5 en milieu urbain. Selon les données de cette enquête, 20% des ménages possèdent au moins une moustiquaire.

Les régions du Sud-ouest et du centre-ouest détiennent les proportions les plus élevées avec respectivement 37% et 34%. Les plus faibles proportions se retrouvent dans les régions du Nord avec 14-15%.

Le nombre de cas déclarés de paludisme est en diminution si l'on se réfère aux données actuellement disponibles. En effet, en 2006, 328 437 cas ont été constatés contre 457 218 en 2005. Les régions du Bas Sassandra et des Lacs enregistrent en 2006 les cas les plus élevés avec respectivement 49 408 cas et 42 361 cas.

Le pian et la bilharziose urinaire

Le programme de lutte contre le pian est soutenu par le Rotary Club de Côte d'Ivoire et de France qui fournissent les médicaments et apportent un appui au fonctionnement pour la surveillance épidémiologique. En 2006, le nombre de cas déclarés est de 1836 contre 2502 en 2005.

L'objectif du PNDS qui était de réduire de 50% la prévalence de la bilharziose urinaire entre 1996 et 1998 a été atteint en 2000 soit deux années plus tard. La tendance à la baisse amorcée depuis 1999 s'est poursuivie sur les quatre dernières années. De 4025 cas déclarés en 2003, l'on est passé à 1499 cas en 2005 et 797 cas en 2006.

Le ver de guinée et l'onchocercose

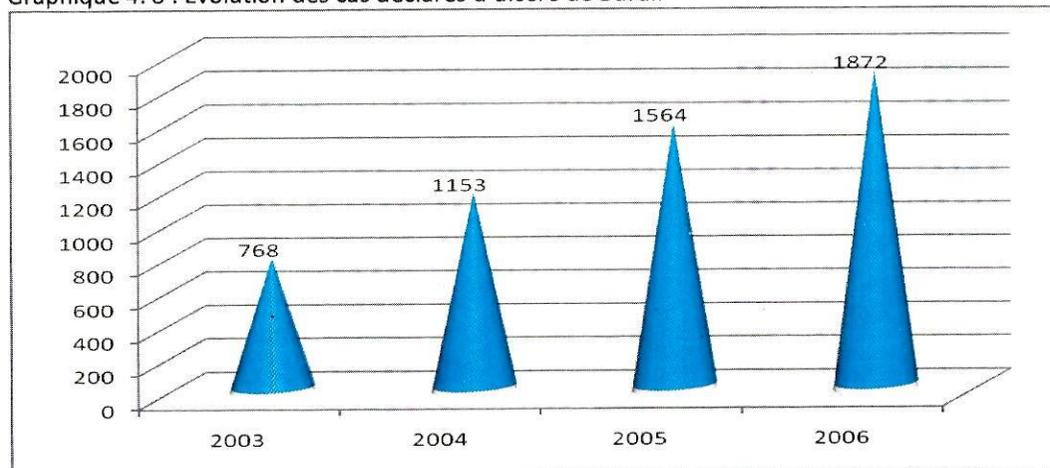
En 1993, le programme national d'éradication du ver de guinée a été lancé et couvrait tous les villages endémiques. A cette époque 8000 cas ont été déclarés dans plus de 500 villages. En février 1995, le programme a commencé la stratégie d'isolement des cas. Aujourd'hui, force est de reconnaître que beaucoup de progrès ont été réalisés. Grâce à une mobilisation de ressources au profit de ce programme, le ver de guinée est éradiqué eu égard aux statistiques : 63 cas en 2003, 16 en 2004, 2 en 2005 et 6 en 2006.

De même, l'onchocercose ne représente plus un danger pour la population. Le nombre de cas déclarés n'est que de 27 et 26 en 2004 et 2005. En 2006, aucun cas n'est déclaré dans les 24 districts qui ont transmis leurs données à la DIPE. Il s'agit maintenant de contrôler et de maîtriser toute recrudescence.

L'ulcère de Buruli

Le 1er cas d'ulcère de Buruli a été enregistré en Côte d'Ivoire en 1978. En 2006, le nombre de cas déclarés est de 1872 contre 768 en 2003. La Côte d'Ivoire enregistre le plus grand nombre de cas au monde avec un taux de 40%. Face à cette progression rapide de la maladie, le gouvernement s'est fixé pour objectif de la contrôler et de la stabiliser. Le programme de lutte contre l'ulcère de buruli met un accent particulier sur les régions du centre et de l'ouest du pays où cette affection sévit le plus.

Graphique 4. 8 : Evolution des cas déclarés d'ulcère de Buruli



Source : Programme de lutte contre l'ulcère de buruli

4.1.4.5. Les maladies à caractère épidémique : le choléra et la méningite

Après avoir enregistré une hausse entre 2000 et 2002 (1,7 cas à 3,2 cas pour 100 000 habitants), le choléra est en voie de stabilisation ces trois dernières années. Toutefois, sa surveillance doit être renforcée sur l'ensemble du territoire. En effet, le nombre de cas déclarés quoique faible est en hausse constante depuis 2004 : 10 cas en 2004, 30 en 2005 et 76 en 2006. Des moyens suffisants doivent être mobilisés pour la mise en œuvre de politiques appropriées afin d'éviter toute résurgence de l'affection.

Tableau 4. 7 : Les cas déclarés des maladies épidémiques

Indicateur (nombre de cas)	Années			
	2003	2004	2005	2006
Choléra	496	10	30	76
Méningite	646	307	303	145

Source : DIPE_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Quant à la méningite, elle continue de sévir même si la tendance est à la baisse. Le nombre de cas déclarés reste encore élevé : 646 en 2003, 307 et 303 en 2004 et 2005.

4.1.4.6. Les maladies émergentes

Ces dernières années, de nouvelles affections commencent à se propager au sein de la population. Il s'agit notamment du cancer et du diabète. Les données ajustées du cancer en 2004, 2005 et 2006 font état de 3248 cas dont 1681 chez les femmes, 1364 chez les hommes et 203 chez les enfants. Le cancer de foie (26,2%) et le cancer de la prostate (23,7%) enregistrent les taux les plus élevés chez les hommes tandis que chez les femmes, les taux les plus élevés concernent le cancer du sein (34%) et le cancer du col de l'utérus (29,2%). Au niveau des enfants, le lymphome de Burkitt (62%) enregistre le taux le plus élevé. Quant au diabète, le taux de prévalence en vigueur depuis 1978 au niveau national est de 5,7%. Pour la ville d'Abidjan, le taux de prévalence est estimé à 5,4% depuis 1984. L'objectif actuel du Programme national de lutte contre les maladies métaboliques (y compris le cancer) est de réaliser une étude afin de disposer de données actualisées et définir une politique efficace de lutte contre cette maladie.

4.1.4.7. Utilisation de l'eau potable

Selon la définition de l'enquête à indicateurs multiples (MICCS) réalisée en 2006, la population utilisant des sources d'approvisionnement en eau potable améliorées est celle utilisant l'un des types d'approvisionnement en eau suivants : l'eau courante (dans les habitations, les cours ou parcelles), les fontaines publiques/bornes fontaines, puits à pompe/forage, les puits protégés, l'eau de sources protégée, l'eau de pluie recueillie. Cette définition diffère de celle en usage en Côte d'Ivoire où l'eau potable se définit comme provenant seulement des sources que sont : le robinet, la borne fontaine et le puits à pompe/forage.

Au total, 76% de la population ont accès à une source d'eau salubre améliorée en 2006, avec 90% en milieu urbain et 65% en milieu rural. En 2000, les résultats de la MICCS présentaient une meilleure situation avec 82% pour l'ensemble de la population dont 74% en milieu rural. Cette diminution est essentiellement inhérente à une utilisation à la baisse des puits protégés (20% en 2006 contre 24% en 2000) même si cette source constitue toujours la première source améliorée d'eau de boisson au niveau national. Le milieu urbain, influencé à la hausse par la ville d'Abidjan (99%), est resté pratiquement inchangé entre 2000 et 2006.

Si l'on se réfère à la définition ivoirienne d'eau potable, ce sont seulement 55% de la population qui utilise de l'eau potable en 2006 contre 56% en 2000. En 2002, selon les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages, 51,2% de la population avait accès à une eau potable.

Selon les régions, les résultats de la MICS 2006 révèlent des variations importantes. Le Nord-ouest avec 58% enregistre le taux le plus faible et le Nord avec 84% le taux le plus élevé hormis la ville d'Abidjan qui enregistre 98,7%.

4.1.5. Couverture sanitaire et accessibilité aux services de santé

Le renforcement de la couverture sanitaire est une nécessité pour améliorer le niveau général de la santé des populations. Ce renforcement passe par la remise en état de l'ensemble des infrastructures sanitaires actuelles, la densification du réseau de centres de santé et d'hôpitaux et enfin la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels. L'analyse de ce volet traitera également les questions relatives à la couverture en personnel médical, au taux d'utilisation des structures sanitaires, au taux d'occupation des hôpitaux et au taux de fréquentation des établissements sanitaires.

4.1.5.1. Remise en état fonctionnel des infrastructures actuelles

L'amélioration de l'accessibilité géographique aux soins dépend en partie de la réhabilitation totale des centres de santé endommagés depuis le déclenchement de la crise en 2002. Cette opération débutée en 2004 avec l'assistance des organisations humanitaires, doit se généraliser dans toutes les localités des zones CNO.

4.1.5.2. Densification du réseau d'établissements sanitaires

Le PNDS 1996-2005 avait pour objectif la réduction des disparités dans l'accessibilité géographique au niveau des zones rurales périphériques et des zones périurbaines de plus en plus peuplées. La mise à disposition de ces populations d'infrastructures de base était donc une nécessité pour l'Etat afin de désenclaver ces quartiers spontanés. L'extension du réseau qui a démarré dès 1997 avec des résultats probants a été guidée par la carte sanitaire pour déterminer les implantations optimales. Malheureusement, la rupture de la coopération avec les bailleurs de fonds en 1999 combinée avec la transition militaire de 2000 et la crise du 19 septembre 2002 n'ont pas permis à l'Etat de continuer les efforts de densification du réseau d'établissements sanitaires.

4.1.5.3. Disponibilité et accessibilité des médicaments essentiels

La régularité et la fiabilité des approvisionnements des formations sanitaires les plus périphériques ont été quelque peu renforcées ces dernières années avec la restructuration de la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) et l'adoption de modes de gestion plus économiques. Cependant, la paupérisation de la population, de plus en plus galopante (38,4% de pauvres selon l'ENV 2002) ne favorise pas l'acquisition des médicaments par celle-ci.

4.1.5.4. Les structures sanitaires

Au niveau du primaire, le nombre d'établissements de premier contact (CSR, CSU, CSUS, DIST, FSU, INFLC, INFM, INFP) s'élève en 2006 à 1197 soit un établissement pour 16 422 habitants. Ce taux de couverture est largement en deçà de l'objectif fixé par le PNDS qui était de parvenir à un (1) établissement sanitaire primaire (ESP) pour 10 000 habitants. Certes le taux d'accroissement naturel élevé de la population (3,3%) pourrait expliquer la dégradation de la situation, mais les 350 dispensaires et 450 maternités prévues pour être construites chaque année et qui n'ont pas pu se réaliser sont à l'origine de cette décadence. Les régions des savanes (96 EPC), de la vallée du Bandama (96 EPC) et des montagnes (94 EPC) disposent des nombres d'établissements les plus élevés. Le nombre d'EPC le plus faible se retrouve dans la région du Bafing (19). Aux niveaux secondaire et tertiaire, on dénombre en 2006, 51 hôpitaux généraux, 14 CHR, 2 CHS, 4 CHU et 6 autres structures spécialisées soit un hôpital public pour 236 840 habitants.

4.1.5.5. Le personnel de santé

En 2005, sur un total de 17 677 agents, le corps médical (médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes) représente 11% contre 50% pour le personnel infirmier et 39% pour les autres emplois.

Tableau 4. 8 : Répartition du personnel de santé par emploi en 2005

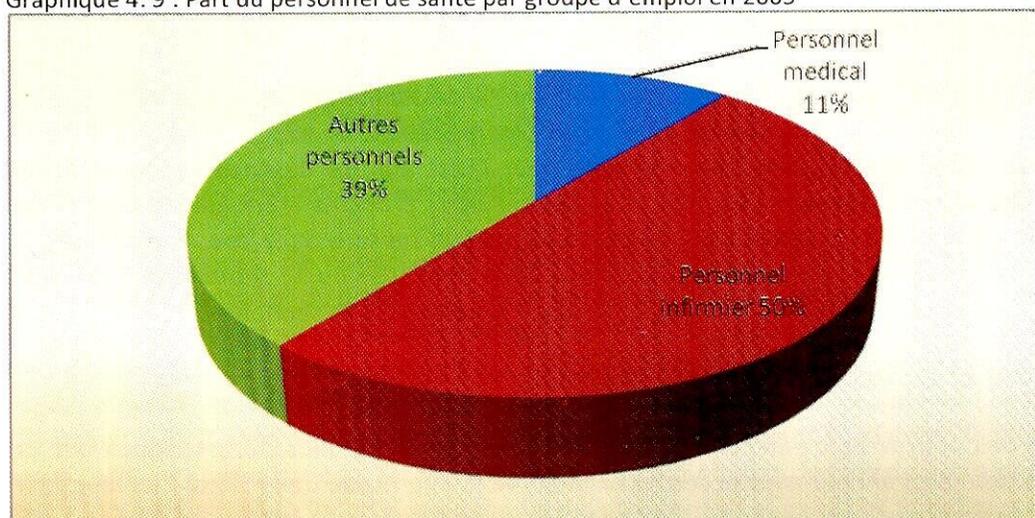
Catégorie de personnels	Effectifs
Médecins	1698
Pharmaciens	128
Chirurgiens dentistes	204
Infirmiers	6842
Sages femmes	2146
Aides soignants	391
Techniciens supérieurs santé	1269
Personnel administratif	2420
Journaliers	2579
Total	17 677

Source : DRH_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Le nombre d'habitants pour un médecin est en hausse ces dernières années suite aux difficultés de financement de ce secteur. En 2005, le ratio est de 1 médecin pour 11 246 habitants contre 1 médecin pour 9 739 habitants en 2000.

Ce constat est identique au niveau du personnel infirmier et des sages femmes. En effet, en 2005, la Côte d'Ivoire compte 6842 infirmiers soit un infirmier pour 2791 habitants contre un ratio de un infirmier pour 2 374 habitants en 2000. De même, le nombre de femmes en âge de procréer par sage-femme est de 2 129 en 2005 contre 2 081 en 2000. Selon les niveaux sanitaires, 65% des médecins exercent dans le niveau tertiaire et 35% dans les niveaux primaire et secondaire.

Graphique 4.9 : Part du personnel de santé par groupe d'emploi en 2005



Source : DRH_Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

4.1.5.6. Taux d'utilisation des structures sanitaires, taux d'occupation des hôpitaux généraux et taux de fréquentation des établissements sanitaires

Le taux d'utilisation des structures sanitaires représente dans chaque district la proportion de la population qui a fréquenté un centre de santé du district au moins une fois dans l'année. Quant au taux d'occupation des lits, il s'obtient en rapportant le nombre effectif de journées d'hospitalisations dans l'année par le nombre potentiel de journées d'hospitalisations (nombre de lits X 365 jours). En 2000, selon le rapport sur la situation sanitaire, le taux d'utilisation était de 21,0% et le taux d'occupation de 27,2%. Quant au taux de fréquentation des établissements sanitaires qui prend en compte le nombre de consultations (plutôt que le nombre de consultants) rapportés à la population totale du district, il était de 24,1% en 2000 contre 25,1% en 1999. Enfin, il est à souligner que selon les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisée par l'INS en 2002, 12, 7% des malades interrogés ont répondu avoir consulté un guérisseur.

4.2. Situation des indicateurs VIH/SIDA

4.2.1. Contexte et politique de lutte contre le VIH

Les premiers cas de SIDA ont été découverts en Côte d'Ivoire en 1985. Depuis cette date, des efforts de sensibilisation ont été entrepris par le gouvernement à travers le programme national de lutte contre le SIDA, ainsi que par la société civile et les partenaires au développement. Malgré ces efforts, le SIDA s'est rapidement propagé au point de devenir la première cause de mortalité dans la population adulte masculine et la deuxième cause de mortalité chez les femmes adultes⁷. Les facteurs de vulnérabilité ayant contribué à cette propagation sont à la fois d'ordre socio-économique, culturel et politique⁸. C'est dans ce contexte que le gouvernement a pris un engagement fort en créant un ministère chargé de la lutte contre le SIDA en 2000. Depuis sa création, le Ministère de la Lutte contre le SIDA a mis en place un vaste programme de mobilisation de ressources, de sensibilisation et de coordination des actions de lutte contre le SIDA afin de freiner la propagation de cette pandémie en Côte d'Ivoire. Ce programme s'est traduit sous forme de plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Le premier plan stratégique couvrait la période 2002-2004. Ensuite, un plan intérimaire a été rédigé en 2005. Ces deux plans n'ont pu être exécutés de façon efficace (insuffisance de la sensibilisation de masse, insuffisance de communication pour le changement de comportement, etc.) en raison de la situation de crise que la Côte d'Ivoire a traversée.

⁷ Selon le Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire de 2000.

⁸ Voir à ce sujet le rapport sur le « Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/SIDA – 2006/2010 ».

C'est pour pallier à ces insuffisances et aussi pour prendre en compte les recommandations internationales en matière de prévention qu'un nouveau plan stratégique a été mis en place pour la période 2006-2010. Ce plan identifie les actions prioritaires à mener d'ici 2010 dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la coordination, du financement, du suivi-évaluation, du renforcement des capacités et de la recherche. Les objectifs visés d'ici 2010 sont, entre autres :

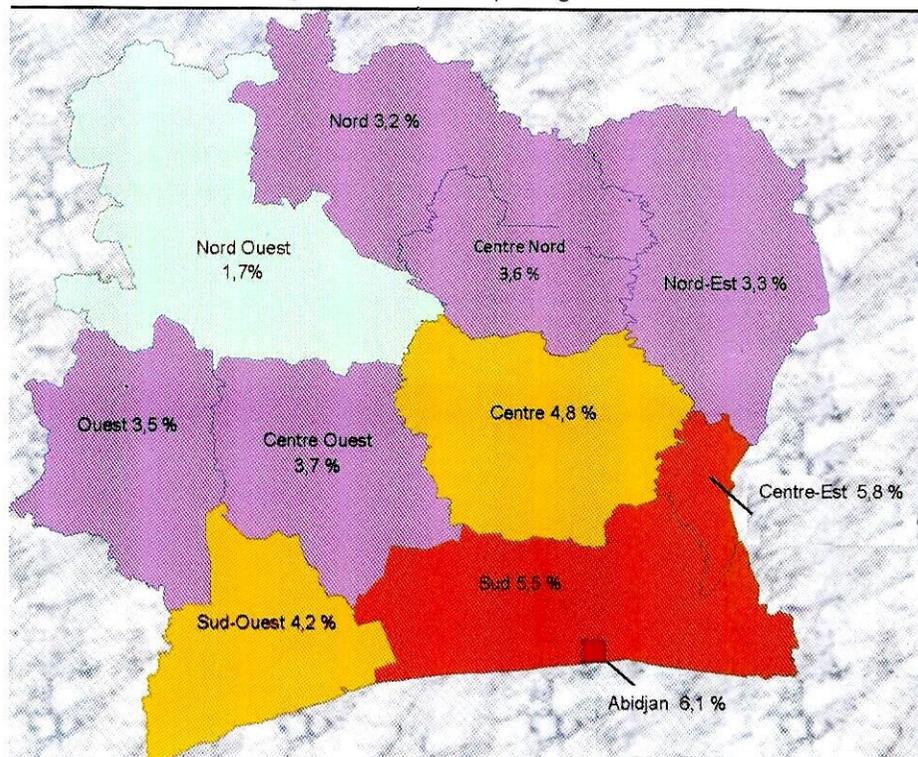
- réduire la séroprévalence nationale de 4,7% à 3,5% ;
- réduire de 64,5% à 35% le pourcentage de jeunes ayant leurs premiers rapports sexuels avant 18 ans ;
- réduire la transmission du VIH liée aux pratiques culturelles ;
- augmenter le nombre de personnes vivant avec le VIH sous ARV de 20 000 à 104 000 ;
- augmenter le dépistage volontaire de 6% à 25% ;
- augmenter le taux de dépistage des femmes enceintes de 21% à 50% ;
- réduire le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant de 13% à 5% chez les femmes bénéficiant des activités de PTME ;
- renforcer les capacités des structures et acteurs impliqués dans la prévention du VIH.

4.2.2. Situation des principaux indicateurs du VIH

En 2003, le Ministère de la Lutte contre le SIDA et les partenaires au développement ont entrepris de réaliser une enquête nationale sur les indicateurs du SIDA en Côte d'Ivoire (EIS-CI). Cette enquête, qui est la première du genre, a été conduite par l'Institut National de la Statistique et ORC Macro entre 2004 et 2005.

4.2.2.1. Prévalence du VIH

Graphique 4. 10 : Taux de prévalence du VIH par région



Source : EIS-CI, 2005

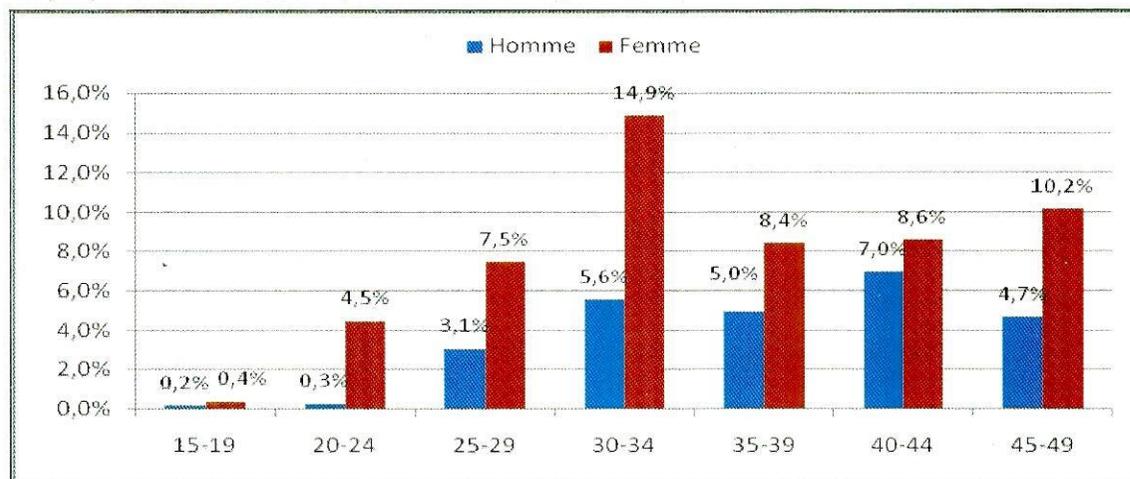
L'EIS-CI donne une prévalence nationale du VIH dans la population générale de 4,7%. Cette prévalence est nettement plus élevée chez les femmes (6,4%) que chez les hommes (2,9%), dénotant ainsi d'une forte féminisation de la pandémie en Côte d'Ivoire.

Selon le milieu de résidence, on note que la prévalence du VIH est plus élevée en milieu urbain (5,4%) qu'en milieu rural (4,1%). Cette légère différence cache des disparités plus profondes d'une région à l'autre. La région

du Centre-Est et la ville d'Abidjan ont les prévalences du VIH les plus élevées, 5,8% et 6,1%, respectivement. A l'opposée, la région du Nord-Ouest a la plus faible prévalence du VIH (1,7%). Par ailleurs, quelque soit la région, on note que la prévalence du VIH chez les femmes est toujours supérieure à celle des hommes. Les plus grands écarts s'observent dans le Centre-Est (2,7% chez les hommes contre 8,6% chez les femmes) et dans la ville d'Abidjan (3,5% chez les hommes et 8,6% chez les femmes).

En tenant compte de l'âge, la tranche d'âge la plus infectée chez les hommes est celle de 40 à 44 ans où la prévalence du VIH est de 7%. Chez les femmes, la tranche d'âge la plus infectée est celle de 30 à 34 ans. Dans cette tranche d'âge des femmes, la prévalence est de 14,9%. Quelque soit la tranche d'âge, la prévalence du VIH est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 4. 11 : Taux de séroprévalence selon l'âge et le sexe

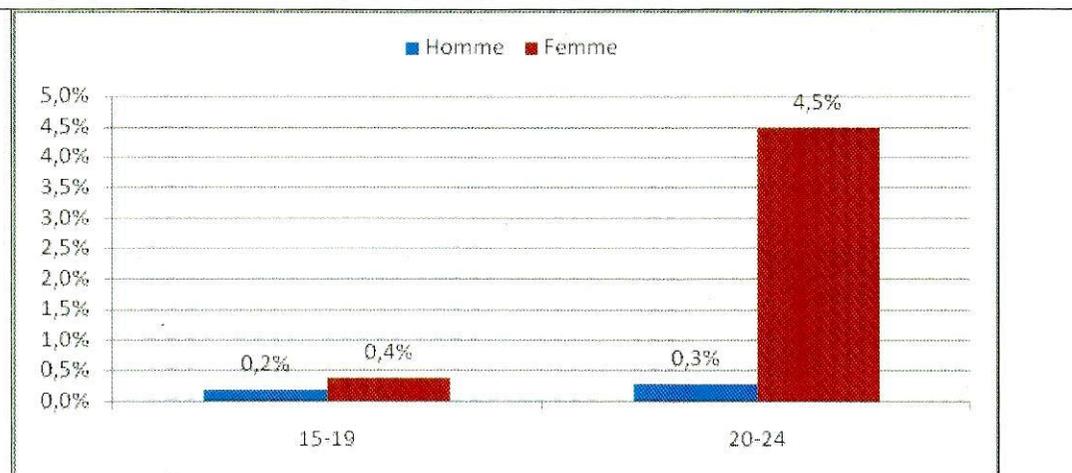


Source : EIS-CI, 2005

4.2.2.2. Prévalence chez les jeunes

L'EIS-CI a montré que les rapports sexuels sont assez précoces en Côte d'Ivoire. En effet, 73% des jeunes femmes âgées de 15-24 ans avaient déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre l'âge exact de 18 ans. Chez les jeunes hommes, cette proportion est de 56% (voir rapport EIS-CI, 2005). Ainsi, les jeunes constituent-ils une population à haut risque d'infection au VIH. C'est pourquoi une attention particulière est portée ici au taux de séroprévalence de cette population.

Graphique 4. 12 : Taux de séroprévalence parmi les jeunes de 15-24 ans



Source : EIS-CI, 2005

La séroprévalence chez les jeunes de 15-24 ans varie fortement selon le sexe et la tranche d'âge. En effet, elle est estimée à 0,3% parmi les jeunes de 15-19 ans et à 2,5% parmi ceux de 20-24 ans. Selon le sexe, on note que la prévalence chez les jeunes femmes de 15-19 ans est deux fois plus élevée que celle des jeunes hommes de la même tranche d'âge (Graphique 4.11). Pour la tranche d'âge 20-24 ans, la prévalence du VIH atteint le taux de 4,5% chez les jeunes femmes, quand parmi les jeunes hommes il est de 0,3%.

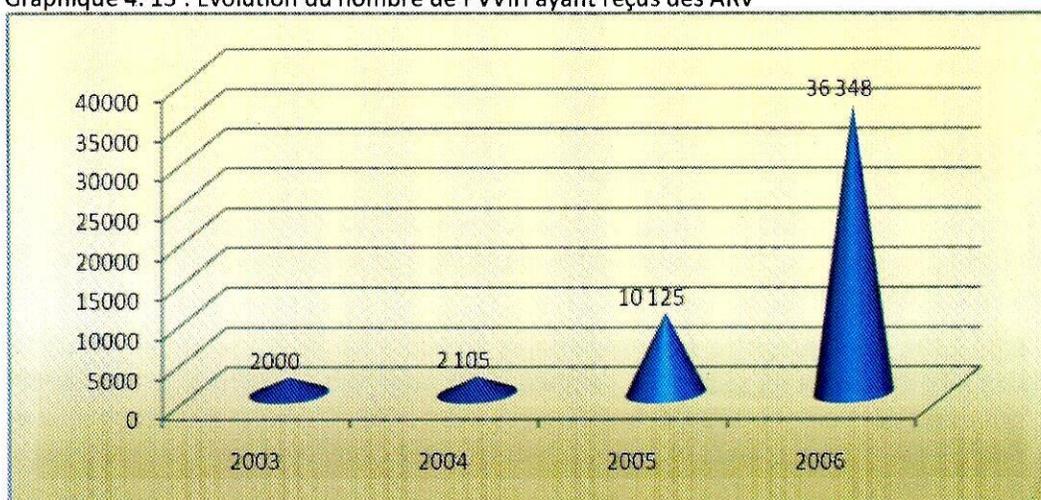
4.2.2.3. VIH et usage des préservatifs

L'enquête sur les indicateurs du SIDA indique que 60,4% des femmes et 74,4% des hommes savent que l'utilisation du préservatif est l'un des moyens de prévention du VIH. Parmi les jeunes de 15-24 ans, seules 60% des femmes et 87% des hommes savent où se procurer un condom. Par ailleurs, on note que 33% des femmes âgées de 15-49 ans ont eu des rapports sexuels à haut risque entre 2003 et 2005 ; parmi elles, 66% n'ont pas utilisé de préservatifs. La proportion des hommes ayant eu des rapports sexuels à haut risque au cours de la même période est de 58% et, parmi eux, 48% n'ont pas utilisés de préservatifs.

4.2.3. Accès des personnes vivant avec le VIH aux Antirétroviraux (ARV)

La prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et surtout l'amélioration de l'accès des PVVIH aux antirétroviraux est l'une des préoccupations majeures du gouvernement et des autres acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA en Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au cours de ces dernières années une part importante du budget alloué à la lutte contre le VIH est affectée à l'achat des ARV (33% du budget de 2005 et 38% du budget estimé pour la période 2006-2010). Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de PVVIH ayant accès aux ARV (Graphique 4.13).

Graphique 4. 13 : Evolution du nombre de PVVIH ayant reçus des ARV



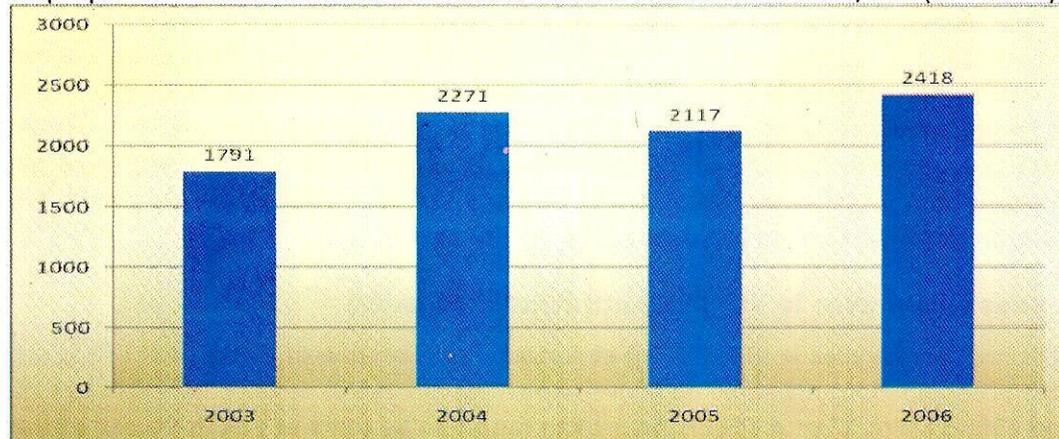
Source : PNPEC, Projet Fonds Mondial de lutte contre le SIDA

La forte croissance constatée à partir de 2005 est certainement due à la part de plus en plus importante du budget de la lutte contre le SIDA affecté à l'achat des ARV et à la baisse du coût mensuel de traitement par les ARV qui est passé de 300.000 FCFA par personne en 2003 à 1000 F CFA par personne actuellement. Pour un meilleur ciblage des PVVIH, des centres de conseils et dépistage volontaire (CDV) ont été implantés sur tout le territoire national. Très peu nombreux en 2002, 2003 et 2004, le nombre de centres de conseils et dépistage volontaire a été porté à 85 en 2005 et 147 en 2006.

4.2.4. Dépenses publiques consacrées à la lutte contre le VIH/SIDA

Depuis 2003, les montants des fonds nationaux alloués par le gouvernement ivoirien pour lutter contre le VIH/SIDA n'ont cessé d'augmenter pour s'établir à deux milliards quatre cent dix huit millions de francs CFA (2 418 233 200 FCFA) en 2006 (Graphique 4.14). Il convient de noter qu'une grande part de ces fonds est généralement allouée à la prise en charge des PVVIH. Par exemple en 2005, 33% de ces fonds étaient alloués à l'achat des ARV.

Graphique 4. 14 : Evolution des fonds nationaux alloués à la lutte contre le VIH/SIDA (en millions)



Source : MLS (UNGASS), Rapport national de la Côte d'Ivoire, 2006)

4.3. Sécurité alimentaire

4.3.1. Définition de concepts et efforts de sécurité alimentaire

Selon la FAO, il y a sécurité alimentaire lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Selon les normes de la FAO, le minimum requis pour la satisfaction des besoins énergétiques est de 2 400 Kcal/Individu/Jour⁹.

Les appuis en matière de sécurité alimentaire émanent le plus souvent des institutions telles que la FAO, le PAM, et le PNR pour la partie nationale. Ces appuis se font souvent sous forme de mise à disposition de semences, de rations de protection de semence et de matériels agricoles.

Au cours de la campagne 2003-2004, l'on enregistre deux importants projets à savoir : (i) le projet « Riz pour tous », et (ii) le projet de fourniture d'urgence de semences. Le projet « Riz pour tous » a permis de stocker 600 tonnes de semences de riz qui devraient venir en appui à la campagne 2004-2005. Ce projet d'un coût total de 4,256 milliards de FCFA est financé par la Côte-d'Ivoire et le fonds hors projet du don japonais. Il est exécuté par le PNR avec l'appui technique de l'ANADER.

Le projet de fourniture d'urgence de semences (riz, maïs et maraîchers) a bénéficié à 9 000 ménages vulnérables dans les régions du Nord, du Centre et de l'Ouest du pays. Il a démarré en mai 2003, et a été financé et exécuté par la FAO à hauteur de 398 536 dollars US. Au cours de la campagne 2004-2005, trois grands projets sont identifiés à savoir : (i) la seconde phase du projet « Riz pour tous », (ii) le Programme d'urgence FAO/PAM, et (iii) les activités de AFRICARE.

La seconde phase du projet « Riz pour tous » a donné au 30 Juin 2005 les résultats suivants :

- Distribution d'intrants agricoles à 33 763 ménages :

Semences de riz	248 450 kg
NPK	1 374 925 kg
UREE	869 690 kg
Herbicides	17 316 kg

- Superficies de riz emblavées : 9780 ha ;
- Superficies défrichées en cours d'exploitation par les paysans : 103 ha ;
- Paddy « bon à semer » brut collecté auprès des paysans, en cours de traitement et de conditionnement dans les magasins de conditionnement du PNR à Gagnoa et Yamoussoukro pour être redistribué : 525 967 kg ;
- Résultats de l'intensification de la culture du riz : Riz de plateau : 2, 81 t ; Riz de bas fonds : 4,99 t/ha ;

⁹ Ce seuil de 2400 Kcal/Individu/Jour a été donné par J TREMOLIERES. C'est le seuil utilisé par la FAO.

En ce qui concerne le programme d'urgence FAO/PAM, en 2005, la FAO a assisté 16 828 ménages des régions des 18 Montagnes, du Moyen Cavally, du Haut Sassandra et du N'zi Comoé. Les cultures ciblées par ce programme sont :

- Riz pluvial : 5.099 ménages ;
- Maïs : 2.053 ménages ;
- Riz de bas-fonds : 3.916 ménages ;
- Maraîchage : 4.110 ménages, et ;
- Production de semences : 1.650 ménages.

Pour protéger les semences fournies par la FAO, le PAM a distribué des rations alimentaires à tous les ménages assistés dans le cadre du programme agricole d'urgence de la FAO. Le PAM a aussi initié un programme agricole maraîcher dans le Département de Bouna (Région du Zanzan). En plus des semences (oignon, tomate, gombo, aubergine, choux, piment), les bénéficiaires ont reçu des engrais et du matériel agricole (râteau, pulvérisateur, combinaison, brouette, arrosoir, binette et daba). Ces ménages ont également reçu une ration alimentaire de 2 mois.

L'appui du PNR s'est matérialisé à travers la mise à disposition de semences et d'engrais. Pour la campagne 2005, 250 tonnes de semences ont été distribuées dans 16 régions administratives. L'appui s'est effectué tant en Zone Gouvernementale qu'en Zone sous contrôle des Forces Nouvelles.

Pour ce qui est des engrais et du petit matériel agricole, le PNR a distribué au total 1.400 tonnes de NPK, 870 tonnes d'urée, 17.500 litres d'herbicide et 4.950 petits matériels (limes, daba et machettes) à 33.763 bénéficiaires. En plus de cette assistance, les producteurs ivoiriens bénéficient des semences produites dans le cadre du projet CBSS. Deux autres projets sont en cours de réalisation dans l'Ouest du pays et au Nord dans le cadre de la production de semences. Ce sont des projets d'urgences financés par la FAO :

- OSRO/IVC/602/EC « Projet d'Assistance agricole d'urgence aux populations vulnérables à l'Ouest de la Côte d'Ivoire » ;
- OSRO/IVC/604/EC « Projet d'appui à la réhabilitation des systèmes semenciers à base communautaires ».

Concernant les activités d'AFRICARE, dans le cadre de son projet d'appui et l'exécution du projet ABRIS (PNUD) campagne 2004-2005 dans les régions du Denguélé (Odienné), du Bafing (Touba) et du Worodougou (Séguéla), 1.064 ménages ont reçu des semences pour la culture maraîchère pendant que des semences de riz et de maïs étaient distribuées à 1.900 ménages.

Tableau 4. 9 : Programme d'urgence dans le cadre de la sécurité alimentaire (2003-2006)

Code et titre du projet	Financement	Coût (en milliers)	Période
TCP/IVC/2902: Fourniture d'urgence d'intrants agricoles aux populations affectées par la crise en Côte-d'Ivoire	FAO	397 639	2003-2004
OSRO/IVC/301/BEL: Assistance d'urgence aux populations déplacées et retournées dans l'Ouest de la Côte-d'Ivoire	Belgique	721 286	2004-2005
OSRO/IVC/401/USA: Appui à la coordination des opérations agricoles d'urgence	Etats-Unis	250 000	2004-2005
OSRO/IVC/501/BEL: Assistance agricole d'urgence aux populations vulnérables affectées par la crise en Côte-d'Ivoire	Belgique	639 507	2005-2006
OSRO/IVC/502/SWE : Assistance agricole d'urgence aux populations vulnérables affectées par la crise dans les régions de l'Ouest et du Centre de la Côte-d'Ivoire	SUEDE	413 220	2005-2006
OSRO/IVC/503/USA : Appui à la coordination des opérations agricoles d'urgence et d'assistance aux ménages agricoles vulnérables victimes du conflit armé	ETATS UNIS	400 000	2005-2006
TOTAL		2 821 652	

Source : Direction des Productions alimentaires et de la diversification

4.3.2. Situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire

Le bilan calorique de la population ivoirienne est peu satisfaisant. Sur la période 1990-2001, le nombre de calories consommées par individu et par jour est compris entre 2 384 Kcal/Individu/jour et 2607 Kcal/Individu/Jour. Pour les années 1993 et 1994, la Côte d'Ivoire s'est retrouvée en dessous du seuil minimum requis pour la satisfaction

des besoins énergétiques de la population (2400 Kcal/individu/jour). Au cours des autres années, les calories consommées par tête ont pu être au dessus du seuil minimum. Ces calories sont essentiellement d'origine végétale (environ 90%), et dominées par les céréales qui fournissent plus de 35%, et les racines et tubercules avec plus de 25%.

Les causes principales de la faible disponibilité en calories sont (i) la précarité des conditions de stockage, (ii) l'indisponibilité de certains aliments à des périodes données de l'année, (iii) la taille des ménages qui rend difficile la répartition des ressources alimentaires, (iv) les interdits et les habitudes alimentaires inappropriées (v) le faible degré de diversification de l'agriculture vivrière, (vi) l'absence de cultures transitoires entre les saisons, et (vii) le taux de croissance de la population ivoirienne (3,3%) qui est largement au dessus du taux de croissance de la production vivrière estimé à 2,4%.

Tableau 4. 10 : Evaluation du bilan calorique en Côte d'Ivoire

Indicateurs	Années			
	1998	1999	2000	2001
Nombre de calories/jour/individu (en Kcal)	2611	2575	2588	2594
Proportion calories d'origine végétale	95,9%	95,8%	96,4%	96,5%
Proportion calories d'origine animale	4,1%	4,2%	3,6%	3,5%

Source : Estimation à partir des bilans alimentaires de la FAO

Concernant l'accessibilité aux produits alimentaires, d'énormes difficultés se posent. Sur le marché, le niveau général des prix des produits alimentaires est élevé sur la période 2003 à 2005. En 2003, il a enregistré une baisse de 7,9 points par rapport à son niveau de 2002. Après cette baisse il a enregistré une hausse de 1,9 points en moyenne annuelle sur la période 2003-2005. De plus, la production des produits manufacturés consommables a tendance à baisser depuis 2002. Sur la période 2002-2005, elle a enregistré une baisse de 17 points.

Tableau 4. 11 : Indices de production industrielle et des prix à la consommation

Indicateurs	Années			
	2002	2003	2004	2005
Indice de production de l'agro-alimentaire	116	93	94	99
Indice de prix à la consommation de produits alimentaires, boissons et tabac	131,5	123,6	123,4	127,3

Source : INS

Pour satisfaire la demande des produits alimentaires, la Côte d'Ivoire a constamment recours aux importations. En 2002, les importations de produits alimentaires et de boissons se sont élevées à 379,5 milliards de FCFA. En 2003, elles ont connu une légère hausse et se situent à 416,4 milliards de FCFA. En 2004, elles se situent à 377,8 milliards de FCFA, et elles ont enregistré une hausse de 8,3% pour se situer à 409,1 milliards de FCFA en 2005.

Tableau 4. 12 : Evolution des importations de produits alimentaires et de boissons

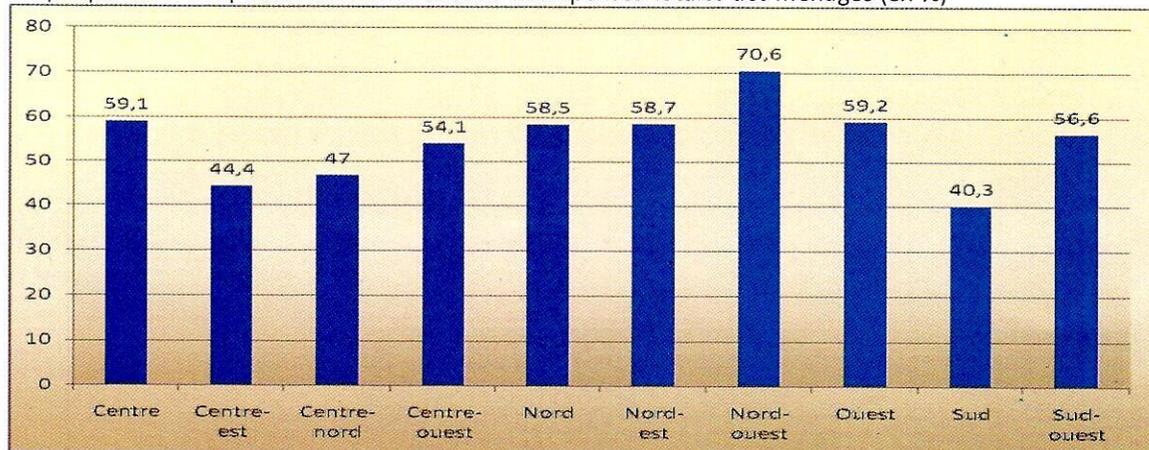
Indicateurs	Années			
	2002	2003	2004	2005
Valeur en millions de FCFA	379 484	416 430	377 824	409 098
Pourcentage par rapport au total des importations	20,9%	20,3%	15,2%	13,2%

Source : INS (Comptes Nationaux)

Pour le riz qui constitue l'aliment de base, la Côte d'Ivoire a eu constamment recours aux importations. En 2002, la valeur des importations de riz s'élève à 93,2 milliards de FCFA; en 2003 elle se situe à 91,3 milliards de FCFA. En 2004 et 2005, elle est en constante hausse et s'établit à 113,2 milliards de FCFA et 133,9 milliards de FCFA respectivement.

Face aux difficultés d'approvisionnement, certains ménages choisissent de réduire le nombre de plats par jour. De plus, les habitudes de consommation des ménages sont très peu orientées vers l'alimentaire. En 2002, les dépenses alimentaires des ménages ne représentent que 42,6% des dépenses totales qu'ils effectuent. En milieu urbain, cette part est relativement élevée (60%). En milieu rural, elle tourne autour de 31,3%.

Graphique 4. 15 : Dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages (en %)



Source: INS (ENV 2002)

4.3.3. Etat nutritionnel de la mère et de l'enfant

L'état nutritionnel de la mère et de l'enfant est assimilable à leur état de santé. Il est révélateur de la quantité et de la qualité de l'alimentation. En Côte d'Ivoire, les statistiques révèlent qu'en 1993, 23,6% des enfants présentaient une insuffisance pondérale. En 1994, la situation s'est un peu altérée, le pourcentage d'enfants présentant une insuffisance pondérale a connu une hausse de 0,2 points. En 1998, il y a eu nette amélioration. Le pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale a connu son plus bas niveau (21,2%). Mais en 2002, la situation s'est dégradée, avec une hausse de 0,5 point par rapport au niveau de 1998. Les régions dont l'insuffisance pondérale des enfants est élevée sont celles du nord (33,02%), du nord-est (27,16%), et de l'ouest (26,10%).

L'Enquête sur le Niveau de Vie (ENV 2002) a aussi révélé un taux de retard de croissance chez les enfants de l'ordre de 48,97%, et une émaciation de 2,91%. Au niveau régional, les taux de retard de croissance les plus élevés sont enregistrés dans la région du sud-ouest (67,48%), du centre-est (53,91%), et de l'ouest (52,26%). Pour l'émaciation¹⁰, les régions les plus affectées sont celles du centre-est (9,61%), du nord-est (7,62%), et d'Abidjan (7,27%).

Au niveau de la petite enfance, l'état nutritionnel est peu reluisant. De 1998 à 2003, la prévalence de la malnutrition vue en consultation curative est passée de 8,7‰ à 10,8‰, elle a atteint son plus haut niveau en 2002, soit 11,7‰. De même la prévalence de la malnutrition curative chez les enfants de moins de 5 ans a connu une hausse sur la période 1998-2003. Elle est passée de 4,6% à 37,13%. Son plus haut niveau atteint est de 43,18% en 2001. Tout comme les indicateurs précédents, l'anémie tend à se stabiliser autour de 13‰, mais en 1999 et en 2000, la situation est critique, les taux se situent à 26‰ et 28‰ respectivement. Concernant l'hypotrophie à la naissance, de 1998 à 2000, la situation est à la stabilisation, en 2001 et 2002, l'on note une nette amélioration, les taux se situent respectivement à 8,65% et 8,85%. Mais en 2003, la situation se détériore et le taux se situe à 10,28%. De même au niveau de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, en 2001 et 2002, l'on note une nette amélioration de la situation, les taux se situent respectivement à 44,18‰ et 34,66‰, mais en 2003 la situation s'est détériorée et le taux se situe à 37,13‰, soit une hausse de plus de 2 points.

Au niveau des insuffisances respiratoires aiguës, les années 2002 et 2003 sont marquées par une nette amélioration de la situation. Les taux ont enregistré une baisse de plus de 50 points par rapport au niveau de 2001, ils se situent respectivement à 53,78‰ et 54,40‰. En ce qui concerne les carences en fer, en 1997, 20% de la population ivoirienne avait des signes de carence. La prévalence était de 35% chez les enfants d'âge préscolaire, de 23% chez les enfants d'âge scolaire, de 16% chez les femmes non enceintes et de 3,6% chez les hommes (INSP, CSRS, 1997). Pour les carences en iode¹¹, en 1997 le taux de prévalence dans la région de Biankouma était de 43,7%. Dans la région de Danané, le taux était de 41,1% chez les enfants de cinq à quinze ans.

¹⁰ On dit qu'il y a émaciation lorsqu'on constate une disproportion entre le rapport du poids et de la taille d'un individu. C'est aussi un indicateur de malnutrition.

¹¹ La carence en iode dans l'alimentation constitue la cause la plus importante de l'arriération mentale pouvant même réduire le quotient intellectuel de la population en général.

En 2000, l'enquête MICS a révélé que seulement 35% de la population consomme du sel suffisamment iodé, dont 43,4% en milieu urbain et 20,1% en milieu rural. Le taux de prévalence le plus élevé a été observé à Abidjan (52%), et le taux le plus bas à Odiénné (8,1%). Quant à l'anémie, la prévalence est en nette progression depuis 1996, avec une variation moyenne annuelle de +24,4%.

Tableau 4. 13 : Quelques statistiques sur la sécurité alimentaire

Indicateurs	Années					
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Incidence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans (p 1000)	47	53	54	43,18	34,66	37,13
Incidence des insuffisances respiratoires aiguës, IRA (p 1000)	94,9	106,9	112	130,52	53,78	55,4
Hypotrophie à la naissance (%)	12,1	12,8	12,5	8,65	8,85	10,28
Prévalence de la malnutrition vue en consultation curative chez les enfants de moins de 5 ans (p 1000)	8,7	7,9	9,6	10,9	11,7	10,8
Prévalence de la malnutrition préventive chez les enfants de moins de 5 ans (%)	4,6	5,1	6,6	43,18	34,66	37,13
Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans (p 1000)	12,3	26	28	12,02	12,94	12,85

Source : DIPES, Ministère de la Santé

En 2006, la situation en matière de sécurité alimentaire reste préoccupante. Selon l'enquête MICS, 33% des enfants de moins de cinq ans souffrent encore de malnutrition chronique modérée, et 15% souffrent de malnutrition chronique sévère. L'insuffisance pondérale touche 19,2% des enfants de moins de cinq ans dans sa forme modérée, et 4% dans sa forme sévère. De plus 6,7% des enfants de moins de cinq ans sont émaciés, dont 1,1% sous une forme sévère.

4.4. Conclusion et recommandations

Conclusion

Les difficultés de financement que connaît le secteur de la santé depuis 1999, se sont poursuivies ces dernières années suite aux troubles socio politiques survenus dans le pays en 2002. La part moyenne du budget exécuté de santé dans le budget total de l'Etat est de 4,19% entre 2003 et 2006. La politique du recouvrement des coûts mise en place en 1994 qui requiert une participation financière des usagers en échange des services fournis par les structures publiques de santé a été dangereusement compromise par la paupérisation galopante de la population (38,4% de pauvres en 2002) compliquant ainsi l'accessibilité aux soins. Cette situation n'a pas favorisé la mise en œuvre complète du PNDS 1996-2005. La plupart des objectifs fixés par le PNDS à l'horizon 2005 n'ont pu être atteints. Les indicateurs de santé sont presque tous en baisse sur la période 2003-2006.

Recommandations

Au vu de cette situation peu reluisante du système sanitaire, des actions vigoureuses doivent être entreprises très rapidement :

- Elaborer le nouveau Plan National de Développement du secteur de la Santé 2008-2012 ;
- Réhabiliter sur toute l'étendue du territoire les centres de santé non fonctionnels ;
- Etendre le réseau d'établissements sanitaires notamment par la construction de centres de santé urbains et ruraux afin d'améliorer la couverture ;
- Renforcer la surveillance des maladies endémiques et épidémiques ;
- Promouvoir le système d'assurance maladie ;
- Renforcer le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national ;
- Renforcer le système de collecte de données au niveau le plus décentralisé de sorte à améliorer le taux de complétude qui est très faible ;
- Mettre en œuvre le nouveau plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et réaliser le plus tôt possible une nouvelle enquête sur les indicateurs du sida pour mieux apprécier son évolution.

5.1. Contexte et objectifs de la politique nationale de lutte contre la pauvreté

La Côte d'Ivoire traverse, depuis septembre 2002, une crise militaro-politique ayant entraîné une forte dégradation du tissu économique, une détérioration des infrastructures sociales, des pertes en vies humaines et des déplacements massifs de populations. L'impact de cette crise sur les conditions de vie des ménages est donc manifestement négatif.

Il importe de rappeler que la pauvreté en Côte d'Ivoire, avant cette période de crise, avait déjà atteint des proportions alarmantes. En effet, l'indice de pauvreté, qui avait légèrement replié entre 1995 (où il était de 36,8%) et 1998 (à 33,6%), s'est accru en 2002 (passant à 38,4%). Il est très probable que la situation de la pauvreté se soit considérablement dégradée depuis 2002.

La faible croissance de l'économie ivoirienne, avec le taux de croissance qui est passé de 0,1% en 2001 à 1,8% en 2005 (très en deçà du taux de croissance démographique), corrobore ce constat. La conjugaison des effets de cette faible croissance économique et des crises socio-politiques à répétition a entraîné la baisse du niveau de vie des populations matérialisée par la diminution du PIB réel par habitant de 5,96% en 2000, 2,93% en 2001 et 4,5% en 2002.

Pour atténuer la croissance de la pauvreté, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays en voie de développement, a fait de la lutte contre la pauvreté un axe prioritaire de son programme économique et social. A cet effet, elle s'est dotée, depuis 1997, d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP). Cette volonté s'est traduite par l'adhésion du pays, en 2000, au principe d'adopter un nouveau cadre de formulation des programmes de développement mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, dit « Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) ». Ce cadre est présenté dans un document dit Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement ivoirien avec l'appui des bailleurs de fonds, a adopté un programme de lutte contre la pauvreté pour la période 2002-2005. L'objectif visé était de réduire, à moyen terme, l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005. Les objectifs spécifiques poursuivis par ce programme se déclinaient comme suit :

- Parvenir à une croissance de 3% en 2002 et de plus de 4% en moyenne sur la période 2003-2005, créer des emplois et accroître le revenu des populations, notamment celui des pauvres ;
- Assurer de façon équitable l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie décent ;
- Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales.

Les objectifs de croissance économique de ce programme n'ont pas été atteints, le taux de croissance du PIB étant seulement de 1,8% en 2005. De plus, avec la fermeture de nombreuses entreprises du fait de la crise, le niveau de créations des emplois a été faible. Il importe aussi de vérifier si le taux de pauvreté souhaité a été atteint et si le revenu des ménages s'est accru depuis 2002.

C'est l'objectif de ce module. Il fait la synthèse sur la distribution des revenus (selon les enquêtes auprès des ménages et selon la comptabilité nationale) et l'évolution de la pauvreté depuis 2002.

5.2. Répartition des revenus des ménages

5.2.1. Répartition des revenus selon les comptes nationaux

L'évolution du PIB réel par tête indique que le niveau de revenu des populations ivoiriennes ne cesse de décroître. La chute du revenu, observé depuis 2000, s'est poursuivie les années suivantes avec un taux de croissance du PIB réel par tête négatif sur la période 2002-2005, même si cette dégradation est moins prononcée en 2004 et 2005 (Tableau 5.1).



Tableau 5. 1 : Evolution du PIB réel par tête

Type de revenu	Années			
	2002	2003	2004	2005
PIB réel par habitant (Base=1996) (en FCFA)	383 428	366 000	359 000	356 000
Variation (%)	-4,66	-4,7	-1,7	-0,8

Source : INS, Comptes nationaux

Ainsi, le PIB réel par habitant est passé de 383 428 FCFA en 2002 à 366 000 FCFA en 2003, soit une chute de 4,7%. Cette chute est moins importante à partir de 2003. Cet indicateur était de 359 000 en 2004, soit une baisse de 1,7% et de 356 000 en 2005 (avec une baisse de 0,8% entre 2004 et 2005).

5.2.2. Répartition des revenus selon les enquêtes auprès des ménages

Le revenu annuel moyen des ménages dans le District d'Abidjan est estimé à plus de 443 392 FCFA. Dans le milieu rural de ce District, ce revenu (de l'ordre de 362 464 FCFA) est nettement moins important que celui du milieu urbain (446 272 FCFA). Il est important de rappeler que le milieu urbain du District d'Abidjan regroupe les villes de Bingerville, d'Anyama, de Songon et d'Abidjan.

Ces statistiques mettent en évidence que ce revenu moyen est plus important dans les ménages :

- de faible taille (de moins de 3 personnes) où il est estimé à 667 920 FCA (et 665 605 FCFA dans la ville d'Abidjan) ;
- dont le chef a le niveau supérieur comme niveau d'instruction (883 419 FCFA pour l'ensemble du District et 819 088 FCFA pour la ville d'Abidjan en particulier) ;
- dont le chef travaille dans le secteur public (846 888 FCFA et 808 509 FCFA pour la ville d'Abidjan) ;
- et dont la première épouse du chef de ménage travaille dans le secteur public ou de niveau supérieur.

A contrario, les revenus les plus faibles se rencontrent dans les ménages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- les ménages résidant dans le milieu rural où le revenu moyen est nettement moins important quelque soit les caractéristiques du chef de ménages (à l'exception des personnes seules c'est-à-dire jamais mariées, divorcées ou séparées) ;
- les ménages de plus de 6 personnes avec 387 902 FCFA pour le District et 390 971 FCFA pour la ville d'Abidjan ;
- les ménages dont le chef a plus de 56 ans avec un revenu moyen de 377 138 dans l'ensemble du District et 366 544 FCFA dans la ville d'Abidjan ;
- les ménages dont le chef n'est pas instruit avec un revenu moyen de 345 793 FCFA pour le District et 335 380 FCFA pour la ville d'Abidjan ;
- les ménages dont le chef ne travaille pas (avec respectivement 287 674 FCFA pour le District et 287 177 FCFA pour la ville d'Abidjan) ou exerce dans l'agriculture (380 845 FCFA et 356 443 FCFA).

Le tableau suivant donne la distribution du revenu moyen selon les caractéristiques des ménages et du chef de ménage :

Tableau 5. 2 : Revenu annuel moyen des ménages dans le District d'Abidjan

Répartition du revenu annuel moyen per capita des ménages dans le District et la ville d'Abidjan	District d'Abidjan			Abidjan
	Urbain	Rural	Total	
Ensemble	446272	362464	443392	434555
Taille du ménage				
Moins de 3	674825	507645	667920	665605
Entre 4 et 6	391669	359200	390076	365941
Plus de 6	391133	188809	387902	390971
Sexe du chef du ménage				
Masculin	444898	365088	441896	430856
Féminin	452828	336658	450667	452207
Age du chef du ménage				
Moins de 25	448923	351290	442838	434582
entre 26 et 35	469007	463027	468867	460427
entre 36 et 45	416067	403567	415722	389995
entre 46 et 55	504967	262179	496292	506999
Plus de 56	378786	350021	377138	366544
Situation Matrimoniale du chef de ménage				
Jamais marié	568340	746480	570615	557082
Marié	433844	323380	429601	420924
Divorcé/Séparé	462236	760481	473867	465646
Veuf/ve	375089	309078	373540	362720
Chef du ménage sait lire				
Oui	497196	388640	494065	484659
Non	346529	330172	345793	335380
Education du chef du ménage				
Sans instruction	340282	316714	339326	329416
Primaire	348401	355373	348807	350528
Secondaire	512215	466055	511233	509790
Supérieure	893198	392035	883419	819088
Professionnel technique	466581		466581	463016
Emploi du chef du ménage				
Sans emploi	289013	198298	287674	287177
Travailleur du secteur public	849326	654575	846888	808509
Travailleur du secteur privé	486764	429329	486320	480660
Auto-emploi	453943	342349	452043	451210
Agriculture	382901	374820	380845	356443
L'épouse du chef du ménage a-t-elle un emploi (*)				
Oui	479914	447395	478745	470766
Non	350418	258632	346590	332825
Sans épouse	557020	528524	556408	551475
Emploi de l'épouse du chef du ménage(*)				
Sans emploi	347216	264421	343746	330248
Travailleur du secteur public	1027339	940000	1025489	1012743
Travailleur du secteur privé	516963	417411	516963	516963
Auto-emploi	464475	451258	463612	454570
Agriculture	434810		437105	428838
Sans épouse	557020	528524	556408	551475
L'épouse du chef du ménage sait lire(*)				
Oui	530620	421451	526944	508347
Non	284715	262678	283732	275664
Sans épouse	557020	528524	556408	551475
Education de l'épouse du chef du ménage(*)				
Sans instruction	296027	257781	294300	273052
Primaire	392171	478450	396192	387631
Secondaire	584976	331808	579268	575518
Supérieure	1479564	474722	1460559	1487802
Professionnel technique	469615		469615	461351
Sans épouse	557020	528524	556408	551475

Source : INS, ENV pilote 2006, * Première épouse du chef de ménage

L'évolution du revenu moyen dans la ville d'Abidjan confirme la baisse du revenu des ménages ivoiriens, observée depuis 2002. En effet, le revenu moyen des ménages dans la ville d'Abidjan s'est fortement déprécié passant de 527 032 FCFA en 2002 à 434 555 FCFA en 2006. La ville d'Abidjan étant le poumon économique de la Côte d'Ivoire (avec l'installation de l'essentiel du tissu économique et industriel et plus de 20% de la population urbaine du pays), elle est, en général, moins touchée par la pauvreté selon les enquêtes précédentes et le fait que le revenu moyen ait considérablement baissé dans cette ville peut présager d'une baisse du revenu moyen des ménages ivoiriens dans leur ensemble.

Tableau 5.3 : Evolution du revenu annuel moyen dans la ville d'Abidjan

Evolution du revenu annuel moyen per capita des ménages dans la ville d'Abidjan	Années		
	2006	2002	1998
Ensemble	434555	527032	575088
Taille du ménage			
Moins de 3	665605	868373	945641
Entre 4 et 6	365941	573363	777596
Plus de 6	390971	404231	392037
Sexe du chef du ménage			
Masculin	430856	547024	611778
Féminin	452207	434532	381094
Age du chef du ménage			
Moins de 25	434582	467011	696569
entre 26 et 35	460427	518415	572653
entre 36 et 45	389995	600722	641944
entre 46 et 55	506999	551795	635586
Plus de 56	366544	359864	338352
Situation Matrimoniale du chef de ménage			
Jamais marié	557082	658032	650533
Marié	420924	521273	592904
Divorcé/Séparé	465646	636761	572814
Veuf/ve	362720	243133	287567
Chef du ménage sait lire			
Oui	484659	567569	663300
Non	335380	410110	378514
Education du chef du ménage			
Sans instruction	329416	412210	391061
Primaire	350528	343938	426052
Secondaire	509790	431130	494368
Supérieure	819088	1284653	2576924
Professionnel technique	463016	665339	691291
Emploi du chef du ménage			
Sans emploi	287177	237812	312359
Travailleur du secteur public	808509	785843	891331
Travailleur du secteur privé	480660	591161	516456
Auto-emploi	451210	650351	750918
Agriculture	356443	629360	280634
L'épouse du chef du ménage a-t-elle un emploi (*)			
Oui	470766	728557	652709
Non	332825	383079	519770
Sans épouse	551475	554321	533391
Emploi de l'épouse du chef du ménage (*)			
Sans emploi	330248	384521	498716
Travailleur du secteur public	1012743	1041112	742478
Travailleur du secteur privé	516963	1125569	843550
Auto-emploi	454570	568776	633152
Agriculture	428838	367357	272436
Sans épouse	551475	554321	533391

Source : INS, ENV 2002-ENV 1998-ENV pilote 2006, * Première épouse du chef de ménage

En définitive, quelque soit la source de distribution considérée (comptabilité nationale et enquête auprès des ménages), le revenu moyen des ménages en Côte d'Ivoire semble avoir effectivement diminué. Ce constat résulte

certainement de la faible croissance économique observée depuis le déclenchement de la crise armée qui secoue le pays. Pour rappel, le tableau suivant donne l'évolution du revenu moyen des ménages entre 1998 et 2002 :

Tableau 5. 4 : Evolution du revenu des ménages en Côte d'Ivoire entre 1998 et 2002

Evolution du revenu annuel moyen per capita des ménages	Années					
	2002			1998		
Revenu en CFA	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ensemble	483193	202902	323930	476802	313506	386625
Taille du ménage						
Moins de 3	709103	356987	531868	819351	470014	636245
Entre 4 et 6	543239	192632	331383	563448	291033	416489
Plus de 6	392429	175849	270158	365502	295954	326328
Sexe du chef du ménage						
Masculin	513848	209505	335377	503127	318155	397412
Féminin	335007	147908	250538	329334	261658	302182
Age du chef du ménage						
Moins de 25	395023	238133	300373	563032	342799	417204
entre 26 et 35	677693	239453	443913	498414	302649	392673
entre 36 et 45	464573	218089	326927	494121	350097	421479
entre 46 et 55	448010	172961	314038	518191	293913	404792
Plus de 56	361287	179401	239224	345400	297399	314203
Situation Matrimoniale du chef de ménage						
Jamais marié	541541	331856	469783	618560	467092	562015
Marié	500860	200887	322056	484283	313737	386736
Divorcé/Séparé	490555	184520	346475	477050	289340	395467
Veuf/ve	213380	149672	180281	259998	241051	250557
Chef du ménage sait lire						
Oui	572268	267603	453610	564814	365473	486212
Non	306876	172165	208991	335463	288450	303288
Education du chef du ménage						
Sans instruction	330355	171924	218171	345143	288849	307682
Primaire	296595	242246	265473	356435	335020	344567
Secondaire	566492	251846	454520	509134	349416	458946
Supérieure	1096583	673675	1037046	1704072	1669062	1699529
Professionnel technique	601186	371694	556762	653257	374958	613192
Emploi du chef du ménage						
Sans emploi	289687	198960	266227	386188	235505	346231
Travailleur du secteur public	582371	395389	533280	642182	372366	580361
Travailleur du secteur privé	521449	342414	499036	424995	422924	424623
Auto-emploi	724555	397656	629378	566802	560503	565579
Agriculture	257253	173222	183354	330302	289688	293685
L'épouse du chef du ménage a-t-elle un emploi (*)						
Oui	726104	203426	354404	518357	300548	368753
Non	330363	181293	265842	439185	363929	417541
Sans épouse	442330	228184	341993	458246	340899	408062
Emploi de l'épouse du chef du ménage(*)						
Sans emploi	329853	188648	268152	433119	329375	403411
Travailleur du secteur public	1010698	1885640	1030108	566527	755681	580875
Travailleur du secteur privé	1938548	279268	1819022	765239	306282	723472
Auto-emploi	626040	396887	557775	529149	480776	518231
Agriculture	240666	178646	184528	260330	287017	285339
Sans épouse	442330	228184	341993	458246	340899	408062
L'épouse du chef du ménage sait lire(*)						
Oui	727378	264083	570047	656711	374865	556479
Non	299923	184025	218694	369928	296648	321709
Sans épouse	442330	228184	341993	458246	340899	408062
Education de l'épouse du chef du ménage(*)						
Sans instruction	306260	183543	221523	367620	297934	322291
Primaire	386015	253414	324019	519740	334073	429877
Secondaire	1072682	236307	862405	666772	468873	631483
Supérieure	1651294	1665216	1651683	3218220	1186111	3052886
Professionnel technique	731580	1690890	780703	1203542	1987780	1288846
Sans épouse	442330	228184	341993	458246	340899	408062

Source : INS, ENV 2002-ENV 1998, * Première épouse du chef de ménage

5.2.3. Sources de revenus des ménages

Les principales sources de revenus des ménages (selon les enquêtes auprès des ménages) étaient en 1998 le salaire, les revenus tirés de l'agriculture et des autres activités non agricoles. Ainsi au plan national, 53,42% des revenus des ménages provenaient des salaires reçus, 19% de l'agriculture et 26,9% des autres activités non agricoles. En tenant compte du milieu, les statistiques indiquent que :

- 60,59% des revenus proviennent des salaires en milieu urbain et 60,04% en particulier dans la ville d'Abidjan alors qu'en milieu rural cette proportion est de 43,70% ;
- la seconde source de revenu en milieu urbain est constituée des revenus tirés des autres activités non agricoles (34,89% et 36,98% pour la ville d'Abidjan) alors qu'en milieu rural, il s'agit plutôt de l'agriculture (39,6%) ;
- la répartition des revenus par sources en milieu rural révèle quelques faits assez surprenants, la principale source de revenus des ménages ruraux étant les activités non agricoles (15,97%) suivie de la pêche et de la chasse (14,12%) et du Cacao (10,93%). Les prix très bas des principales cultures de rente peuvent en partie expliquer cette situation.

Le tableau 5.5 indique les différentes sources de revenus des ménages en proportion.

Tableau 5. 5 : Sources de revenus des ménages en 1998

Sources (en %)	Urbain	Rural	Total	Abidjan
Salaire	60,59	43,70	53,42	60,04
Elevage	0,17	0,74	0,41	0,06
Agriculture	4,36	39,59	19,32	2,92
Café	0,48	5,81	2,75	0,09
Cacao	1,01	10,93	5,22	0,30
Coton	0,04	2,55	1,11	0,00
Pêche, chasse et miel	1,83	14,12	7,05	2,19
Autre agriculture	0,99	6,17	3,19	0,36
Revenu non agricole	34,89	15,97	26,85	36,98
Total	100	100	100	100

Source : INS, ENV 1998

Comme en 1998, les principales sources de revenus des ménages en 2002 restent le salaire (62,07%), les revenus tirés des activités non agricoles (21,38%) et l'agriculture (16,21%). Cependant en milieu rural, à la différence de 1998 où la principale source de revenu des ménages était le revenu non agricole, en 2002 la principale source de revenu des ménages est le Cacao (16,83%) suivi des revenus non agricoles (14,93%) comme l'indique le tableau 5.6 :

Tableau 5. 6 : Sources de revenus des ménages en 2002

Sources (en %)	Urbain	Rural	Total	Abidjan
Salaire	69,30	47,65	62,07	72,42
Elevage	0,14	0,74	0,34	0,10
Agriculture	5,94	36,67	16,21	2,33
Café	0,16	2,69	1,00	0,03
Cacao	1,08	16,83	6,34	0,14
Coton	0,09	3,28	1,16	0,00
Pêche, chasse et miel	0,15	3,25	1,19	0,10
Autre agriculture	4,46	10,61	6,51	2,06
Revenu non agricole	24,62	14,93	21,38	25,15
Total	100	100	100	100

Source : INS, ENV 2002

En 2006, la principale source de revenu des ménages dans le District d'Abidjan est le salaire (qui représente 78,97% des revenus des ménages et 80,37% dans le cas particulier de la ville d'Abidjan) et le revenu tiré des autres activités non agricoles (20,24% dont 19,43% dans la ville d'Abidjan). Dans le milieu rural du District

d'Abidjan, le salaire représente plus de 70% des revenus des ménages, l'agriculture (13,23%) et les activités non agricoles (13,67%).

Tableau 5. 7 : Sources de revenus des ménages en 2006

Sources (en %)	Urbain	Rural	Total	Abidjan
Salaire	79,15	71,97	78,97	80,37
Elevage	0,03	1,13	0,06	0,02
Agriculture	0,40	13,23	0,73	0,18
Revenu non agricole	20,41	13,67	20,24	19,43
Total	100	100	100	100

Source : INS, ENV pilote Abidjan 2006

En résumé, les sources de revenus des ménages n'ont pas beaucoup changé entre 1998 et 2006, même si en terme de proportion, le salaire a pris de l'importance considérable en passant de 53,42% en 1998 à 62,07% en 2002 et dans le cas de la ville d'Abidjan de 60,04% en 2002 à 80,37% en 2006.

5.3. Evolution de la pauvreté et de l'inégalité en Côte d'Ivoire

L'indicateur de bien être utilisé pour l'analyse de la pauvreté est la dépense moyenne par tête des ménages. Les dépenses totales des ménages sont composées des dépenses d'alimentation, d'autoconsommation, les dépenses de logement, de santé, d'éducation, les dépenses de commodités de logement, les transferts, etc.

L'analyse de la pauvreté monétaire est basée sur la détermination d'un niveau minimal de consommation appelé seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est le niveau de consommation qui sépare la population en deux groupes distincts :

- La population dont la consommation est inférieure au seuil est qualifiée de pauvre, elle n'arrive pas à couvrir le minimum de consommation recommandée ;
- La population dont la consommation est supérieure au seuil est qualifiée de non pauvre, elle dispose d'un niveau de consommation suffisant pour couvrir ses besoins essentiels.

Deux méthodes sont généralement utilisées pour définir le seuil, à savoir :

- un seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens non alimentaires ;
- un seuil de pauvreté relatif déterminé par la distribution des dépenses. Ce seuil de pauvreté est alors une proportion « arbitraire et présélectionnée » de la population ayant effectué ces dépenses.

En Côte d'Ivoire, le seuil de pauvreté utilisé est constant en terme réel. Il a été obtenu à partir de la distribution des populations de l'Enquête Permanente auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85). Il est égal à 75 000 Francs CFA, par tête et par an, évalués aux prix de la ville d'Abidjan, sur la période de février 1985 à janvier 1986 (période de collecte des données de l'EPAM 85). Il est relatif et correspond au revenu des 10% les plus pauvres de la population. C'est ce seuil qui est actualisé chaque année d'enquête avec le taux d'inflation mesuré par l'Indice des prix à la consommation (IHPC ou IPC).

Ce seuil, étant défini en fonction des prix de la ville d'Abidjan, il est important de prendre en compte le niveau des prix dans chaque strate, en référence à celui de la ville d'Abidjan, afin de déterminer le vrai niveau de dépense des ménages concernés. Cette démarche est d'autant plus importante que l'on peut, par exemple, s'offrir 2 pintades à 1000 Francs CFA à TEHINI, en Savane Rurale, alors qu'une seule peut coûter plus de 2000 Francs CFA à Abidjan.

Pour chaque strate, ce déflateur est un indice synthétique de l'évolution, par rapport à ceux d'Abidjan, des prix de 84 produits relevés dans les grappes lors de la collecte des données de l'ENV 2002 (au cours des mois de mai, juin et juillet 2002). Les coefficients de pondération de ces indices sont calculés à partir des dépenses de consommation des ménages lors de l'ENV 98 (septembre à novembre 1998).

Ainsi, le seuil relatif de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985 passe à : 101 340 FCFA en 1993, 144 800 FCFA en 1995, 162 800 FCFA en 1998, 183 450 FCFA en 2002 et pour l'enquête pilote de ENV 2006 il s'établit à 202 250 FCFA.

Selon les résultats de ces enquêtes, la pauvreté s'est considérablement accrue en Côte d'Ivoire depuis 1998. En effet, après une relative baisse entre 1995 (où le ratio de pauvreté était de 36,8%) et 1998 (à 33,6%), le taux de pauvreté s'est fortement dégradé à partir de 2002. Le taux de pauvreté en 2002 était de 38,4% et les dernières simulations réalisées (en faisant l'hypothèse que le niveau des inégalités reste constant) par la Banque Mondiale indiquent qu'il est de 42,6% en 2005, soit une progression de plus de 4 points.

La pauvreté touche plus fortement le milieu rural que le milieu urbain et les projections du tableau 5.8 attestent ce fait. Ainsi, alors que le milieu urbain ne compte que moins de 30% de pauvres entre 2002 et 2005, plus d'une personne sur deux résidant en milieu rural est pauvre.

Tableau 5.8 : Prédiction de l'évolution de l'indice de pauvreté entre 2002 et 2006

	Ensemble Côte d'Ivoire			Abidjan
	Urbain	Rural	Total	
Base 2002	24,5	49,0	38,4	14,9
Prédiction 2003	26,4	52,0	41,0	16,1
Prédiction 2004	27,1	53,3	42,0	16,5
Prédiction 2005	27,6	54,1	42,6	16,9

Source : Banque Mondiale

Ainsi, l'objectif du Programme National de Lutte contre la Pauvreté qui était de réduire l'incidence de la pauvreté à 30% n'a pas été atteint. Par ailleurs, le faible niveau de croissance économique ne permettra certainement pas d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. En effet, les récentes projections donnent un taux de croissance économique compris entre 5% et 10% en moyenne pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Cette progression de la paupérisation des populations ivoiriennes est en partie liée à la crise économique que traverse le pays depuis 2002. Cette crise économique est elle-même consécutive à la situation politique et sociale de la Côte d'Ivoire. La prochaine enquête sur le niveau de vie des ménages que projette réaliser le Gouvernement ivoirien donnera avec plus de précision le niveau de pauvreté et les causes de cette pauvreté.

5.3.1. Rappel du profil de pauvreté

Avant d'analyser le profil de pauvreté dans le District d'Abidjan, il est important de rappeler la caractérisation de la pauvreté obtenue à partir des enquêtes précédentes. Ainsi :

- la pauvreté touche plus les ménages ruraux (48,96% en 2002 et 41,80% en 1998) que les ménages urbains (24,47% en 2002 et 23,38% en 1998) ;
- l'incidence de la pauvreté est très forte dans les ménages de grande taille avec 46,35% en 2002 et 43,90% en 1998 dans les ménages de plus de 6 personnes alors ces proportions sont seulement de 12,25% en 2002 et de 7,09% en 1998 dans les ménages de moins de 3 personnes ;
- en tenant compte du sexe du chef de ménage, le ratio de pauvreté est de 38,89% chez les ménages dirigés par un homme et de 35,13% chez ceux dirigés par une femme en 2002. Déjà en 1998, la pauvreté était plus importante chez les ménages dont le chef est un homme (34,24%) que chez ceux dont le chef est une femme (28,14%) ;
- d'une manière générale, le ratio de pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage. Ainsi, en 1998, le ratio va de 20,07% chez les ménages dont le chef a moins de 25 ans à 39,62% chez les ménages dont le chef a plus de 56 ans. En 2002, ces proportions vont respectivement de 27,62% à 43,98% ;
- en 2002 comme en 1998, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus son ménage a la chance de ne pas être pauvre. En effet, en 2002, le ratio de pauvreté passe de 48,91% lorsque le chef de ménage n'est pas instruit à 4,43% quand celui-ci a atteint le niveau supérieur. Ces ratios vont de 42,45% à 5,17% en 1998 ;
- les travailleurs du monde agricole sont les plus touchés par la pauvreté. En 2002, le ratio de pauvreté dans les ménages dont le chef est dans l'agriculture est de 51,72% alors qu'il est seulement de 8,87% chez les ménages dont le chef est travailleur du secteur public et 21% chez ceux dont le chef est dans le secteur privé. En 1998, il y avait 45,38% des ménages dont le chef est dans l'agriculture qui sont pauvres, cet

indicateur étant 11,30% chez les travailleurs du secteur public et 17,67% chez ceux du secteur privé.

• *Tableau 5. 9 : Evolution du profil de pauvreté en Côte d'Ivoire entre 1998 et 2002*

Ratio de pauvreté	1998			2002		
	urbain	Rural	Total	urbain	Rural	Total
Ensemble Côte d'Ivoire	23,38%	41,80%	33,55%	24,47%	48,96%	38,38%
Taille du ménage						
Moins de 3	5,05%	8,94%	7,09%	7,11%	17,31%	12,25%
Entre 4 et 6	12,16%	29,74%	21,64%	23,00%	43,15%	35,18%
Plus de 6	32,48%	52,75%	43,90%	29,92%	59,02%	46,35%
Sexe du chef du ménage						
Masculin	23,32%	42,43%	34,24%	24,63%	48,95%	38,89%
Féminin	23,74%	34,72%	28,14%	23,69%	49,03%	35,13%
Age du chef du ménage						
Moins de 25	10,39%	25,01%	20,07%	17,38%	34,35%	27,62%
entre 26 et 35	13,59%	30,69%	22,82%	18,28%	43,27%	31,61%
entre 36 et 45	23,14%	45,69%	34,51%	25,52%	52,06%	40,34%
entre 46 et 55	28,49%	46,93%	37,81%	21,47%	54,91%	37,76%
Plus de 56	29,59%	45,03%	39,62%	35,39%	48,19%	43,98%
Situation Matrimoniale						
Jamais marié	7,92%	21,10%	12,84%	13,01%	31,40%	19,30%
Marié	24,31%	42,75%	34,85%	26,24%	49,90%	40,34%
Divorcé/Séparé	16,59%	28,40%	21,72%	17,40%	46,91%	31,29%
Veuf/ve	32,16%	45,85%	38,98%	27,01%	48,94%	38,41%
Education du chef du ménage						
Sans instruction	35,20%	46,10%	42,45%	41,02%	52,16%	48,91%
Primaire	22,81%	38,01%	31,24%	27,56%	48,24%	39,40%
Secondaire	12,07%	25,11%	16,17%	13,34%	37,62%	21,98%
Supérieure	5,79%	0,95%	5,17%	3,34%	11,08%	4,43%
Professionnel Technique	3,78%	20,75%	6,23%	3,69%	48,35%	12,34%
Emploi du chef du ménage						
Sans emploi	21,06%	37,37%	25,38%	21,77%	38,73%	26,16%
Travailleur du secteur public	10,05%	15,51%	11,30%	5,84%	17,38%	8,87%
Travailleur du secteur privé	17,14%	20,11%	17,67%	20,63%	27,43%	21,48%
Auto-emploi	28,87%	29,70%	29,03%	26,72%	41,46%	31,02%
Agriculture	45,17%	45,40%	45,38%	46,82%	52,38%	51,72%

Source : INS, ENV 2002-ENV 1998

Ce tableau permet donc de conclure que le pauvre en Côte d'Ivoire, en 2002 et en 1998, vit en milieu rural, dans un ménage de grande taille, dont le chef est un homme âgé de plus de 56 ans, veuf ou marié, qui est sans instruction et qui travaille dans le secteur agricole.

5.3.2. Profil de pauvreté dans le District d'Abidjan

Le profil de pauvreté pour le District d'Abidjan est basé sur l'enquête pilote de ENV réalisée en 2006 et qui porte sur un échantillon de 1000 ménages. Cette enquête a permis d'établir que le ratio de pauvreté est de 18,83% dans le District d'Abidjan, 45,58% en milieu rural, 17,87% en milieu urbain et de 17,66% dans la ville d'Abidjan.

Tableau 5. 10 : Profil de pauvreté dans le District d'Abidjan en 2006

Ratio de pauvreté	District d'Abidjan			Abidjan
	Urbain	Rural	Total	
Population	17,87%	45,85%	18,83%	17,66%
Taille du ménage				
Moins de 3	7,57%	16,15%	7,93%	7,67%
Entre 4 et 6	16,93%	45,39%	18,33%	16,75%
Plus de 6	23,71%	84,94%	24,69%	23,40%
Sexe du chef du ménage				
Masculin	18,32%	47,44%	19,42%	18,03%
Féminin	15,73%	30,21%	16,00%	15,91%
Age du chef du ménage				
Moins de 25	8,52%	32,81%	10,04%	7,54%
entre 26 et 35	15,11%	16,99%	15,16%	14,80%
entre 36 et 45	20,84%	39,97%	21,37%	20,53%
entre 46 et 55	17,39%	72,24%	19,35%	18,22%
Plus de 56	19,55%	50,01%	21,29%	18,47%
Situation Matrimoniale				
Jamais marié	9,19%	0,00%	9,07%	9,19%
Marié	19,42%	51,62%	20,66%	19,09%
Divorcé/Séparé	24,64%	0,00%	23,68%	25,47%
Veuf/ve	11,89%	32,01%	12,36%	12,02%
Education du chef du ménage				
Sans instruction	26,40%	51,82%	27,43%	25,98%
Primaire	13,17%	42,56%	14,89%	13,06%
Secondaire	13,93%	43,50%	14,56%	13,65%
Supérieure	3,85%	18,31%	4,13%	4,28%
Professionnel Technique	18,31%		18,31%	18,65%
Emploi du chef du ménage				
Sans emploi	21,82%	43,81%	22,14%	21,75%
Travailleur du secteur public	13,84%	0,00%	13,67%	16,21%
Travailleur du secteur privé	10,82%	55,86%	11,17%	10,63%
Auto-emploi	20,91%	38,78%	21,21%	20,29%
Agriculture		28,85%		27,18%

Source : INS, ENV pilote Abidjan 2006

La pauvreté, dans le District d'Abidjan, touche particulièrement les ménages dont le chef présente les caractéristiques suivantes (Tableau 5.10) :

- il est âgé de plus de 56 ans (24,69%) dans le District et de 36 à 45 ans dans le cas de la ville d'Abidjan (23,40%) ;
- il est de sexe masculin avec un ratio de 19,42% pour le District et 18,03% pour la ville d'Abidjan ;
- il est marié (20,66% pour le District et 19,09% pour la ville d'Abidjan) ou bien il est divorcé/séparé (resp. 23,68% et 25,47%) ;
- il est sans instruction (resp. 27,43% et 25,98%) ;
- il est sans emploi (resp. 22,14% et 21,75%) ou travaille dans le secteur informel (resp. 21,21% et 20,29%) ou dans l'agriculture dans le cas particulier de la ville d'Abidjan (27,18%).

Par ailleurs, la méthodologie étant la même que celle utilisée au cours des enquêtes précédentes, il est possible à partir de cette enquête d'étudier l'évolution du profil de pauvreté dans la ville d'Abidjan.

Les résultats de cette enquête confirment que la baisse du revenu des ménages dans la ville d'Abidjan est couplée d'une détérioration des conditions de vie des ménages et d'une aggravation de la pauvreté. La pauvreté s'est accrue de près de 3 points dans la ville d'Abidjan entre 2002 et 2006 passant de 14,94% en 2002 à 17,66% en 2006.

Tableau 5. 11 : Evolution du profil de pauvreté dans la ville d'Abidjan

Ratio de pauvreté	Année		
	1998	2002	2006
Total	11,08%	14,94%	17,66%
Taille du ménage			
Moins de 3	3,24%	1,80%	7,67%
Entre 4 et 6	5,16%	12,80%	16,75%
Plus de 6	15,79%	19,84%	23,40%
Sexe du chef du ménage			
Masculin	10,12%	14,61%	18,03%
Féminin	16,11%	16,47%	15,91%
Age du chef du ménage			
Moins de 25	3,53%	11,93%	7,54%
entre 26 et 35	4,95%	10,59%	14,80%
entre 36 et 45	7,37%	18,63%	20,53%
entre 46 et 55	15,77%	12,36%	18,22%
Plus de 56	19,93%	18,64%	18,47%
Situation Matrimoniale			
Jamais marié	2,99%	7,94%	9,19%
Marié	10,91%	15,48%	19,09%
Divorcé/Séparé	8,32%	14,73%	25,47%
Veuf/ve	25,20%	23,61%	12,02%
Education du chef du ménage			
Sans instruction	21,18%	28,30%	25,98%
Primaire	10,00%	16,75%	13,06%
Secondaire	5,44%	9,70%	13,65%
Supérieure	0,00%	2,07%	4,28%
Professionnel Technique	0,00%	1,23%	18,65%
Emploi du chef du ménage			
Sans emploi	10,22%	18,57%	21,75%
Travailleur du secteur public	2,65%	2,61%	16,21%
Travailleur du secteur privé	8,27%	15,61%	10,63%
Auto-emploi	16,17%	14,60%	20,29%
Agriculture	36,05%	16,37%	27,18%

Source : INS, ENV pilote Abidjan 2006

Si les ménages de grandes tailles comptent parmi les plus pauvres de 1998 (15,79% pour les ménages de plus de 6 personnes alors que le ratio est de 5,16% pour les ménages de 3 à 6 personnes et de 3,24% pour les ménages de moins de 3 personnes), ils sont restés les plus pauvres aussi en 2002 (où les proportions sont respectivement de 19,84%, 12,80% et 1,80%) et 2006 (resp. 23,40%, 16,75% et 7,67%). Notons aussi qu'au cours du temps, les ménages de moins de 3 personnes se sont aussi considérablement appauvris.

Par rapport au sexe du chef de ménage, en 1998 (avec un ratio de 16,11%) et en 2002 (de 16,47%) les ménages dont le chef est une femme étaient nettement plus pauvres alors qu'en 2006 c'est le contraire qu'on observe car avec un ratio de 18,03% les ménages dont le chef est un homme sont les plus pauvres.

Dans les autres cas, on observe que la pauvreté touche une plus large partie des populations. En effet, de 1998 à 2006, le profil de pauvreté enregistre de nouvelles caractéristiques. Ainsi, on observe que :

- les ménages dont le chef a plus de 56 ans étaient les plus pauvres en 1998 (19,93% de pauvres), ils le restent en 2002 avec un ratio de pauvreté de 18,64% alors qu'en 2006, il s'agit plutôt des ménages dont le chef a entre 46 et 55 ans avec un ratio de pauvreté de 18,22% sont les plus pauvres ;
- la pauvreté concernait les veufs/ves en 1998 (25,20%) et en 2002 (23,61%), en 2006 elle touche plus les divorcés/séparés (25,47%) ;

- les ménages dont le chef est sans instruction sont les plus pauvres en 1998 (21,18%), en 2002 (28,30%) et en 2006 (25,98%) ;
- les ménages dont le chef est dans l'agriculture sont les plus pauvres en 1998 (36,05%) et 2006 (27,18%) alors qu'en 2002 ce sont plutôt les ménages dont le chef est sans emploi qui étaient les plus pauvres avec un ratio de pauvreté de 18,57%.

5.3.3. Evolution des inégalités en Côte d'Ivoire

Tableau 5. 12 : Evolution de l'indice de Gini entre 1998 et 2002

Indice de Gini	Années et milieu de résidence					
	1998			2002		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Ensemble	0,353	0,360	0,366	0,509	0,370	0,483
Taille du ménage						
Moins de 3	0,336	0,328	0,340	0,456	0,379	0,451
Entre 4 et 6	0,316	0,313	0,325	0,504	0,339	0,460
Plus de 6	0,315	0,329	0,333	0,503	0,333	0,470
Sexe du chef du ménage						
Masculin	0,348	0,355	0,361	0,512	0,369	0,483
Féminin	0,375	0,392	0,384	0,490	0,383	0,481
Age du chef du ménage						
Moins de 25	0,320	0,368	0,361	0,446	0,382	0,434
entre 26 et 35	0,338	0,355	0,357	0,480	0,374	0,468
entre 36 et 45	0,341	0,344	0,360	0,491	0,361	0,475
entre 46 et 55	0,368	0,349	0,367	0,497	0,371	0,492
Plus de 56	0,324	0,364	0,353	0,583	0,365	0,497
Situation Matrimoniale						
Jamais marié	0,370	0,409	0,388	0,475	0,409	0,482
Marié	0,343	0,347	0,354	0,516	0,362	0,479
Divorcé/Séparé	0,360	0,384	0,377	0,497	0,398	0,498
Veuf/ve	0,348	0,413	0,382	0,399	0,387	0,408
Education du chef du ménage						
Sans instruction	0,324	0,358	0,347	0,466	0,367	0,408
Primaire	0,308	0,355	0,336	0,408	0,357	0,402
Secondaire	0,316	0,331	0,329	0,463	0,359	0,466
Supérieure	0,370	0,250	0,358	0,496	0,384	0,501
Professionnel Technique	0,314	0,264	0,314	0,412	0,412	0,450
Emploi du chef du ménage						
Sans emploi	0,345	0,379	0,356	0,486	0,369	0,480
Travailleur du secteur public	0,305	0,296	0,306	0,453	0,322	0,447
Travailleur du secteur privé	0,349	0,321	0,346	0,509	0,400	0,505
Auto-emploi	0,340	0,366	0,346	0,530	0,370	0,507
Agriculture	0,337	0,354	0,352	0,476	0,363	0,383

Source : INS, ENV 1998-ENV 2002

Il s'agit de rappeler l'évolution des inégalités en Côte d'Ivoire entre 1998 et 2002. Ce rappel est basé sur les caractéristiques essentielles des ménages et du chef de ménage. Dans l'ensemble, la recrudescence de la pauvreté s'est accompagnée d'une aggravation des inégalités entre 1998 et 2002 aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'indice de Gini est passé de 0,366 en 1998 à 0,483 en 2002. La croissance la plus forte a été enregistrée en milieu urbain en passant de 0,353 en 1998 à 0,509 en 2002 (Tableau 5.12). Au niveau des groupes d'analyses, il faut signaler que les inégalités sont plus importantes chez :

- les travailleurs du secteur privé avec un indice de Gini de 0,505 (et 0,509 en milieu urbain) en 2002 et les travailleurs du secteur informel avec un indice de Gini de 0,507 (et 0,530 en milieu urbain) en 2002 ;
- les enseignants du supérieur avec un indice de Gini de 0,501.

Entre 2002 et 2006, les données disponibles permettant une comparaison avec les enquêtes précédentes ne concernent que la ville d'Abidjan. L'indice de Gini, dans la ville d'Abidjan est ainsi passé de 0,342 en 1998 à 0,495 en 2002 et 0,444 en 2006. L'accentuation de la pauvreté dans la ville d'Abidjan entre 2002 et 2006 s'est accompagnée, contrairement à la période 1998-2002, d'une régression des inégalités.

5.4. Situation sécuritaire en Côte d'Ivoire

5.4.1. Situation des infrastructures de sécurité

Tableau 5. 13 : Nombre de services de sécurité par région

Région	NB services
District d'Abidjan	53
Région des Lagunes	6
Région de l'Agnéby	3
Région du Moyen Comoé	7
Région du Sud Comoé	7
Région du Haut Sassandra	7
Région du bas Sassandra	7
Région du Fromager	5
Région des Lacs	5
Région de la Marahoué	4
Région du Sud Bandama	5
Région du N'zi Comoé	4
Région du Moyen Cavally	3
Région des Montagnes	5
Région du Zanzan	8
Région du Worodougou	4
Région du Denguélé	2
Région des Savanes	9
Région de la Vallée du Bandama	9
Région du Bafing	1
TOTAL DES SERVICES	154

Source : Direction générale de la police nationale

Les services de sécurité comprennent les Directions, les Unités d'Intervention, les Préfectures de Police, les Districts de Police et les Commissariats de Police. La Côte d'Ivoire compte 154 services de sécurité dont 53 dans le seul District d'Abidjan. Les régions du Bafing (1 service), du Denguélé (2), du Moyen Cavally (3) et de l'Agnéby (3) sont les moins lotis.

5.4.2. Situation de la sécurité des biens et des personnes

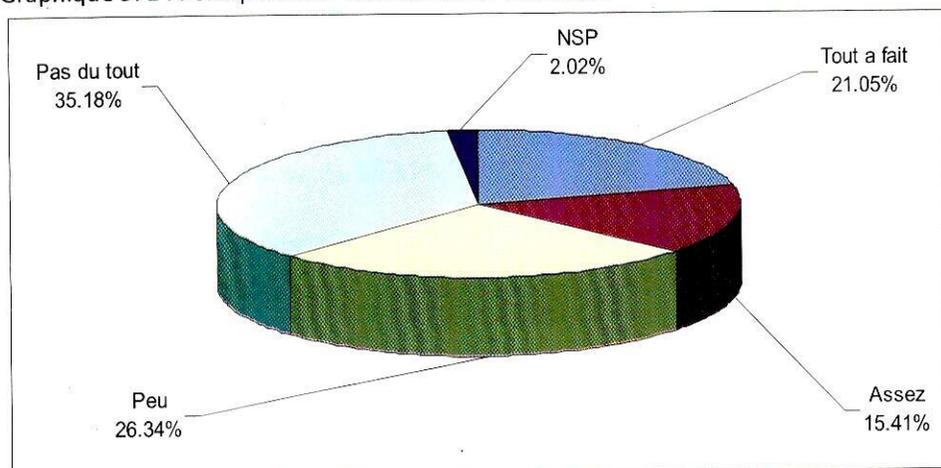
L'enquête sur l'état de la gouvernance et du renforcement des capacités dans la ville d'Abidjan, réalisée par l'INS et le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC) en 2005, a permis d'estimer un certain nombre d'indicateurs sur la situation de la sécurité dans cette ville.

Ainsi, environ 14.05% des personnes enquêtées ont été victimes d'agression et 26.72% ont eu un membre de leur entourage victime d'agression.

Les types d'agressions les plus récurrentes sont les vols (50.63% des agressions), les vols suivis d'agressions physiques (21.88%), les agressions physiques (10.78%), etc. Parmi les personnes victimes d'agression, 47.34% n'ont eu recours à aucun service des forces de l'ordre et 36.09% se sont adressées à la police. Ces statistiques laissent clairement apparaître que 4 personnes sur 10 ont été directement ou indirectement victimes d'agression en 2005.

Au cours de cette enquête, les populations de la ville d'Abidjan se sont également prononcées sur un certain nombre de sujets en relation avec la sécurité notamment le sentiment d'insécurité et l'efficacité des forces de l'ordre dans la lutte contre la criminalité et le banditisme (Graphique 5.1 et 5.2).

Graphique 5. 1 : Perception sur le sentiment d'insécurité



Source : INS, SNGRC

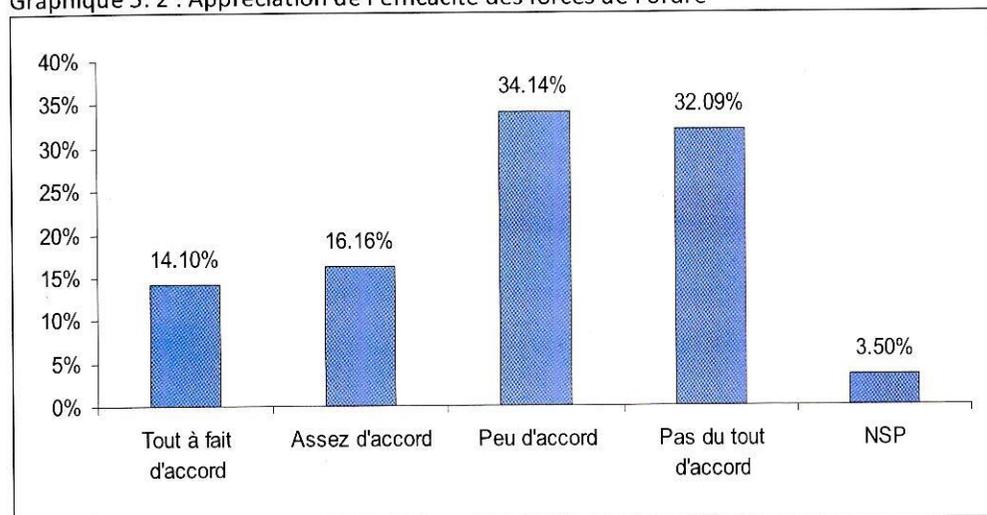
Environ 35,18% des enquêtés ne se sentent pas du tout en sécurité dans leur vie quotidienne. Avec 26,34% de personnes qui se sentent peu en sécurité, il s'avère que presque deux personnes sur trois ne se sentent pas tout à fait en sécurité dans leur vie quotidienne. Ce fort sentiment d'insécurité corrobore le haut niveau d'agression précédent.

Ce fort sentiment d'insécurité est aussi justifié par le fait que les populations n'ont pas confiance aux forces de l'ordre dans la résolution des problèmes de sécurité. En effet, plus de 66,23% des enquêtés pensent que les forces de l'ordre ne s'occupent pas bien des problèmes qu'on leur soumet. Ils sont seulement 14,10% à penser que les forces de l'ordre s'occupent bien des problèmes qu'on leur soumet.

S'agissant de leur efficacité dans la recherche et l'arrestation des auteurs de délits et crimes, les positions sont plus tranchées : alors que 39,58% des enquêtés pensent qu'ils sont efficaces sur ce point précis, ils sont plus de 51,84% à penser le contraire.

Pour la recherche et l'arrestation des auteurs de crimes et délits, les avis ne sont pas départagés : 46,27% des sondés pensent que les forces de l'ordre sont efficaces dans la recherche et l'arrestation des auteurs de crimes et délits et 45,13% sont d'avis contraire.

Graphique 5. 2 : Appréciation de l'efficacité des forces de l'ordre



Source : INS, SNGRC

5.5. Conclusion et recommandations

Conclusion

En conclusion, le revenu des ménages s'est fortement déprécié entre 2002 et 2006. De plus, si aucune enquête nationale n'est disponible pour apprécier l'état de la pauvreté, les données disponibles sur la ville d'Abidjan et les récentes projections laissent clairement apparaître que les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire se sont fortement dégradées. En effet, le revenu moyen des ménages est en nette régression depuis 2002 même si cette tendance à la baisse semble s'estomper.

Cette baisse du revenu moyen a entraîné la paupérisation de plus en plus grandissante des populations. Le taux de pauvreté est ainsi passé de 38,4% en 2002 à plus de 42% en 2005 et les résultats de l'enquête pilote dans le District d'Abidjan indiquent que cette situation s'est encore dégradée en 2006. Le taux de pauvreté dans cette localité est passé de 14,9% en 2002 à 17,66% en 2006.

Recommandations

Face aux défis importants de la reconstruction nationale et dans le cadre d'une lutte efficace contre la pauvreté, il importe de :

- Réaliser une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages pour mieux cerner les situations de pauvreté et surtout l'impact de la guerre sur les conditions de vie des ménages. Cette enquête est indispensable dans la mesure où elle fournit les données de base nécessaires au cadrage des politiques nationales et sectorielles et donc en particulier du programme économique post-crise ;
- Elaborer une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté intégrant la situation de guerre qu'a connue le pays ;
- Financer la stratégie nationale de développement de la statistique pour mieux faire face aux besoins en informations que va nécessiter les différentes politiques de développement qui seront mis en place.

Module VI : Infrastructures de base

Des infrastructures de bonne qualité et bien réparties sur toute l'étendue du territoire national permettent de réduire les disparités régionales, les inégalités et de créer des externalités positives. Toute chose qui a pour avantage de favoriser la croissance économique et le développement économique et social. Ce module s'intéresse aux différentes politiques mises en œuvre par le Gouvernement ivoirien en matière d'infrastructures de base, à l'état de ces infrastructures, à leurs évolutions, et à leurs répartitions par région. Le présent document fait l'état des lieux dans les secteurs de l'hydraulique humaine, de l'assainissement, de l'électricité, du réseau routier et de la télécommunication.

6.1. L'hydraulique humaine

L'accès à l'eau potable est considéré par la communauté internationale à la fois comme un droit fondamental et un indicateur clé de développement humain. Malgré les efforts fournis par les gouvernements au niveau planétaire en matière d'accès des populations à l'eau potable, près de 1,1 milliard de personnes dans le monde ne disposent pas d'installations leur permettant de s'approvisionner en eau saine.

L'objectif de développement de l'ONU pour le Millénaire vise à réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable. L'accès à l'eau potable permet aussi de réduire la prévalence de maladies dues à la consommation de l'eau de mauvaise qualité. En Côte d'Ivoire, le volume d'eau mobilisable est de 77 milliards de m³ dont 39 milliards de m³ pour les eaux de surface et 38 milliards de m³ pour les eaux souterraines.

6.1.1. Le cadre institutionnel

Le dispositif institutionnel de 1987 du secteur de l'eau potable est organisé autour des acteurs suivants :

- Le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE), maître d'ouvrage et propriétaire du patrimoine de l'hydraulique urbaine, délègue ses compétences à ses structures ci-après :
 - La Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) : maître d'ouvrage délégué, elle assure la maîtrise d'œuvre du contrôle technique et financier de la convention de concession du service de distribution publique urbaine d'eau potable. Elle décide du choix, du développement et de la programmation des travaux neufs, des extensions et renouvellement, de la fixation des prix et des tarifs de vente d'eau.
 - Les Directions Territoriales de l'Hydraulique Humaine (DTHH) : au nombre de douze (12), elles représentent le MIE dans les différents régions du pays pour les questions liées à l'eau.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) : assure le service de la dette du secteur avec les ressources financières du Fonds National de l'Eau (FNE)
- Le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), qui apporte un appui technique à la DHH.
- La Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), est responsable par contrat de concession avec l'Etat ivoirien, de la production et la distribution de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire national. La SODECI assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance du patrimoine hydraulique de l'Etat, la gestion des abonnés (branchements, abonnements, facturation, encaissements, dépannages).

6.1.2. Les réalisations en matière d'hydraulique humaine

Trois systèmes permettent aux populations, selon leur lieu de résidence (milieu rural et milieu urbain), d'avoir accès à l'eau potable :

- L'hydraulique urbaine ;
- L'hydraulique villageoise ;
- L'hydraulique villageoise améliorée.

6.1.2.1. L'Hydraulique urbaine

Depuis 1973 de nombreux projets ont été réalisés par l'Etat avec le concours des bailleurs de fonds extérieurs en vue de permettre aux populations urbaines d'être connectées à un système d'eau potable. Ainsi, grâce au programme national de l'hydraulique urbaine, l'adduction d'eau potable dans les villes évolue relativement vite.

Tableau 6. 1 : Exécution du Programme National de l'Hydraulique Urbaine

	2002	2006
Nombres de localités éligibles	883	890
Nombre de localités alimentées en eau potable	618	684
Linéaire du réseau (en Km)	11 354	11 468
Taux de couverture	70%	77%

Source : DHH 2006

6.1.2.2. L'hydraulique villageoise

Pour qu'un village ait accès à un système d'hydraulique villageoise, il doit en principe remplir les critères suivants :

- Avoir une population comprise entre 100 à 600 habitants pour avoir un forage. Un forage complémentaire par tranche de 400 habitants ;
- Engagement du village pour la mise en place d'un comité eau ;
- Mise en place d'une caisse eau d'au moins 100.000 francs CFA.

Les critères pour tout village ayant déjà bénéficié de points d'eau sont :

- Réparation des pompes en pannes sur les ouvrages en exploitation ;
- Réhabilitation et/ou mise en place d'un comité de gestion du ou des points d'eau ;
- Mise en place d'une caisse eau d'au moins 50.000 francs CFA.

Un bilan chiffré du système d'hydraulique villageoise est faite dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 6. 2 : Besoins et taux de couverture en eau potable

DESIGNATION	2002	2006	DESIGNATION	2002	2006
Besoins totaux	26 237	26 237	Taux de couverture	75%	75%
Points d'eau réalisés	19 500	19 650	Taux de pompes fonctionnelles	57%	57%
Points d'eau exploités	14 970	16 620	Taux de panne national	30%	33%
Points d'eau abandonnés	4 467	4 467	Taux restant à couvrir au niveau national	25%	25%
Besoins à satisfaire	6 800	6 650			

Source : DHH 2006

Ainsi, d'après ces statistiques, le taux de couverture en hydraulique villageoise est resté constant à 75% entre 2002 et 2006. De plus, 33% des pompes villageoises sont en panne en 2006 alors que cette proportion était de 30% en 2002. Dans le cas particulier des zones CNO, le taux de panne est de 72%, soit plus du double du taux national selon le tableau 6.3 :

Tableau 6. 3 : Hydraulique villageoise dans la zone CNO

DESIGNATION	2006
Points d'eau réalisés	4 058
Points d'eau exploités	4 013
Points d'eau équipés de pompes non définies	45
Pompes en panne	2 885
Taux de panne (CNO)	72%

Source : Rapport Atelier HV, DHH - Février 2007

6.1.2.3. L'hydraulique villageoise améliorée

Le système d'hydraulique villageoise améliorée a été mis en place en 1990. Ce système permet aux villages électrifiés d'avoir une eau de bonne qualité de façon permanente. Pour bénéficier de l'attribution et de la réalisation d'un système d'hydraulique villageoise améliorée, le village doit remplir les critères suivants :

- Avoir une population comprise entre 1000 et 4000 habitants ;
- Accepter de contribuer à hauteur de 10% au financement ;
- Etre loti et électrifié ;
- Disposer d'un forage de débit supérieur à 3 m³/heure ;
- Mettre en place un comité de gestion.

Le bilan du système de l'hydraulique villageoise améliorée est présenté dans le tableau 6.4 ci-dessous :

Tableau 6. 4 : Nombre de systèmes HVA installés

DESIGNATION	En 2002		En 2006	
	Nombre	%	Nombre	%
Localités éligibles à l'HVA	1 385	100%	1 499	100%
Localités à équiper (besoins nouveaux)	1 271	92%	1 350	90%
Localités équipées (HVA existants)	114	8%	149	10%
HVA existants mais non fonctionnels	33	2,40%	17	1%
HVA existants et fonctionnels	81	5,80%	132	9%
Taux de couverture nationale (par rapport aux localités éligibles)	8%		10%	

Source : Rapport annuel SDHVA, DHH – Décembre 2006

6.1.3. Le financement de l'hydraulique humaine

Pour financer les besoins du secteur de l'eau potable et contribuer à de nouveaux investissements, l'Etat a mis en place une tarification de l'eau structurée en 5 tranches de consommation : tranche sociale (0-18m³/trimestre), tranche domestique (19-90m³/trimestre), tranche normale (91-300m³/trimestre), tranche industrielle (plus de 300m³/trimestre), et tranche administrative (tarif spécial).

Le tarif de l'eau comprend 3 composantes :

- la part fermière (rémunération du concessionnaire) permettant de couvrir les charges d'exploitation ;
- une surtaxe destinée à alimenter le Fonds de Développement de l'Eau (FDE) en vue de financer des travaux d'extension et de renouvellement autorisés par la DHH ;
- une taxe spéciale de l'eau (TSE) versée au Fonds National de l'Eau (FNE) pour payer le service de la dette de l'Etat relative au secteur.

Le barème des prix à la consommation pratiqué sur tout le territoire national est fonction des 5 tranches citées plus haut :

- tranche sociale : 184 francs CFA/m³ ;
- tranche domestique : 286 francs CFA/m³ ;
- tranche normale : 464 francs CFA/m³ ;
- tranche industrielle : 532 francs CFA/m³ ;
- tarif spécial unique Administration : 360 francs CFA/m³.

Avec l'aide des bailleurs de fonds étrangers, 363,5 milliards de FCFA ont été mobilisés jusqu'en 2006 dont 99 milliards de francs CFA pour l'hydraulique villageoise, 4,5 milliards de francs CFA pour l'hydraulique villageoise améliorée et 260 milliards de francs pour l'hydraulique urbaine.

6.2. L'assainissement

Le déficit en assainissement, c'est à dire ne pas disposer de toilettes saines, privées et pratiques, est considéré par la communauté internationale comme une atteinte quotidienne à la dignité humaine ainsi qu'au bien-être de millions de personnes, généralement pauvres. Le rapport sur le développement humain 2006 du PNUD estime à 2,1 millions le nombre de personnes n'ayant pas accès à un assainissement de base et par la même occasion encourage les gouvernements à investir dans le secteur de l'assainissement afin d'atteindre l'objectif du millénaire pour le développement.

6.2.1. Les politiques

Trois grandes périodes marquent le secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire qui sont : la période 1973-1987, la période 1987-1999 et enfin la période 1999 à nos jours.

- La période 1973-1987

Avant cette période, le secteur était caractérisé par un développement de systèmes d'assainissement et de drainage réalisés de façon anarchique à Abidjan. Cette situation était due à la non coordination des actions des nombreux intervenants du secteur (particuliers, sociétés immobilières, municipalités et ministères).

Au lendemain de l'épidémie de choléra de 1970 à Abidjan qui a fait de nombreuses victimes, le Gouvernement s'est intéressé de plus près au secteur de l'assainissement des eaux usées, drainage y compris la gestion des déchets solides. Ainsi des politiques, des programmes et des stratégies ont été mis en œuvre à savoir l'élaboration d'un Plan Directeur d'assainissement et de drainage pour la ville d'Abidjan, la création de la Direction de l'Assainissement et du Drainage (DDA) en 1975, l'institution en 1976 d'un Fonds National d'Assainissement (FNA), la réalisation à Abidjan jusqu'en 1987 des infrastructures d'assainissement financés grâce au concours financier de la Banque Mondiale et du Fonds National d'Assainissement, la création d'infrastructures à l'intérieur du pays pour faire face aux eaux pluviales. Il faut aussi noter que le Gouvernement, en 1976, a confié à la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) l'exploitation et l'entretien des ouvrages existants par un contrat de délégation de gestion de type affermage pour la ville d'Abidjan.

- La période 1987-1999

Cette période est marquée par la dissolution du FNA et l'arrêt des travaux d'assainissement prévus dans le cadre de la réalisation du Plan Directeur de la ville d'Abidjan. C'est aussi au cours de cette période que le secteur a connu une grande instabilité institutionnelle et une absence de politiques et de stratégies véritables.

- La période 1999 à nos jours

Le gouvernement face aux nombreuses difficultés institutionnelles et de gestion dans le secteur, a signé en août 1999 un nouveau contrat en remplacement du contrat de prestation de service en vigueur auparavant avec la SODECI. Ce nouveau contrat responsabilise totalement la SODECI (son intervention n'est plus soumise à l'accord préalable des services du ministère en charge de la gestion des infrastructures d'assainissement). La SODECI exploite le service et tire une partie de sa rémunération de ses prestations auprès des usagers raccordés à un système d'assainissement. Le contrat stipule :

- la SODECI a la responsabilité totale pour le bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement avec l'application des pénalités en cas de défaillance ;
- la SODECI se charge du financement des travaux de réhabilitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement pour un montant de dix milliards ;
- les populations contribuent au financement des charges du contrat à travers leurs factures de consommation d'eau.

Annuellement, le contrat d'affermage signé par le Gouvernement et la SODECI est financé à environ 69% par les usagers et 31% par le gouvernement. Ce financement reste insuffisant au regard des besoins à satisfaire.

Il a été mis en place un programme de réhabilitation du réseau des eaux usées à Abidjan financé par l'Agence Française de Développement (AFD) sur trois ans, malheureusement interrompu à cause de la crise. Seulement 2,6 milliards de francs CFA ont été utilisés sur un montant total de 10,5 milliards de francs CFA.

6.2.2. L'état des lieux

Cet état des lieux concerne Abidjan, les autres villes de l'intérieur et le milieu rural.

6.2.2.1. L'état des lieux à Abidjan

La ville d'Abidjan a le plus bénéficié des retombées des politiques et des stratégies de l'Etat en matière d'assainissement. Ainsi l'essentiel des investissements ont été réalisés à Abidjan. Les infrastructures d'assainissement réalisées sont :

- 7 déversoirs d'orage aménagés ;
- 4 barrages d'écrêtement de crues ;
- 2000 km de réseaux ;
- 5 postes de dépotage dont 1 double ;
- 50 stations de refoulement et de relevage ;
- 12 postes de dégrillage et de dessablage ;
- 4 stations d'épuration ;
- 1 station de pré-traitement et de refoulement ;
- 1 cheminée d'équilibre ;
- 1 station de désodorisation ;
- 1 émissaire en mer de 1200 km.

L'exécution du schéma directeur de la ville d'Abidjan à seulement 40% rend coûteux et très difficile l'entretien de ces infrastructures. Il faut noter que malgré tous ces efforts d'investissement des problèmes subsistent toujours en matière d'assainissement à Abidjan et le taux d'accès à un assainissement de base reste faible à 45%. Par faute de l'insuffisance du réseau, les eaux usées du quartier de la commune de Yopougon sont déversées dans la lagune. La non conformité des raccordements occasionne aussi le rejet en lagune à travers le réseau d'eau pluviale.

Pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement l'Etat a conclu en 1999 un contrat d'affermage avec la société privée, la SODECI. L'Etat de Côte d'Ivoire, autorité contractante, est représenté par un Comité Interministériel constitué du Ministère du Logement et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Environnement et de la Forêt, du Ministère des Infrastructures économiques, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement. Le Ministère en charge de la gestion de l'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan préside ce comité. Le service public de l'assainissement confié à la SODECI concerne la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, la collecte et le transport des eaux pluviales par réseaux enterrés à l'exclusion de certains ouvrages de surface (fossé en terre, caniveaux à ciel ouvert) qui seront exécutés en prestation de service. La convention confère à la SODECI de façon exclusive :

- l'entretien et l'exploitation des réseaux et installations d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan étendu aux stations d'épuration de Bingerville et de Dabou ;
- la gestion des abonnés, notamment la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement auprès des usagers ;
- l'exécution des travaux confiés (curage des passages sous voies, instruction des demandes de branchement, curage des caniveaux d'intérêt national, branchements, ouvrages à usage collectif) à titre exclusif à la SODECI ;
- les travaux financés par la SODECI.

6.2.2.2. L'état des lieux dans les autres villes de l'intérieur

Les travaux en matière d'assainissement et de drainage ont consisté à résoudre le problème des eaux pluviales. Seules Yamoussoukro et San Pedro disposent de réseaux collectifs d'eaux usées. La majorité des villes de l'intérieur ne disposent pas de schémas directeurs d'assainissement, seulement six villes en disposent. Il s'agit de Bouaké, Yamoussoukro, Gagnoa, Daloa, San Pedro et Daoukro. Ces schémas directeurs n'ont pas encore été exécutés.

6.2.2.3. L'état des lieux en milieu rural

Les infrastructures d'assainissement en milieu rural sont essentiellement les latrines améliorées. Il faut noter qu'il n'existe pas réellement de politiques et de stratégies pour faire face aux problèmes d'assainissement en milieu rural. Conséquence de cet état de fait, on estime à 25% le taux d'accès à l'assainissement.

Malgré les efforts déployés par l'Etat depuis le début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, le taux d'accès des populations urbaines comme rurales reste encore très faible. Si rien n'est fait, la probabilité que la Côte d'Ivoire ne puisse pas atteindre l'objectif du millénaire en matière d'assainissement est grande. Certainement conscient de cela, depuis 2004 et malgré la crise, l'Etat a augmenté les dépenses consacrées à l'assainissement : 1 milliard de francs CFA en 2004 puis 1,47 milliard de francs CFA en 2006.

6.3. Le secteur électrique

L'électricité constitue un input important pour la quasi-totalité des secteurs d'activité économique du pays. Conscient de cela le Gouvernement ivoirien a amorcé depuis le début de l'indépendance de nombreux investissements dans le secteur de l'électrification. Il a fait aussi de l'électrification en milieu rural l'une de ses priorités.

Le secteur de l'électricité est régi par la loi d'organisation de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire adoptée en 1985. Cette loi stipule que l'importation, l'exportation, le transport et la distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire sont du ressort de l'Etat. De même, les fonctions correspondantes à ces activités doivent être exercées comme un service public national. En 1990, suite aux difficultés persistantes auxquelles était confrontées l'Energie Electrique de Côte d'Ivoire (EECI) dans la production et la distribution de l'électricité, l'Etat a privatisé le secteur électrique. Cette privatisation s'est traduite par la concession de l'exploitation des ouvrages du secteur électrique, propriétés de l'Etat, et de la distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national pour une durée de 15 ans à un opérateur privé, notamment la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Ce contrat prenant fin en 2005.

L'Etat a également introduit des producteurs indépendants d'électricité (IPP), CIPREL en 1994 et AZITO Energie en 1997. Ceux-ci ont construit des centrales thermiques qui produisent de l'électricité à partir du gaz fourni par Foxtrot, Devon et CNR. La mise en exploitation de ces centrales, en plus de la production hydroélectrique habituelle, a permis à la Côte d'Ivoire de couvrir ses besoins en énergie électrique et même d'être un pays exportateur d'énergie électrique vers ses voisins comme le Ghana, le Togo, le Benin, le Mali et le Burkina Faso.

En 1998, l'Etat a procédé à une restructuration du secteur électrique pour améliorer l'exercice de ses responsabilités dans le secteur. Ainsi, les structures anciennes (EECI, Fond National d'électrification et commissariat du gouvernement) seront supprimées et trois nouvelles sociétés sous la tutelle du ministère des mines et de l'énergie seront créées : l'ANARE, la SOGEPE et la SOPIE.

6.3.1. Renouvellement de la convention CIE-Etat de Côte d'Ivoire

L'avenant n°5 à la convention de concession du service public national de l'électricité du 25 octobre 1990 a été signé par la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire, le 12 octobre 2005 au palais présidentiel en présence du chef de l'Etat. Les principales dispositions dudit avenant sont :

- renouvellement pour une durée de 15 ans, de la délégation du service public de production, transport et distribution de l'électricité sur le territoire ivoirien et à l'exportation, dans le cadre d'un contrat d'affermage ;
- entrée de l'Etat ivoirien dans le capital de la CIE avec un poste d'administrateur ;

- mécanisme de renégociation quinquennale de la rémunération de la CIE permettant au secteur de bénéficier des gains de productivité éventuels obtenus par la CIE ;
- amélioration du cadre contractuel notamment grâce au renforcement de la transparence du cadre de gestion des flux énergétiques ainsi que de la gestion des flux financiers et la modification du règlement de service pour améliorer le cadre de traitement des litiges clients ;
- amélioration du cadre de réalisation et de financement des investissements par la création de 4 fonds dédiés aux investissements : le fonds de renouvellement et d'extension, le fonds de développement, le fonds d'électrification rurale et le fonds de stabilisation. L'administration de ces fonds sera confiée à un comité de gestion commun aux quatre fonds et composé des représentants de la tutelle, de la CIE et un représentant de la société civile. Ces fonds seront alimentés par une redevance assise sur les kwh encaissés auprès des clients nationaux. Le montant de cette redevance et sa pré affectation seront fixés par décret et revus lors des révisions tarifaires triennales. La possibilité de faire appel à des financements bancaires pour une part des besoins d'investissement à court terme est prévue ;
- La maîtrise d'œuvre est confiée à la CIE pour la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension.

6.3.2. Equilibre offre/demande du secteur électrique

6.3.2.1. Capacité de production

Le parc de production électrique a une puissance installée de 1.210 MW : 604 MW pour les six usines hydroélectriques et 606 MW pour les centrales thermiques fonctionnant avec du gaz naturel. Dans l'état actuel du parc de production, l'offre est limitée à 740 Mw, soit 61% de la capacité installée et une offre annuelle d'électricité limitée à environ 5 590 Gwh.

6.3.2.1.a. La production hydroélectrique

La production hydroélectrique représente une puissance potentielle de 604 MW répartie sur 6 usines. Depuis 2006, la puissance mobilisable est de 310Mw sur les 604Mw en raison du faible niveau de pluviométrie observé depuis 2004, soit 51% des capacités hydroélectriques installées.

Tableau 6. 5 : Production hydroélectrique

Barrage	Cours d'eau	Année de mise en service	Puissance installée (en MW)
Ayamé1	Bia	1959	20
Ayamé2	Bia	1965	30
Kossou	Bandama	1972	174
Taabo	Bandama	1979	210
Buyo	Sassandra	1980	165
Grah	San pedro	1983	5

Source: SOPIE (2005)

6.3.2.1.b. La production thermique

Le parc des ouvrages de production thermique représente une puissance installée de 606 MW, répartie sur 3 sites localisés à Abidjan. La capacité mobilisable totale au niveau du parc thermique est de 430 MW à cause de l'insuffisance de la fourniture de gaz naturel, soit 71% de la capacité installée.

Tableau 6. 6 : Production thermique

	Année de mise en service	puissance Installée
Vridi I		
TAG 1/2/3/4	1984	88MW
Vridi II		
TAG 5/6/7	1995	99 MW
TAG 8	1997	111 MW
Azito		
TAG 1	1999	150MW
TAG 2	2000	150 MW
Total		598 MW

Source : SOPIE (2005)



6.3.2.2. La production

La production électrique ivoirienne est dominée par la production thermique qui représente 72,6% en 2006 de la production nationale contre 27,3% pour la production hydraulique. La production nette d'électricité est de 5 510 GWh en 2006 contre 5 529 en 2005, soit un niveau équivalent à celui de 2005. Ce qui représente plus de 98% de la capacité actuelle depuis 2005. Il y a donc une saturation des capacités de production pour faire face à la forte demande.

Tableau 6. 7 : Evolution de la production nette d'électricité (en GWh)

Source	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Production thermique	3 010	3 062	3 542	3 233	3 622	4 100	4 002
Production hydraulique	1 755	1 792	1 722	1 823	1 740	1 425	1 502
Centrales isolées & automatiques	13	13	12	6	7	5	6
Total	4 778	4 867	5 276	5 062	5 369	5 529	5 510

Source : CIE

6.3.2.3. La consommation

La consommation nationale est en forte augmentation depuis 2004. En 2006 elle était de 3 223 GWh en 2006 contre 3 004 GWh en 2005, soit une hausse de 7,3%. Les exportations quant à elles ont baissées de 23%, essentiellement en raison de la forte demande intérieure et des difficultés rencontrées dans la production et sur le réseau ghanéen.

Tableau 6. 8 : Evolution de la consommation d'électricité (en GWh)

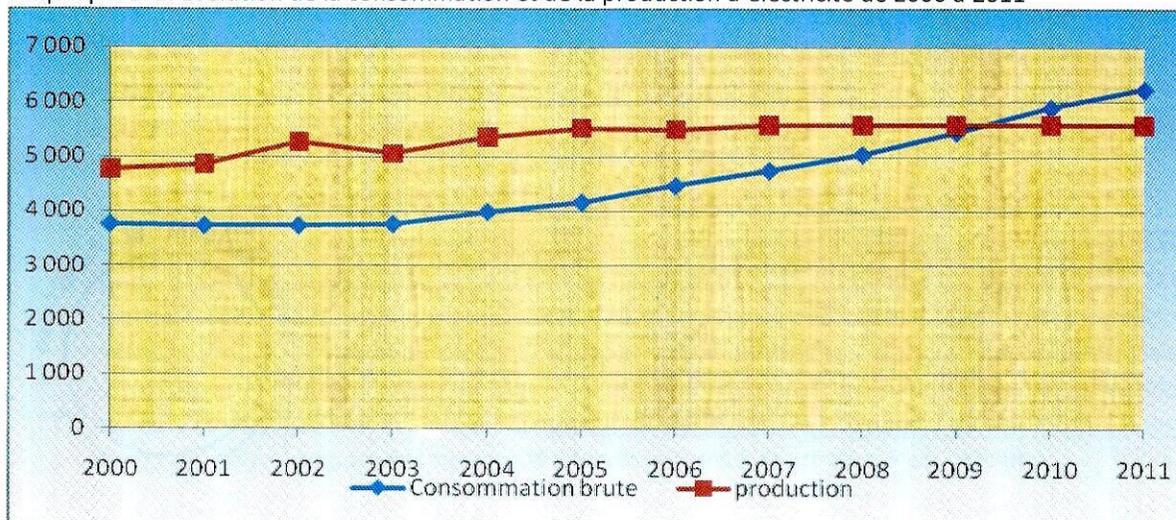
Consommation	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nationale	2 892	2 961	2 933	2 687	2 974	3 004	3 223
Exportation	1 238	1 156	1 565	1 327	1 409	1 398	1 066
Total	4 131	4 117	4 498	4 014	4 383	4 402	4 289

Source : CIE

Evolution future de l'équilibre offre/demande

Depuis la mise en service des centrales électriques, la côte d'Ivoire couvre ses besoins énergétiques avec la production nationale. Elle arrive même à exporter de l'énergie vers les pays voisins. Mais selon les experts nationaux, la Côte d'Ivoire pourrait connaître un déficit énergétique dès 2009 si rien n'est fait pour accroître sa capacité de production. En effet, la demande nationale devrait passer de 4 750 GWh en 2007 à 6 230 GWh en 2011 alors que l'offre est limitée à 5 590 GWh par an.

Graphique 6. 1: Evolution de la consommation et de la production d'électricité de 2000 à 2011



Source : CIE, projection TBS2006

Le secteur électrique ivoirien est confronté à des difficultés depuis 2006 liées au retard d'investissement dans les domaines du gaz naturel et de la production d'électricité ainsi que de la mauvaise pluviométrie. Cela se traduit par l'insuffisance de la fourniture de gaz naturel aux centrales thermiques et l'absence de marge d'exploitation pour couvrir une défaillance technique. Pour remédier aux difficultés, il est prévu l'installation en urgence d'une turbine à gaz de 110 Mw avant avril 2008 (projet CIPREL), et à moyen terme l'accroissement des capacités de production de gaz et le renforcement des capacités de production électrique (d'origine thermique et d'origine hydroélectrique) d'ici 2011. Les projets concernent la réalisation de la troisième phase de la centrale d'Azito (150Mw), l'installation d'une quatrième centrale thermique (150 MW) et la construction du centre hydroélectrique de Soubré d'un coût de 230 milliards de F CFA.

6.3.3. Equilibre financier du secteur électrique

Tableau 6. 9 : Evolution de l'équilibre financier du secteur électricité

Equilibre financier	Années						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Produits							
Chiffre d'affaires électricité	178 894	183 905	203 790	185 397	205 716	203 551	210 608
Redevance négative						10 661	30 575
Total	178 894	183 905	203 790	185 397	205 716	214 212	241 183
Charges							
Achat d'énergie	43 619	47 747	45 683	40 808	40 031	42 749	42 971
Achats de combustible	51 069	65 735	75 082	67 681	71 187	104 904	129 517
Rémunération CIE	59 950	61 054	62 276	60 170	64 632	66 559	68 695
Redevance électricité (Etat)	24 256	9 765	20 749	16 738	29 866		
Total	178 894	184 301	203 790	185 397	205 716	214 212	241 183

Source : CIE

Depuis la privatisation en 1990 jusqu'en 2004, le secteur électrique ivoirien était autofinancé : les produits obtenus de la commercialisation de l'électricité permettaient de couvrir les charges. Mais depuis 2005, le secteur connaît un déficit financier. De 10,7 milliards en 2005, le déficit est passé à 30,6 milliards en 2006 contre une redevance Etat positive de 29,9 milliards en 2004. Le déficit financier est une conséquence de la structure des charges dans le secteur, les dites charges étant constituées des achats de combustibles, des achats d'énergies et de la rémunération CIE.

Concernant l'achat de combustible, la hausse s'explique par la combinaison des augmentations de volume et de prix. En effet, le prix d'achat du gaz naturel aux opérateurs nationaux est indexé sur les cours mondiaux du pétrole exprimé en dollar. Ainsi, depuis 2003, l'on assiste à une remontée des cours du baril de pétrole, de 24,4\$ le baril en avril 2003, le cours du pétrole est passé à 62,9\$ le baril en décembre 2006. Quant aux volumes fournis,

ils sont passés de 1 160 millions de m³ en 2004 à 1 307 millions de m³ en 2005 avant de baisser légèrement à 1 287 millions de m³ en 2006. La rémunération des opérateurs privés est calculée sur la quantité d'énergies produites. Quant à la rémunération CIE elle est calculée sur les ventes d'énergies réalisées.

Le déficit financier du secteur et les impayés d'électricité de l'Etat créent des difficultés de trésorerie chez la CIE qui est au centre du dispositif financier du secteur. Pour rééquilibrer financièrement le secteur de l'électricité, les propositions suivantes ont été présentées à l'autorité concédante :

- Compensation des créances entre CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Gel du paiement de la redevance Etat gaz ;
- Révision tarifaire ;
- Un paiement régulier des factures d'électricité par le trésor.

6.3.4. L'électrification rurale

L'électrification rurale est une composante principale du programme de lutte contre la pauvreté. Ses objectifs sont :

- Améliorer le cadre de vie en milieu rural, afin d'encourager les populations actives et plus particulièrement les jeunes, à se fixer dans leur milieu d'origine, freinant par la même occasion l'exode rural ;
- Créer localement les conditions favorables au développement de l'artisanat, à l'installation de petites industries, et à la promotion de petits commerces ;
- Rendre l'énergie électrique financièrement accessible aux masses paysannes afin qu'elles puissent s'en servir pour atteindre les objectifs visés.

L'électrification de la Côte d'Ivoire s'est faite en plusieurs phases selon les disponibilités financières. En 1980, 454 localités étaient électrifiées. La crise économique des années 80 a provoqué un ralentissement des activités d'électrification puis leur arrêt total en 1988. La restructuration du secteur électrique intervenue en octobre 1990 a permis à l'Etat de renouer avec l'électrification des localités dès 1991 par l'achèvement des travaux arrêtés en 1988 et par la confection de nouveaux programmes ayant abouti à 1 077 localités électrifiées à fin décembre 1994.

A partir de 1996, un ambitieux programme d'électrification de 150, voire 200 localités par an, a été élaboré. Dans le souci de poursuivre cette œuvre d'électrification de grande portée sociale, des programmes regroupant plusieurs localités ont été établis et mis en œuvre sur financement du secteur électrique et des bailleurs de fonds publics ou privés. A fin juin 2005, les programmes d'électrification rurale ont permis d'électrifier 2.413 localités sur 8.513, et d'atteindre un taux de pénétration de 28,3% et un taux d'accès de la population à électricité de 70,9%.

A court terme, l'Etat compte poursuivre ses efforts en matière d'électrification rurale pour porter le nombre de localités électrifiées à 2 771.

6.4. Le réseau routier

En Côte d'Ivoire, la route demeure encore la voie de communication par excellence. La route permet la circulation des biens et des personnes, et favorise ainsi le développement économique et social. Le réseau routier qui a fait autrefois la fierté de la Côte d'Ivoire et de la sous région de part sa qualité est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé. La quasi-totalité des routes revêtues a plus de 15 ans d'existence. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement ivoirien a créé en 1998 le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour l'entretien du réseau routier.

Le réseau routier faible à l'indépendance en 1960 (25.000 km de routes dont 700 km revêtues) s'est densifié grâce aux efforts de l'Etat et des bailleurs de fonds extérieurs. Ainsi aujourd'hui, on estime le patrimoine routier ivoirien à un peu plus de 81.996 Km de route dont 6.514 Km sont asphaltées, 20 bacs et environ 4 600 ouvrages d'art comprenant 327 ponts. Le réseau routier fait l'objet d'une classification :

- Les autoroutes, d'un linéaire de 136 Km ;

- Les routes nationales A, d'une longueur d'environ 5 845 Km, relient les Chefs-lieux de préfecture entre eux et assurent les principales liaisons inter-Etat ;
- Les routes régionales B, d'un linéaire estimé à 7 013 Km, relient les Chefs-lieux de sous-préfectures entre eux et assurent la connexion avec le réseau A ;
- Les routes C, d'un linéaire d'environ 21 049 Km, desservent les villages à partir des réseaux A et B ou relient les villages aux Chefs-lieux de préfectures ou de sous-préfectures ;
- Les autres routes du milieu rural d'un linéaire d'environ 48 089 Km, relient les villages entre eux et les villages aux campements.

Les difficultés au niveau du réseau routier peuvent être résumées comme suit :

- Arrêt du programme d'ajustement et d'investissement du secteur des transports (CI-PAST) ;
- perturbation ou arrêt des programmes d'entretien routier, de construction de routes du fait de la crise militaro-civile du 19 septembre 2002 ;
- La dégradation avancée d'environ 20.000 Km de routes en terre et 2.800 Km de routes bitumées ;
- Absence de mécanismes durables de financement du réseau routier.

Les perspectives pour le réseau routier ivoirien sont :

- La réforme institutionnelle du secteur routier si elle est conduite à son terme permettra à l'Etat de réaliser ses objectifs qui sont la sauvegarde du patrimoine routier, la densification du réseau routier bitumé et la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion du réseau routier ;
- L'adoption de la nouvelle classification du réseau routier en remplacement de celle de 1983 pourrait permettre aux collectivités décentralisées de participer activement à l'entretien et à la densification du réseau routier.

6.5. La téléphonie

La Côte d'Ivoire veut faire du secteur des technologies de l'information et de la communication le secteur leader de l'économie ivoirienne comme l'a été longtemps le binôme café-cacao. Pour ce faire, de nombreux efforts sont entrepris par le Gouvernement ivoirien pour améliorer le cadre juridique dans ce secteur. A cet effet, le nouveau code des télécommunications soumis au vote des députés en 2005 prévoit une libéralisation complète, ce qui va permettre une amélioration de la concurrence dans l'ensemble du secteur.

Il faut noter que le secteur des technologies de l'information et de la communication est l'un des rares secteurs, malgré la crise militaro-civile, dans lequel de nombreux investissements ont été réalisés. Selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2002 (ENV2002, Institut National de la Statistique) la part du revenu des ménages consacrée aux postes et télécommunications était de 1,55% en 2002. En 1998, les dépenses de téléphone, de timbres et courriers divers ne représentaient que 0,23% des dépenses total des ménages (source : enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998, Institut National de la Statistique). En terme absolu, les dépenses de postes et télécommunications sont passées en moyenne de 3 500 F CFA par ménage et par an en 1998, à 28 000 F CFA par ménage et par an en 2002 soit une progression de 695% sur la période 1998-2002.

6.5.1. Cadre institutionnel

Le secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire a connu plusieurs changements depuis deux décennies. Des PTT, nous sommes passés à l'ONT en 1985, puis à CITELCOM en 1991. Ces différentes structures étaient des structures de l'Etat. A partir de 1995, l'Etat va initier un certain nombre de réformes pour réglementer le secteur, mais aussi pour le développer. Ainsi les actions suivantes ont été réalisées :

- La création d'organes de régulation ;
- La privatisation de CITELCOM ;
- L'autorisation des opérateurs de téléphonie mobile ;
- L'autorisation des fournisseurs de services Internet ;

- L'autorisation des opérateurs de transmissions de données par VSAT ou FH.

La Côte d'Ivoire a mis en place deux structures pour réguler le secteur des Télécommunications :

- Le Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) et ;
- L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI).

1) Le Conseil des Télécommunications en Côte d'Ivoire (CTCI). Le CTCI veille :

- au respect du principe d'égalité de traitement de tous les opérateurs du secteur des Télécommunications ;
- au respect des dispositions contenues dans les conventions de concession, les cahiers de charges et les autorisations délivrées par le Gouvernement ;
- et assure l'arbitrage des litiges dans le secteur des TIC.

2) L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire. L'ATCI a pour mission :

- de faire appliquer les textes en matière de Télécommunications ;
- de définir les principes et autoriser la tarification des services fournis sur le régime de monopole ;
- de délivrer les autorisations d'exploitation des services de Télécommunications ;
- d'accorder les agréments des équipements terminaux ;
- d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques ;
- de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de défense et de sécurité publique ;
- de contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier le gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur des Télécommunications.

6.5.2. Téléphonie fixe

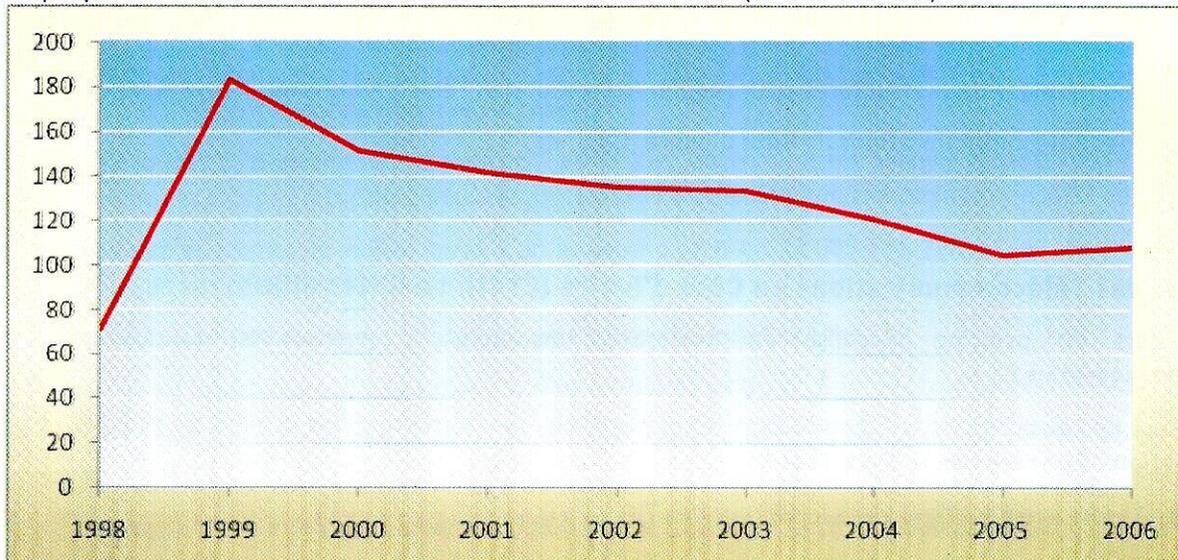
Le monopole concédé à Côte d'Ivoire Télécom (CIT), opérateur historique, dans le cadre de la privatisation du secteur des télécommunications a pris fin en février 2004. Ainsi depuis 2006, un deuxième opérateur est opérationnel sur le marché de la téléphonie fixe, il s'agit de Arobase Télécom S.A. Arobase Télécom a été créé en 2000 et est entré en activité en 2003. Le réseau fixe d'Arobase Télécom ne s'étend pas encore sur toute l'étendue du territoire national, seule la ville d'Abidjan dans un rayon de 150 km est couverte. Arobase Télécom a installé 4.000 km de fibre optique à Abidjan et certaines villes de l'intérieur. Il a démarré ses activités sur le segment de la téléphonie fixe avec la technologie de type CDMA. Arobase Télécom a connu ces deux dernières années des problèmes financiers.

Après la chute en 2003, le nombre d'abonnés au réseau de CIT s'est redressé sur la période 2004 à 2006 pour atteindre près de 261 milles abonnés en 2006 contre 238 milles en 2003. A fin juin 2007, le nombre d'abonnés d'Arobase Télécom était de 11 581 soit 4,2% de part de marché. Le taux de pénétration du téléphone fixe¹² en Côte d'Ivoire reste faible à 1,33% en 2006, 1,32% en 2003 et 1,89% en 2002.

Le redressement de la téléphonie fixe peut s'expliquer par l'introduction de nouveaux produits prépayés notamment FIDELIS. De 9 728 abonnés FIDELIS en 2003 au lancement du produit, CIT compte 56 765 abonnés FIDELIS en 2004 soit près de 6 fois plus d'abonnés qu'en 2003 et 22% du total des abonnés.

¹² Tenant compte du nombre d'abonnés de Côte d'Ivoire Télécom uniquement (hors Arobase Télécom)

Graphique 6. 2 : Evolution du chiffre d'affaire de CIT de 1997 à 2006 (en Mds de F CFA)

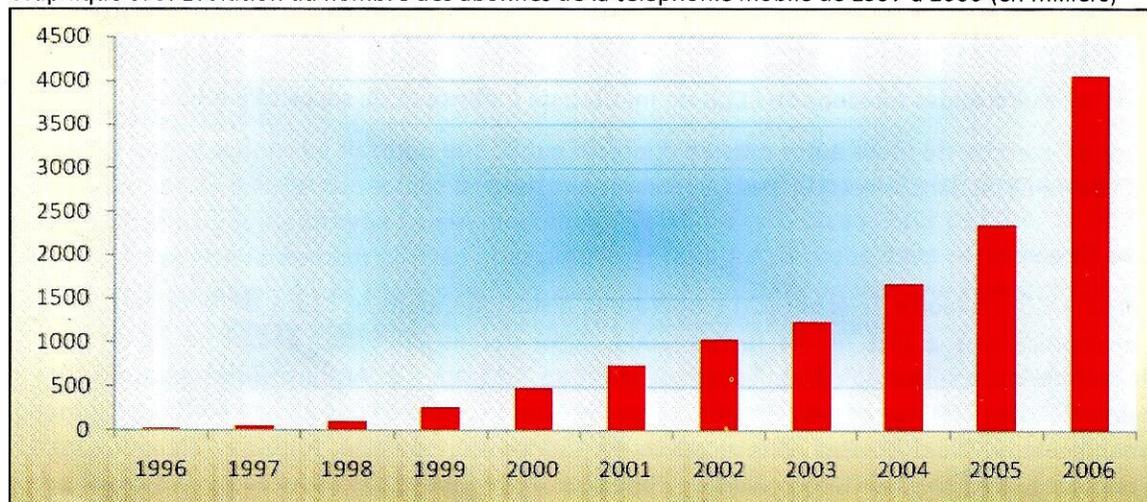


Source : ATCI

Depuis 2000, le chiffre d'affaire du secteur de la téléphonie fixe est en baisse. De 183 milliards en 1999, CIT a réalisé un chiffre d'affaires de 108,6 milliards en 2006 soit une baisse de 40,6% en 6 ans. La téléphonie fixe continue de subir le revers du succès de la téléphonie mobile.

6.5.3. Téléphonie mobile

Graphique 6. 3: Evolution du nombre des abonnés de la téléphonie mobile de 1997 à 2006 (en milliers)



Source : ATCI

Depuis son lancement en 1996, La téléphonie mobile connaît un développement prodigieux en Côte d'Ivoire. Le potentiel de croissance a attiré d'autres opérateurs dans le secteur de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire. Ainsi, cinq nouvelles sociétés ont acquis des licences d'exploitation du réseau mobile. La société Atlantique Télécom a lancé ses activités commerciales en 2006 sous la dénomination de Moov et la société Comium a démarré ses activités en 2007 sous le nom commercial de Koz. Il faut aussi souligner l'arrivée du sud africain MTN après le rachat de Telecel Côte d'Ivoire. Les sociétés CELCOM, ORICEL et AIRCOM n'ont pas démarré leur activité commerciale.

En termes d'abonnés, les trois opérateurs en activité en 2006 disposaient de 4 millions abonnés alors qu'on ne comptait que 13 549 abonnés en 1996 au début de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire il y a 10 ans. Le marché de la téléphonie mobile est essentiellement un marché prépayé avec plus de 97% des abonnements en 2004. Les opérateurs traditionnels que sont Orange et MTN (ex-Telecel) sont les locomotives du marché avec plus de 1,6 millions de clients chacun. Moov, grâce à une offre commerciale agressive et une politique publicitaire hardie, a obtenu en six mois d'activité, plus de 685 mille abonnés.

L'ouverture du marché a eu pour conséquence visible la réduction des coûts d'accès et de communication de la téléphonie. En effet, la puce prépayé qui coûtait 25 000 F CFA en 2000 et dont le prix baissait très difficilement ne coûte que 2 000 F CFA depuis l'arrivée de Moov et 1 000 F CFA depuis l'entrée de Comium. Généralement, la minute de communication quelque soit le réseau est à 100 F CFA aujourd'hui contre 450 F CFA en 2000.

Le taux de pénétration du mobile phone est passé de moins de 1% en 1998 à 6,9% en 2003 puis à 20,7% en 2007. De même le chiffre d'affaire de la téléphonie mobile est passé de 25,8 milliards en 1996 à 171,6 milliards en 2003 puis à 340,3 milliards en 2006. La baisse des prix a favorisé la consommation du service de la téléphonie. L'élasticité prix de la demande de service de téléphonie mobile est donc positive. L'observation du taux de pénétration selon le niveau administratif montre que les opérateurs se sont le plus souvent installés dans les grandes villes au détriment des localités rurales. Ainsi, tous les 19 chefs-lieux de région sont couverts par au moins un opérateur de téléphonie mobile quant seulement 1,2% des localités rurales ont accès à au moins un réseau de téléphonie cellulaire.

Tableau 6. 10 : Taux de pénétration du mobile par niveau administratif des localités

Niveau administratif	Taux de pénétration
Chefs lieux de région	100,0%
Chefs lieux de département	91,7%
Chef lieux de sous-préfectures	30,6%
Localités rurales	1,2%
Ensemble des localités	2,8%

Source : ATCI

Le développement du marché de la téléphonie mobile est soutenu par d'importants investissements. Pour son entrée sur le marché Moov a investi 70 milliards de F CFA 2006. Sur la période 2000-2006, l'investissement cumulé de l'ensemble des opérateurs est de 421 milliards dont 139 milliards pour l'année 2006. Ces investissements étaient nécessaires pour offrir à la population les nouveaux services en matière de téléphonie mobile notamment le GPRS et les MMS, pour améliorer la qualité du réseau et l'étendre.

6.5.4. Service Internet

Internet ajoute un service complémentaire au service de téléphonie de base, c'est donc un service à valeur. En Côte d'Ivoire, six fournisseurs d'accès à Internet étaient opérationnels en 2004. Il s'agit de Africa On line, Globe Access, comète (Comafrique), AFNET et Aviso (Côte d'Ivoire Multimédia¹³). En 2004, Afripa télécom qui était un opérateur sur le secteur du VSAT, a démarré des activités de fournisseurs d'accès à Internet, devenant du même coup le sixième opérateur opérationnel du service Internet. En 2003, Côte d'Ivoire Télécom a lancé l'offre de ligne ADSL (Asymétric Digital Subscriber Line). L'ADSL permet la transmission de données multimédia à haut débit en utilisant le réseau téléphonique commuté. Il permet d'utiliser simultanément la connexion Internet et le téléphone. Le coût se compose des frais d'accès à la plate forme ADSL et d'une redevance mensuelle fixe. Le client ayant souscrit à une ligne ADSL chez Côte d'Ivoire Télécom pourra s'abonner à Internet ADSL chez les fournisseurs d'accès Internet offrant ce service.

En 2004, le nombre d'abonnés au service Internet était de 13 747 contre 12 213 en 2003, soit une progression de 12,6%. Le nombre d'abonnés est régulièrement en progression depuis 2002. Comparé au nombre d'abonnés au téléphone fixe, seulement 5,3% des abonnés au réseau de téléphonie fixe ont souscrit un abonnement au service Internet, soit environ un abonné fixe sur 20. Le tableau 6.11 présente l'évolution du nombre d'abonnés par opérateur.

¹³ Côte d'Ivoire Multimédia est la filiale Internet de Côte d'Ivoire Télécom.

Tableau 6. 11 : Evolution du nombre d'abonnés au service Internet par opérateur depuis 1998

Opérateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Aviso	-	2 458	4 937	7 542	3 889	4 429	8 041
Africa Online	-	2 048	3 107	2 550	2 680	2 947	2 670
Globe Accès	-	1 228	1 482	2 015	3 000	2 508	407
AF Net	-	11	607	1 514	1 550	2 300	2 200
Comète	-	151	344	100	-	29	378
Afripa Télécom	-	0	0	0	0	0	51
Total	3 855	5 896	10 477	13 721	11 119	12 213	13 747

Source : Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)

Le service Internet a réalisé un chiffre d'affaire cumulé de 7,33 milliards de F CFA en 2004 contre 4,36 milliards de francs CFA en 2003, soit une progression de 68,4%. Il a bénéficié du succès croissant des cybercafés qui se traduit par une forte croissance du nombre d'internautes¹⁴ depuis 2000. Ainsi, l'ATCI a estimé à 1,2 millions le nombre d'internautes en 2004, 300 000 en 2003 contre seulement 30 000 en 2002. Malgré la hausse continue du nombre d'abonnés et du chiffre d'affaires, le montant cumulé des investissements réalisés dans le secteur de l'Internet est de 275 millions en 2004 contre 717 millions en 2003, soit une baisse de 61,6% par rapport à 2003 et seulement 3,75% du chiffre d'affaires. Les effectifs sont également en baisse dans le secteur Internet à 104 emplois permanents contre 121 en 2003.

Avec l'arrivée de l'ADSL en 2003 Aviso a consolidé sa position de leader du marché Internet avec 58,5% de part de marché en terme d'abonnés en 2004 et une croissance de 81,6% en terme de recrutement de nouveaux abonnés dans la même année. Il a réalisé des investissements de 230 millions en 2003 et 66 millions en 2004. Ses effectifs sont restés stables à 37 agents. Aviso multiplie les offres promotionnelles pour recruter de nouveaux abonnés à l'Internet haut débit (ADSL) et fidéliser les anciens. AFNET a maintenu un effort constant d'investissement pour la modernisation et l'extension de ses infrastructures. Il a investi 790 millions sur la période 2001-2004 soit une moyenne de 197 millions par an. Ses effectifs sont passés à 19 agents en 2004 contre 16 en 2003. AFNET mise sur l'Internet haut débit sans ligne téléphonique. Comme Aviso, AFNET multiplie les offres promotionnelles avec des prix agressifs. Les autres opérateurs que sont Africa on line, Globe Access et comète ont limité leurs investissements et réduit leur personnel. Leur nombre d'abonnés est en baisse malgré un redressement du chiffre d'affaire.

6.6. Conclusion et recommandations

Conclusion

Malgré la situation sociopolitique actuelle, la Côte d'Ivoire a poursuivi le développement de ses infrastructures de bases. Les secteurs de l'hydraulique humaine, de l'électricité, des routes, de l'assainissement et de la téléphonie nécessitent d'importants investissements chaque année. Le partenariat entre l'Etat et le secteur privé est une solution efficace pour palier l'insuffisance des ressources publiques. Ainsi, la concession du service de téléphonie à des opérateurs privés et son ouverture favorisent une concurrence saine au développement du secteur. De même, la concession de la production et de l'exploitation du secteur de l'électricité a permis à la Côte d'Ivoire d'être autosuffisant et même d'exporter sa production. L'Etat reste prépondérant dans les secteurs de l'hydraulique humaine et des routes. Dans ces deux secteurs l'aide des partenaires au développement est indispensable pour la réalisation des investissements programmés.

Le secteur électrique est confronté à un double déficit : un déficit offre/demande et un déficit financier. Le secteur de la téléphonie mobile est en pleine expansion quand la téléphonie fixe amorce un redressement. Le secteur routier souffre de la dégradation des ouvrages existants et du manque d'investissement nouveaux. L'hydraulique humaine est marquée par le faible niveau des réalisations.

¹⁴ Utilisateur d'Internet.

Recommandations

Pour palier les insuffisances dans les différents secteurs des infrastructures de base et soutenir son développement, il est important de :

- rétablir rapidement ses relations avec les bailleurs de fonds en honorant ses engagements et en renouant avec la paix ;
- Adopter une nouvelle classification des routes qui doit spécifier le rôle des différents acteurs publics en particulier les entités décentralisées que sont les districts, les conseils généraux, les conseils régionaux et les municipalités et les structures centrales (Ministère des infrastructures économiques, Ageroute et FER) ;
- restructurer l'entretien des routes après l'échec de sa privatisation. L'Etat peut pour ce faire privatiser la réalisation et la gestion des routes à grande circulation potentiellement rentable selon un système BOT (Built Operate and Transmit) en instaurant une redevance solidaire pour l'entretien et l'extension du réseau routier public et non rentable.
- Renforcer le financement du secteur de l'hydraulique villageoise pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement ;
- Rétablir l'équilibre financier du secteur électrique ;
- Promouvoir l'investissement privé dans le secteur gaz/électricité pour l'accroissement des capacités de production aussi bien du gaz naturel que de l'électricité d'origine thermique ;
- Sensibiliser la population à une utilisation rationnelle de l'énergie électrique ;
- Poursuivre l'effort d'électrification rurale et l'extension du réseau électrique des grandes villes aux quartiers précaires et aux quartiers périphériques ;
- Adopter un nouveau code des télécommunications qui prend en compte l'évolution récente du secteur et favorise l'environnement concurrentiel sur tous les segments de marché ;
- Ouvrir plus largement le marché de la télécommunication fixe et mobile ainsi que tous les autres segments des technologies de l'information à de nouveaux opérateurs privés ;
- Favoriser l'extension de la téléphonie fixe et mobile aux zones rurales.

Module VII : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

7.1. Contexte et objectifs de la politique Nationale Genre

A la proclamation de l'année internationale de la femme en 1975, la Côte d'Ivoire s'est engagée à promouvoir le rôle de la femme dans tous les secteurs de développement. Pour concrétiser cette volonté politique, la Côte d'Ivoire s'est dotée, en 1976, d'un Ministère de la Condition de la Femme dont le rôle était de coordonner les interventions en matière de promotion de la femme, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale dans le secteur de la protection de la femme, de la famille et de l'enfance.

Cette volonté s'est par ailleurs poursuivie avec la ratification, par la Côte d'Ivoire, de la plupart des conventions et chartes internationales et régionales proclamant l'Égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains. Ainsi, la Côte d'Ivoire a participé à la Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes de Beijing (1995), a adopté la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF, 1995) et a adhéré au principe de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000).

De plus, la constitution de la deuxième République, adoptée en août 2000, consacre le principe d'égalité entre femmes et hommes et interdit toute forme de torture et de violence physique et morale, de mutilations et d'avilissement à l'égard des femmes. Dans cette perspective, l'Etat ivoirien a adopté des textes de lois relatifs aux mutilations génitales féminines et aux mariages précoces.

Cette volonté politique de réduire les disparités basées sur le genre s'est concrétisée, au plan institutionnel, depuis 1976 par la création du Ministère de la Condition Féminine conformément aux recommandations de l'année internationale de la femme de 1975. Cette structure a évolué en prenant en compte les nouvelles approches du développement pour devenir le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en décembre 2005 et, le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales en 2006. Ce ministère a élaboré (i) le livre blanc de la Femme en 1997 et revu en 2000, (ii) le Programme pour l'Avancement des Femmes et l'Égalité de Genres (PAFEG) en 2001, (iii) le Plan National de la Femme élaboré en 2002 et revu en 2005.

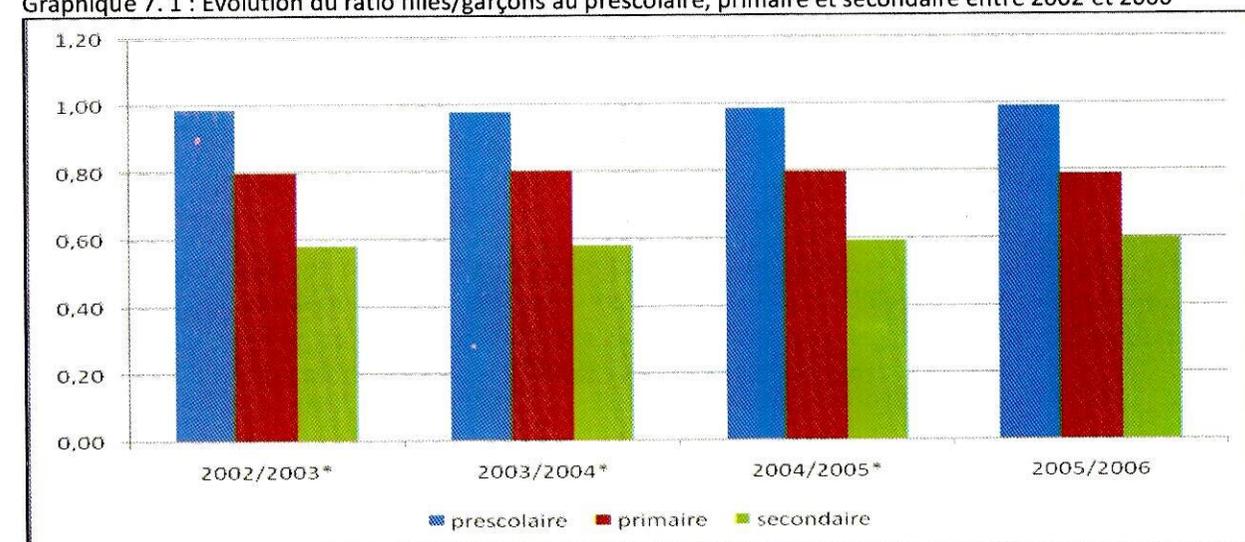
Malgré les progrès appréciables enregistrés depuis la mise en œuvre de ces plans/programmes, des inégalités basées sur le genre existent encore en Côte d'Ivoire.

7.2. Education et alphabétisation

7.2.1. Ratio filles/garçons dans l'enseignement

Dans le secteur de l'éducation, les statistiques disponibles indiquent que les filles sont moins scolarisées que les garçons. En effet, si l'équilibre est sensiblement atteint au préscolaire (98 filles pour 100 garçons) entre les années scolaires 2002/03 et 2005/06, cela est loin d'être le cas pour les autres niveaux d'enseignement.

Graphique 7.1 : Evolution du ratio filles/garçons au préscolaire, primaire et secondaire entre 2002 et 2006



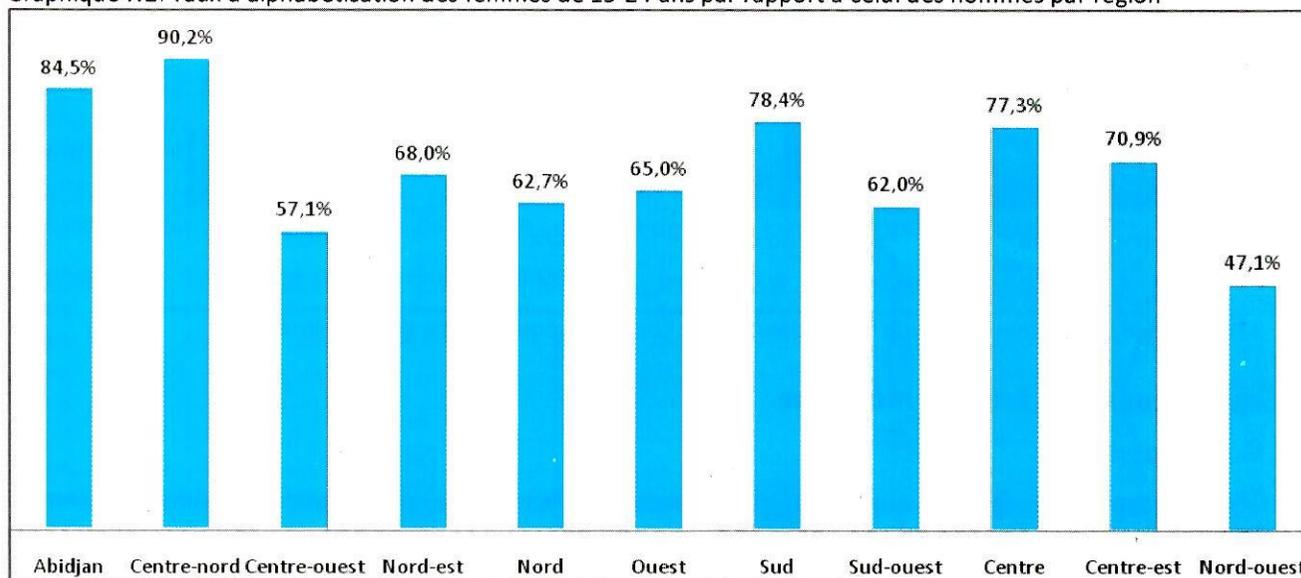
Source : Ministère de l'Éducation Nationale * : Les données ne concernent que la zone gouvernementale

Au niveau du primaire, il faut compter en moyenne 80 filles pour 100 garçons sur la période 2002/2006. Cette proportion est de moins de 60 filles pour 100 garçons au niveau du secondaire sur la même période. Pour l'enseignement supérieur, le ratio filles/garçons s'est considérablement accru même si les filles restent encore moins nombreuses que les garçons. Ainsi, le ratio est passé de 21,2% de filles en 2001 à 25,85% en 2004. Par ailleurs, le rythme de croissance des effectifs des élèves et étudiants est plus important chez les filles que chez les garçons au cours de ces dernières années (cf. 3.1.4.).

7.2.2. Alphabétisation

La faible représentation des femmes dans les effectifs des élèves à tous les niveaux d'enseignement justifie en partie leur faible niveau d'alphabétisation. En effet, en 2002, alors que le taux national d'alphabétisation était de 45,7%, celui-ci était de 38% chez les femmes contre 53,4% chez les hommes. Dans le cas spécifique des personnes de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation des femmes par rapport à celui des hommes est de 75,2% en 2002. Ce taux était de 69,5% en 1993, soit une progression de 5 points en moins d'une décennie.

Graphique 7.2: Taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans par rapport à celui des hommes par région



Source : INS, ENV 2002

D'une manière générale, le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans est plus faible que celui des hommes quelque soit la région et le milieu de résidence. Les régions du nord (28,77%) et du nord-ouest (13,36%) se distinguent par des taux d'alphabétisation très faibles pour les femmes de 15-24 ans. En 2006, dans la ville d'Abidjan, le taux est resté quasiment stable chez les hommes (86,61%) alors qu'il a connu une légère chute chez les femmes (62,65%) par rapport à 2002. Pourtant, les femmes constituent les principales cibles des programmes d'alphabétisation (plus de 79% des effectifs), comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau 7. 1 : Répartition par opérateur et par sexe des participants aux différents programmes d'alphabétisation

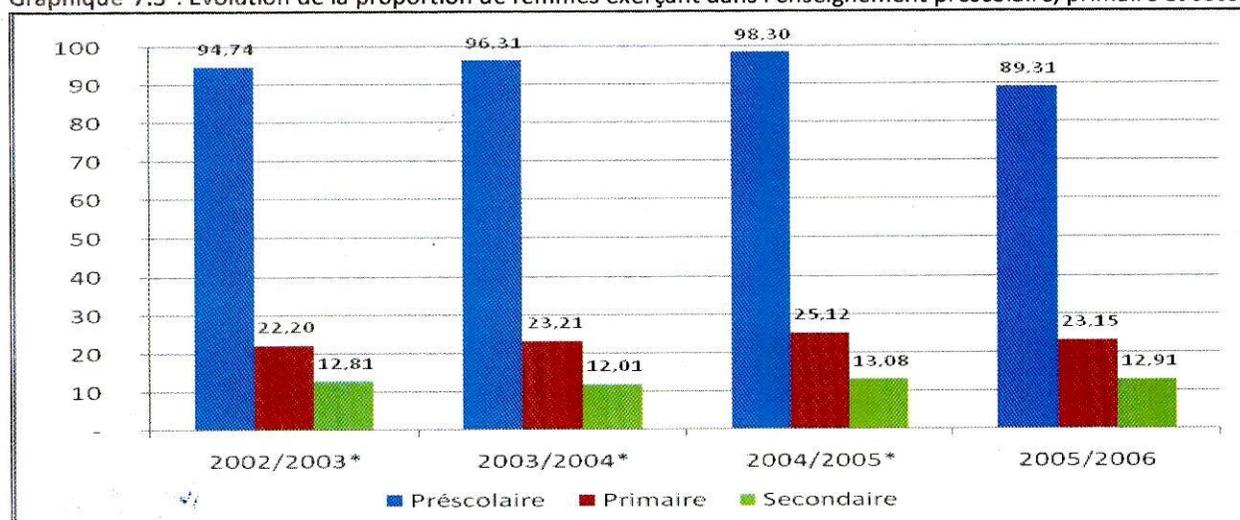
Opérateurs	Nombre de centres	Sexe	
		Homme	Femme
OCOVIE (Région du Zanzan)	9	39	229
2 A Consultant (Région du Bas Sassandra)	10	47	259
AES (Région du Zanzan)	10	39	255
CIFOP-CI (Région du Zanzan)	8	32	187
CIFOP (Région du Zanzan)	9	44	227
Côte d'Ivoire Prospérité (CIP) Région du Zanzan)	20	155	448
Comité Alpha.Dép.Abidjan (CADA) Bas-Sassandra	10	42	261
Croix Blanche Internationale (CBI) (Bas-Sassandra)	9	92	191
Développement Innovation Alpha (DIA) (Zanzan)	20	147	461
Femmes Développement 2000 (Région du Zanzan)	20	79	540
Ivoire Conseil (Région du Zanzan)	15	187	273
OIC-CI Région du Bas-Sassandra	30	167	745
Total	170	1076	4076

Source : TBS 2002

7.2.3. Femmes exerçant dans l'enseignement

A l'exception du préscolaire, il y a moins de femmes exerçant dans l'enseignement que d'hommes. Le graphique 7.2 résume l'évolution de la proportion de femmes exerçant dans l'enseignement entre 2002 et 2006. Cette évolution indique que plus de 9 enseignants sur 10 exerçant dans le préscolaire sont des femmes sur la période 2002 à 2006. Par contre, au niveau de l'enseignement primaire, à peine un enseignant sur quatre est une femme et cette proportion est de 13% dans l'enseignement secondaire sur la période de référence.

Graphique 7.3 : Evolution de la proportion de femmes exerçant dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire



Source : Ministère de l'Éducation Nationale * : Les données ne concernent que la zone gouvernementale

7.3. Gouvernance et Emploi moderne

7.3.1. Gouvernance

En matière de présence des femmes aux postes de responsabilité, les femmes sont beaucoup moins représentées dans les processus de prise de décision que les hommes aussi bien au niveau du ménage qu'au niveau des postes politiques. En effet, selon l'enquête ENV 2002, seulement 16,2% des ménages en Côte d'Ivoire sont dirigés par des femmes et ces ménages représentent environ 13,5% de la population ivoirienne. En 2005, plus de 18% des ménages ivoiriens étaient dirigés par des femmes (EISCI, 2005) avec une proportion de 21% de ménages urbains qui sont sous la responsabilité d'une femme. Bien que la proportion de chef de ménage femme soit en hausse depuis 2002, elle reste encore faible si l'on tient compte du fait que les femmes représentent 49% de la population totale.

Par ailleurs, les femmes sont sous-représentées aux postes de responsabilité dans le secteur moderne et aux postes politiques. En 2005, elles représentaient 20% des membres du Conseil Economique et Social, 12% des membres de la Cour Suprême et 28% de ceux du Conseil Constitutionnel. Au niveau des postes électifs, Le parlement ivoirien actuel a 8,5% de femmes dont une vice-présidente (cette proportion était de 4,6% en 1991), une seule femme est présidente de conseil général sur 56 élus, 20 femmes Vice-présidentes de districts et conseils généraux sur 295 membres lors des dernières élections générales de 2000.

7.3.1. Emploi moderne

Malgré le fait que les femmes représentent près de 49% de la population ivoirienne, elles sont moins présentes sur le marché de l'emploi moderne que les hommes. En 2003, seulement 12% des emplois modernes étaient occupés par les femmes. Cette proportion a atteint 15,88% en 2004 avant de chuter à 12,71% en 2005. Elles sont beaucoup plus présentes dans les catégories de cadres supérieurs (18,92% des emplois dans cette catégorie en 2004 et 18,63% en 2005), de cadres moyens (24,59% en 2004 et 25,08% en 2005) et d'agents de maîtrise (18,21% en 2004 et 18,70% en 2005).

A l'opposé, la proportion de femmes dans les emplois subalternes est beaucoup plus faible. Ainsi, moins de 10% des employés, manœuvres, ouvriers et apprentis sont des femmes entre 2003 et 2005. En faisant abstraction de la catégorie des employés, des manœuvres, ouvriers et apprentis, les femmes occupent en moyenne plus de 20% des emplois modernes entre 2004 et 2005.

Tableau 7. 2 : Proportion de femmes dans l'emploi moderne en fonction de la CSP

Catégorie socioprofessionnelle	Années		
	2003	2004	2005
Cadres supérieurs	15,00	18,92	18,63
Techniciens Supérieurs et cadres moyens	22,76	24,59	25,08
Techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés	17,04	18,21	18,70
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	9,91	9,70	9,36

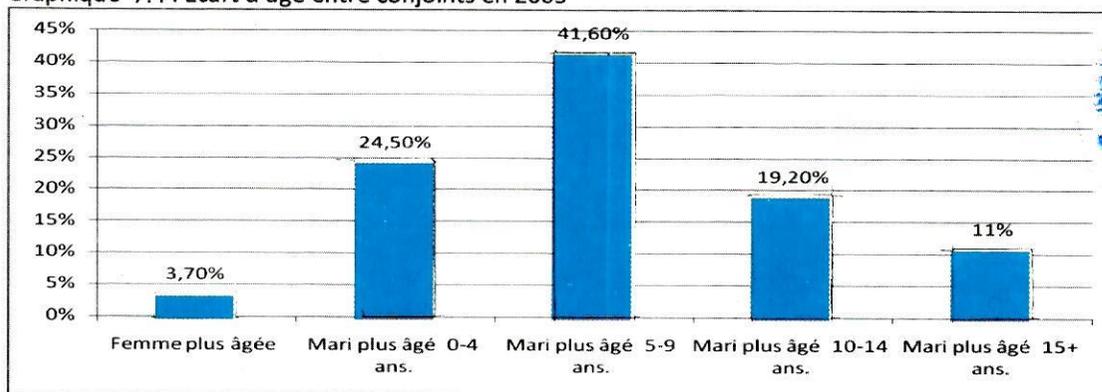
Source : INS, Banque de Données Financières (BDF)

Si les femmes sont moins présentes sur le marché de l'emploi moderne, il faut cependant signaler qu'elles sont de plus en plus actives dans le secteur informel (surtout celui du commerce). En effet, selon les résultats de l'enquête pilote de l'ENV de 2008, qui a porté sur un échantillon de 1000 ménages dans le District d'Abidjan en 2006, le taux d'occupation des femmes chefs de ménages (53,38%) est plus élevé que celui des hommes chefs de ménages (28,77%). Par ailleurs, la proportion de salariés est quasiment identique chez les femmes (28,77%) que chez les hommes (28,73%).

7.4. Ecart d'âge entre conjoints et agressions sexuelles

La différence d'âge entre conjoints peut être un facteur important dans la prise de décision à l'intérieur du couple. Selon les résultats de l'EISCI de 2005, dans plus de 96% des couples ivoiriens, l'homme est plus âgé que la femme et le contraire dans moins de 4% des couples comme le montre le graphique suivant :

Graphique 7.4 : Ecart d'âge entre conjoints en 2005



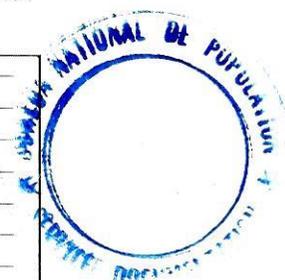
Source : EISCI 2005

Dans la majorité des couples, les hommes sont âgés de moins de 9 ans que leurs conjointes (dans 24,5% des cas la différence est de moins de 4 ans et dans 41,6% des cas cette différence est de moins de 9 ans). L'écart d'âge est de plus de 10 ans pour 30% des couples ivoiriens.

L'Enquête sur les Indicateurs du Sida en Côte d'Ivoire a permis d'évaluer la prévalence de la violence à l'égard des femmes à travers les actes suivants : être injuriée, être battue, être séquestrée ou prise en otage, être victime d'un viol collectif et être victime d'un viol. Les résultats de cette enquête ont permis d'établir, qu'en 2005, 12,3% des femmes ont été victime de l'une des cinq formes de violence ci-dessus énumérées. Les taux les plus importants se rencontrent dans les régions du Centre-Est (47,5%), du Nord-Ouest (20%), du Sud (16,9%) et du Nord (15,7%).

La forte proportion de femmes victimes de l'une des cinq formes de violences dans la région du Centre-Est s'explique par le fait que près de 47% des femmes de cette région ont été victimes d'injures. Il faut aussi signaler que 16,7% des femmes du Nord-est ont été battues en 2005.

En prenant en compte l'âge, ce sont surtout les femmes de 20 à 39 ans qui sont le plus victimes de violence. En effet, près de 15% des femmes de cette tranche d'âge ont été victimes d'au moins l'une des cinq formes de violence. Par ailleurs, la violence envers les femmes est plus importante en milieu rural (14,4%) qu'en milieu urbain (10%) et les femmes ayant le niveau primaire comme niveau d'instruction sont plus victimes de violence (16,6%) que les autres.



Le niveau de bien être n'est pas un facteur discriminant dans l'analyse de la violence envers les femmes. Des plus riches aux plus pauvres, au moins 10% des femmes sont victimes de violence. Le tableau suivant dresse le profil socio-démographique des femmes victimes de violence :

Tableau 7. 3: Prévalence de la violence à l'égard des femmes

Caractéristique sociodémographique	Proportion de femmes qui ont été :					Proportion de femmes qui ont été victimes d'au moins une des cinq formes de violence
	Injuriées	Battues	Séquestrées/prises en otage	Victime d'un viol collectif	Victime d'un viol	
Groupe d'âges						
15-19	7,4	3,9	0,2	0,0	0,6	9,3
20-24	10,6	7,6	0,2	0,0	0,3	14,5
25-29	13,0	10,2	0,1	0,2	0,6	16,8
30-34	8,8	6,0	0,1	0,4	0,1	11,5
35-39	13,8	3,9	0,2	0,0	0,0	14,6
40-44	4,6	3,2	0,0	0,0	0,0	6,7
45-49	6,6	3,8	0,3	0,0	0,0	8,0
Milieu de résidence						
Urbain	7,6	5,1	0,1	0,2	0,4	10,0
Rural	11,4	6,9	0,2	0,0	0,3	14,4
Région						
Centre	8,6	4,7	0,0	0,0	0,1	9,3
Centre-Est	46,9	9,8	0,0	0,0	0,0	47,5
Centre-Nord	4,0	3,1	0,2	0,2	0,8	5,7
Centre-Ouest	6,3	2,8	0,0	0,0	0,3	8,2
Nord	12,8	9,4	0,2	0,0	0,1	15,7
Nord-Est	12,5	2,3	0,0	0,0	0,0	13,2
Nord-Ouest	14,6	16,7	0,3	0,0	0,0	20,0
Ouest	4,7	5,0	0,1	0,0	0,2	8,3
Sud	13,5	7,7	0,1	0,0	0,2	16,9
Sud-ouest	6,9	8,1	0,7	0,0	0,0	12,1
Ville d'Abidjan	6,2	5,0	0,2	0,3	0,7	8,8
Niveau d'Instruction						
Aucune instruction	8,4	5,4	0,2	0,0	0,2	10,6
Primaire	13,3	7,3	0,0	0,3	0,8	16,8
Secondaire ou plus	8,0	5,9	0,3	0,0	0,1	10,7
Quintile de bien-être économique						
Le plus pauvre	9,7	6,2	0,3	0,0	0,2	12,3
Second	10,4	6,3	0,1	0,0	0,0	12,9
Moyen	11,3	7,2	0,1	0,0	0,3	13,7
Quatrième	9,5	5,8	0,1	0,2	0,5	12,3
Le plus riche	7,7	5,0	0,2	0,2	0,5	10,8
Ensemble	9,6	6,0	0,2	0,1	0,3	12,3

Source : EISCI 2005

7.5. Conclusion et recommandations

Conclusion

En dépit de l'adoption d'un cadre institutionnel de promotion de l'égalité des sexes et de la mise en place de programmes de promotion de la femme, force est de reconnaître que la situation de la femme reste encore précaire dans son ensemble avec cependant quelques progrès réalisés dans certains secteurs. Ainsi, les femmes sont de plus en plus présentes dans les sphères de décision et leur implication sur le marché du travail est de plus en plus significative. Les dernières statistiques disponibles montrent qu'elles sont aussi actives que les hommes sur le marché du travail.

Cependant, leur implication dans la vie politique et socio-économique reste encore peu importante. Les femmes, malgré leur poids démographique, sont moins représentées dans les sphères de décision et occupent très souvent des postes subalternes dans l'emploi moderne (administration publique et entreprises privées confondues).

8.1. Contexte et politique environnementales

Après le sommet de RIO, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une stratégie de protection de l'environnement à travers **le livre blanc de l'environnement** qui a fait un diagnostic et a défini une stratégie de protection de l'environnement. Le plan d'action qui a découlé de cette stratégie est le Plan National d'Actions Environnementale (PNAE) pour la période 1996-2010. Ce plan est structuré autour de 10 programmes cadres qui sont :

- Développement agricole durable ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Gestion des établissements humains ;
- Gestion de l'espace littoral ;
- Lutte contre la pollution et autres nuisances ;
- Gestion intégrée de l'eau ;
- Amélioration de la gestion des ressources énergétiques ;
- Recherche, Education, Formation, Sensibilisation ;
- Gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale ;
- Amélioration du cadre institutionnel.

Le PNAE, n'a pas connu une mise en œuvre systématique de ses 10 programmes, reste cependant le cadre de référence en matière de planification de la protection de l'environnement. Par ailleurs, des avancées notables ont été faites sur certains domaines comme :

- la politique forestière ;
- la préservation de la diversité biologique avec le programme des aires protégées (PCGAP) et la gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) ;
- la politique de gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire (code de l'environnement et des décrets d'application, création de l'Agence Nationale de l'Environnement et du Bureau d'Etude d'Impact Environnemental).

La mise en œuvre de certains programmes sectoriels ont permis d'enregistrer des avancées notables en matière de gestion de l'environnement, mais des menaces réelles persistent avec notamment la dégradation continue de la forêt, la croissance de la production des ordures ménagères du fait de l'urbanisation galopante, etc. En outre, le faible niveau de production des statistiques environnementales est un handicap majeur dans le suivi et évaluation de la politique environnementale.

8.2. Evolution du couvert forestier

Le patrimoine forestier national est passé d'une superficie de 16 millions d'hectares en 1956 à 12 millions d'hectares en 1960, 9 millions en 1965 et moins de 3 millions en 1991. En 2002, le couvert forestier était estimé à 2,3 millions d'hectares, dont 1,826 millions d'hectares en forêts classées et 0,5 million d'hectares dans les parcs nationaux et réserves analogues.

La superficie totale des forêts est ainsi passée de 49,6% de la superficie totale du territoire en 1956 à seulement 7,8% en 1991 et 7,13% en 2002.

La dégradation du couvert végétal ivoirien a été plus prononcée entre 1956 et 1991 du fait de la conjugaison d'un certain nombre de facteurs dont la dynamique de l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis (la superficie des terres cultivées est passée de 6% du territoire national en 1965 à plus de

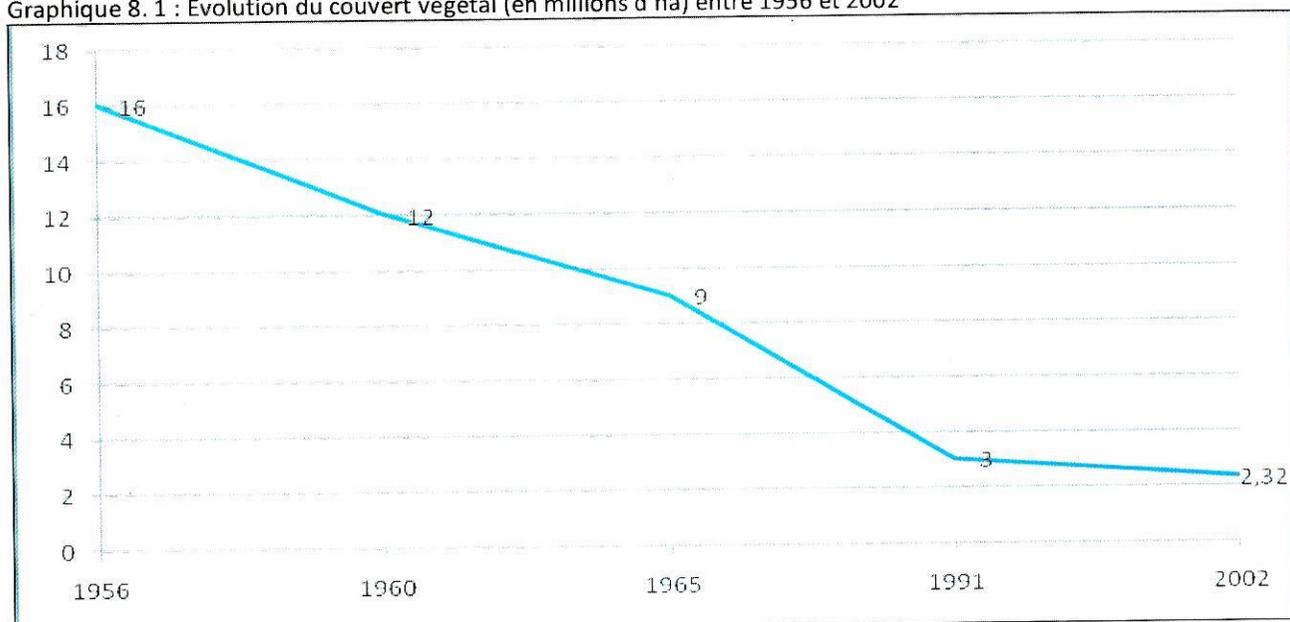
23% en 1989), l'exploitation forestière, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique et les infiltrations clandestines dans les forêts classées.

La mise en œuvre d'actions urgentes, dans le cadre de l'exécution du Plan Directeur Forestier (PDF) entre 1991 et 1999 a permis de ralentir la dégradation du couvert végétal surtout dans les défrichements dans les forêts classées, l'assainissement du cadre institutionnel par l'adoption d'une nouvelle politique forestière axée sur :

- la réorganisation des structures de gestion du domaine forestier permanent de l'Etat ;
- l'augmentation de la superficie des plantations forestières ;
- l'initiation de la cogestion avec la création des commissions paysan forêt ;
- le transfert de la propriété de l'arbre naturel aux populations paysannes ;
- la reconstitution des ressources forestières et la gestion des peuplements forestiers ;
- la valorisation du potentiel de carbone forestier ;
- la réorientation des missions des différents partenaires.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire dispose de 382 périmètres d'exploitations forestières (PEF) d'une superficie de plus de 14 millions d'hectares mis en valeur par l'industrie du bois.

Graphique 8.1 : Evolution du couvert végétal (en millions d'ha) entre 1956 et 2002



Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

8.3. Préservation de la biodiversité

Tableau 8.1 : Superficie et localisation des parcs nationaux

Désignation	Localité	Superficie (en ha)
Parc national d'Azagny	Grand-Lahou	19 400
Parc national du Banco	Abidjan	3 474
Parc national de la Comoé	Bouna	1 149 150
Parc national des Iles Ehotilé	Adieké	550
Parc national de la Marahoué	Bouaflé	101 000
Parc national du Mont Péko	Duékoue	34 000
Parc national du Mont Sangbé	Biankouma	95 000
Parc national de Tai	Tai	426 000
Total		1 828 574

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

Une des conséquences de la déforestation est la perte de la biodiversité. Pour assurer la conservation de cette biodiversité, la Côte d'Ivoire a accordé une importance particulière à ce secteur dans le cadre du PNAE qui s'est par la suite confirmée dans la mise en œuvre du PDF.

C'est ainsi que des aires protégées ont été définies, dont :

- 8 parcs nationaux dont la superficie totale est de 1 828 574 ha pour la préservation du couvert forestier mais aussi de la faune ;
- 2 réserves naturelles et 3 réserves de faune et de flore d'une superficie de 243 630 ha ;
- 17 réserves botaniques de plus de 230 000 ha.

Tableau 8. 2 : Superficie et localisation des réserves naturelles, de faune et de flore

Désignation	Localité	Superficie (en ha)
Réserves naturelles		
Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	Man	5 000
Reserve Scientifique de Lamto	Toumodi/Tiassalé	2 500
<i>Total</i>		<i>7 500</i>
Réserves de faune et de flore		
Réserve de Faune d'Abokouamékro	Yamoussoukro	20 430
Réserve de Faune du Haut Bandama	Katiola	123 000
Réserve de Faune de N'zo	Tai	92 700
<i>Total</i>		<i>236 130</i>

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

La mise en place de ces aires protégées visait à assurer la survie des 712 espèces avifaunes et 232 espèces de mammifères qui composent la faune et des 16 034 espèces de la flore. En effet, selon les statistiques disponibles, en 1991, des espèces animales et végétales étaient menacées de disparition. Les statistiques relatives aux espèces menacées de disparition sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 8. 3 : Espèces en voie de disparition

Types	Nombre d'espèces
Végétaux	59
Primates	59
Antilopes	2
Chauve-souris	1
Mammifères	20
Oiseaux	7
Amphibiens	8

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

Cependant, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, déjà peu maîtrisée avant la crise du 19 septembre 2002, s'est certainement accentuée avec la raréfaction des ressources publiques. Cette déforestation avancée menace déjà l'existence de certaines espèces animales et végétales de même que l'industrie forestière et l'avenir des cultures pérennes. En outre, les effets de cette dégradation conjugués avec les activités de braconnage exposent la population à un déficit protéique et les ressources fauniques à une extinction lente.

Ces faiblesses découlent des difficultés à mettre en œuvre entièrement les politiques et programmes environnementaux faute de moyens humains, matériels et financiers, de la faible implication des paysans et des opérateurs économiques dans la protection et la préservation des essences ainsi que des difficultés de mobilisation des terres pour le reboisement. En outre, les modes de production et de consommation, de même que l'avancée de la désertification du fait de la baisse de la pluviométrie contribuent à accentuer les difficultés dans la gestion de la biodiversité.

Tableau 8. 4 : Superficie et localisation des réserves botaniques

Désignation	Localité	Superficie (en ha)
Réserve botanique de Divo	Divo	7 350
Réserve botanique de Kassa	Tiassalé	7 200
Réserve botanique de N'ganda	Grand Bassam/Adiaké	4 400
Réserve botanique de Singrobo	Tiassalé	1 200
Réserve botanique de Yapo	Agboville	37 300
Réserve botanique de Bamaro	Diabo	2 200
Réserve botanique de Bouaflé	Bouaflé	32 400
Réserve botanique de Katiola	Katiola	200
Réserve botanique de Niagbo	Niakaramadougou	1 700
Réserve botanique de Orumbo Boka	Toumodi	3 600
Réserve botanique de Tos	Bouaflé/Sinfra	23 000
Réserve botanique du Mont Sangouiné	Danané	25 000
Réserve botanique de Moni	Danané	10 000
Réserve botanique de Tiapleu	Danané	28 000
Réserve botanique du Mont Niéton	Danané	11 268
Réserve botanique de Tankessé	Tanda	3 600
Réserve botanique	Ayamé	32 400
<i>Total</i>		<i>230 818</i>

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

8.4. Accès à un système d'assainissement et consommation de combustibles

8.4.1. Accès à un système d'assainissement et gestion des déchets domestiques et industriels

La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (qui dispose d'un WC avec chasse d'eau ou de latrines) est passée de 58,4% en 1993 à 69,7% en 2005 avec cependant une très forte baisse entre 1998 (où la proportion était de 66,6%) et 2002 (60,38%).

L'objectif de 81% de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (OMD) à l'horizon 2015 risque de ne pas être atteint. En effet, la majorité des villes ivoiriennes (à l'exception d'Abidjan) ne dispose pas de schémas directeurs d'assainissement et surtout de système d'assainissement. Hormis Abidjan, seules les villes de Yamoussoukro et de San-Pedro disposent d'un réseau collectif d'assainissement.

Par ailleurs, le schéma directeur d'assainissement de la ville d'Abidjan, élaboré en 1971, n'a pas été entièrement exécuté. Il est aujourd'hui obsolète de sorte qu'une grande partie de la population de cette ville n'est pas raccordée au réseau public et de nombreux quartiers ne disposent de réseaux collectifs. Les efforts importants sont donc à faire pour améliorer le système d'assainissement en Côte d'Ivoire.

Tableau 8. 5 : Proportion de ménages desservis par un système d'assainissement

Type	Années				
	1993	1995	1998	2002	2005
Chasse d'eau	12,2	14	14,6	14,47	16,3
Fosse/latrines améliorées	46,2	42,4	52	45,91	53,4
Pas de toilette/ nature	41,6	43,6	33,4	39,62	30

Source : INS, ENV 1993, 1995, 1998 et 2002, EISCI 2005

Concernant la gestion des déchets domestiques et industriels, la production d'ordures ménagères est en nette progression du fait essentiellement de la forte urbanisation. La collecte des ordures a atteint près de 1,2 millions de tonnes dans les 10 communes de la ville d'Abidjan. Il faut par ailleurs signaler que près de 2 millions de tonnes d'ordures ménagères sont collectées chaque année dans les différentes communes de la Côte d'Ivoire.

En 2000, la décharge d'Akouédo a reçu 72,74% des déchets collectés sur le territoire du District d'Abidjan, soit 795 780 tonnes. Le taux de collecte est passé de plus de 70% en 2002 à moins de 55,63% en 2003. Des dépôts

sauvages existent aussi pour accueillir les déchets comme la carrière de Grand-Bassam, le site de Koumassi, la route d'Agboville et des terrains vagues à proximité des zones industrielles. Le déversement sans contrôle des déchets liquides et solides dans la nature et le déchargement incontrôlé et sans traitement ni valorisation des déchets industriels à la décharge à ciel ouvert d'Akouédo constitue une menace pour l'environnement et les populations riveraines. Bon nombre d'unités industrielles rejettent également leurs déchets dans les canalisations d'eaux pluviales et les rejets résiduels des industries d'Abidjan dans la lagune Ebrié sont estimés à 4,4 millions de m³ par an.

Tableau 8. 6 : Evolution de la production d'ordures ménagères par commune du District d'Abidjan

Commune	Année				
	1999	2000	2001	2002	2003
Abobo	247 376	254 402	263 255	272 416	281 897
Adjamé	98 563	98 869	99 067	99 265	99 463
Attécoubé	84 714	87 171	89 385	91 656	93 984
Cocody	80 546	83 115	86 032	89 052	92 178
Koumassi	91 443	92 129	92 765	93 405	94 049
Marcory	66 952	67 883	68 508	69 138	69 774
Plateau	6 976	6 935	6 935	6 935	6 935
Port-Pouet	109 805	116 108	121 612	127 376	133 414
Treichville	57 125	57 433	57 703	57 974	58 247
Yopougon	219 065	228 025	237 009	246 347	256 053
<i>Ensemble</i>	<i>1 064 564</i>	<i>1 094 070</i>	<i>1 124 272</i>	<i>1 155 566</i>	<i>1 187 997</i>
<i>Ordures collectées</i>	<i>562 100</i>	<i>795 780</i>	<i>713 755</i>	<i>682 277</i>	<i>660 883</i>
<i>Taux de collecte (en%)</i>	<i>52,80</i>	<i>72,74</i>	<i>63,49</i>	<i>59,04</i>	<i>55,63</i>

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

Les ordures ménagères produites en Côte d'Ivoire sont composées de :

- de matière organique : plus de 66% des déchets produits à Abidjan et 69,45% dans les autres communes de la Côte d'Ivoire ;
- de matière inerte : 15,51% des ordures de la ville d'Abidjan et 17,01% de celles de l'intérieur du pays ;
- de plastique et de papier : environ 7% des déchets de la ville d'Abidjan et 5% pour celles de l'intérieur du pays ;

Les autres matières composant les ordures ménagères sont le textile (resp. 2,65% et 2,15%), les métaux (resp. 1,03% et 0,53%) et le verre (resp. 0,71% et 0,21%).

La faiblesse du taux de collecte des ordures ménagères et des déchets industriels et le manque de transparence dans la gestion des ordures ménagères et industrielles exposent la Côte d'Ivoire à de graves problèmes environnementaux.

Pour y faire face, le Gouvernement a élaboré des politiques, des plans et des stratégies, notamment le plan POLLUMAR (Plan d'action national pour la lutte contre la pollution marine), le Plan Programme de dépollution, d'aménagement et d'exploitation de l'espace lagunaire et le Plan stratégique national 2006-2009 de lutte contre les déchets toxiques du **Probo koala** et leur impact sur l'environnement et la santé de la population respectivement en 1998, 2005 et 2006.

Malgré les différentes mesures et initiatives, la gestion des déchets au niveau national demeure confrontée à des problèmes majeurs, entre autres, à l'inexistence de plans de gestion des déchets domestiques, industriels et biomédicaux, le non fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité, l'absence de plan de gestion des catastrophes liées aux activités produisant des déchets industriels et l'insuffisante alimentation du Fonds National de l'Environnement (FNDE).

8.4.2. Consommation de combustibles solides

Tableau 8. 7 : Répartition des ménages (en %) par type de combustible utilisé

Type de combustible	Années			
	1993	1995	1998	2002
Charbon	18,2	18,1	16,6	15,29
Bois	64,2	60,5	58,6	57,53
Charbon et bois	3,6	5,5	5,1	4,53
Gaz	1,9	1,9	3,8	5,53
Gaz et charbon	4,5	5,2	8,4	8,95
Autres	7,6	8,9	7,5	8,17

Source : INS, ENV 1993, 1995, 1998 et 2002

Les combustibles solides les plus utilisés par les ménages ivoiriens sont le bois (près de 60% des ménages en moyenne annuelle entre 1993 et 2002, des ménages) et le charbon (moins de 20% en moyenne annuelle sur la période 1993-2002). Malgré la forte progression de l'urbanisation et les politiques de promotion de l'utilisation du gaz butane (notamment par la subvention des prix du gaz butane), le gaz butane est très peu utilisé par les ménages en Côte d'Ivoire, même si son utilisation est en progression depuis 1993. En effet, 5,53% des ménages utilisent le gaz alors que cette proportion était de 1,9% en 1993. Par ailleurs, 9% des ménages utilisent à la fois le gaz et le charbon en 2002. Ils étaient moins de 5% en 1993.

En somme, le charbon et le bois de chauffe assurent plus de 75% des besoins en combustibles solides des ménages ivoiriens et l'usage du gaz n'est pas encore répandu malgré toutes les campagnes de promotion de ce type de combustible. Cette situation impose une demande en bois très importante et donc accentue la pression sur la forêt ivoirienne.

Tableau 8. 8 : Consommation (en tonnes) de charbon de bois et de bois de chauffe des ménages en Côte d'Ivoire

Type de combustible	Années				
	1999	2000	2001	2002	2003
Charbon de bois	1 241 492	1 288 165	1 336 798		922 954
Bois de chauffe	4 164 518	4 309 887	4 461 600	4 461 997	2 984 461

Source : INS, recueil des statistiques de l'environnement en Côte d'Ivoire 2006

8.5. Conclusion et recommandations

Conclusion

En dépit d'énormes progrès réalisés par la Côte d'Ivoire en matière de gestion des ressources environnementales, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour atteindre les objectifs du PNAE. La destruction du couvert forestier semble ralentir depuis 1991 et des efforts importants ont été réalisés en matière de préservation de la biodiversité. Cependant, la préservation des aires protégées est confrontée à des problèmes majeurs portant surtout sur les infiltrations dans ces espaces protégées.

D'une manière générale, les problèmes environnementaux de la Côte d'Ivoire sont divers et portent essentiellement sur :

- **La destruction massive du couvert forestier** : même si la tendance observée semble s'estomper ces dernières années, la disparition rapide du couvert forestier représente un problème majeur pour la Côte d'Ivoire. Cette disparition est consécutive aux modes de production et de consommation mais aussi au faible niveau d'exécution du PNAE par manque de moyens et de ressources ;
- **Les modes de production et de consommation** : le mode de production des richesses, surtout en milieu rural lié au faible niveau de technicité contribue à la surexploitation et à l'appauvrissement des sols. La forte croissance des superficies cultivées a entraîné une pression foncière qui a abouti à un raccourcissement des jachères (leur durée ne dépasse pas 5 ans, alors qu'elle était de 20 ans au début des années soixante). Par ailleurs, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments (le bois étant le combustible le plus utilisé par les ménages en Côte d'Ivoire) et l'industrie du bois (le processus de renouvellement des espèces grâce au reboisement n'étant pas une pratique très répandue) constituent

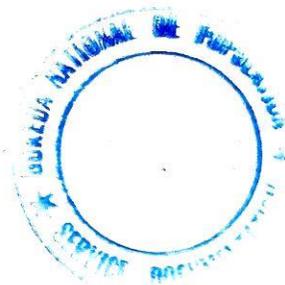
aujourd'hui des faiblesses dans la politique de gestion des ressources environnementales et sont des sources potentielles de perte de la biodiversité ;

- **La gestion de l'environnement urbain** : près de la moitié de la population ivoirienne vit dans les villes et est confrontée aux problèmes liés à l'insuffisance du drainage et de l'assainissement, au faible niveau de collecte et de traitement des déchets ménagers et industriels, à la pollution et aux nuisances sonores, à la prolifération des quartiers précaires (qui se développent très souvent sur des sites inappropriés à l'habitation). La paupérisation croissante des populations contribue à accentuer ces problèmes ;
- **Le cadre institutionnel et réglementaire** : la dimension environnementale n'est pas encore parfaitement intégrée dans les politiques sectorielles et macro-économiques. Le suivi évaluation des différents programmes, élaborés et mise en œuvre dans le cadre du PNAE, n'est pas efficient de sorte que la Côte d'Ivoire ne dispose pas encore véritablement de système de collecte et de traitement de données environnementales. Par ailleurs, l'éducation, la formation, la recherche et la sensibilisation sont des domaines qui sont encore insuffisamment explorés pour la sauvegarde de l'environnement.

Recommandations

Les divers problèmes environnementaux imposent à la Côte d'Ivoire de mener un certain nombre d'actions pour y remédier. Il s'agit de :

- préserver la biodiversité en assurant une protection plus efficace des aires protégées, en faisant la promotion du reboisement, en sécurisant les droits fonciers ;
- poursuivre les recherches en matière de techniques agricoles et sur les techniques érosives et de gestion des sols ;
- réaliser des ouvrages primaires de drainage, de collecte et de traitement des eaux usées. Il faut aussi assurer le raccordement des populations urbaines sur les réseaux d'égouts ;
- améliorer le cadre de gestion des déchets ménagers et industriels, décentraliser la pré collecte et ouvrir d'autres décharges publiques.



Conclusion et recommandations

Conclusion

Dans un contexte de forte croissance démographique (de l'ordre de 2,81% en 2006), le PIB a faiblement évolué passant de 1,5% en 2004 à 1,8% en 2005 et 1,2% en 2006 avec cependant une baisse de l'emploi moderne et un taux de chômage relativement important dans la ville d'Abidjan (surtout celui des jeunes) avec un taux de chômage de 15,94% en 2006 (au niveau des jeunes ce taux est de 18,33% en 2006).

Malgré la hausse des dépenses d'éducation, le système scolaire est tributaire d'une insuffisance en infrastructures et en personnel d'encadrement.

Il n'y a pas eu d'amélioration significative de la couverture sanitaire et de l'accessibilité aux soins de santé entre 2002 et 2006. De plus, certaines maladies comme le VIH/SIDA, même si elles sont en recul, constituent de véritables problèmes de santé publique. La situation nutritionnelle des populations n'est pas non plus satisfaisante et la dépendance en riz vis-à-vis de l'extérieur devient de plus en plus importante.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est amenuisé et la pauvreté s'est accrue de plus de 5 points entre 2002 et 2006. Par ailleurs, les conditions de vie des ménages se sont dégradées et la plupart des programmes destinés au monde rural (électrification, hydraulique) n'ont pas permis d'améliorer les conditions de vie et d'existence dans ce milieu.

Si les routes se sont considérablement dégradées faute d'investissements majeurs dans l'entretien routier et que les ménages ont très peu accès à l'électricité et à l'eau potable, au niveau de la téléphonie par contre, plus de 4 millions d'ivoiriens ont accès au téléphone mobile en 2006.

En définitive, la situation socio-économique de la Côte d'Ivoire s'est légèrement améliorée et il devient important que des programmes de développement avec des objectifs plus réalistes et orientés prioritairement vers les couches les plus vulnérables soient mis en œuvre.

Recommandations

Il ressort, après l'analyse de la situation socio-économique du pays, les recommandations suivantes :

Au niveau de la population et de l'habitat :

- dans la mesure du possible, définir sans attendre la fin complète de la crise une nouvelle politique nationale de population qui intègre la nouvelle situation ou à défaut prendre des mesures pour parer aux urgences en matière de population et d'habitat et adopter par la suite des stratégies pour définir une nouvelle politique de la population le plus tôt possible après la fin de la crise ;
- réaliser effectivement le recensement général de la population et de l'habitation de 2008 afin de disposer d'indicateurs récents et à jour ;
- initier un plan national d'immigration réaliste qui allie respect des droits de l'homme et des accords internationaux et la maîtrise du flux migratoire.
- définir une politique nationale réaliste de l'habitat prenant en compte la nouvelle donne ;
- veiller au respect de la législation en matière d'urbanisation à tous les niveaux ;
- prendre en compte la gestion de l'environnement dans l'administration des communes.

Au niveau du cadre macroéconomique et de l'emploi :

- Définir un cadre macroéconomique d'après crise capable d'initier le retour des entreprises délocalisées et d'encourager les investissements ;
- Mobiliser des ressources importantes pour financer la reconstruction des secteurs sociaux de bases (éducation, santé, etc.) ;
- Définir un cadre institutionnel de bonne gouvernance pour permettre d'instaurer la confiance et un climat propice à la libre entreprise ;

- Renouer avec les institutions financières internationales, ce qui permettra de bénéficier des financements extérieurs. A ce propos, la reprise des travaux devant permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à l'initiative PPTTE est primordiale.
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives de création d'emploi déjà adoptées que sont le soutien aux jeunes entrepreneurs à travers le fonds national de solidarité, la plate forme de service et les travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- Réactiver tous les programmes d'emploi afin de mieux soutenir les personnes défavorisées sur le marché du travail dont particulièrement les jeunes sans expérience professionnelle et les femmes;
- Prendre des dispositions pour favoriser une transition de l'emploi informel à l'emploi formel, en d'autres termes aider le secteur informel à se moderniser, ce qui permettra de diminuer la précarité de l'emploi à moyen et long terme ;
- Adopter des stratégies économiques qui stimulent la demande globale, facteur de croissance économique car ces solutions ne seront efficaces que si le secteur formel est en phase de croissance ; ceci nécessite de rendre attrayant la rémunération du facteur travail dont le niveau a subi une baisse sur la période ;
- Améliorer la lisibilité du marché du travail à travers une bonne gestion des statistiques liées à l'emploi et au chômage et le financement d'enquêtes spécifiques pouvant rendre compte du fonctionnement du marché du travail.

Au niveau de l'éducation :

- Assainir le climat social autour de l'école ivoirienne pour éviter les grèves à répétition qui mine le secteur de l'éducation depuis plusieurs années ;
- Céder la construction d'infrastructures scolaires aux structures décentralisées notamment les conseils généraux ;
- Régionaliser l'enseignement supérieur par la construction d'universités dans les différentes régions du pays pour décongestionner l'université d'Abidjan Cocody ;
- Améliorer le niveau d'encadrement par le recrutement de nouveaux enseignants et par le renforcement des capacités de ceux en fonction depuis longtemps ;
- Renforcer le système de collecte de données au niveau des différents ministères en charge de l'éducation.

Au niveau de la santé :

- Elaborer le nouveau Plan National de Développement du secteur de la Santé 2008-2012 ;
- Réhabiliter sur toute l'étendue du territoire les centres de santé non fonctionnels ;
- Etendre le réseau d'établissements sanitaires notamment par la construction de centres de santé urbains et ruraux afin d'améliorer la couverture ;
- Renforcer la surveillance des maladies endémiques et épidémiques ;
- Promouvoir le système d'assurance maladie ;
- Renforcer le personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national.

Au niveau de la lutte contre la pauvreté :

- Réaliser une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages pour mieux cerner les situations de pauvreté et surtout l'impact de la guerre sur les conditions de vie des ménages. Cette enquête est indispensable dans la mesure où elle fournit les données de base nécessaire au cadrage des politiques nationales et sectorielles et donc en particulier du programme économique post-crise ;
- Introduire la dimension subjective de la pauvreté dans l'élaboration du nouveau profil de pauvreté ;
- Elaborer une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté intégrant la situation de guerre qu'a connue le pays ;

- Financer et opérationnaliser la stratégie nationale de développement de la statistique pour mieux faire face aux besoins en informations que va nécessiter les différentes politiques de développement qui seront mis en place.

Au niveau des Infrastructures économiques :

- Adopter la nouvelle classification des routes qui doit clarifier le rôle des différents acteurs publics en particulier les entités décentralisées que sont les districts, les conseils généraux, les conseils régionaux et les municipalités, et les structures centrales (Ministère des infrastructures économiques, Ageroute et FER) ;
- restructurer l'entretien des routes après l'échec de sa privatisation. L'Etat peut pour ce faire privatiser la réalisation et la gestion des routes à grande circulation potentiellement rentable selon un système BOT (Built Operate and Transmit) en instaurant une redevance solidaire pour l'entretien et l'extension du réseau routier public et non rentable.
- Renforcer le financement du secteur de l'hydraulique villageoise pour l'atteinte des Objectifs d'Millénaire pour le Développement ;
- Rétablir l'équilibre financier du secteur électrique ;
- Promouvoir l'investissement privé dans le secteur gaz/électricité pour l'accroissement des capacités de production aussi bien du gaz naturel que de l'électricité d'origine thermique ;
- Sensibiliser la population à une utilisation rationnelle de l'énergie électrique ;
- Poursuivre l'effort d'électrification rurale et l'extension du réseau électrique des grandes villes aux quartiers précaires et aux quartiers périphériques ;
- Adopter un nouveau code des télécommunications qui prend en compte l'évolution récente du secteur et favorise l'environnement concurrentiel sur tous les segments de marché ;
- Ouvrir plus largement le marché de la télécommunication fixe et mobile ainsi que tous les autres segments des technologies de l'information à de nouveaux opérateurs privés ;
- Favoriser l'extension de la téléphonie fixe et mobile aux zones rurales.

Au niveau de la gestion durable de l'environnement :

- préserver la biodiversité en assurant une protection plus efficace des aires protégées, en faisant la promotion du reboisement, en sécurisant les droits fonciers ;
- poursuivre les recherches en matière de techniques agricoles et sur les techniques érosives et de gestion des sols ;
- réaliser des ouvrages primaires de drainage, de collecte et de traitement des eaux usées. Il faut aussi assurer le raccordement des populations urbaines sur les réseaux d'égouts ;
- améliorer le cadre de gestion des déchets ménagers et industriels, décentraliser la pré collecte et ouvrir d'autres décharges publiques.

Bibliographie

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

- [1] Recensement général de la population 1975, quelques données globales
- [2] Principaux résultats du recensement de 1975, Côte d'Ivoire entière .
- [3] Premiers résultats définitifs du RGPH-98
- [4] Analyse des résultats définitifs du RGPH 1988
 - Tome 2 : Répartition spatiale de la population et migrations
 - Tome 3 : Caractéristiques socio-économiques de la population
 - Tome 4 : Caractéristiques des ménages et de l'habitat
- [6] Recensement général de la population et de l'habitation de 1998
 - Volume IV, tome 2 : Migration - urbanisation
- [7] Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, Volume IV, tome 3 : Fécondité
- [8] Premiers résultats définitifs du RGPH-98
- [9] Analyse des résultats définitifs du RGPH 1988
 - Tome 3 : Caractéristiques socio-économiques de la population
- [11] Annuaire des statistiques économiques 1995-1999, N°3, décembre 2000
- [12] Idrissa Ouattara, Institut National de la Statistique
 - Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998
- [13] Perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire 1998-2018, Recensement général de la Population et de l'habitation de 1998.
- [14] Recueil des statistiques de l'environnement 2006
- [15] Rapport sur les indicateurs du sida en Côte d'Ivoire, 2005
- [16] **PNUD**
 - Tableau de bord social 2001, Côte d'Ivoire; 2002
 - Tableau de bord social 2003, Côte d'Ivoire; 2004
- [17] **BUNAP**
 - Programme National d'actions en matière de population 2002-2006.

Achevé d'Imprimer sur les presses de CONTRASTE
Tél. : (225) 21 34 69 19 / Fax : (225) 21 35 74 70
pour le compte du PNUD

Dépôt légal n°.....
3^{ème} trimestre 2008

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)

TABLEAU DE BORD SOCIAL (TBS)